Conseil d'administration – jeudi 17 décembre 2020	
Délibérations signées	**Pages**
Délibération n° D2020-12-02-ins : approbations de procès verbaux	**2**
Délibération n° D2020-12-03-fin : approbation du budget initial prévisionnel pour 2021	**3**
Délibération n° D2020-12-04-fin : approbation du projet annuel de performance	**40**
Délibération n° D2020-12-05-rh : campagne d'emploi 2021	**93**
Délibération n° D2020-12-06-rh : critères de choix et barème de la PEDR	**97**
Délibération n° D2020-12-07-ins : reconduction des unités de recherche	**100**
Délibération n° D2020-12-08-sco : attendus parcoursup faculté de droit	**103**
Délibération n° D2020-12-09-sco : capacités d'accueil parcoursup	**116**
Délibération n° D2020-12-10-sco : capacités d'accueil en master, critères de sélection, ouverture et fermeture des portails -faculté de droit	**121**
Délibération n° D2020-12-11-fin : admissions en non-valeur inférieures à 200€	**139**
Délibération n° D2020-12-12-fin : remise gracieuse	**143**
Délibération n° D2020-12-13-fin : remise gracieuse	**144**
Délibération n° 2020-12-14-fin : remise gracieuse	**145**
Délibération n° 2020-12-15-fin : remise gracieuse	**146**
Délibération n° 2020-12-16-fin : remise commerciale	**147**
Délibération n° 2020-12-17-fin : remise commerciale	**148**
Délibération n° 2020-12-18-fin : remise commerciale	**149**
Délibération n° 2020-12-19-fin : remise commerciale	**150**
Délibération n° 2020-12-20-Acc : conventions pour approbation et pour information	**151**
Délibération n° 2020-12-21-sco : parcoursup	**162**
Délibération n° 2020-12-22-sco : masters 2021-2022	**190**
Délibération n° 2020-12-23-sco : attribution dotations CVEC	**197**
Délibération n° 2020-12-24-sco : organisation pédagogique	**200**

Délibération n° 2020-12-25-sco : droits différenciés	**208**
Délibération n° 2020-12-26-sco : exonération des droits d'inscription	**210**
Délibération n° 2020-12-27-sco : SGRI – calendrier admissions pour 2021-2022	**215**
Délibération n° 2020-12-28-sco : tarifs Master de droit public des affaires des secteurs stratégiques et des affaires (Délocalisé au Caire)	**217**
Délibération n° 2020-12-29-sco : tarifs offre de formation payante de la faculté de droit	**219**
Délibération n° 2020-12-30-sco : tarifs FC3	**221**
Délibération n° 2020-12-31-sco : projets tremplin SGRI	**223**
Délibération n° 2020-12-32-sco : dispositif d'aide financière d'urgence aux étudiants	**242**
Délibération n° 2020-12-33-sco : optimisation circuit FSDIE social	**246**
Délibération n° 2020-12-34-Acc : convention SCIC	**253**

Délibération n° D2020-12-02-ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Sur proposition de M. le président de l'université,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver les procès-verbaux des conseils d'administration du :
- 17 septembre 2019
- 15 octobre 2019
- 26 novembre 2019
- 30 juin 2020
- 9 juillet 2020.

Ces procès-verbaux sont mis en ligne sur les sites intranet et internet de l'université.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 25
- ✓ Nombre de voix pour : 22
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

Délibération n° D2020-12-03-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, R. 719-51 et L. 711-1 et suivants ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Sur proposition de M. le président de l'université,

Après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : le conseil d'administration approuve le budget initial prévisionnel de l'établissement pour l'exercice 2021 :

ETPT (Équivalent Temps Plein Travaillé) sous plafond : 1203
ETPT hors plafond : 165

Autorisations d'engagement : 121 427 433€
Dont :
97 643 917€ en personnel
16 962 678 € en fonctionnement
6 820 838 € en investissement

Crédits de paiement : 122 124 748€
Dont :
97 643 917€ en personnel
16 962 677 € en fonctionnement
7 518 154€ en investissement

Prévision de recettes : 117 299 266€

Solde budgétaire : - 4 825 482€

Article 2 : le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- - 6 058 230 € de variation de trésorerie
- 2 798 629€ de résultat patrimonial
- 4 398 629 € de capacité d'autofinancement
- -2 116 425 € de variation de fonds de roulement

La note d'ordonnateur, les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 25
- ✓ Nombre de voix pour : 22
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

BUDGET INITIAL 2021

Conseil d'administration du 17 décembre 2020

Note ordonnateur

PREAMBULE

Le Budget initial 2021 s'est construit dans le contexte particulier de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 qui a notamment perturbé le déroulement de la procédure d'élaboration budgétaire. En effet, le cycle des dialogues de gestion habituellement tenus avec l'ensemble des services et composantes s'est réduit à des échanges moins formels et prospectifs, mais systématiquement réalisés à la demande des services ou composantes qui le souhaitaient. Ce contexte de confinement a conduit également la gouvernance élue à voir son mandat prolongé jusqu'au 31 décembre 2020, ce qui l'a engagée pleinement dans la construction d'un budget qu'une prochaine équipe sera chargée de mettre en œuvre.

Dans le même temps, les objectifs qui avait été dessinés dans la lettre d'orientations stratégiques présentée au conseil d'administration le 9 juillet 2020 inscrivait alors notre université dans le projet de création de l'université cible et notre budget 2021 devait traduire la politique de convergence des quatre établissements fondateurs.
En dépit de ces événements dont les impacts sont pris en compte, le projet de Budget initial 2021 reste volontariste et permet de poursuivre une politique ambitieuse, telle que portée par la gouvernance depuis 8 ans.

Il s'agira de :
- renforcer l'efficience des moyens et promouvoir l'innovation,
- accroitre la qualité de notre recherche et de nos formations, qualité reconnue par des labellisations et certifications,
- tenir le défit numérique et construire un schéma pluriannuel de développement,
- accompagner au mieux les étudiants et les agents dans le contexte de crise sanitaire en leur offrant des services spécifiques,
- maintenir notre patrimoine et mener des opérations de rénovation énergétique.

Afin de mieux traduire la différence entre les impacts structurels des opérations budgétaires annuelles des impacts plus conjoncturels et surtout pluriannuels qui sont propres à la programmation et à la vie des projets financés ou des opérations de travaux autofinancés, certains tableaux qui portent sur le solde budgétaire, l'équilibre financier et la situation patrimoniale de notre établissement font une présentation en deux colonnes : Budget initial 2021 hors OPA et OPA (Opérations Pluri Annuelles).

La dynamique en investissements est maintenue, particulièrement dans sa dimension immobilière, poursuivant la réalisation de projets engagés depuis plusieurs années. En outre, notre établissement s'est engagé dans le plan de relance à proposer 6 projets pour un montant de 10,5 millions d'euros, qui pourraient, s'ils sont retenus, contribuer largement à financer un part très importante de nos investissements.

En termes de situation patrimoniale, le BP 2021 présente un montant global de 121 605 223 € avec un résultat de 2 798 629 €, qui exprime à la fois le dynamisme de notre établissement malgré la conjoncture sanitaire défavorable, et la qualité de la gestion opérée au cours de ce mandat.

En termes de solde budgétaire, le budget initial 2021 hors OPA présente un excédent entre prévisions d'encaissements et prévisions de décaissements qui se traduit par un solde budgétaire excédentaire de 221 253 euros.

1 – Autorisations budgétaires

1.1 Tableau des autorisations d'emplois – tableau 1 *pour vote*

La situation de crise sanitaire actuelle a eu un impact sur notre exécution budgétaire qui atteint en fin d'exercice 95 263 034€ pour un budget ouvert en masse salariale de 96 459 940€. Ce sont notamment les dépenses d'heures complémentaires qui ont été très impactées avec des actions de formations non réalisées à hauteur 390 000€, mais aussi les dépenses de vacations pour les surveillances d'examens et les jurys de concours fortement revues à la baisse.
Ces éléments conjoncturels ont un impact sur le budget 2021 en donnant l'illusion d'une forte évolution par rapport à l'année 2020.
Le budget initial de masse salariale 2021 est de 97 643 917€ soit une augmentation de 2 379 883€ par rapport à la prévision d'exécution 2020.
Cette hausse s'explique par 3 grands facteurs que sont :

1- Les mesures obligatoires

Plusieurs nouvelles lois vont entrer en vigueur au 1er janvier 2021 qui auront une incidence masse salariale forte, il s'agit de :

- La loi de programmation de la recherche dont une dépense de 446 930€ a été budgétée pour la hausse de rémunération des enseignants chercheurs et des agents Biats.

- La loi de transformation de la fonction publique qui prévoit le versement d'une prime de précarité pour certains contractuels à la fin de leur contrat.

- La loi mobilité qui introduit le forfait mobilité durable.
  Pour ces 2 dernières mesures, nous avons budgété une enveloppe de 30 000€.

- La fin de la mise en œuvre du PPCR pour les catégories C et les Attachés. Le coût de cette mesure est évalué à 59 674€

- Les mesures indemnitaires, telles que le SFT, le remboursement domicile-travail, le CET, la compensation CSG voient leur niveau de dépense augmenter pour 15 000€.

La pré-notification du 2 novembre 2020 prévoit le financement pour la LPR et le PPCR.

2- Les mesures structurelles

- Le GVT reste une dépense importante non compensée pour l'établissement. Son estimation pour 2021 est de 360 000€

3- Les mesures de l'établissement

- Nous avons évoqué en introduction la situation des heures complémentaires et leur effet pour l'année 2021 avec une dépense estimée à 553 644€ supérieure à 2020. En effet, certains cours qui ont été annulés durant le confinement de mars à juillet 2020 ont été reprogrammés sur 2021. Des heures de formation ont pu être reportées sur la période de septembre à novembre 2020 et seront payées sur l'année 2021 alors qu'elles étaient budgétées en 2020. La dernière évolution concerne nos composantes qui prévoient une augmentation de l'offre de formation qui entraine une augmentation des dépenses d'heures complémentaires.

- Le coût des campagnes d'emploi enseignants 2021 et EAP 2020 est de 482 739€. La campagne d'emploi 2020 avait vu le dégel de postes vacants et une création de poste a été inscrite pour la campagne 2021.

- Le coût des campagnes d'emploi Biats 2021 et EAP 2020 est de 239 012€. Le cadrage RH reste le même à savoir une entrée pour une sortie.

- Les mouvements d'entrée et sortie en dehors de la campagne d'emploi concernent les cas de détachement, de disponibilité, de congé parental et de départ de contractuels génèrent une réduction de dépense de masse salariale. Nous avons ainsi déterminé une économie de 80 000€.

- Le coût des recrutements de contractuels EAP 2020 et 2021 est évalué à 87 884€. Nous avons réalisé des recrutements sur la fin d'année pour renforcer des services impactés par un surcroit d'activité en raison de la crise sanitaire (service informatique et service hygiène et sécurité). D'autres recrutements en renfort sont prévus sur 2021 pour aider des services dont les missions n'ont pas pu être réalisées normalement.

- La revalorisation des indices de contractuels EAP 2020 et le budget 2021 nous font comptabiliser une dépense de 66 000€ pour l'année 2021.

- L'augmentation du SMIC au 1er janvier, nous a amenés à constater un tassement des rémunérations des contractuels de catégorie B par rapport au catégorie C. L'écart de rémunération n'est plus significatif. Cette situation nuit à l'attractivité et à la stabilité des effectifs de l'établissement. Des hypothèses de travail ont été initiées et nous avons budgété une enveloppe prévisionnelle de 30 000€ suite à une première évaluation.

- Les contrats de recherches ont été impactés par la crise sanitaire. Le dernier BR faisait référence à la déprogrammation de dépenses sur Eotp. Les contrats sont reprogrammés sur 2021 et nous comptons également de nouveaux projets pour l'année 2021. Les dépenses sont de 90 000€.

- L'arrêt du projet Idex est également un facteur d'analyse sur la masse salariale. La trajectoire a changé et les conséquences sont en cours d'analyse pour les actions sur financement Idex, en particulier, mais pas seulement, pour les projets de recherche.

La vigilance reste nécessaire sur le suivi de nos dépenses de masse salariale, dont la crise sanitaire a rendu le pilotage plus complexe. Cette crise et les incertitudes générées ne sont pas encore terminées.

1.2 Tableau des autorisations budgétaires – tableau 2 *pour vote*

Le tableau des autorisations budgétaires présente les limites supérieures des dépenses pouvant être engagées juridiquement (AE) et payées (CP) par enveloppe (fonctionnement, personnel et investissement) et les recettes selon qu'elles sont globalisées ou fléchées.

Le tableau présente une distinction entre les autorisations d'engagement, les crédits de paiement et les recettes qui ont fait l'objet de la procédure d'élaboration budgétaire 2021 et ceux relatifs à l'ensemble des Opérations Pluriannuelles (OPA) qu'il s'agisse de nouvelles conventions ou opérations ou de la reprogrammation sur 2021 des tranches annuelles des conventions ou opérations en cours en 2020.
Il est apparu nécessaire de faire cette distinction de présentation car ce tableau met en évidence le solde budgétaire qui traduit la différence entre les prévisions d'encaissements et les prévisions de décaissements. En effet, si un solde budgétaire déficitaire signifie que la couverture des dépenses à payer n'est pas assurée par les recettes encaissées sur l'exercice, cet indicateur n'a pas le même sens quand il concerne le Budget annuel et structurel que quand il concerne les OPA qui, par définition, connaissent des décalages entre encaissements et décaissements et qui ont, d'un exercice à l'autre, un impact plus ou moins négatif sur notre trésorerie.

En ce sens, le budget initial 2021 hors OPA présente un excédent entre prévisions d'encaissements et prévisions de décaissements qui se traduit par un solde budgétaire excédentaire de 221 253 euros.

Les OPA quant à elles tendront sur 2021 à impacter négativement notre trésorerie pour un montant de 5 046 735 euros, du fait du dynamisme de notre politique d'investissement, essentiellement financée jusqu'à présent sur fonds propres. Une distinction doit néanmoins être faite entre ce qui est de l'ordre des

conventions de formation et de recherche et du PPI dont les opérations de travaux sont pour une large partie autofinancées et participent ainsi au solde budgétaire négatif à hauteur de 4 215 349 euros.
Ainsi, la reprogrammation sur 2021 des opérations de travaux et des dépenses nouvelles d'investissement présente en CP, un montant en hausse globale de 459 543 euros par rapport au dernier budget rectifié 2020 (BR2020).
Sur l'enveloppe Personnel, l'augmentation en CP de 1 183 977 euros par rapport au BR2020 est largement explicitée dans le précédent paragraphe 1.1.
Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont maîtrisées car si elles enregistrent une hausse de 1 205 927 euros par rapport au budget rectifié, cette hausse correspond notamment à la reprogrammation sur 2021 des contrats de recherche et formation (OPA) qui n'ont pas pu se dérouler normalement du fait de la crise sanitaire. Sur la partie hors OPA, l'enveloppe fonctionnement comprend toutes les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire, telles que le renouvellement des masques en tissu réutilisables, les produits d'hygiène sanitaire, le ménage renforcé.
Pour garder ce niveau contraint, des arbitrages importants ont dû être portés sur des projets structurants à termes et qui devront être inscrits à un prochain BR dans le cas de ressources nouvelles ou au prochain BI 2022.

Par rapport au BR 2020, nos recettes globalisées enregistrent une hausse prévisionnelle de 2 913 989 euros qui s'explique notamment par le report sur l'exercice 2021 d'activités génératrices de ressources (Formation Continue, contrats de recherche, etc) qui n'ont pas pu se dérouler sur 2020 ainsi que l'impact en trésorerie sur 2021 de facturations émises plus tardivement et qui n'ont pas pu être encaissées sur la fin d'exercice 2020.

Entre le BR 2020 et le BI 2021, un écart important est constaté entre deux lignes de recettes (autres financements publics et recettes propres), il s'agit d'un changement de compte des recettes FORMASUP.

Par ailleurs, nous avons réceptionné dès le 2 novembre 2020 la pré-notification de SCSP qui présentait les évolutions significatives suivantes :

- 446 930 euros au titre de la LPR
- 92 958 euros pour le financement des places supplémentaires au titre de la Loi ORE
- 30 000 euros en EAP pour la mise en œuvre du congé pour projet pédagogique
- 60 000 euros en EAP pour la Réforme des études de santé
- 59 674 euros au titre de la compensation PPCR

Concernant les recettes fléchées, celles-ci concernent les recettes ERASMUS et également les recettes perçues par Lyon 3 pour le nouveau projet européen MERGING pour assurer son rôle de coordonnateur et partenaire du projet. Pour ce projet, les reversements aux autres partenaires sont gérés en compte de tiers.

Le tableau des autorisations budgétaires ainsi présenté traduit bien les impacts que peuvent générer les OPA sur notre trésorerie, la soutenabilité s'apprécie sur la durée de vie des projets et de la réalité de leur financement.

1.3 Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine – tableau 3

pour information

Analyse des dépenses par enveloppe et par destination

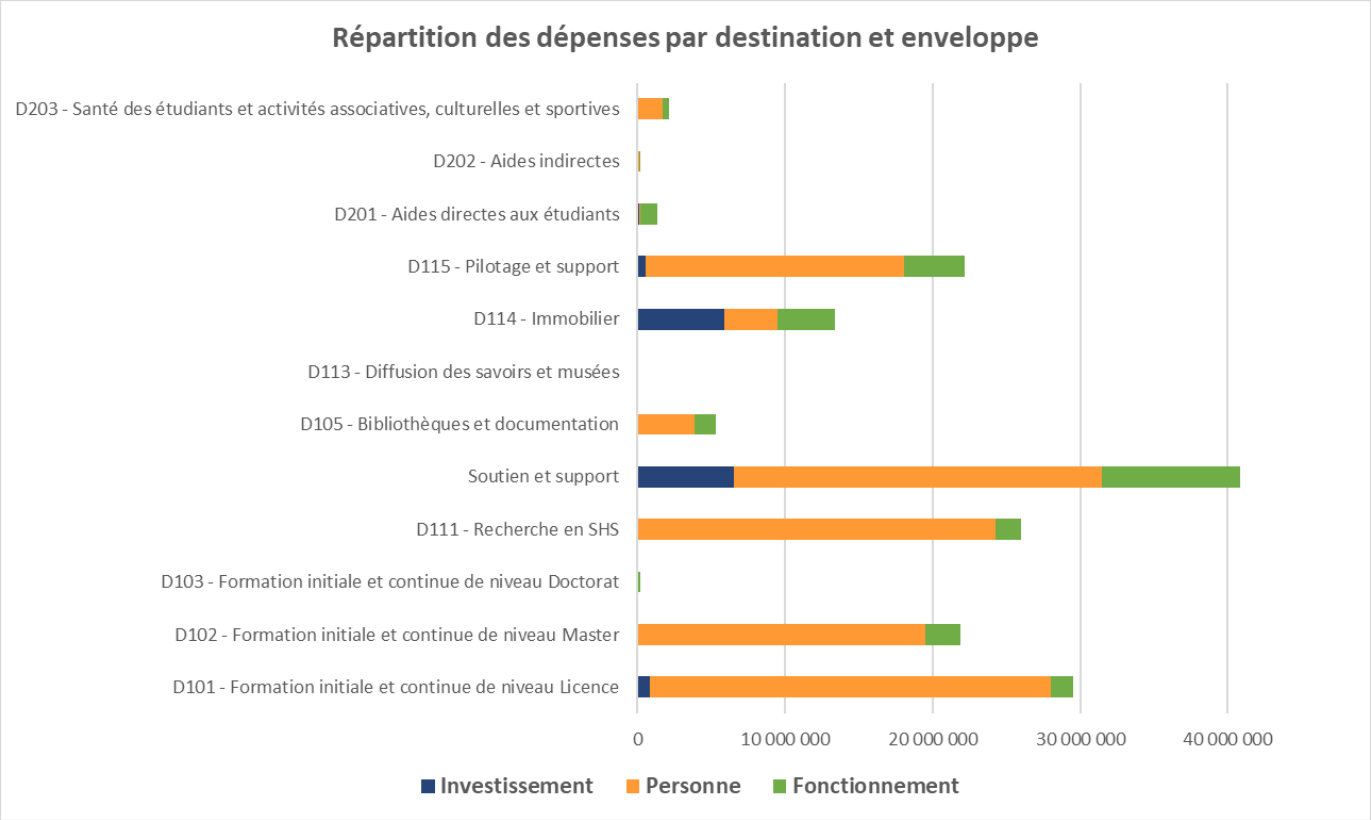

<u>Masse personnel</u> :

Une vigilance particulière est portée à la maîtrise de notre masse salariale qui représente 80% de notre budget global. Le taux de rigidité, ratio mesurant la part des charges de personnel sur le total des produits encaissables et qui indique le poids des charges incompressibles, reste stable à 83,24 % en 2021 et notre budget masse salariale passe à 97,6 millions d'euros, soit une évolution de 1%.

La capacité de notre établissement à contenir la dynamique de notre masse salariale est due à un pilotage fin, mené depuis plusieurs années pour rationaliser nos moyens. Une analyse fine des demandes de créations, en fonction des besoins, des projets et des priorités, est menée avec les composantes pour ce qui est des emplois d'enseignants-chercheurs. De même pour les personnels BIATS, une analyse précise de l'évolution des métiers et des emplois est effectuée à l'occasion de tout départ, afin de permettre une évolution du profil des postes libérés et une meilleure adéquation à l'environnement.

La recherche continuera d'être fortement soutenue et la part destinée à la recherche (D110 à D112), soit 25% du budget masse salariale, connaît une augmentation de 2% et s'établit à 24,2 millions d'euros. Quant à notre offre de formation, elle sera pour l'essentiel reconduite et le budget alloué à la formation (D101 à D103) est de 46,7 millions d'euros, soit 48% du budget masse salariale.

Les bibliothèques universitaires Lyon 3 sont engagées dans un processus d'amélioration de la qualité des services rendus et la mise en cohérence de leur organisation avec les missions que leur fixe l'université. Le développement de nouvelles missions et de nouveaux services et métiers qui leur sont associés, en particulier en lien avec le numérique, font l'objet d'un investissement très fort de l'établissement, en termes budgétaires comme en moyens humains. Avec une enveloppe de 3,8 millions d'euros, le budget masse salariale des bibliothèques (D105) connaît une progression de 1%. En développant des liens plus étroits avec les composantes et les partenaires publics et privés de l'université, elles concourent au rayonnement de notre établissement et apportent une valeur ajoutée à nos étudiants, à nos chercheurs et à l'Université de Lyon dans son ensemble.

La volonté de notre université est de favoriser les conditions d'une vie étudiante dynamique, permettant aux étudiants de bien s'intégrer et de réaliser leur cursus de façon harmonieuse. Pour cela, elle veille à assurer une réelle égalité des chances dans l'accès aux études universitaires et intègre les dimensions humaine, culturelle, sportive et associative dans leur parcours. La masse salariale dévolue au programme 231_Vie étudiante (D201 à D203) connaît pour 2021 une progression de 2% et s'établit à 1,8 millions d'euros.

Masse Fonctionnement :

La part des dépenses de fonctionnement représente 14% du budget global de l'établissement. Elle s'élève à près de 17 millions d'euros pour l'exercice 2021, soit une hausse de 3% par rapport au budget précédent.

La qualité de nos formations reste prioritaire et se traduit par le suivi de la réussite de nos étudiants, par la qualité de l'insertion professionnelle et un développement raisonné des formations en alternance et de la formation continue en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi. Dans un contexte de crise sanitaire, l'innovation pédagogique qui intègre de nouvelles modalités de formation en s'appropriant les outils numériques sera favorisée. En conséquent, le budget de fonctionnement dédié aux formations s'élève à 4,1 millions d'euros (D101 à D103), soit environ un quart du budget global de fonctionnement.

L'accompagnement de la recherche continuera donc à être soutenu. Les moyens fonctionnels actuels des laboratoires de recherche seront donc préservés et les projets « bourgeon » et «tremplin » sont reconduits. De même, les actions de valorisation, de promotion et de développement des chaires continueront à être privilégiées. Le budget de fonctionnement de la recherche passe à presque 1,8 millions d'euros (D110 à D112), soit 10% du budget global de fonctionnement. Rappelons enfin que notre établissement est engagé dans un processus d'amélioration continue de la recherche - HRS4R (*Human Resources Strategy for Researchers*).

Avec un effectif d'environ 28 000 étudiants, la question de l'espace reste une priorité. Le maintien et le développement de notre patrimoine passe par une hausse de 8% du budget de fonctionnement lié à l'immobilier qui s'élève à 3,9 millions d'euros (D114).

Suite à la pandémie de la COVID-19, de nouvelles natures de dépenses et des besoins nouveaux sont apparus. Les dépenses de fonctionnement liées au pilotage de l'établissement connaissent une hausse de 18% et passent à 4 millions (D115), soit un quart du budget global de fonctionnement.

Notre établissement privilégie la qualité de la vie étudiante et les mesures en faveur des actions qualitatives auprès de nos étudiants seront également renforcées. On compte près de 80 associations étudiantes et l'établissement subventionne des projets étudiants chaque année via le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE). L'établissement va consacrer près de 1,3 millions d'euros (D201 et D202) en aides directes et indirectes accordés à nos étudiants et 460 000 euros (D203) est budgété pour la santé des étudiants ainsi que pour les activités culturelles et sportives mises à leur disposition.

Masse Investissement :

La part des dépenses d'investissement d'un montant de 7,5 millions d'euros représente 6% du budget de l'établissement, soit une baisse de 1% par rapport au budget précédent étant donné l'achèvement de certaines opérations immobilières.

Afin de faire face au nombre croissant de ses effectifs étudiants et d'intégrer dans de bonnes conditions les nouveaux personnels, la question de l'espace et la préservation d'un patrimoine bâti de très bonne qualité reste une des priorités de l'équipe présidentielle. La pression actuelle sur les locaux exige donc le développement de la surface disponible en finalisant des chantiers amorcés et en améliorant l'espace existant. Ainsi, les projets immobiliers en cours, budgétés pour 5,9 millions d'euros (D114) seront poursuivis en 2021, notamment :

- L'aménagement de l'avant-corps et réorganisation de l'espace-rue sur le site de la Manufacture
- La rénovation des salles informatiques
- Les travaux de l'Agenda d'Accessibilité Programmée dont la fin est prévue en 2021
- La continuité de la rénovation du Palais et Chevreul
- Le confort thermique et la ventilation des amphis
- La signalétique directionnelle
- La mise aux normes des ascenseurs
- La rénovation de la couverture et du faux plafond des amphis
- La réhabilitation énergétique des bâtiments Cavenne et Chevreul

Les principales destinations fonctionnelles impactées en investissement sont la formation (D101 à D103) avec une hausse de 31% et les actions axées sur le pilotage (D115) avec une hausse de 26%.

Par ailleurs, le projet « La Manufacture des possibles », lancé en 2019, va se poursuivre en 2021 après l'interruption de 2020 à cause du confinement. Ce projet vise à repenser dans sa globalité le parcours du service à l'étudiant au sein du campus de la Manufacture des Tabacs avec un double objectif. D'une part, d'offrir à nos étudiants un service accessible, complet et en adéquation avec leurs besoins et attentes et d'autre part, permettre aux services administratifs d'y répondre dans les meilleures conditions.

Analyse des recettes par origine de financement

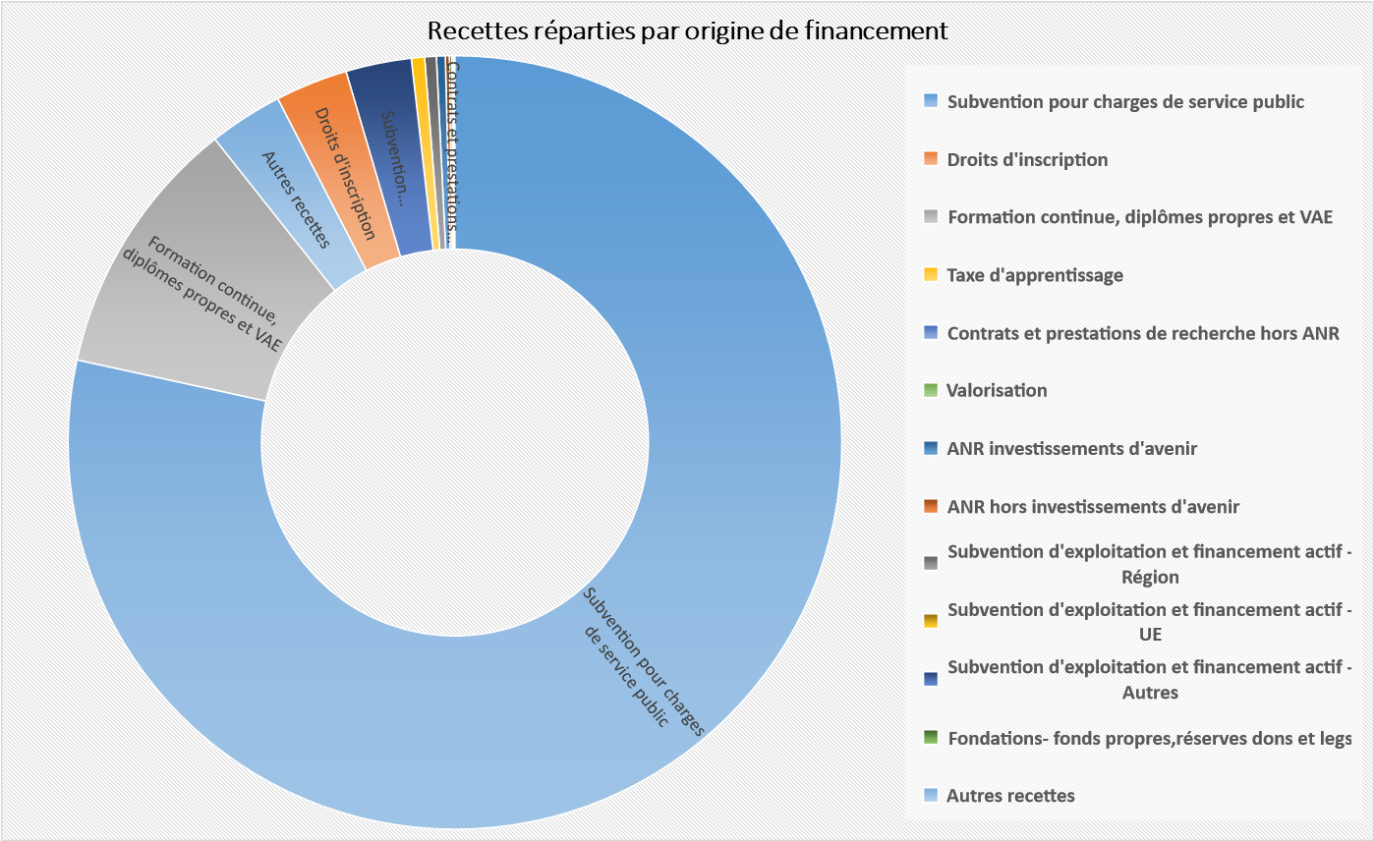

<u>Financements publics (FD010 – FD070 à FD110)</u> :

Les recettes inscrites au budget initial 2021 doivent correspondre aux encaissements prévus sur l'exercice, indépendamment de la naissance de la créance suite au passage à la GBCP. Lors des notifications budgétaires, les composantes ont été sensibilisées sur le fait qu'une attention particulière doit être apportée aux encaissements de nos recettes et que la soutenabilité de notre budget en dépend. Le travail engagé sur l'exhaustivité de la facturation et le renforcement du suivi du recouvrement de nos recettes sera donc poursuivi.

La dotation ministérielle 2021 allouée pour le programme 150_Formations supérieures et recherche universitaire et le programme 231_Vie étudiante s'élève à près de 92 millions d'euros. Cette subvention pour charge de service public (FD010) représente 78% du budget et 3% des ressources de l'établissement proviennent d'autres subventions publiques (FD070 à FD110 - financements ANR, Région, UE et autres collectivités).

<u>Ressources propres (FD020 à FD060)</u> :

La rentrée 2020-21 se caractérise par le gel des droits d'inscription dans les trois cycles de l'enseignement supérieur. En conséquent, les recettes liées aux droits d'inscription nationaux devraient rester stables à 3,5 millions (FD020).

Une des orientations de l'équipe présidentielle actuelle a donc été d'accroître le budget de fonctionnement de l'établissement à partir de ses ressources propres en développant davantage sa relation avec les partenaires socio-économiques, en accompagnant au mieux ses chercheurs dans le montage de projets spécifiques qui permettront de financer leurs travaux et en faisant du développement maîtrisé de la formation professionnelle l'un des éléments forts de sa politique de ressources.

L'établissement entend ainsi favoriser le développement de la formation en alternance, co-construite avec le monde professionnel. Toutefois, ces formations doivent se faire dans le respect du plafond d'heures attribué à chaque composante et en tenant compte de leur équilibre économique en coûts complets. Le plafond d'heures d'enseignement a été reconduit pour la majorité des composantes. Des redéploiements, tant en formation initiale comme en formation continue, sont toutefois encouragés pour favoriser des projets innovants ou des développements nouveaux au sein de diplômes existants. Ainsi le plafond d'heures de la Faculté de Droit a été augmenté de 1.190 heures pour l'année universitaire 2020-21 afin de soutenir les projets « Nouveaux cursus à l'université » (NCU) visant une meilleure prise en compte de la diversité des étudiants qui arrivent en premier cycle de l'enseignement supérieur, favorisant ainsi les parcours de réussite.

Quant aux perspectives de développement de la formation continue, celles-ci continueront de passer par l'accroissement des marges et par un arrêt ou un redéploiement des formations à faible impact ou non équilibrées. Ainsi, des formations qualitatives, à haute valeur ajoutée continueront d'être privilégiées. Les ressources propres générées par la formation continue, les diplômes d'établissement et la VAE sont estimées à près de 13 millions d'euros (FD030) et cette évolution montre le dynamisme de notre modèle de formation continue.

En raison du contexte économique, l'établissement reste prudent et évalue le volume de la taxe d'apprentissage à 646 000 euros (FD040).

L'ensemble des ressources propres de l'établissement s'élèvent à 19,7 millions d'euros, soit une progression d'environ 21% par rapport à l'année dernière et représentent 17% des recettes globales de l'établissement.

2 – Equilibre financier

2.1 Tableau d'équilibre financier – tableau 4 *pour vote*

Le tableau d'équilibre financier permet de déterminer la variation de la trésorerie prévue en 2021.
Cette variation de trésorerie résulte, d'une part, du solde budgétaire découlant du tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) et, d'autre part, des opérations de trésorerie qui ne sont pas des opérations budgétaires mais affectent la trésorerie.

Les opérations pour compte de tiers qui correspondent aux Bourses AMI se neutralise car la prévision d'encaissements de 319 200 euros est égale à la prévision de décaissements.
Par contre, celles relatives au contrat européen MERGING, dont Lyon 3 est coordinateur, impacte la trésorerie de 1 232 748 euros. Ce montant correspond aux avances qui seront versées aux partenaires dès

le début de l'exercice. Le versement du montant de l'avance par l'Union européenne intervenant auprès de Lyon 3 en fin d'exercice 2020. Les impacts en entrée et en sortie n'interviennent pas sur le même exercice. Ainsi le déficit budgétaire de 4 825 482 euros corrigé de ces opérations, notre trésorerie non fléchée se trouve prélevée de 6 215 184 euros mais abondée de 156 954 euros pour ce qui concerne les opérations fléchées au titre d'ERASMUS. Cette consolidation porte ainsi le montant de prélèvement sur la trésorerie pour l'exercice 2021 à 6 377 430 euros.

2.2 Tableau des opérations pour compte de tiers – tableau 5 *pour information*

Ce tableau retrace les opérations traitées, en comptabilité générale, uniquement en comptes de tiers (classe 4), s'agissant d'opérations gérées par l'Université pour le compte de tiers.

A ce titre, sont retracées les opérations suivantes :

- Les bourses AMI qui constituent un dispositif d'intervention « transparent » géré par l'université sur financement de l'Etat.
- Le reversement des avances aux partenaires dans le cadre du projet européen MERGING dont nous sommes le coordonnateur.

L'absence de marge de manœuvre sur de telles opérations justifie leur exclusion du tableau des autorisations budgétaires et participent, en cas de déséquilibre entre les encaissements et les décaissements, à la variation de trésorerie. Elles figurent ainsi sur une ligne du tableau d'équilibre financier évoqué ci-dessus.

3 – Analyse de la soutenabilité

3.1 Tableaux de situation patrimoniale – tableau 6 *pour vote*

Le tableau relatif à la situation patrimoniale présente le budget de l'établissement sous l'angle de la comptabilité générale. Ce document se veut donc différent du tableau des autorisations budgétaires et du tableau d'équilibre financier mais reste néanmoins complémentaire et permet une analyse globale de la situation budgétaire et financière de notre établissement, elle permet de présenter l'impact prévisionnel en droits et obligations constatés de l'évolution de nos charges et nos produits.

Le compte de résultat prévisionnel présente les dépenses de fonctionnement et de personnel ainsi que les recettes de fonctionnement.
Les dépenses mentionnées dans le compte de résultat prévisionnel sont complétées des dotations aux amortissements et provisions pour 3 700 000 euros et aussi d'un volume estimatif de charges à payer de 700 000 euros et de charges constatées d'avance de 200 000 euros ; de la même manière les recettes correspondent à celles du tableau des autorisations budgétaires auxquelles est ajoutée la quote-part de reprise des financements rattachés à des actifs pour 2 100 000 euros et d'un volume estimatif de produits à recevoir de 3 700 000 euros.

Il permet de déterminer que le budget 2021 génère un résultat prévisionnel positif de 2 798 629 euros.

Le résultat prévisionnel issu du compte de résultat prévisionnel permet également de déterminer la capacité d'autofinancement (CAF) de l'établissement. Pour l'exercice 2021, elle est valorisée à 4 398 629 euros, elle constitue un surplus de trésorerie et permettra de financer des dépenses d'investissement.

Ce montant de CAF est porté en ressources au tableau de financement prévisionnel abrégé, qui détaille quant à lui les dépenses et recettes d'investissement.
Parmi les ressources, sont notamment inscrites les recettes du COMESUP et les subventions d'investissement pour les opérations MILC (192 000 euros) et e-FACTORY (750 000 euros).

L'ensemble des ressources qui s'élève à 5 401 729 euros ne permet cependant pas de couvrir les emplois en investissement pour un montant total de 7 518 154 euros dont 5 282 349 euros au titre du PPI ce qui génère un prélèvement sur notre fonds de roulement pour 2 116 425 euros.

3.2 Plan de trésorerie – tableau 7 *pour information*

Ce document, établi pour l'intégralité de l'exercice, permet d'évaluer le montant mensuel des encaissements et décaissements prévisionnels et le solde de trésorerie de fin de mois.
Le solde initial correspond à celui porté au dernier budget rectificatif de l'exercice 2020, à savoir 15 813 711 euros. La prévision de la variation 2021 s'élevant à 6 058 230 euros, la trésorerie en fin d'exercice devrait s'établir à 9 755 483 euros.

3.3 Tableau des opérations liées aux recettes fléchées – tableau 8 *pour information*

Dans le cadre de l'exécution du Décret GBCP, les recettes sont à distinguer selon deux catégories, les recettes globalisées et les recettes fléchées.
Par principe, les recettes sont dites globales.
Par exception, les recettes peuvent être fléchées. Dans ce cas, elles correspondent à des ressources de l'établissement dont l'utilisation est prédéterminée. Elles sont destinées à la réalisation d'opérations ou au financement de certaines natures de dépenses bien identifiées auxquelles sont liées des AE et des CP et ne peuvent faire l'objet d'aucune autre utilisation.
La réglementation nécessite un tableau de suivi des opérations liées à ces recettes dans le Budget initial et les Budgets Rectificatifs, un suivi particulier en termes de volume de trésorerie d'une année sur l'autre et leur traçabilité en particulier en encaissement dans le tableau budgétaire et dans le plan de trésorerie.

On les retrouve également dans le tableau d'équilibre financier car elles peuvent expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant, et solliciter des besoins en Trésorerie différents sur plusieurs exercices dus à ce même décalage.

Dans notre établissement, les recettes ERASMUS et le nouveau contrat européen MERGING sont fléchées et font donc l'objet d'un suivi particulier. Un décalage entre les décaissements et les encaissements génère en 2021 un solde budgétaire positif de 156 954 euros.

3.4 Tableau des opérations pluriannuelles – tableau 9 *pour vote,* tableau 10 *détaillé pour information*

Tant en prévision qu'en exécution, le suivi des opérations pluriannuelles concerne autant les dépenses que les recettes et permet, en conséquence, d'apprécier la soutenabilité de ces opérations sur leur durée.
La présentation est détaillée par opérations regroupées selon qu'il s'agit de contrats de recherche ou d'enseignement ou du programme pluriannuel d'investissement.
Il permet d'éclairer et justifier une partie des montants inscrits tant en dépenses qu'en recettes dans le tableau des autorisations budgétaires.
Ce tableau est important car il permet de mesurer nos engagements et leurs impacts financiers sur plusieurs exercices.

Les informations données au titre de l'exécution des exercices antérieurs à 2020 et de l'exercice 2021 font apparaître les soldes à engager, à payer et à encaisser totaux sur les exercices 2021 et ultérieurs. Ces soldes résultent de la différence entre le coût total prévisionnel de l'opération et l'exécution constatée depuis l'exercice de démarrage de l'opération jusqu'à 2021 inclus. Il donne une visibilité sur les engagements juridiques et les décaissements qui restent à réaliser au vu du coût total de l'opération.

A ce titre, au-delà de 2021, les restes à engager sont de 16 596 451 euros et les restes à payer de 17 507 903 euros dont l'essentiel au titre des opérations patrimoniales.
Les restes à encaisser sont de l'ordre de 2 367 406 euros.
L'écart entre restes à engager/payer et restes à encaisser induit le recours à l'autofinancement.

3.4.1. Focus Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

I. STRATEGIE PATRIMONIALE

La stratégie patrimoniale demande désormais un raisonnement à l'échelle du site de l'Université de Lyon. Notre Université ne dispose pas de surfaces pouvant être mutualisées ou davantage optimisées.
Ainsi, sans marge de manœuvre et arbitrage sur des plans de financement en cours (dont le CPER 2021-2027), la projection du parc immobilier de l'établissement à Lyon en 2021 est identique à son parc actuel d'un point de vue quantitatif.
Le parc burgien aura en 2022 une extension dans le cadre du CPER 2015 2020.

Un de nos atouts est de continuer à préserver un patrimoine bâti de très bonne qualité.

Pour mener cette stratégie, il y a eu une réorganisation opérée en 2019/2020 par la fusion de deux directions afin de créer la Direction de l'Immobilier et de la Logistique (DIL) composée de 65 personnels et dont les activités opérationnelles se décomposent comme suit :

- Le pôle développement de l'immobilier,
- Le pôle exploitation/maintenance,
- Les services logistiques dont l'accueil,
- La cellule énergie,
- La cellule opérationnelle des évènements
- Les cellules administratives et budgétaires.

La DIL assume l'ensemble des missions suivantes :

- Pilotage de la stratégie immobilière,
- Conduites des opérations de travaux,
- Exploitation et maintenances techniques,
- Optimisation des usages énergétiques,
- Logistique des usages
- La gestion des fonctions administratives et financières.

II. OPERATIONS IMMOBILIERES

En 2021 le service sera mobilisé sur :

- le plan de relance issu de la crise du CoVid avec 6 projets proposés pour un montant de travaux estimé à 10,5 M€ jusqu'en 2023, il constituera l'essentiel de l'activité du service si les projets sont éligibles (notification des AE avant fin 2021),
- la fin de l'opération campus avec les derniers aménagements dans Palais Nord avec le retour des usagers occupant des locaux provisoires,
- la fin des travaux et la réception de la E-Factory,
- la mise en œuvre opérationnelle du CPER du site de Bourg en Bresse (maîtrise d'ouvrage Conseil Départemental 01),
- la poursuite des travaux de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) – fin décalée après 2021,
- le plan de rénovation des sanitaires de la Manufacture des Tabacs (bâtiment principal),
- l'étude en co-design des espaces liés au service à l'étudiant : espaces rue et avant-corps,
- les interventions en GER (Gros Entretien Renouvellement) : clos/couvert, VRD et installations techniques, fontaine Ciesla
- les mises en sécurité (clapets coupe-feu),
- la réponse aux divers besoins fonctionnels des composantes et services (vestiaires personnels Manufacture, hall Malraux côté rue, travaux des composantes et des services…).

SITE DE LA MANUFACTURE

1. RENOVATION DES SANITAIRES DES AMPHIS – 17PSANITAIRES

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
Travaux terminés, pas de d'engagement nouveau en 2021. La consistance des travaux a été réduite sur 1 bloc sanitaire, avenant négatif à hauteur du 15k€ des marchés de travaux.	Sans objet

2. ESPACE RUE MANUFACTURE – 15PESPACER

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
Opération soumise aux conclusions de la démarche Co-design via marché EtrangOrdinaire. Reprogrammation (100 k€), pas de crédits consommés en 2020	En 2021 expérimentation d'un prototype d'accueil unique et remise d'un pré programme par EtrangOrdinaire qui définira les contours des futurs investissements à réaliser pour assurer un service optimum à l'étudiant. AE et CP = 100 k€ (Décalage dû au confinement)

Malgré le lien fonctionnel très fort entre l'espace rue et l'avant corps, les deux eOTP sont conservées, permettant de gérer des dépenses liées aux espaces (ex. : nouvel accueil dans l'espace rue).

3. AVANT CORPS – 16PAVANTCO

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
Ensemble de la démarche en Co-design via marché EtrangOrdinaire traitée sur cet EOTP. Reprogrammation des AE et CP : AE = 26 932 € CP= 78 000 €	Pas de demande de crédits (Décalage dû au confinement)

L'aménagement de l'avant corps est proposé au CPER 2021-2027 comme aménagement de tiers lieu étudiant. A ce jour l'arbitrage à l'échelle lyonnaise n'est pas connu.

4. MAISON DU DIRECTEUR E-FACTORY – 15PEFABRIK

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
Impacts Covid sur calendrier de l'opération (réception en 2021 au lieu de fin 2020) Reprogrammation des AE et CP : AE= 0 CP= 600 k€	En 2021 gestion des DGD des lots réceptionnés et du 1er équipement. De plus, la liquidation judiciaire d'une entreprise en décembre 2020, entraine une nouvelle consultation pour le marché menuiserie d'où un décalage de réception.

L'université est maître d'ouvrage. Une partie des crédits est issue de la Région et de la Métropole (1,5 M€) dans le cadre du CPER 2015-2020. Les recettes seront versées sous forme d'avances (demandes en cours) et le solde sur constat d'achèvement de travaux en 2021.

5. CONFORT THERMIQUE ET VENTILATION DES AMPHIS – 17PTHERMIQ

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
Pas de crédits consommés en 2020 (thématique proposée au plan de relance) Reprogrammation des AE et CP AE = 100 k€ CP = 100 k€	Ce projet fait l'objet d'un AAP (appel à projet) pour le plan de relance dont la sélection est attendue fin 2020. Il est nécessaire d'établir deux scénarii : ➢ Avec plan de relance, une opération de travaux ambitieuse à 1,9 M€ ➢ Sans plan de relance, AE et CP = 150 k€ (rythme et envergure selon PPI)

Il s'agit de prévoir le remplacement des CTA de l'ensemble des amphis (remplacement en GER) en intégrant l'enjeu de confort thermique et de performance des équipements.
Demande au plan de relance

6. COUVERTURE DES AMPHIS – 17PCOUVERT

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
2020 réalisation de l'étude d'opportunité d'installation de panneaux photovoltaïques (Autoconsommation ou revente) Reprogrammation des AE et CP: AE = 40 k€ CP = 40 k€	Pas de demande de crédits Cette opération pourrait intégrer une opération plus large, dans son montage. Le projet est envisagé dans le cadre du CPER 2021-2027.

Les premières conclusions de l'étude de faisabilité montrent un potentiel d'équipement de cellules photovoltaïques sur la couverture des amphithéâtres, mais qui nécessite au préalable de refaire la couverture.

7. TOITURE HISTORIQUE ARDOISE ET ZINC – 20PTOITURE

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
Pas de crédits consommés en 2020, attente nouvel accord cadre Reprogrammation des AE et CP : AE = 50 k€ CP = 50 k€	Pour l'année 2021, le traitement des désordres sera réalisé via les accords-cadres (lot étanchéité/toiture et lot peinture) AE et CP = 100 k€

8. FAUX-PLAFONDS DES AMPHIS – 18PFAUXPLA

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
En 2020, un amphithéâtre traité en faux plafond + éclairage pour identification des contraintes d'exécution avant optimisation d'un déploiement généralisé Reprogrammation des AE et CP AE = 70 k€ CP= 70 k€	Il est possible d'envisager maintenant le remplacement des faux plafond et éclairages des amphithéâtres et des locaux pédagogiques de la Manufacture. Ce projet fait l'objet d'un AAP (appel à projet) pour le plan de relance. Il est nécessaire d'établir deux scénarii : ➢ Avec plan de relance, une opération de travaux ambitieuse à 2,07 M€ ➢ Sans plan de relance, 230 k€ en AE et CP (rythme et envergure selon PPI)

Demande au plan de relance

9. TEE BN MANU

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
Sans objet	Sans objet Une partie du projet est traité dans les AAP du plan de relance (cf. point 5 et point 9)

Le projet TEE complet de la Manufacture s'élève à environ 15 M€, mais ne fait pas l'objet actuellement d'une opération unique et structurée. Le projet est envisagé dans le cadre du CPER 2021-2027 et pour partie dans l'AAP du plan de relance .

SITE DES QUAIS

10. PLAN CAMPUS – 15PPCAMPUS

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
Réalisation des derniers travaux connexes aux réalisations Campus pour le retour des usagers en palais Nord. Reprogrammation des AE et CP AE = 600 k€ CP = 600 k€	Second versement UDL suite convention de financement des tranches optionnelles AE et CP = 600 k€

L'EOTP restera pour gérer les remboursements à UDL selon les termes et montants des conventions existantes (tranches optionnelles 3,6 M€ et travaux supplémentaires 1,7 M€).
Les futurs travaux au Palais seront traités comme pour tous nos bâtiments avec les autres EOTP de travaux (GER, aménagement fonctionnel, …).

11. MILC – 11S9002A04

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
Pas de crédits consommés en 2020 (opération contrôle d'accès en étude)	Il reste 192 k€ de crédits possibles pour atteindre le montant total de l'opération MILC (8,5 M€). Le remplacement du système de contrôle d'accès existant par un système communiquant avec la technologie déployée sur l'ensemble de l'université serait financés sur ces crédits. AE et CP = 192 k€

Le bâtiment MILC a été réceptionné en octobre 2014. Opération anticipée de l'opération campus la construction de la MILC est financée sur crédits ANR, versés à l'Université.
Un solde existe sur les 8,5 M€ de crédits disponibles sur l'opération. En 2020, il a été possible de justifier 124 k€ de dépenses 2019 auprès de l'UDL.

12. RENOVATION PALAIS R+1 / CHEVREUL – 20PRENOPAL

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
Pas de crédits consommés en 2020, cette opération vise à installer des instituts présents à Chevreul (IDEA, IFROSS) mais est suspendue aux futurs arbitrages de l'U cible Reprogrammation des AE et CP AE = 200 k€ CP = 200 k€	Après dépôt du BI et suite confirmation arrêt U Cible depuis, le budget sera consacré à la rénovation de la zone Palais R+1 Sud selon priorité nouvelle gouvernance Lyon 3. AE et CP = 200 k€

13. TEE CHEVREUL – 20PTECHEVR

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
Pas de crédits consommés en 2020 (étude faisabilité pour raccordement RCU) Reprogrammation des AE et CP AE = 80 k€ CP = 80 k€	Afin de bénéficier de subvention C2E, le raccordement au réseau de chaleur urbain sera réalisé en 2021 (convention de raccordement signée). AE et CP = 130 k€

Une demande est faite au titre du CPER 2021-2027 pour les autres éléments contribuant à la rénovation énergétique (clos, couvert).

14. TEE CAVENNE – 21PTECAVEN

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
Sans objet	Le projet est envisagé dans le cadre du CPER 2021-2027. Pas de demande de crédits sur cet EOTP

15. FAÇADE DUGAS – 19PFADUGAS

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
Travaux terminés	Sans objet EOTP soldé en 2020

SITE DE BOURG EN BRESSE

16. CPER BOURG EN BRESSE

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
Sans objet	La phase 2 du CPER (2015-2020) du site de la Charité est entrée en phase opérationnelle. Le département de l'Ain assurera le portage de la maîtrise d'ouvrage de la conception et de la réalisation. La phase 3 est déjà en préparation pour intégrer l'INPE (CPER 2021-2027)

L'Université de Lyon a porté les phases programmation et expertise. L'Etat a confié au département de l'Ain la maîtrise d'ouvrage de la conception (concours de maîtrise d'œuvre en cours) pour que le projet émarge aux crédits du CPER 2015-2020.

17. SALLES INFORMATIQUES PEDAGOGIQUES – 21PSINFOBB

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
Sans objet	Attente retour de la phase conception sur le CPER en cours pour valider la consistance et les salles à traiter en priorité. Pas de demande de crédits sur cet EOTP

ETABLISSEMENT TOUS SITES

18. ACCESSIBILITE AD'AP – 13S9002A02

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
En 2020, seuls les éclairages du bâtiment Chevreul ont été traités. Reprogrammation des AE AE = 141 k€ CP = 0	En tenant compte de la reprogrammation des actions de l'Ad'Ap, le montant à alimenter au BI sur cet EOTP est en cohérence avec PPI AE et CP = 250 k€

Le calendrier contractuel, avec la Préfecture, prévoit la fin des actions de mises aux normes pour fin 2021 mais un glissement en 2022 sera nécessaire pour finaliser les actions.

19. CONTROLE D'ACCES – 17LCONTRACT

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
Cette opération a évolué dans son exécution avec l'accélération de la mise en place des équipements définitifs afin de n'avoir qu'une seule technologie sur l'université. Cet objectif a demandé des crédits réguliers (virements entre EOTP)	Le contrôle d'accès sera désormais un EOTP récurent au PPI AE et CP = 200 k€

20. SIGNALETIQUE – 18PSIGNALE

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
Signalétique 2020 limitée à des mises à jour sur Athéna et Dugas Reprogrammation des AE et CP AE = 20 k€ CP = 20 k€	Le volume 2021 concerne essentiellement la signalétique des quais en post-opération campus. AE et CP = 30 k€

21. AMENAGEMENTS FONCTIONNELS - 18PAMENFCT

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
Sans objet	Ceci constitue un EOTP récurent au PPI AE et CP = 350 k€

Cet EOTP permet de gérer les dépenses liées aux demandes concernant des besoins fonctionnels ou organisationnels, des services et composantes.

22. MISE EN SECURITE – 19PSECURIT

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
Eclairage de sécurité réalisé en 2020, Clapet coupe-feu non traités Reprogrammation AE et CP : AE = 30 k€ CP = 30 k€	Le remplacement des BAES continuera sur 2021 et 2022. Les clapets coupe-feu seront traités via le nouvel accord cadre de maintenance CVC. AE et CP = 80 k€

23. GER – 17PGER

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
Reprogrammation des AE et CP AE = 150 k€ CP = 150 k€	Ceci constitue un EOTP récurent au PPI AE et CP = 600 k€ En 2021 sont prévus entre autres : - Changement des batteries de compensation énergie réactive, - Remplacement de ventilo convecteurs BU sur 2 étages - Manufacture, - Rénovation de réseaux corrodés de chauffage – Manufacture, - Remplacement moquette locaux IAE, - Cour et parking du Palais, - Remise en état sol Chevreul, - ……..

La Fontaine « Résurgence » de la cour Sud est à l'arrêt depuis presque 10 ans. Pour permettre la mise en eau de l'œuvre, il est nécessaire de réaliser une amélioration et modification du système de pompage et filtration de l'installation hydraulique (Le financement de ce projet est intégré pour 80 k€ au GER).

En 2022, il faudra prévoir le remplacement des cellules HT du poste de livraison et du TGBT estimés à 500 k€.

24. RENOVATION BLOCS SANITAIRES – 18 BLOCSSA

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
2020 Travaux VRD pour sanitaires BU Reprogrammation des AE et CP : AE = 70 k€ CP = 70 k€	La priorité 2021 doit porter sur les sanitaires de la bibliothèque (après VRD) en 2020 mais aussi commencer la rénovation des sanitaires du bâtiment Chevreul pour satisfaire aux engagements de l'Ad'Ap . Ce projet fait l'objet d'un AAP (appel à projet) pour le plan de relance. Il est nécessaire d'établir deux scénarii : ➢ Avec plan de relance, une opération de travaux pour les sanitaires étudiants à 2 M€ ➢ Sans plan de relance, programmation PPI avec AE = 480 k€ et CP = 480 k€

Demande au plan de relance

25. RENOVATION DES STORES – 18POPSTORE

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
Travaux réalisés selon programmation	Ceci constitue un EOTP récurent au PPI AE et CP = 150 k€

Cet EOTP doit permettre de tracer les installations de stores et protections solaire des locaux. Une planification pluri annuelle au PPI.

26. RENOVATION DES SALLES DE COURS – 18PSALCOUR

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
Travaux réalisés selon programmation	Ceci constitue un EOTP récurent au PPI AE et CP = 250 k€ En 2021 sont prévus entre autres : - 2 à 3 salles de cours R+3 Manu, - 3 salles COMPAS, - 1 centre de compétences en Langues (Maison de Langues), - Rénovation et/ou changement de destination de labo de langue

Cet EOTP doit permettre de tracer les rénovations des salles de cours. Les accords-cadres de travaux seront sollicités pour ces travaux.

27. TRAVAUX ASCENSEURS – 19PTXASCEN

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
Etude de conception, marché notifié fin avant fin 2020 (pas de travaux) Reprogrammation : AE = 0 CP= 100 k€	Ce projet fait l'objet d'un AAP (appel à projet) pour le plan de relance. Il est nécessaire d'établir deux scénarios : ➢ Avec <u>plan de relance</u>, une opération de travaux à 1,0 M€ ➢ Sans plan de relance, programmation au PPI pour traiter les tranches fermes des lots 1 & 2 en 2021 AE = 299 945€ / CP = 257 010 €

Le marché pluriannuel de travaux va traiter le parc d'ascenseurs anciens de l'université (15 appareils : Manufacture, Chevreul et au Palais) et 4 appareils à mettre aux dernières normes d'accessibilité.

Cet EOTP permettra de remplacer et remettre en route un ascenseur HS au Palais afin de rendre accessible un demi niveau. Demande au plan de relance.

28. Plan Canicule – 20PPLANCAN

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
Travaux limités au périmètre du Palais centre en 2020 Reprogrammation des AE et CP en 2021 : AE =30 k€ CP = 30 k€	En 2021, il serait possible d'étendre des réseaux existants pour : ➢ La climatisation du poste de sécurité au Palais, ➢ Zone PAPN et bureau isolé à la Manufacture ➢ Protection solaire pour le mur rideau de la BU Manufacture AE et CP = 150 k€

Le confort d'été de l'IUT fera l'objet d'une opération portée par l'UDL en tant que maître d'ouvrage. Une convention de groupement de commande est en préparation.

29. Remplacement du CMSI – 20CSSIMAN

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021 Evolution EOTP 2020/2021
Travaux réalisés selon programmation	En 2021, réalisation de la tranche optionnelle N°1 : CP = 140 k€

Il s'agit de faire le remplacement du câblage et des éléments actifs du système incendie de la manufacture sud. Un accord-cadre avec la société SPIE notifié en 2020 pour 4 ans de travaux.

30. Autres projets au Plan de relance

Budget 2020 /reprogrammation	BI 2021
Sans objet	<u>Modernisation d'automates GTC</u> : Ce projet fait l'objet d'un AAP (appel à projet) pour le plan de relance. Il est nécessaire d'établir deux scénarios : ➢ Avec plan de relance, une opération de travaux à 500 k€ sur accord cadre existant, ➢ Sans plan de relance, <u>programmation</u> au PPI GER (estimation à 110 k€ en 2021).

	Châssis vitré Manufacture : Ce projet fait l'objet d'un AAP (appel à projet) pour le plan de relance. Il est nécessaire d'établir deux scénarios : ➢ Avec plan de relance, une opération de travaux Manufacture à 1,3 M€ ➢ Sans plan de relance, programmation au PPI GER au-delà de 2021

Demandes au plan de relance

3.5 Tableau de synthèse budgétaire et comptable – *pour information*

Ce tableau a pour objet de synthétiser tous les ratios significatifs issus des différents autres tableaux constituant le projet de budget 2021.
La lecture de ce tableau se fait dans un ordre chronologique :

- *Les montants liés à des stocks (niveaux d'entrée/sortie des restes à payer, de fonds de roulement, de trésorerie…) sont dissociés des montants liés au flux de l'année (résultat, CAF, variation du fonds de roulement, solde budgétaire…),*
- *Concernant les flux de l'année, le tableau recense les éléments issus de la comptabilité budgétaires (autorisations d'engagement et restes à payer), puis ceux du haut de bilan (compte de résultat, capacité d'autofinancement et variation de fonds de roulement, solde budgétaire et variation de trésorerie).*

Ce tableau permet de comprendre l'articulation entre les grands agrégats financiers traditionnels (fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, trésorerie) et les nouveaux instruments produits par la comptabilité budgétaire (solde budgétaire).

Le fonds de roulement attendu après le budget rectificatif était 17 209 095 euros. La variation du fonds de roulement prévisionnel sur le budget 2021 étant de **– 2 116 425 euros**, le montant final du fonds de roulement devrait s'établir en fin d'année à **15 092 670 euros**.

La trésorerie initiale à hauteur de 15 813 712 euros subit une variation négative de 6 058 230 euros, elle est ainsi portée à une prévision de **9 755 482 euros** en fin d'exercice.

3.6 Annexe ACHATS

La présente note a pour objectif d'expliciter l'annexe Achats du budget initial 2021.

Le tableau *Programmation 2021-2024_Lyon3* présente les marchés qui doivent être lancés en 2021 et en 2022 principalement.

Cette programmation est marquée par plusieurs facteurs :

- Certains marchés ne devaient pas être renouvelés au niveau de l'établissement car il était prévu une intégration à certains marchés des autres établissements composants l'Université cible, et inversement. Suite à l'abandon de ce projet, l'Université Lyon3 devra se repositionner sur certains segments achat tels que les prestations de voyage.

- Cette programmation concerne essentiellement le renouvellement de marchés en cours d'exécution. Ainsi en l'état actuel de la programmation établie à partir des données transmises par les services prescripteurs, il y aura vingt-deux marchés en procédures formalisées à renouveler en 2021 et quatorze en 2022.
  Par ailleurs, avec les éléments dont disposent le SMP-DAF en novembre 2020, la programmation fait état de huit marchés à renouveler en 2023 et autant en 2024.

- Cette programmation contient également les opérations liées au Plan France Relance pour lequel la DIL a présenté six projets de travaux au Rectorat de Lyon. Six marchés de travaux de rénovation sont donc prévus :
  . Rénovation des blocs sanitaires tous sites ;
  . Rénovation des ascenseurs de tous les sites de Lyon3, en priorité le site de la Manufacture ;
  . Rénovation des équipements CVC des amphis de la Manufacture ;
  . Modernisation de la GTC ;
  . Remplacement des menuiseries bois extérieures de la Manufacture des tabacs ;
  . Opération de remplacement des éclairages et des faux plafonds des salles de cours.

Il est à noter que les informations figurant sur cette programmation pourront être également amenées à évoluer en fonction des arbitrages politiques, des évolutions de la stratégie d'achats de la nouvelle gouvernance ainsi que de la poursuite de la politique de convergence des marchés sur les années 2021 et 2022 avec les autres établissements du site. En effet, la mutualisation des achats sur le site lyonnais devrait se poursuivre dans les prochaines années entre les établissements signataires de la convention de groupement de commandes du réseau RUE.

Par ailleurs, il est rappelé à toutes fins utiles, que cette programmation évoluera en fonction des abandons ou des ajouts de projets, d'opérations. Cela est souvent lié aux aléas des financements (disparition d'une subvention ou acquisition d'une dotation exceptionnelle).

Enfin, les marchés inférieurs à 25 000 € HT (passés sur la base de devis signés par le Président et des Conditions Générales d'Achat de l'Université signées par les prestataires ou fournisseurs retenus), n'y ont pas tous été insérés car ce sont des achats qui interviennent tout au long de l'exercice budgétaire et sont encore méconnus au jour de la rédaction de cette note.

L'action de l'université en termes d'achat devra se poursuivre dans le cadre de la réalisation des trois objectifs assignés par l'Etat à ses établissements publics afin d'acheter responsable :

- Réaliser des économies intelligentes ;
- Améliorer les conditions sociales et environnementales ;
- Activer l'innovation et le dynamisme des PME.

L'action de l'université Jean Moulin Lyon3 dans le domaine de l'achat, s'efforce donc toujours de s'inscrire dans la mise en œuvre des axes stratégiques fixés par la Direction des Achats de l'Etat.
Pour mémoire, il s'agit de :
- l'axe performance économique (économies achats) ;
- l'axe « achat auprès des PME » ;
- l'axe développement durable :
  . Axe « achat avec disposition environnementale »,
  . Axe « achat avec clause sociale » ;
- l'axe « achat innovation ».

Perspectives pour l'année 2021 :
Dans le cadre de ses missions et afin d'améliorer la qualité des achats de l'établissement, le Service des marchés, en concertation avec les services prescripteurs, poursuivra la réalisation d'une part, de benchmarks sur le site lyonnais ou auprès d'universités ayant une activité similaire à l'établissement Lyon3, d'autre part, de sourcings auprès de différents prestataires pour les marchés à fort enjeu financier ou stratégique.
Ces différentes démarches vont de pair avec le développement de l'analyse fonctionnel des besoins que conduit le SMP-DAF dans l'accompagnement des services prescripteurs lors du renouvellement de certains marchés (Contrôle d'accès, Maintenance CVC, MOE EXE rénovation ascenseurs, Matériels informatiques) et de la mise en place de nouveaux marchés (dans le cadre du Plan France Relance).

Par ailleurs, les services marchés-achats des établissements signataires de la convention de groupement de commandes permanente du site Lyon-St Etienne, seront amenés à conduire avec les services prescripteurs, une réflexion sur la poursuite de la convergence de leurs marchés. Des priorités d'action pourront être établies avec les gouvernances et les services prescripteurs, dans le cadre d'une politique achat définie spécifiquement par chacun des établissements signataires de cette convention.
Parallèlement à la poursuite de la collaboration des établissements du site sur les segments achats de fournitures ou prestations de services courants, des sujets tels que l'acquisition d'une solution de vote électronique ou de l'acquisition d'un SI Achat pourraient se construire en partenariat avec les autres établissements du site.

****

En conclusion, ce projet de budget 2021 présente de nouveau un résultat positif deux fois et demi supérieur à celui de 2020 qui est le reflet d'une situation structurelle saine et maitrisée.

Ce projet de budget initial, comme les précédents, est construit sous la contrainte d'une dotation de fonctionnement historiquement faible et notamment d'une sous dotation de notre masse salariale et de nos emplois qui implique dans sa construction une allocation efficiente des moyens et une hiérarchisation des projets mis en œuvre en réponse à des enjeux d'actualité et d'avenir.

Si l'évolution de nos ressources propres a pu faire la démonstration du dynamisme de l'ensemble des acteurs de notre université, ces ressources propres sont aussi la clé de notre équilibre budgétaire et financier. En temps de crise sanitaire et économique, elles constituent un équilibre fragile.

Ainsi, si les finances de l'université apparaissent saines en dépit des difficultés conjoncturelles de l'année écoulée, la nouvelle gouvernance devra relever le défi de la perte des fonds IDEX et de ses effets leviers et dynamiser par d'autres dispositifs nos ressources propres qui sont, depuis le passage à l'autonomie, le gage de nos marges de manœuvre.

TABLEAU 4 EQUILIBRE FINANCIER BI - 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS					FINANCEMENTS				
	BUDGET 2020	BUDGET 2021			*BUDGET 2020*	BUDGET INITIAL 2021			
	(BI+BR)	Hors OPA	OPA	TOTAL BI 2021	*(BI+BR)*	Hors OPA	OPA	TOTAL BI 2021	
Solde budgétaire (déficit)	*6 010 349*	-	5 046 735	4 825 482	-	221 253	-	-	Solde budgétaire (Excédent)
Remboursement d'emprunts (capital)									Nouveaux emprunts (capital)
Nouveaux prêts (capital)	*30*			-				-	Remboursement de prêts (capital)
Dépôts et cautionnements									Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers	*429 200*	1 551 948		1 551 948	*319 200*	319 200		319 200	Opérations au nom et pour le compte de tiers
Autres décaissements sur comptes de tiers				-				-	Autres encaissements sur comptes de tiers
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	*6 439 579*	1 551 948	5 046 735	6 377 430	*319 200*	540 453	-	319 200	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
Abondement de la trésorerie	**-**	**-**	**-**	**-**	***6 120 379***	**1 011 495**	**5 046 735**	**6 058 230**	**Prélèvement sur la trésorerie**
dont abondement de la trésorerie fléchée			156 954	156 954	*345 956*				dont prélèvement sur la trésorerie fléchée
dont abondement de la trésorerie non fléchée					*5 774 423*			6 215 184	dont prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL des besoins	***6 439 579***	**1 551 948**	**5 046 735**	**6 377 430**	***6 439 579***	**1 551 948**	**5 046 735**	**6 377 430**	**TOTAL des financements**

TABLEAU 2 DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES BI - 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES

	Budget 2020 (BI+BR)		**Budget Initial 2021 hors OPA**		**OPA**		**B.I 2021**		***Ecarts BI 2021/BR 2020***	
	AE	***CP***	**AE**	**CP**	**AE**	**CP**	**AE**	**CP**	***AE***	***CP***
Personnel	*96 459 940*	*96 459 940*	96 381 352	96 381 352	1 262 565	1 262 565	97 643 917	97 643 917	*1 183 977*	*1 183 977*
dont contribution employeur au CAS pension	*25 206 224*	*25 206 224*					25 642 419	25 642 419	*436 195*	*436 195*
Fonctionnement	*15 687 763*	*15 756 750*	14 687 141	14 687 141	2 275 537	2 275 536	16 962 678	16 962 677	*1 274 915*	*1 205 927*
Investissement	*5 602 453*	*7 058 611*	2 174 412	2 174 412	4 646 426	5 343 742	6 820 838	7 518 154	*1 218 385*	*459 543*
TOTAL DES DEPENSES (AE et CP)	***117 750 156***	***119 275 301***	**113 242 905**	**113 242 905**	**8 184 528**	**8 881 843**	**121 427 433**	**122 124 748**	***3 677 277***	***2 849 447***
SOLDE BUDGETAIRE (Excédent) = Recettes - Crédits de paiement				**221 253**		**-**		**-**		

RECETTES

Budget 2020 (BI+BR)	**Budget Initial 2021 hors OPA**	**OPA**	**B.I 2021**	***Ecarts BI 2021/ BR 2020***	
113 264 952	**113 464 158**	**2 714 783**	**116 178 941**	***2 913 989***	**Recettes globalisées**
91 613 975	91 835 298	155 000	91 990 298	*376 323*	Subvention pour charges de service public (SCSP)
146 740	45 000	-224	44 776	*-101 964*	Autres financements de l'Etat
1 400 175	1 339 613		1 339 613	*-60 562*	Fiscalité affectée
5 799 968	930 236	2 301 382	3 231 618	*-2 568 350*	Autres financements publics
14 304 094	19 314 011	258 625	19 572 636	*5 268 542*	Recettes propres
-	**-**	**1 120 325**	**1 120 325**	***1 120 325***	**Recettes fléchées**
				0	Financements de l'Etat fléchés
	0	1 120 325	1 120 325	*1 120 325*	Autres financements publics fléchés
				0	Recettes propres fléchées
113 264 952	**113 464 158**	**3 835 108**	**117 299 266**	***4 034 314***	**TOTAL DES RECETTES**
6 010 349	**-**	**5 046 735**	**4 825 482**		**SOLDE BUDGETAIRE (Déficit) = Recettes - Crédits de paiement**

OPA : opérations pluriannuelles

TABLEAU 6 SITUATION PATRIMONIALE B.I - 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BUDGET 2020	BUDGET INITIAL 2021 Hors OPA	OPA	TOTAL
Personnel	95 307 345	95 208 343	*1 262 565*	96 470 908
dont charges de pensions civ	25 206 224	25 642 419		25 642 419
Fonctionnement autre que les charges de personnel	20 851 761	20 060 150	*2 275 536*	22 335 686
TOTAL des charges	116 159 106	115 268 493	*3 538 101*	118 806 594
Résultat prévisionnel (BENEFICE)	1 394 563	3 934 565	-	2 798 629
Total équilibre du compte de	117 553 669	-	*3 538 101*	121 605 223

PRODUITS	BUDGET 2020 Budget rectifié	BUDGET INITIAL 2021 Hors OPA	OPA	TOTAL
Subventions de l'Etat	*91 389 722*	91 880 298	154 776	92 035 074
Fiscalité affectée	*1 400 175*	1 339 613	0	1 339 613
Autres subventions	*5 515 026*	869 136	1 887 014	2 756 150
Autres produits	*19 248 746*	25 114 011	360 375	25 474 386
TOTAL des produits	117 553 669	119 203 058	2 402 165	121 605 223
Résultat prévisionnel (PERTE)	-	-	1 135 936,00	-
Total équilibre du compte de ré	117 553 669	119 203 058		121 605 223

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Budget rectifié 2020	Budget initial 2021	OPA	Total 2021
Résultat prévisionnel de l'e	**1 394 563**	**3 934 565**	**- 1 135 936**	**2 798 629**
+ dotation aux amortissemen	3 442 416	3 700 000	-	3 700 000
- reprises sur amortissement	1 900 000			-
+ valeur nette comptable des	-			-
- produits de cession d'éléme	-			-
- quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-	2 100 000		2 100 000
= capacité d'autofinanceme	**2 936 979**	**5 534 565**	**- 1 135 936**	**4 398 629**

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	2020	BUDGET INITIAL 2021			RESSOURCES	2020	BUDGET INITIAL 2021		
	Budget rectifié	Hors OPA	OPA	TOTAL		*Budget rectifié*	Hors OPA	OPA	TOTAL
Insuffisance d'autofinancement		-	*1 135 936*	-	Capacité d'autofinancement	2 936 979	5 534 565	-	4 398 629
Investissements	7 058 611	*2 174 412*	*5 343 742*	7 518 154	Financement de l'actif par l'Etat				-
					Financement de l'actif par des	935 797	61 100	942 000	1 003 100
					Autres ressources				-
Remboursement des dettes financières				-	Augmentation des dettes financières				
TOTAL des emplois	7 058 611	2 174 412	*6 479 678*	7 518 154	TOTAL des produits	*3 872 776*	5 595 665	942 000	5 401 729
Apport au fonds de roulement		**3 421 253**	**-**	**-**	**Prélèvement sur fonds de ro**	**3 185 835**	**-**	**- 5 537 678**	**- 2 116 425**

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Budget rectifié 2020	BI 2021 hors OPA	OPA	B.I 2021
Variation du fonds de roulement (apport ou prélèvement)	- 3 185 835	3 421 253	- 5 537 678	- 2 116 425
Variation du besoin en fonds de roulement (fonds de roulement-trésorerie)	2 934 544	4 432 748	- 490 943	3 941 805
Variation de la trésorerie (abondement ou prélèvement)	- 6 120 379	- 1 011 495	- 5 046 735	- 6 058 230
Niveau du fonds de roulement	17 209 095			15 092 670
Niveau du besoin en fonds de roulement	1 395 383			5 337 188
Niveau de la trésorerie	15 813 712			9 755 483

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget Initial 2021

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A) Emplois sous plafond Etat		(B) Emplois financés sur ressources propres	(C) = (A) + (B) Global
			En ETPT		En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	489	(1)		489
		CDI	5,0			5,0
	Non permanents	CDD	149		18	167,0
S/total EC			**643**		**18**	**661**
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS						**-**
BIATOSS	Permanents	Titulaires	412	(2)		412
		CDI	42		55	97
	Non permanents	CDD	106		92	198
S/total Biatoss			**560**		**147**	**707**
Totaux			**1 203**	(3)	**165**	**1 368** (4)
						Plafond global des emplois voté par le CA
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			**1 203**	(5)		

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les régles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5) fixé à 1 203.

Tableau 9 - EPSCP

Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en 2021	AE nouvelles ouvertes en 2021	Total des AE ouvertes pour l'année 2021	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en 2021	CP nouveaux ouverts en 2021	Total des CP ouverts pour 2021	Restes à engager en fin 2021 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin 2021 (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)<=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)<=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	13)=(3)+(6)-(8)-(11
2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2013	220 878	336 193	220 878	-	-	-	338 174	220 879	-	-	-	- 0	- 0
2014	162 870	228 042	142 870	20 000	-	20 000	254 929	142 870	20 000	-	20 000	-	-
2016	736 450	765 045	685 449	32 801	18 199	51 000	764 447	685 449	32 203	18 797	51 000	1	0
2017	844 457	746 454	633 536	104 162	41 010	145 172	750 368	633 032	104 162	41 010	145 172	65 749	504
2018	2 087 469	1 843 250	1 506 138	313 979	207 693	521 671	1 862 894	1 502 817	313 979	207 693	521 671	59 660	3 322
2019	1 491 383	534 805	473 783	61 011	442 210	503 221	538 684	473 414	65 259	437 962	503 221	514 379	369
2020	952 137	131 929	131 929	-	444 475	444 475	131 929	131 929	-	444 475	444 475	375 733	-
2021	909 108	-	-	-	278 426	278 426	-	-	-	278 426	278 426	630 682	-
total contrats de recherche	7 404 752	4 585 718	3 794 583	531 953	1 432 012	1 963 965	4 641 425	3 790 389	535 603	1 428 362	1 963 965	1 646 204	4 194
Région	445 020	300 615	294 906	5 708	132 992	138 700	300 615	293 941	6 673	132 027	138 700	11 414	964
ERASMUS	2 931 159	1 235 195	1 157 779	77 416	1 058 832	1 136 248	1 235 195	1 157 779	77 416	1 058 832	1 136 248	637 132	1
Autres	880 693	421 866	390 158	31 708	248 247	279 955	456 918	387 917	69 001	210 954	279 955	210 580	2 241
CVEC	438 913	358 287	358 287	-	80 626	80 626	358 287	358 287	-	80 626	80 626	-	-
Total contrats d'enseignement	4 695 785	2 315 963	2 201 131	114 832	1 520 698	1 635 529	2 351 015	2 197 924	153 090	1 482 439	1 635 529	859 125	3 206
Maison du gardien	59 599	59 043	56 566	2 477	556	3 033	68 072	59 250	-	349	349	-	-
Plan rénovations sanitaires amphis	741 573	807 873	741 573	-	-	-	943 510	741 573	-	-	-	0	- 0
Espace Rue	1 150 000	182 381	182 381	-	100 000	100 000	182 381	182 381	-	100 000	100 000	867 619	-
Avant corps	2 725 000	855 766	807 060	-	-	-	899 901	754 043	-	-	-	1 917 940	53 017
E Factory	3 804 860	5 815 031	3 804 860	-	-	-	3 573 240	3 204 860	368 380	231 620	600 000	-	-
Confort thermique et sanitaire des amphis	670 000	140 337	140 249	88	149 912	150 000	172 173	140 249	31 924	118 076	150 000	379 751	- 0
Couverture des amphis	1 000 000	10 000	10 000	-	40 000	40 000	10 000	10 000	-	40 000	40 000	950 000	-
Faux plafonds amphis	1 500 000	86 612	77 270	9 342	220 658	230 000	94 498	77 270	17 228	212 772	230 000	1 192 730	-
Rénovation salles de cours	1 080 000	372 952	372 951	-	250 000	250 000	376 411	372 952	3 459	246 541	250 000	457 049	- 0
Toitures ardoise et Zinc	600 000	-	-	-	100 000	100 000	-	-	-	100 000	100 000	500 000	-
CMSI Manu	724 400	724 400	724 400	-	-	-	209 600	209 600	-	140 000	140 000	-	374 800
Plan Campus	4 409 328	3 854 861	3 809 328	45 533	554 467	600 000	3 829 065	3 809 328	19 736	580 264	600 000	-	- 0
MILC - 1% artistique PUQ+ reliquat opé constr	661 393	988 154	469 393	-	192 000	192 000	978 285	469 393	-	192 000	192 000	-	-
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreul	500 000	-	-	-	200 000	200 000	-	-	-	200 000	200 000	300 000	-
Chevreul Transition énergetique	2 000 000	-	-	-	130 000	130 000	-	-	-	130 000	130 000	1 870 000	-
Cavenne Transition énergétique	600 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	600 000	-
Façade Dugas	110 287	110 287	110 287	-	-	-	110 287	110 286	-	-	-	-	1
Salles info pédago Bourg	100 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000	-
Agenda d'accessibilité	1 458 100	995 988	884 263	111 725	138 275	250 000	1 125 966	873 598	250 000	-	250 000	323 837	10 665
Contrôle d'accès	962 000	455 531	451 024	4 507	195 493	200 000	507 660	443 024	64 636	135 364	200 000	310 976	8 000
Signalétique directionnelle	90 000	41 254	29 999	11 255	18 745	30 000	41 254	29 999	11 255	18 745	30 000	30 001	-
Rénovation des sanitaires	955 000	109 386	105 000	4 386	475 614	480 000	109 386	105 000	4 386	475 614	480 000	370 000	-
Travaux ascenseurs	990 000	368 280	368 225	55	299 945	300 000	31 929	28 939	2 990	257 010	260 000	321 775	379 286
A ménagements fonctionnels	1 221 204	497 759	476 269	21 490	328 510	350 000	540 628	476 270	64 358	285 642	350 000	394 935	- 1
Mise en sécurité	315 000	110 875	110 623	252	79 748	80 000	112 127	109 371	2 756	77 244	80 000	124 377	1 252
Stores	800 000	289 085	285 634	3 451	146 549	150 000	289 085	284 465	4 620	145 380	150 000	364 366	1 169
Plan Canicule	240 000	50 000	50 000	-	150 000	150 000	50 000	50 000	-	150 000	150 000	40 000	-
GER	5 450 000	2 330 109	2 174 232	155 877	444 123	600 000	2 215 018	2 098 366	116 652	483 348	600 000	2 675 768	75 866
Total programmes pluriannuels d'investissement	34 917 744	19 255 963	16 241 586	370 439	4 214 594	4 585 033	16 470 476	14 640 217	962 381	4 319 968	5 282 349	14 091 125	904 052
Total	**47 018 281**	**26 157 644**	**22 237 300**	**1 017 223**	**7 167 304**	**8 184 527**	**23 462 916**	**20 628 531**	**1 651 073**	**7 230 770**	**8 881 843**	**16 596 455**	**911 452**
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :													
Ss total personnel	-	2 500 354	2 332 326	107 339	1 155 226	1 262 565	2 500 354	2 332 326	107 339	1 155 226	1 262 565	- 3 594 891	-
Ss total fonctionnement et intervention	12 100 537	4 086 246	3 389 602	539 445	1 736 091	2 275 536	4 161 701	3 366 898	581 353	1 694 183	2 275 536	6 435 399	22 704
Ss total investissement	34 917 744	19 571 044	16 515 372	370 439	4 275 987	4 646 426	16 800 861	14 929 307	962 381	4 381 361	5 343 742	13 755 946	888 748

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n (2021)	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
2013	226 705	-	226 705	226 705	-	-
2014	162 870	-	162 870	162 870	-	-
2016	736 450		736 450	722 604	-	13 846
2017	844 457	-	844 457	749 223	83 984	11 251
2018	2 087 469	-	2 087 469	1 659 642	382 024	45 803
2019	1 491 383	-	1 491 383	786 837	371 991	332 555
2020	952 137	-	952 137	159 488	247 536	545 113
2021	909 108	-	909 108	-	115 065	794 043
total contrats de recherche	7 410 579	-	7 410 579	4 467 369	1 200 600	1 742 611
Région	445 020		445 020	181 608	123 200	140 212
ERASMUS	2 931 159		2 931 159	1 372 749	1 283 408	275 002
Autres	880 693	1 500	879 193	508 711	160 901	209 581
CVEC	438 913		438 913	438 913	-	-
Total contrats d'enseignement	4 695 785	1 500	4 694 285	2 501 981	1 567 509	624 795
Maison du gardien	59 599	59 599	-	-	-	-
Plan rénovations sanitaires amphis	741 573	741 573	-	-	-	-
Espace Rue	1 150 000	1 150 000	-	-	-	-
Avant corps	2 725 000	2 725 000	-	-	-	-
E Factory	3 804 860	2 304 860	1 500 000	750 000	750 000	-
Confort thermique et sanitaire des an	670 000	670 000	-	-	-	-
Couverture des amphis	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-
Faux plafonds amphis	1 500 000	1 500 000	-	-	-	-
Rénovation salles de cours	1 080 000	1 080 000	-		-	-
Toitures ardoise et Zinc	600 000	600 000	-		-	-
CMSI Manu	724 400	624 400	100 000		100 000	-
Plan Campus	4 409 328	4 409 328	-		-	-
MILC - 1% artistique PUQ+ reliquat op	661 393		661 393	469 393	192 000	-
Rénovation Palais R+1 sud et Chevreu	500 000	500 000	-	-	-	-
Chevreul Transition énergetique	2 000 000	2 000 000	-	-	-	-
Cavenne Transition énergétique	600 000	600 000	-	-	-	-
Façade Dugas	110 287	110 287	-	-	-	-
Salles info pédago Bourg	100 000	100 000	-	-	-	-
Agenda d'accessibilité	1 458 100	1 008 100	450 000	425 000	25 000	-
Contrôle d'accès	962 000	962 000	-	-	-	-
Signalétique directionnelle	90 000	90 000	-	-	-	-
Rénovation des sanitaires	955 000	955 000	-	-	-	-
Travaux ascenseurs	990 000	990 000	-	-	-	-
A ménagements fonctionnels	1 221 204	1 221 204	-	-	-	-
Mise en sécurité	315 000	315 000	-	-	-	-
Stores	800 000	800 000	-	-	-	-
Plan Canicule	240 000	240 000	-	-	-	-
GER	5 450 000	5 450 000	-	-	-	-
Total programmes pluriannuels d'investissement	34 917 744	32 206 351	2 711 393	1 644 393	1 067 000	-
Total	**47 024 108**	**32 207 851**	**14 816 257**	**8 613 743**	**3 835 109**	**2 367 406**

COMMENTAIRES SUR LES TABLEAUX DE SUIVI DES OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

1 Les opérations sont identifiées par un nom et un millésime ; elles peuvent ne pas être toutes individualisées et faire l'objet de regroupements, un niveau de détail suffisant au regard des caractéristiques de l'établissements devant néanmoins être maintenu ;

2 Le degré d'exigence quant à la précision de l'évaluation, au budget initial, des reports prévisibles devra être fonction des contraintes qui pèsent sur les établissements pour établir ce chiffrage, notamment pour les contrats de recherche ;

3 En recettes, une ligne sera maintenue, même après la fin d'une opération tant que la totalité des financements extérieurs n'a pas été recouvrée ;

4 Pour les contrats de recherche, ne devra être indiquée au titre de l'autofinancement que, le cas échéant, la participation de l'établissement qui doit donner lieu à justification en application du contrat.

Délibération n° D2020-12-04-Fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, R. 719-52 et R. 719-55 ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Sur proposition de Monsieur le président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le projet annuel de performance au titre de l'exercice comptable 2021, annexé à la présente délibération.

Le projet annuel de performance au titre de l'exercice 2021 peut être consulté, dans son intégralité, auprès de la direction des affaires financières.

La présente délibération est approuvée, à la majorité des membres, par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 24
- ✓ Nombre de voix pour : 21
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

2021

Université Jean Moulin Lyon 3

Conseil d'administration du 17/12/2020

Avant-propos

Le projet annuel de performances (PAP), produit en application de l'article 5 du décret 2008-618 du 27 juin 2008 par les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (RCE), présente les objectifs poursuivis, les résultats obtenus ainsi que ceux attendus pour les exercices à venir.

Ce document doit être annexé au budget. Sur la base d'un ensemble d'indicateurs d'efficacité, d'efficience et de qualité du service public de l'enseignement supérieur, associés à des objectifs, le PAP permet d'avoir une vision dynamique des éléments d'activité et de suivi de performance de l'université.

Par ailleurs, le PAP concourt à l'information du Conseil d'Administration sur les choix politiques de l'établissement ainsi qu'au suivi du contrat pluriannuel d'établissement. Il s'inscrit dans la dynamique du plan stratégique de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et du contrat quinquennal qui a pour ambition de faire de notre établissement une université attractive, responsable et fidèle à ses missions de service public.

Cela étant le PAP présenté cette année est très particulier, puisque c'est à l'issue du travail d'auto-évaluation puis d'évaluation par le Hcéres (Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur), prévu au premier semestre de 2021, que l'établissement produira son nouveau projet d'établissement pour la période quinquennale 2021-2025. Ainsi ce PAP est davantage un rapport qu'un projet, même s'il maintient en perspective la dynamique des projets initiés et construits dans le cadre du contrat 2016-20.

Dans ce contexte, les cibles mentionnées pour les différents indicateurs sont un rappel des cibles 2020 et non de véritables cibles. Elles restent en cohérence avec les cibles nationales et les objectifs initiaux de notre projet sur la dernière période.

Les indicateurs retenus, nationaux et spécifiques à l'établissement, sont en cohérence :

- d'une part, avec ceux déclinés dans le projet de loi de finances 2017 du programme ministériel n° 150 "Formations supérieures et recherche universitaire" et du programme n° 231 "Vie étudiante"

- et, d'autre part, avec ceux négociés entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et l'Université Jean Moulin Lyon 3 qui figurent dans le contrat quinquennal 2016-20.

Ainsi, le projet annuel de performances de l'Université Jean Moulin Lyon 3 décrit les moyens mis en œuvre pour satisfaire la réalisation des objectifs que l'université s'est assignée et recense les actions prévues ainsi que les moyens engagés au titre de l'année 2020-2021.

Les indicateurs proposés dans ce PAP permettent d'apprécier la contribution relative de l'université à la performance globale des deux programmes ministériels et de mesurer annuellement l'atteinte des objectifs prévus au contrat pluriannuel d'établissement. Le PAP permet également à l'université de se situer par rapport aux résultats nationaux actuels et ceux visés sur les objectifs définis par le Ministère.

I. Présentation du projet annuel de performances de l'établissement 5

II. Objectifs et indicateurs de performance du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » 6

Objectif n° 1 – Répondre aux besoins de qualifications supérieures tout au long de la vie 7

- indicateur n° 1.2 : Insertion professionnelle des diplômés en formation initiale
  - *1.2a – Insertion des DUT* 8
  - *1.2b – Insertion des Licences Professionnelles* 10
  - *1.2c – Insertion des Masters* 11
- indicateur n° 1.3 : Formation tout au long de la vie
  - *1.3a – La formation continue* 13
  - *1.3b – Part des diplômes délivrés en Formation Continue* 14
  - *1.3c – Part de la validation des acquis de l''expérience (VAE)* 15
  - *1.3d – Part de la validation des acquis professionnels et personnels (VAPP)* 16

Objectif n° 2 – Améliorer la réussite des étudiants 17

- indicateur n° 2.2 : Mesures de la réussite étudiante
  - *2.2a – DUT en 2 ou 3 ans* 18
  - *2.2b – Etudiants en 1ère année de DUT par type de bac* 19
- indicateur n° 2.3 : Réussite en 1er cycle universitaire
  - *2.3a – Licence en 3* 20
  - *2.3b – Licence en 3 ou 4 ans* 21
  - *2.3c – Le devenir des étudiants en fin de L1* 22
  - *2.3d – Réussite des étudiants inscrits au Pôle Réussite* 23
- indicateur n° 2.4 : Réussite en Master - M2 24
- indicateur n° 2.5 : Réussite en Doctorat 25

Objectif n° 3 – Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau International 26

- indicateur n° 3.3 : Enseignants chercheurs produisants 27

Objectif n° 4 – Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la Recherche 28

- indicateur n°4.1 : Montant des redevances sur titre de propriété intellectuelle dans les ressources de l'établissement 28
- indicateur n° 4.2 : Montant des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources de l'établissement 29
- indicateur n° 4.3 : Ressources propres liées à la recherche – revenus consolidés de la valorisation de la recherche 30

Objectif n° 5 – Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements **32**

- indicateur n° 5.1 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat
  - *5.1a – Etudiants étrangers en Master* 33
  - *5.1b – Etudiants étrangers en Doctorat* 34
- indicateur n° 5.2 : Proportion d'étrangers parmi les enseignants-chercheurs
  - *5.2a – Enseignants chercheurs de nationalité étrangère* 35
  - *5.2b – Professeurs invités* 36
- indicateur n° 5.3 : Coopération internationale
  - *5.3a* – Doctorants en cotutelles 37
  - *5.*3b – Doctorats délivrés en cotutelles 37

Objectif n° 6 – Améliorer l'efficience de l'université **38**

- indicateur n° 6.1 : Part des mentions à faibles effectifs 39
- indicateur n° 6.2 : Attractivité des Masters 40
- indicateur n° 6.3 : Mesure de la disponibilité des places de bibliothèque
  - *6.3a – Entrées dans les BU* 41
- indicateur n° 6.4 : Qualité de la gestion immobilière – taux d'occupation des locaux 42
- indicateur n° 6.5 : Ressources propres de l'établissement 43

III. Objectifs et indicateurs de performance du programme 231 « Vie étudiante » **45**

Objectif n° 1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales

- Indicateur n° 1.2 : Représentation des origines socio professionnelles des étudiants 46
- indicateur n° 1.3 : Etudiants boursiers
  - *1.3a – Boursiers sur critères sociaux : effectifs* 47
  - *1.3b – Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite en L3* 48
  - *1.3c – Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite en M2* 49

Objectif n°3 – Développer le suivi de la santé des étudiants **50**

- Indicateur n° 3.1 : Pourcentage des étudiants de l'université vus par le Service Médical de Médecine Préventive 51

I. Présentation du projet annuel de performances de l'établissement

L'Université Jean Moulin Lyon 3, spécialisée en sciences humaines et sociales, propose une offre de formation riche de niveau Bac + 1 à Bac + 8 en Droit, Science politique et relations internationales, Francophonie, Gestion, Management, Comptabilité, Philosophie, Langues, Lettres, Histoire, Géographie et Aménagement, Information et Communication au sein de six facultés et instituts. Pour l'année universitaire 2019-20, elle a accueilli **27.908** étudiants répartis sur 3 sites :

- Campus de Lyon – site de la Manufacture des Tabacs et site des Quais (23.896 étudiants),
- Campus de Bourg-en-Bresse (825 étudiants) et
- des étudiants en formations délocalisées en France et à l'étranger (3.187 étudiants).

L'Université compte 5.306 étudiants internationaux (étrangers et/ou en échanges).

68% des étudiants (18.422) sont au niveau Licence, 31% (8.785) au niveau Master et 3% (701) sont au niveau Doctorat. Par niveau, on compte les étudiants de diplômes nationaux mais aussi les préparations et les diplômes d'université.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 est membre de l'Université de Lyon (UdL), devenue par décret du 5 février 2015, Communauté d'universités et d'établissements (COMUE).

Avec un budget de dépenses prévisionnelles de 122 millions d'euros pour 2021 (en CP), 627 enseignants-chercheurs et enseignants, un personnel administratif et technique de 693 personnes, plus de 100 contrats étudiants et plus de 2.250 vacataires chargés d'enseignement, l'Université Jean Moulin Lyon 3 a un des meilleurs taux de *réussite de ses étudiants et d'insertion professionnelle de ses diplômés* et ce malgré une sous dotation parmi les plus importantes en moyens humains (pour enseignement et pour l'administration) et en moyens financiers par étudiant.

Le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) accompagne les étudiants vers leur premier emploi et tisse également des liens étroits avec les partenaires économiques et sociaux. La Direction de l'Innovation et du développement (DID) créée en 2014 a également contribué à renforcer nos liens avec le monde socio-économique :

- ✓ 7.752 stages professionnels effectués
- ✓ 951 étudiants en formation continue
- ✓ 1.508 étudiants en alternance dont 62% de contrats de professionnalisation et 38% d'apprentis
- ✓ Le taux d'emploi des diplômés à 27 mois est de 88% en DUT, de 94% en Licence Pro et de 84% en Master
- ✓ Création de l'incubateur Manufactory qui soutient, accompagne et encourage les étudiants porteurs de projets afin de rendre l'entrepreneuriat accessible à tous
- ✓ Création d'un espace de « *co-working* » au sein de l'université pour la communauté des étudiants en projet entrepreneurial

Et parce que les différences sont une source de diversité, des dispositifs en faveur de *l'égalité des chances et du mérite* ont été développés avec le Pôle Réussite et le Pôle Handicap. Ainsi pour l'année universitaire 2019-20 :

- ✓ 7.140 étudiants (31%) ont bénéficié d'une bourse sur critères sociaux et 372 étudiants d'un autre type d'aide.
- ✓ 430 étudiants en situation de handicap ont été accompagnés par le Pôle handicap étudiant – 60.000 m² accessibles aux personnes à mobilité réduite
- ✓ 61 collégiens, 293 lycéens, 588 étudiants et 328 professionnels ont bénéficié des actions du Pôle Réussite. Ces données sont en baisse suite à la crise sanitaire et correspondent à la période du 01/09/2019 au 15/03/2020.

La *recherche* est également au cœur de la stratégie de notre université avec :

- ✓ 7 écoles doctorales
- ✓ 19 unités de recherche labellisées par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- ✓ 528 doctorants, 5 HDR soutenues en 2019
- ✓ 8 thématiques de recherche (Problématiques urbaines – Environnement – Santé globale – Entrepreneuriat et innovation – Interculturalité et internationalisation – Religion et laïcité – Numérique en SHS – Mémoire et Héritage)

Enfin, *la politique internationale* de l'Université Jean Moulin Lyon 3 est un de nos atouts majeurs grâce à un développement ciblé avec :

- ✓ 206 partenaires ERASMUS+
- ✓ 222 partenaires hors ERASMUS+
- ✓ 48 programmes de formations délocalisées dans 18 pays
- ✓ 4.608 étudiants étrangers de 126 pays différents
- ✓ 662 étudiants partis en programmes d'échange
- ✓ 765 bénéficiaires de bourses de mobilité à l'étranger dont 654 pour des études et 111 pour des stages
- ✓ 37 cotutelles de thèse avec 13 pays
- ✓ Des partenariats renforcés avec l'Etat de Sao Paulo et les universités de Shanghai mais aussi certains établissements canadiens, japonais et européens (spécialement dans le cadre de l'Alliance européenne « Arqus » à laquelle notre université participe).

II. Objectifs et indicateurs de performance du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire »

« Le programme 150 de la Mission Interministérielle de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, intitulé Formations supérieures et recherche universitaire, vise à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la nation et des individus qui la composent. »

L'Université Jean Moulin Lyon 3 a décliné ces points dans ses axes stratégiques et dans le contrat quinquennal qui la lie à l'Etat.

Les orientations stratégiques de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » sont découpées en objectifs et mesurées par des indicateurs qui permettent d'en apprécier la progression.

En sa qualité d'opérateur de l'Etat, l'Université Jean Moulin Lyon 3 inscrit son action en totale conformité avec les objectifs définis par l'Etat. Sur les 6 objectifs stratégiques fixés :

- 2 concernent l'activité de formation supérieure : répondre aux besoins de qualification supérieure (objectif 1) et améliorer la réussite des étudiants (objectif 2).
- 2 concernent l'activité de recherche : produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international (objectif 3) et améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche (objectif 4)
- 2 sont transversaux aux deux domaines : renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements (objectif 5) et améliorer l'efficience des opérateurs (objectif 6).

OBJECTIF 1 : Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie

L'université doit répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et par la formation tout au long de la vie avec la préoccupation de l'insertion professionnelle. L'insertion professionnelle des diplômés a été consacrée, depuis la promulgation de la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), comme l'une des trois missions du service public de l'enseignement supérieur, avec l'enseignement et la recherche. Elle constitue une des priorités de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et une veille économique est en place sur les marchés du travail (local, national et international) afin d'anticiper l'évolution des besoins et de s'assurer que nos domaines de formation sont en adéquation avec ceux-ci.

L'Université Jean Moulin Lyon 3, pour qui l'insertion et la professionnalisation des étudiants est une priorité, souhaite les développer en inscrivant la notion de « compétence durable » au cœur de son offre de formation.

Pour soutenir le développement de ses cursus professionnalisés (DUT, licences professionnelles et masters) qui regroupent près du quart de ses étudiants, l'établissement poursuit ses échanges avec le monde socio-économique.

Par ailleurs, différents leviers sont mis à disposition de nos étudiants par notre établissement pour favoriser l'insertion professionnelle :

- L'intégration progressive dans les maquettes des heures dédiées au Projet Personnel et Professionnel permet aux étudiants de s'informer sur les métiers accessibles. A cela, s'ajoutent des modules dédiés à la technique de recherche d'emploi conduits par les composantes et le SCUIO-IP.

- Des structures spécifiques au sein du Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP) telles que :
  - le Centre d'Information, de Documentation et d'Orientation (CIDO) ;
  - l'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OFIP) ;
  - le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP)
  - la plateforme U3e facilitant les échanges entre les étudiants, les partenaires socio-économiques et l'Université par la mise à disposition d'un CV thèque aux entreprises et la diffusion de stages et de jobs étudiants.

- Des appuis et incitations à la mise en place de formations en alternance (contrat d'apprentissage et contrat professionnel). La mise en valeur de l'offre de formation en alternance auprès des entreprises par l'intermédiaire de la DID et l'organisation du forum Entreprises Alternance au sein du campus de la Manufacture permettent à nos étudiants de rencontrer des recruteurs potentiels.

- D'autre part, l'université Jean Moulin Lyon 3 valorise l'esprit d'entreprise et sensibilise les étudiants à l'entrepreneuriat dès leurs premières années d'études. Ainsi, l'incubateur Manufactory, adossé à la Manufacture des Tabacs, héberge, accueille et accompagne des porteurs de projet d'entreprise de tous horizons, à la fois des étudiants ou jeunes diplômés de l'établissement ainsi que des jeunes venant de l'extérieur.
  L'incubateur Manufactory est structuré autour de 3 programmes. Les programmes START et UP, accompagnent gratuitement les étudiants et jeunes diplômés, porteurs de projet entrepreneurial. Quant au programme PRO, il est ouvert aux porteurs de projets ayant déjà eu des expériences professionnelles ou les salariés en reconversion.

Indicateur de performance n° 1.2 : Insertion professionnelle des diplômés en formation initiale

La formation de nos diplômés doit leur permettre de s'insérer rapidement dans un emploi stable, correspondant à leur niveau de qualification

N° 1.2a : Insertion des DUT

LOLF_150-1-2a	Insertion DUT

Programme	**LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire**
Objectif	**LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures**

Responsable de l'indicateur	**IUT Jean Moulin**
Source des données	Enquête Insertion Professionnelle : DUT (IUT)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	% d'étudiants
Date de la mesure	Année du diplôme (= Promotion)
Champ de la mesure	Diplômés - Formation Initiale - Nationalité française ou étrangère si titulaires d'un bac français

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	DUT : Enquête d'insertion - Situation 2 ans après l'obtention du DUT
Mode de calcul	Taux de réponse = répondants / interrogés Taux de poursuites d'études - Taux de reprises d'études - Taux d'insertion : ces 3 taux sont calculés par rapport aux répondants Taux d'emploi = répondants en Emploi / répondants en Insertion Adéquation 1er emploi/spécialité DUT : pour tous les répondants hors poursuite d'études - Modalités retenues : "Tout à fait d'accord" et "Plutôt d'accord"
Mode de calcul détaillé	Au moment de l'enquête les étudiants sont : en poursuite d'études (depuis l'obtention du DUT) ou en reprise d'étude (après une période d'insertion) ou encore en situation d'insertion. Les situations d'insertion sont : en emploi, en recherche d'emploi ou inactifs.
Commentaires	- Cibles : Taux de réponse : objectif Lyon 3 Taux d'emploi : objectif LOLF national décliné pour Lyon 3

		Session 2013	Session 2014	Session 2015	Session 2016	Session 2017	Rappel Cible 2020
Répondants	UJM - Lyon 3	170	139	198	149	145	
Taux de Réponse	**UJM - Lyon 3**	**55%**	**51%**	**66%**	**55%**	**52%**	**60%**
	Ref. Nationales	*56%*	*57%*	*60%*	*61%*	*59%*	
En poursuite d'études	**UJM - Lyon 3**	**104**	**82**	**128**	**94**	**87**	
Taux de poursuites d'études	**UJM - Lyon 3**	**61%**	**59%**	**65%**	**63%**	**60%**	
	Ref. Nationales	*56%*	*56%*	*57%*	*57%*	*59%*	
En reprises d'études	**UJM - Lyon 3**	**9**	**7**	**8**	**12**	**11**	
Taux de reprises d'études	**UJM - Lyon 3**	**5%**	**5%**	**4%**	**8%**	**8%**	
	Ref. Nationales	*5%*	*6%*	*5%*	*6%*	*6%*	
En insertion (=emploi, recherche d'emploi, inactivité)	**UJM - Lyon 3**	**57**	**50**	**62**	**43**	**47**	
Taux d'insertion	**UJM - Lyon 3**	**34%**	**36%**	**31%**	**29%**	**32%**	
	Ref. Nationales	*39%*	*38%*	*38%*	*37%*	*35%*	
En emploi	**UJM - Lyon 3**	**46**	**38**	**48**	**38**	**37**	
Taux d'emploi	**UJM - Lyon 3**	**81%**	**76%**	**77%**	**88%**	**79%**	**90%**
	Ref. Nationales	*78%*	*79%*	*77%*	*83%*	*80%*	*90%*
Adéquation 1er Emploi / Spécialité DUT	**UJM - Lyon 3**	**61%**	**68%**	**63%**	**69%**	**67%**	
Durée d'accès à l'emploi en mois	**UJM - Lyon 3**	**3**	**3**	**3**	**2**	**2**	

On distingue 2 notions :

- Le taux d'insertion correspond à la proportion de diplômés qui sont sur le marché du travail (en emploi ou en recherche d'emploi) et aux inactifs (qui ne recherchent pas d'emploi)
- Le taux d'emploi, quant à lui, indique la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles qui sont en situation d'insertion.

Commentaires :

Plus de la moitié des étudiants interrogés ont répondu à cette enquête, soit 145 répondants pour la session 2017. Le taux de réponse est en baisse par rapport aux années précédentes au vu du contexte actuel de crise sanitaire. Le MESRI s'attend à une baisse conséquente des taux de réponse qu'il souhaite allonger la période d'interrogation des diplômés.

Au global 2 ans après l'obtention de leur DUT, environ un tiers des étudiants de Lyon 3 sont sur le marché du travail. Une majorité des étudiants (60%) ont poursuivi leurs études dès l'obtention du DUT et 8% d'entre eux ont repris des études après une interruption. La poursuite d'études est plus fréquente qu'en moyenne nationale.

Parmi les diplômés en situation d'insertion, presque 80% ont trouvé un emploi et ce dans un délai relativement court après la fin de leurs études. On constate une amélioration de la durée d'accès à l'emploi qui est passé de 3 à 2 mois.

Le taux d'emploi des DUT s'établit à 79% et est comparable à la moyenne nationale mais il reste éloigné de la cible de 90%, qui est celle du PAP national.

Presque 70% des répondants à l'enquête déclarent que leur diplôme est en adéquation avec leur spécialité de DUT.

Pour améliorer la réussite et l'insertion de ses diplômés (DUT, licences professionnelles), l'I.U.T. mobilise plusieurs leviers :

- Créer des cours de soutien en faveur de la réussite des étudiants de premier cycle, notamment ceux issus de la filière technologique.
- Mettre en œuvre une politique de communication très active à la fois pour promouvoir ses formations auprès des futurs bacheliers technologiques mais aussi à l'égard des entreprises, sources de partenariats pédagogiques précieux pour nos étudiants.
- Ouverture systématique des licences professionnelles à l'alternance.
- Engagement de l'I.U.T. dans une démarche qualité collective avec les quatre autres I.U.T. de l'Académie de Lyon.

N° 1.2b : Insertion des Licences Professionnelles

LOLF_150-1-2b	Insertion Licence professionnelle
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures

Responsable de l'indicateur	OFIP SCUIO-IP
Source des données	Enquête Insertion Professionnelle : Licence Professionnelle

Description de l'indicateur

Unité de mesure	% d'étudiants
Date de la mesure	Année du diplôme (= Promotion)
Champ de la mesure	Diplômés - Formation Initiale - Nationalité française ou étrangère si titulaires d'un bac français - Hors Etudiants en diplômes délocalisés

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Licences Professionnelles : Enquête d'insertion à 27 mois
Mode de calcul	Taux de réponse = répondants / interrogés Etudiants en insertion = répondants - étudiants en poursuite ou reprise d'études (Définition Lyon 3) Taux d'insertion = étudiants en insertion / répondants Taux d'emploi = étudiants en emploi / étudiants en insertion (Définition Lyon 3. Appelé taux d'insertion au niveau national) % cadres (y compris professions intellectuelles) et de professions intermédiaires Taux d'insertion en Rhône-Alpes Durée Accès Emploi = durée moyenne de recherche du 1er emploi
Mode de calcul détaillé	Calcul Lyon 3 : - Etudiants de nationalité française ou de nationalité étrangère titulaires d'un bac français Calcul national : - Etudiants de nationalité française
Commentaires	- Cibles : Taux de réponse : objectif Lyon 3 Taux d'emploi : objectif LOLF national décliné pour Lyon 3

		Session 2013	Session 2014	Session 2015	Session 2016	Session 2017	Rappel Cible 2020
Répondants	UJM - Lyon 3	490	497	481	474	514	
Taux de réponse	UJM - Lyon 3	69%	70%	73%	67%	70%	70%
	Ref. Nationales	*70%*	*67%*	*68%*	*68%*		
En insertion (= emploi, recherche d'emploi, inactivité)	**UJM - Lyon 3**	**360**	**340**	**342**	**323**	**346**	
Taux d'insertion	UJM - Lyon 3	73%	68%	71%	68%	67%	
	Ref. Nationales	*71%*	*70%*	*64%*	*63%*		
En emploi	**UJM - Lyon 3**	**334**	**310**	**319**	**303**	**325**	
Taux d'emploi	UJM - Lyon 3	93%	91%	93%	94%	94%	93%
	Ref. Nationales	*92%*	*93%*	*94%*	*93%*		*93%*
% Cadres & Prof Intermédiaires	UJM - Lyon 3	94%	96%	95%	96%	96%	
	Ref. Nationales	*71%*	*70%*	*69%*	*76%*		
% Insertion en Rhône-Alpes	UJM - Lyon 3	68%	67%	69%	72%	71%	
Durée d'accès à l'emploi en mois	UJM - Lyon 3	2	1	1	1	1	

Commentaires :

Le taux de réponse à l'enquête reste élevé et la cible fixée est atteinte.
Au moment de l'enquête, 67% des répondants étaient en situation d'insertion, en emploi ou en recherche d'emploi sur le marché du travail. 94% d'entre eux étaient en emploi, ce qui traduit une très bonne adéquation de nos licences professionnelles avec les attentes du marché de l'emploi. Depuis quelques années, le taux d'emploi de notre établissement est supérieur à 90% et la cible fixée est dépassée.

Globalement, 3/4 des diplômés exercent un emploi en Rhône Alpes et 96% appartiennent aux catégories cadres et professions intermédiaires. La durée moyenne d'accès à l'emploi reste courte (environ un mois).

N° 1.2c : Insertion des Masters

LOLF_150-1-2c	Insertion Master
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures

Responsable de l'indicateur	OFIP SCUIO-IP
Source des données	Enquête Insertion Professionnelle : Master à finalité professionnelle ou recherche

Description de l'indicateur

Unité de mesure	% d'étudiants
Date de la mesure	Année du diplôme (= Promotion)
Champ de la mesure	Diplômés - Formation Initiale - Nationalité française ou étrangère si titulaires d'un bac français - Hors Etudiants en diplômes délocalisés.

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Master Professionnel et Recherche : Enquête d'insertion à 27 mois
Mode de calcul	Taux de réponse = répondants / interrogés Etudiants en Insertion = répondants - étudiants en poursuite ou reprise d'études (Définition Lyon 3) Taux d'insertion = étudiants en insertion / répondants Taux d'emploi = étudiants en emploi / étudiants en insertion (Définition Lyon 3. Appelé taux d'insertion au niveau national) % cadres y compris professions intellectuelles supérieures Durée Accès Emploi = durée moyenne de recherche du 1er emploi
Mode de calcul détaillé	Calcul Lyon 3 : - Etudiants de nationalité française ou de nationalité étrangère titulaires d'un bac français - Diplômés préparant un concours ou un examen professionnel comptabilisés en insertion et non en poursuite d'études Calcul national : - Etudiants de nationalité française - Diplômés préparant un concours ou un examen professionnel comptabilisés en poursuite d'études
Commentaires	- Cibles : Taux de réponse : objectif Lyon 3 Taux d'emploi : objectif LOLF national décliné pour Lyon 3 - Le suivi de la qualité de l'inserton fait l'objet d'un suivi par filière et diplôme accessible sur le site institutionnel de l'université.

		Session 2013	Session 2014	Session 2015	Session 2016	Session 2017	Rappel Cible 2020
Répondants	UJM - Lyon 3	1 319	1 329	1 438	1 442	1 535	
Taux de réponse	UJM - Lyon 3	73%	72%	73%	70%	71%	70%
	Ref. Nationales	*71%*	*71%*	*71%*	*70%*		
En insertion (= emploi, recherche d'emploi, inactivité)	**UJM - Lyon 3**	**1 129**	**1 140**	**1 252**	**1 235**	**1 375**	
Taux d'insertion Calcul Lyon 3	UJM - Lyon 3	86%	86%	87%	86%	90%	
En emploi Calcul Lyon 3	**UJM - Lyon 3**	**922**	**972**	**1 088**	**1 043**	**1 161**	
Taux d'emploi Calcul Lyon 3	UJM - Lyon 3	82%	85%	87%	84%	84%	
Taux d'emploi Calcul national	UJM - Lyon 3	92%	92%	92%	92%		92%
	Ref. Nationales	*90%*	*91%*	*91%*	*92%*		*92%*
Durée d'accès à l'emploi en mois	UJM - Lyon 3	2	2	2	2	2	
% Cadres	UJM - Lyon 3	74%	80%	80%	81%	82%	
	Ref. Nationales	*60%*	*61%*	*62%*	*67%*		

Commentaires :

1.535 étudiants ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de plus de 70%. Suite à l'obtention de leur master une majorité de diplômés arrête leurs études pour s'insérer sur le marché de l'emploi : le taux d'insertion pour la session 2017 reste élevé et est nettement supérieur aux années précédentes.

Parmi les étudiants en insertion, le taux d'emploi est de 84% en moyenne sur les 5 dernières années. Les modes d'accès à l'emploi sont par ordre de priorité : les stages ou l'alternance, les annonces, les réseaux, la réussite à un concours et l'envoi de candidatures spontanées.

Sur les 3 dernières années, plus de 3 diplômés sur 4 exercent des fonctions de niveau cadre et profession intellectuelle supérieure, ce qui est plus que la moyenne nationale. La durée d'accès au 1er l'emploi est relativement courte, elle est en moyenne de 2 mois.

Indicateur de performance n° 1.3 : Formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie répond à plusieurs objectifs : assurer l'adaptation à l'emploi, aider à l'insertion ou la réinsertion des demandeurs d'emploi, permettre la promotion sociale, participer au développement culturel et lutter contre les inégalités.

Aujourd'hui, à l'image de la plupart des universités, l'Université Jean Moulin Lyon 3 offre des formations adaptées à ces différents objectifs. Ce résultat a été rendu possible grâce à son ouverture au monde de l'entreprise.

Pour optimiser encore ses résultats en matière de formation continue, l'université démarre une politique de large ouverture sur des partenaires nouveaux, tant en France qu'à l'étranger. Dans cette optique, elle soutient les projets transversaux portés par la COMUE, elle cherche à mieux se positionner sur le marché international par la recherche de publics étrangers et elle développe des projets directement liés à l'environnement socio-économique immédiat avec par exemple la participation à des initiatives d'accompagnement d'entreprises de croissance avec la Chambre de Commerce, la mise en place d'un *think tank* en partenariat avec des chefs d'entreprises de PME de Rhône-Alpes ou le développement de formations sur mesure pour des grandes entreprises du territoire ainsi qu'au niveau national.

Afin d'améliorer l'accès des usagers à la formation tout au long de la vie, tant pour les personnes en activité que pour celles qui sont en recherche d'emploi ou en reconversion, différents outils et mécanismes sont mobilisés :

1) Contrat de professionnalisation et Contrat d'apprentissage
2) Projet de transition professionnelle (PTP, aussi appelé le CPF de transition professionnelle)
   Ce nouveau dispositif, en remplacement du CIF depuis le 1er janvier 2019, ne s'adresse qu'aux salariés et permet à tout actif de suivre une formation en vue de changer de métier ou de profession.
3) Compte Personnel Formation (CPF), utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, y compris en période de chômage, pour suivre une formation qualifiante
4) Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) qui constitue une voie d'accès aux diplômes sans retour en formation
5) Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) qui conduit à une reprise d'étude
6) Ouverture d'une partie accrue de ses formations professionnalisantes à la formation continue

.
Au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3, il existe 4 pôles de gestion de la formation continue :

- un service commun aux Facultés des Langues, Lettres, Philosophie : la ***F***ormation ***C***ontinue (FC3)
- et des services de Formation Continue propres à 3 composantes : Droit, IAE, IUT

La coordination des 4 pôles de formation continue, notamment en ce qui concerne la consolidation des résultats, le suivi des indicateurs de performance, la démarche de certification, ainsi que le développement de propositions sur-mesure aux partenaires mobilisant des compétences transverses dans l'établissement, sont réalisés au sein de la Direction de l'Innovation et du Développement.

En outre, pour développer la formation continue, des programmes sur-mesure dédiés aux entreprises ainsi qu'aux organisations sont déployés en réponse à leurs besoins et l'enseignement à distance est accru (*e-learning*). Nos équipes d'ingénieurs (en technologies numériques, pédagogiques, juridiques et financiers) accompagnent nos enseignants-chercheurs et les entreprises dans la conception de programmes partiellement ou intégralement à distance, mobilisant le meilleur des technologies de formation.

Notre établissement s'est également engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et a obtenu en janvier 2019 la Certification de Services FCU, label qualité délivré par le Bureau Veritas Certifications.

N° 1.3a : La Formation Continue

Notre modèle de formation continue est reconnu parmi les meilleurs à l'échelle nationale dans le domaine des sciences humaines et sociales et sa vitalité se traduit par la génération de ressources propres liées à la formation pour un montant de 18.309 K€ en 2019.

LOLF_150-1-3a	FC - Stagiaires - Heures Stagiaires - Recettes - Diplômés

Programme	**LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire**
Objectif	**LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures**

Responsable de l'indicateur	**DID - Service Statistique et Décisionnel**
Source des données	Enquête Formation Continue (Enquête 6 de la DEPP) et BPF /Enquête 6 pour références nationales

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nb de stagiaires - Euros - Nb d'heures - Nb diplômés
Date de la mesure	Année civile
Champ de la mesure	Champ de la formation continue selon l'enquête Formation Continue sur l'ensemble des Universités y compris IUT et HORS Apprentissage

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Activité de la formation continue
Mode de calcul	Nombre de stagiaires - Volume d'heures stagiaires - Chiffre d'affaires en euros Nombre de stagiaires en formation sur l'année civile considérée (un stagiaire inscrit sur 2 années universitaires peut être comptablisé 2 fois) Nb de diplômés = diplômés de la formation continue diplômante + DAEU au moment de l'enquête
Mode de calcul détaillé	Hors Apprentissage
Commentaires	Enquête menée et données collectées par le service de la formation continue jusqu'en 2013 (pour l'ensemble des données : diplômés, stagiaires, CA …). A partir de 2014 la gestion de l'enquête est reprise par la DID, les diplômés sont extraits du SI de scolarité. A partir de 2010, les heures stagiaires en stages pratiques de l'IUT sont prises en compte.

		2015	2016	2017	2018	2019	Rappel Cible 2020
Stagiaires FC	**UJM - Lyon 3**	**7 509**	**6 438**	**6 533**	**6 376**	**5 001**	
Heures Stagiaires milliers d'heures	**UJM - Lyon 3**	**961**	**841**	**858**	**825**	**648**	
	Ref. Nationales	*51452*	*49 392*				
Evolution annuelle des heures stagiaires	UJM - Lyon 3	42%	-12%	2%	-4%	-21%	
	Ref. Nationales	*-4%*	*-4%*				
Diplômés en formation continue	**UJM - Lyon 3**	**1 021**	**1 191**	**1 327**	**1 307**	**1 315**	
Chiffres d'affaires milliers d'euros	**UJM - Lyon 3**	**7 355 K€**	**7 370 K€**	**8 105 K€**	**9 493 K€**	**8 481 K€**	**10 000 K€**
Chiffre d'affaires Evolution annuelle	UJM - Lyon 3	6%	0%	10%	17%	-11%	

Commentaires :

L'activité de formation continue est en croissance régulière et sensible. Les ressources propres liées à cette activité sont passées de 7 millions d'euros en 2015 à 8,5 millions d'euros en 2019, soit une progression de 15%. On constate une baisse du chiffre d'affaires de 1 million d'euros par rapport à l'année précédente qui s'explique principalement par un début de transfert des contrats de professionnalisation vers l'apprentissage. En outre le chiffre d'affaires de la FC doit s'apprécier en pluri annuel, l'impact de la facturation pouvant traduire des décalages de fin d'année. La cible fixée à 10 millions d'euros traduit la volonté de l'établissement de continuer à développer cette activité et le développement de la formation continue fait l'objet d'analyses permettant de suivre les marges dégagées. Ainsi, un pilotage fin de la formation continue permet de proposer un arrêt ou un redéploiement pour les formations à faible impact ou non équilibrées. D'où une baisse en 2019 du nombre de stagiaires en formations courtes en regard de l'ajustement de nos tarifs au prix du marché qui explique également pour partie cette baisse du chiffre d'affaires.

Le nombre de diplômes délivrés en formation continue a lui aussi beaucoup augmenté, passant de 1.021 en 2015 à un peu plus de 1.300 en 2019, soit une hausse de 29% En 2019, la formation continue diplômante ou non (formations courtes) a compté 5.000 stagiaires et 648.000 heures de formation ont été dispensées.

N° 1.3b : Part des diplômes délivrés en Formation Continue

LOLF_150-1-3b	FC diplômante - Diplômes délivrés en formation continue
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures

Responsable de l'indicateur	**Service de la Formation Continue**
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / Repères et Références Statistiques pour références nationales

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Session : exemple session 2010 correspond à l'année universitaire 2009-10
Champ de la mesure	Tous diplômes hors doctorats et HDR Zoom diplômes nationaux : Capacité, DAEU, DUT, Licence, Master hors diplômes d'établissement (DU)

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Formation continue = étudiants en reprises d'études bénéficiant d'un accompagnement pédagogique ou administratif spécifique y compris DAEU y compris en alternance (contrats de professionnalisation)
Mode de calcul	On garde tous les diplômes délivrés hors doctorats et HDR (y compris CPGE)
Mode de calcul détaillé	Diplômes délivrés en formation continue + DAEU / Total des diplômes délivrés Diplômes nationaux délivrés en formation continue + DAEU / Total des diplômes nationaux délivrés
Commentaires	

		Session 2015	Session 2016	Session 2017	Session 2018	Session 2019
Diplômes délivrés en FC	UJM - Lyon 3	1 025	1 196	1 342	1 340	1 328
% Diplômes délivrés en FC	UJM - Lyon 3	11,9%	13,1%	14,2%	14,1%	13,7%
Diplômes Nationaux délivrés en FC	UJM - Lyon 3	941	1 006	1 121	1 164	1 161
	Ref. Nationales	*52 357*	*56 040*	*59 731*	*59 583*	
% Diplômes Nationaux en FC	UJM - Lyon 3	13,0%	13,3%	14,4%	14,8%	14,5%
	Ref. Nationales	*10,9%*	*11,4%*			

Commentaires :

En lien avec le développement de l'activité :

- Le nombre de diplômes délivrés en formation continue financée a augmenté d'environ 30% ces cinq dernières années, passant de 1.025 pour la session 2015 à 1.328 pour la session de 2019.

- La part de diplômes nationaux délivrés au titre de la formation continue financée, en augmentation sur la période, représente 14,5% du nombre total de diplômes en 2019. La proportion de diplômes nationaux en formation continue dans notre établissement est supérieure aux références nationales.

Un dispositif a été mis en place permettant la création de nouveaux diplômes en formation continue (FC) ou en alternance (FA), tout en veillant à la pertinence économique et à la soutenabilité par rapport au plafond de masse salariale de l'université. Pour les diplômes équilibrés en coûts complets sur le plan financier, de nouvelles heures en sus du plafond existant, peuvent être attribuées à la composante porteuse du nouveau diplôme. Celle-ci est cependant amenée à participer aux frais d'environnement.

N° 1.3c : Part de validation des acquis de l'expérience (VAE)

LOLF_150-1-3c	VAE : Dossiers de recevabilité - Validations partielles ou totales après commission
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures

Responsable de l'indicateur	SCUIO-IP
Source des données	Enquête VAP-VAE n67 (DEPP) / National : PAP-RAP

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nb de dossiers
Date de la mesure	Année civile de dépôt de dossier ou du jury 1 / année de la session pour les diplômes obtenus (2015 = session 2015)
Champ de la mesure	Dossiers déposés en Validation des Acquis de l'Expérience - VAE (Loi 2002)

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Nombre de dossiers déposés puis examinés par le jury et type de décision.
Mode de calcul	Jusqu'en 2014 seules les données sur les dossiers passés en jury étaient collectées. A partir de 2015 le SI a évolué afin de permettre un suivi complet de tous les dossiers de VAE du dépôt du dossier de candidature jusqu'à la l'obtention du diplôme en passant par les différents jurys. - Dossiers de recevabilité déposés = nombre total de dossiers déposés sur l'année observée - Dossiers de recevabilité favorables = nombre de dossiers ayant reçu un avis favorable (=recevabilité administrative) parmi les dossiers déposés sur l'année observée - VAE acceptées (partielles ou totales) en 1er jury = dossiers passés devant un jury sur l'année (ils ont pu être déposés une autre année) et qui ont reçu un avis favorable devant ce jury A partir de 2016 les VAE totale délivrée pour des Masters 1 sont considérées comme VAE partielles (le Master 1 est une partie du Master). - Diplômes obtenus suite à VAE partielle = nombre de diplômés de la session N qui ont obtenu le diplôme après une validation partielle devant le 1er jury (ce passage a pu avoir lieu la même année ou l'année précédente)
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	En 2016 la réglementaire a changé suite à la loi El Khomri. Le nombre d'années d'expérience nécessaires pour présenter une VAE est passé de 3 ans à 1 an. Le nombre de dossiers déposés est donc en augmentation. Cependant les requis pour obtenir le diplôme n'ont pas changé, ce qui explique que les nombre VAE attribuées n'a pas augmenté. En 2016 le ministère a changé son mode de calcul, les VAE totale délivrées pour des Masters 1 sont considérées comme VAE partielles (le Master 1 est une partie du Master). Ce qui explique en partie la forte baisse des VAE totales (5 VAE totales en M1 ont été délivrées en 2016 et sont donc comptées en VAE partielles)

		2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de dossiers de recevabilité déposés	UJM - Lyon 3	128	141	134	115	74
Nombre de dossiers de recevabilité favorables	UJM - Lyon 3	101	96	129	86	70
Nombre de VAE acceptées en 1er jury	**UJM - Lyon 3**	**40**	**31**	**25**	**38**	**36**
	Ref. Nationales	*3 653*	*3 192*	*3 774*	*3 621*	
dont Validations Totales en 1er jury	UJM - Lyon 3	21	10	9	10	19
	Ref. Nationales	*2 589*	*2 276*	*2 793*	*2 676*	
% VAE obtenues en totalité en 1er jury	**UJM - Lyon 3**	**53%**	**32%**	**36%**	**26%**	**53%**
	Ref. Nationales	*71%*	*71%*	*74%*	*74%*	
dont Validations Partielles en 1er jury	UJM - Lyon 3	19	21	16	28	17
	Ref. Nationales	*1064*	*916*	*981*	*945*	
Nombre de diplômes obtenus suite à une VAE partielle	UJM - Lyon 3	14	15	9	7	6

Commentaires :

La VAE constitue une voie d'accès aux diplômes. Ce dispositif permet de valoriser l'expérience professionnelle et para professionnelle pour l'obtention d'un diplôme en totalité ou en partie. Les dossiers en VAE sont complexes pour les postulants, du fait notamment de leur difficulté à mettre en correspondance leurs acquis d'expérience avec les attendus de la formation à laquelle ils postulent. D'autre part, la VAE est une procédure très lourde et chronophage, ce qui explique le faible nombre de dossiers déposés et recevables en totalité.

La validation peut être totale et le diplôme délivré si le jury estime que les acquis du candidat sont en adéquation avec les attendus de la certification visée. Si le jury estime que les acquis répondent partiellement aux objectifs, une validation partielle accompagnée de préconisations est délivrée. Le candidat doit compléter son dossier de ces préconisations pour obtenir son diplôme. Le nombre de validation des acquis de l'expérience (VAE) acceptées en 1er jury est assez stable. Ces trois dernières années, on a environ 1/3 des dossiers acceptés en 1er jury qui ont été validés en totalité, le reste a été validé partiellement. Depuis 2016, les VAE délivrées pour des Masters 1 sont désormais considérées comme des VAE partielles et non totales. En 2018, il y a eu une forte hausse de VAE partielles à la faculté de Droit.

.

N° 1.3d : Part de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP)

LOLF_150-1-3d	VAPP : Dossiers déposés - Dossiers acceptés - Etudiants Inscrits

Programme	**LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire**
Objectif	**LOLF_150-1 - Répondre aux besoins de qualifications supérieures**

Responsable de l'indicateur	**Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel**
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nb de dossiers - Nb d'étudiants
Date de la mesure	Année Universitaire d'inscription de l'étudiant
Champ de la mesure	Tous les dossiers déposés en Validation des Acquis Professionnels - VAPP (Décret 1985)

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Nombre d'étudiants inscrits suite à une décision favorable en VAPP.
Mode de calcul	L'année universitaire retenue est celle de l'inscription de l'étudiant qui a pu obtenir sa VAPP bien avant. Zoom sur les étudiants en reprise d'études (financée ou non financée et contrats pro.) = champs retenu par le ministère pour l'enquête 67
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	

		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
VAP - Dossiers acceptés Tous publics	UJM - Lyon 3	260	348	293	279	226
dont contrat pro. et reprise d'études financée ou non	UJM - Lyon 3	236	316	282	267	212
Etudiants inscrits suite à VAP Toutes formations et tous publics	**UJM - Lyon 3**	**245**	**321**	**288**	**273**	**217**
dont étudiants inscrits En Licence Prof	**UJM - Lyon 3**	**20**	**3**	**7**	**8**	**3**
dont étudiants inscrits En Master	**UJM - Lyon 3**	**223**	**312**	**281**	**264**	**209**

Commentaires :

Ce dispositif spécifique à l'enseignement supérieur permet de valoriser l'expérience professionnelle et para professionnelle en vue d'intégrer une formation ou une reprise d'étude pour laquelle le candidat ne peut satisfaire les conditions d'accès au diplôme.

La demande de VAPP est gratuite à l'université Jean Moulin Lyon 3 et tous les diplômes nationaux délivrés par notre établissement sont éligibles. Pour l'année universitaire 2019-20, 226 dossiers ont été acceptés pour une entrée en formation. Ce nombre est relativement stable.

Plus de 96% se sont inscrits pour une formation dans notre établissement, dont la quasi-totalité en masters. Les restants se sont inscrits en licence professionnelle.

OBJECTIF 2 : Améliorer la réussite des étudiants

Une des priorités de l'Université Jean Moulin Lyon 3 est de poursuivre sa démarche d'accompagnement des étudiants dans leur réussite académique. De multiples initiatives peuvent être actionnées, telles que :

- Développer des dispositifs permettant aux étudiants qui décrochent parce qu'ils ne se sentent pas à leur place dans la filière initialement choisie ou qui voient peu de possibilités dans le circuit classique prévu au départ, de rencontrer des professionnels de l'orientation pour faire le point et voir quelles pistes de réorientation peuvent se présenter au sein de l'établissement Lyon 3 (changement de filière, par exemple) ou à l'extérieur de l'établissement (découvrir d'autres métiers grâce à des stages découvertes ou de visites d'entreprises).

- Développer quantitativement les actions inscrites dans le cade du Pôle Réussite pour faciliter le repérage des étudiants en difficulté et leur permettre de s'adapter aux exigences nouvelles notamment par des séminaires de formation à l'écrit et à l'oral.

- Renouveler les méthodes pédagogiques en assurant par exemple un suivi individualisé du travail personnel ou dans la mesure du possible de dédoubler certaines séries ou certains groupes de TD afin de permettre un meilleur encadrement étudiant pour favoriser l'acquisition de la compétence d'expression orale. Une démarche d'optimisation des locaux d'enseignement disponibles est le préalable indispensable à cette démarche.

- Encourager la pluridisciplinarité, notamment au début du cycle licence, afin de permettre aux nouveaux étudiants de choisir leur mention en connaissance de cause et, le cas échéant, de se réorienter.

Le soutien à la réussite se traduit aussi par le souci de faire émerger un environnement innovant renforçant l'autonomie étudiante par les mesures suivantes :

- Consolider l'usage des TIC (extension à tous les cursus) et TICE (appropriation de nouvelles formes d'enseignement) notamment en « industrialisant » la production de contenus pédagogiques numériques. Ainsi, depuis la rentrée 2019, tous les amphithéâtres (23) sont équipés d'un système automatisé d'enregistrement permettant aux enseignants de mettre à disposition de leurs étudiants des podcasts des cours magistraux.
- Rénover les espaces d'apprentissage. Dans le cadre d'un projet pluriannuel initié en 2015, soutenu financièrement par la Région ARA, un effort conséquent a été réalisé. A la rentrée 2019, les espaces suivants étaient disponibles : 12 salles collaboratives numériques de TD, 2 espaces de coworking étudiants et 1 Learning Lab.
- Bénéficier des opportunités liées aux appels à projets. Dans le cadre de la réponse CURSUS+ du site Lyon – Saint Etienne à l'appel à projets NCU2, notre université met en œuvre le projet COMPAS (Compétences en Anglais de Spécialités) décliné sous 3 axes :
    - Nouveaux espaces d'apprentissage dans la continuité du projet global précédemment évoqué avec un objectif de 10 salles modulaires e-TD fortement connectées et à l'ergonomie pensée pour favoriser le travail en petits groupes et les interactions en face-à-face.
    - Valorisation des compétences avec la création de certificats attestant formellement du niveau B2 du cadre européen, en lien avec la formation disciplinaire des étudiants. Ces certifications seront délivrées à partir de l'année universitaire 2020-21 sous la forme d'un dispositif innovant de badges numériques.
    - Remédiation au travers de la création d'un dispositif de remise à niveau en anglais visant à doter les étudiants d'un kit méthodologique favorisant la révision des fondamentaux de la langue et une pratique intensive sur la base d'un vaste choix de ressources pédagogiques disponibles en ligne ou centre de compétences en langues ouvert en 2020.
- Organiser les semaines de l'Insertion Professionnelle en partenariat avec le monde socio-économique pour aider les étudiants à bâtir leur projet professionnel : conférences et rencontres avec des professionnels, découverte des métiers, forum emplois-stages, café-débats, …

D'autre part, l'établissement inscrit dans sa démarche de renfort, des outils et des dispositifs permettant d'utiliser au mieux les ressources documentaires et pédagogiques afin d'aider les étudiants à réussir leurs études et leur entrée sur le marché du travail :

- ✓ Réunions et stages de rentrée
- ✓ Création d'un pôle d'information et d'accueil pour les étudiants hors échange
- ✓ Poursuite des actions en matière d'accompagnement des étudiants en situation de handicap : bibliothèque sonore, aménagement pour les examens, transcription Braille, prêts de matériels spécialisés, salle de repos …
- ✓ Réaménagement des régimes spéciaux (adaptation aux salariés, reconnaissance d'un statut de sportif de haut niveau).
- ✓ Renforcement de l'encadrement pédagogique avec la mise en place des enseignants-référents pour les étudiants de 1ère année en difficulté.

Indicateur de performance n°2.2 : Réussite à l'examen de DUT

N° 2.2a : DUT en 2 ou 3 ans

LOLF_150-2-2a	DUT en 2 ou 3 ans

Programme	**LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire**
Objectif	**LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants**

Responsable de l'indicateur	**Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel**
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS + PAP/RAP pour Références Nationales

Description de l'indicateur

Unité de mesure	% Réussite
Date de la mesure	Année universitaire d'inscription en 1ère année de DUT
Champ de la mesure	Universités et assimilés -Inscriptions principales

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Suivi des primo-entrants en DUT pendant 2 ou 3 ans
Mode de calcul	Suivi de cohorte sur 2 ou 3 ans des primo-entrants : pour la cohorte 2009-10 on retient les diplômés en 2 ans de 2011 et les diplômés en 3 ans de 2012
Mode de calcul détaillé	Les taux de réussite Lyon 3 ne prennent en compte que les étudiants qui ont obtenu leur DUT à Lyon 3. En revanche les taux nationaux intègrent les étudiants ayant obtenu leur diplôme dans un établissement différent de la 1ère année.
Commentaires	Les cibles retenues pour la réussite au DUT intègrent une proportion de bacheliers technologiques en hausse : moins de 30% sur la cohorte 2013-14 et près de 40% à l'horizon 2020

		2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	Rappel Cible 2020
Réussite DUT en 2 ans	UJM - Lyon 3	69,3%	66,7%	65,9%	67,9%	66,3%	70,5%
	Ref. Nationales	*66,9%*	*68,1%*				*66,0%*
Réussite DUT en 2 ans Bac Général	UJM - Lyon 3	72,5%	69,9%	74,3%	71,4%	71,8%	
	Ref. Nationales	*74,9%*	*75,9%*				
Réussite DUT en 2 ans Bac Techno	UJM - Lyon 3	65,7%	61,6%	55,9%	64,2%	60,3%	
	Ref. Nationales	*51,2%*	*52,0%*				
Réussite DUT en 2 ans Bac Prof	UJM - Lyon 3	33,3%	75,0%	40,0%	41,7%	41,2%	
	Ref. Nationales	*42,2%*	*43,5%*				
Réussite DUT en 2 ou 3 ans Calcul Lyon 3	UJM - Lyon 3	82,5%	77,4%	76,8%	79,3%		80,0%
	Ref. Nationales	*76,7%*					

Commentaires :

Concernant la réussite en 2 ans, on maintient pour notre université une cible à 70%, qui intègre l'évolution de la part des bacheliers technologiques ou professionnels qui est en hausse.

.

Sur les cinq dernières années, le taux de réussite en 2 ans est assez stable à l'université Jean Moulin Lyon 3, le taux moyen sur les cohortes suivies depuis 2014-15 étant de 67%. Les résultats des bacheliers technologiques avec un écart de 10 points par rapport aux bacheliers généraux sont à consolider. Enfin, il faut

considérer avec la plus grande prudence les évolutions de taux pour les bacheliers professionnels qui sont très peu nombreux (en moyenne 3% des effectifs).
L'Université Jean Moulin Lyon 3 souhaite voir progresser la réussite en DUT pour l'ensemble de ses bacheliers. Elle en fait un enjeu majeur tout comme celui d''améliorer leur processus d'orientation. Elle porte notamment une attention particulière aux bacheliers technologiques accueillis dans ces filières, adaptées à ce public, avec l'objectif d'avoir un taux de réussite qui s'approche au plus près de celui des bacheliers généraux,. Concernant les bacheliers professionnels, les universités de Lyon, dont l'université Lyon 3, ont signé une charte d'engagement entre les services académiques du Rhône visant l'amélioration de la qualité de l'orientation des bacs professionnels vers les diplômes les plus adaptés.

Les diplômes à Bac+2 professionnalisés ont un poids important dans le nombre total de diplômés en France. Si les taux de réussite sont variables selon le type de baccalauréat obtenu, les DUT sont, par la pédagogie mise en œuvre, les plus propices à faire réussir les bacheliers des filières technologiques et professionnelles. L'existence de programmes pédagogiques nationaux à valeur réglementaire, exigeants, et arrêtant des volumes d'enseignement importants (1620 H par étudiant pour un DUT) et le principe du contrôle continu ont pour but de favoriser la progression de l'étudiant.

Notre IUT poursuit sa démarche de qualité collective entreprise depuis 2011 en synergie avec les quatre autres IUT de l'académie de Lyon. La deuxième phase qui a débuté en 2015, doit conduire chaque IUT à l'obtention d'une certification AFNOR « Engagement de service - Quali'IUT » et ce à l'horizon 2020.

N° 2.2b : Etudiants en 1ère année de DUT par type de baccalauréat

LOLF_150-2-2b	DUT : part des bac technologiques et professionnels en 1ère année - Primo-Entrants
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants
Responsable de l'indicateur	**Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel**
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / Infocentre BO pour primo-entrants lyon 3 et références
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Nb Etudiants
Date de la mesure	Année Universitaire
Champ de la mesure	DUT - 1ère année et Primo-Entrants
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Inscriptions Administratives au 15 janvier
Mode de calcul	Diplôme d'accès des inscrits en 1ère année : baccalauréat ou autres diplômes Primo-entrants : premières inscriptions en première année de premier cycle (Calcul ministère)
Mode de calcul détaillé	Part des baccalauréats technologiques et professionnels sur les primo-entrants en 1ère année de DUT
Commentaires	

		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Rappel Cible 2020
Ensemble étudiants en 1ère année	UJM - Lyon 3	376	357	360	381	376	
Bac Technologiques en 1ère année	UJM - Lyon 3	122	114	117	127	126	
% Bac Technologiques en 1ère année	UJM - Lyon 3	32,4%	31,9%	32,5%	33,3%	33,5%	
Bac Professionnels en 1ère année	UJM - Lyon 3	7	15	12	18	12	
% Bac Professionnels en 1ère année	UJM - Lyon 3	1,9%	4,2%	3,3%	4,7%	3,2%	
Primo-Entrants	**UJM - Lyon 3**	**271**	**271**				
Bac Technologiques Primo-Entrants	**UJM - Lyon 3**	**99**	**90**				
% Bac Technologiques Primo-Entrants	**UJM - Lyon 3**	**36,5%**	**33,2%**				**40,0%**
	Ref. Nationales	*30,0%*	*30,2%*				
	Ref. Nat. IUT Tertiaire	*30,6%*	*30,8%*				
Bac Professionnels Primo-Entrants	**UJM - Lyon 3**	**3**	**14**				
% Bac Professionnels Primo-Entrants	**UJM - Lyon 3**	**1,1%**	**5,2%**				
	Ref. Nationales	*2,4%*	*2,0%*				
	Ref. Nat. IUT Tertiaire	*2,9%*	*2,2%*				

Commentaires :

Cet indicateur donne l'historique du nombre d'étudiants accueillis en 1ère année de DUT par type de baccalauréat. Les Bacs Technologiques sont nombreux parmi les primo entrants, environ un tiers mais cette proportion, stable depuis plusieurs années, reste en deçà de l'objectif fixé. Le nombre de bacheliers professionnels primo-entrants reste faible. Pour la réussite de ces étudiants, l'IUT doit renforcer l'accueil des étudiants technologiques, en lien avec le Rectorat.

Indicateur de performance n°2.3 : Réussite en 1er cycle universitaire

N° 2.3a : Licence en 3 ans

LOLF_150-2-3a	Licence en 3 ans - Calcul National + Calcul Lyon 3
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants

Responsable de l'indicateur	**Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel**
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PapESR pour références Nationales

Description de l'indicateur

Unité de mesure	% de réussite
Date de la mesure	Année universitaire d'inscription en 1ère année de Licence
Champ de la mesure	Primo-entrants à l'université inscrits pour la première fois en L1 (enseignement public universités et assimilés - France entière) - Hors inscriptions parallèles en CPGE, y compris délocalisés

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Inscriptions principales (1 seule inscription par étudiant)
Mode de calcul	Taux de réussite constaté calculé pour les étudiants ayant fait tout leur parcours à Lyon 3 (méthode 3). Suivi de cohorte sur 3 ans
Mode de calcul détaillé	Les valeurs calculées au niveau national (PapESR) sont intéressantes mais arrivent tard. Il est donc nécessaire de réaliser un calcul au niveau de l'établissement, qui donne des résultats très légèrement différents mais permet d'avoir des données plus récentes et déclinables par composante
Commentaires	Ce calcul ne prend pas en compte les étudiants qui sont sortis en première année. Il est donc important de suivre en parallèle les sortants en fin de L1 (voir indicateur sur le devenir des étudiants en fin de L1). Les résultats de Lyon 3 sont en progression ces dernières années pour la réussite en 3 ans et ils sont maintenant supérieurs à la moyenne nationale. Pour la réussite en 3 ou 4 ans les résultats sont sensiblement supérieurs à la moyenne nationale (+3 à +5 points selon les années). A noter également, qu'environ 2/3 des titulaires d'une licence à Lyon 3 entrent en master à Lyon 3 l'année suivant l'obtention de leur licence et que les résultats observés en master pour ces étudiants nous confortent dans notre volonté de maintenir notre niveau d'exigence en licence (résultats à l'examen et notre préoccupation majeure : l'insertion professionnelle en fin de cursus). A partir de 2016-17 les étudiants en formations délocalisées à l'étranger sont inscrits à partir de la 1ère année de licence (jusque là seulement à partir de la L2). Ils intègrent donc les effectifs de suivi de cohorte.

		2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	Rappel Cible 2020
Réussite Licence en 3 ans (Méthode 3) Calcul PapESR	UJM - Lyon 3	40,7%	43,9%	45,3%			45,0%
	Ref. Nationales	*42,2%*	*42,6%*	*43,1%*			
Réussite Licence en 3 ans (Méthode 3) Valeur Ajoutée PapESR	**UJM - Lyon 3**	**-4,8**	**-2,3**	**-1,4**			
Nombre de Diplômés en 3 ans (Session N)	UJM - Lyon 3	1 016	1 145	1 224	1 248	1 446	
Réussite Licence en 3 ans (Méthode 3) Calcul Lyon 3	**UJM - Lyon 3**	**40,3%**	**43,2%**	**45,2%**	**45,6%**	**44,2%**	

Commentaires :

Cet indicateur de réussite en licence est décliné suivant 3 méthodes par le ministère :

- La méthode 1 qui attribue la réussite à l'établissement d'inscription en 1ère année, quel que soit le parcours (donc y compris changement d'établissement)
- La méthode 2 qui attribue la réussite à l'établissement dans lequel l'étudiant termine son parcours.
- La méthode 3 qui suit les étudiants qui ont effectué tout leur parcours dans le même établissement (méthode Lyon 3)

Le ministère met à disposition cet indicateur pour l'ensemble des établissements (calcul PapESR), mais avec beaucoup de « retard ». Aussi, nous calculons suivant une méthode comparable cet indicateur afin d'avoir des données d'observation les plus récentes possibles.

Les taux de réussite Licence en 3 ans dans notre établissement sont globalement corrects, ils sont en progression et sensiblement supérieurs à la moyenne nationale. Cependant, le taux de réussite pour la cohorte 2016-17 indique un léger fléchissement car le champ de l'indicateur a changé. Cette dernière cohorte intègre les étudiants en 1ère année de licence des formations délocalisées à l'étranger, alors que pour les années précédentes, les étudiants en formations délocalisées étaient intégrés à partir de la L2.

N° 2.3b : Licence en 3 ans ou 4 ans

LOLF_150-2-3b	Licence en 3 ou 4 ans - Par type de baccaulauréat

Programme	**LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire**
Objectif	**LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants**

Responsable de l'indicateur	**Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel**
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PapESR pour références Nationales

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Part des inscrits et % de réussite
Date de la mesure	Année universitaire d'inscription en 1ère année de Licence
Champ de la mesure	Primo-entrants à l'université inscrits pour la première fois en L1 (enseignement public universités et assimilés - France entière) - Hors inscriptions parallèles en CPGE, y compris délocalisés

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Inscriptions principales (1 seule inscription par étudiant)
Mode de calcul	Taux de réussite constaté calculé pour les étudiants ayant fait tout leur parcours à Lyon 3 (méthode 3). Suivi de cohorte sur 4 ans par type de baccalauréat
Mode de calcul détaillé	Les valeurs calculées au niveau national (PapESR) sont intéressantes mais arrivent tard. Il est donc nécessaire de réaliser un calcul au niveau de l'établissement, qui donne des résultats très légèrement différents mais permet d'avoir des données plus récentes et déclinables par composante
Commentaires	Ce calcul ne prend pas en compte les étudiants qui sont sortis en première année. Il est donc important de suivre en parallèle les sortants en fin de L1 (voir indicateur sur le devenir des étudiants en fin de L1). Les résultats de Lyon 3 sont en progression ces dernières années pour la réussite en 3 ans et ils sont maintenant supérieurs à la moyenne nationale. Pour la réussite en 3 ou 4 ans les résultats sont sensiblement supérieurs à la moyenne nationale (+3 à +5 points selon les années). A noter également, qu'environ 2/3 des titulaires d'une licence à Lyon 3 entrent en master à Lyon 3 l'année suivant l'obtention de leur licence et que les résultats observés en master pour ces étudiants nous confortent dans notre volonté de maintenir notre niveau d'exigence en licence (résultats à l'examen et notre préoccupation majeure : l'insertion professionnelle en fin de cursus).

		2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	Rappel Cible 2020
Réussite Licence en 3 ou 4 ans (Méthode 3) Calcul PapESR	**UJM -Lyon 3**	**60,5%**	**59,1%**	**61,4%**			**62,0%**
	Ref. Nationales	*56,2%*	*56,0%*	*56,4%*			
Réussite Licence en 3 ou 4 ans (Méthode 3) Valeur Ajoutée PapESR	**UJM -Lyon 3**	**-0,4**	**-0,9**	**0,6**			
Inscrits N de la cohorte	Bac général	2 195	2 161	2 292	2 335	2 376	
	Bac pro.	67	103	100	76	94	
	Bac techno.	214	198	191	207	195	
	Non bacheliers	66	57	70	88	71	
	UJM -Lyon 3	**2 542**	**2 519**	**2 653**	**2 706**	**2 736**	
Réussite Licence en 3 ou 4 ans (Méthode 3) Calcul Lyon 3	Bac général	65,8%	64,0%	66,1%	68,4%	67,5%	
	Bac pro.	23,9%	6,8%	7,0%	15,8%	13,8%	
	Bac techno.	20,6%	26,3%	27,2%	28,5%	30,3%	
	Non bacheliers	53,0%	61,4%	62,9%	51,1%	64,8%	
	UJM -Lyon 3	**60,5%**	**58,6%**	**60,9%**	**63,3%**	**62,9%**	

Commentaires :

Sur les 5 dernières années, le taux de réussite de licence en 3 ou 4 ans des primo-entrants est stable, autour de 60% en moyenne. Nos résultats bruts sont supérieurs à la moyenne nationale mais sur cet indicateur, la performance de notre université est comparable à la moyenne nationale compte tenu du public accueilli (valeur ajoutée proche de 0). Cette notion de valeur ajoutée permet d'intégrer la structure par bac de nos primo-entrants.

La cible fixée sur cette réussite en 3 ou 4 ans, à l'horizon 2020-21, est un taux de 62%. Dans ces calculs, conformément à la méthode définie au niveau national, il est fait abstraction des étudiants qui sortent de l'établissement en cours ou en fin de 1ère année. C'est pourquoi il est indispensable de suivre en parallèle ce qui se passe en fin de 1ère année de licence.

N° 2.3c : Le devenir des étudiants en fin de L1

LOLF_150-2-3c	Devenir des étudiants en fin de L1 - Calcul National + Calcul Lyon 3

Programme	**LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire**
Objectif	**LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants**

Responsable de l'indicateur	**Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel**
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PapESR pour Références Nationales

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire d'inscription en 1ère année de Licence
Champ de la mesure	Primo-entrants à l'université inscrits pour la 1ère fois en L1 (enseignement public universités et assimilés - France entière)-Hors inscriptions parallèles en CPGE- Y compris délocalisés à l'étranger

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Inscriptions principales (1 seule inscription par étudiant)
Mode de calcul	Suivi de cohorte entre deux années consécutives à une première inscription en licence (DEUG 1 et licence cursus LMD)
Mode de calcul détaillé	Les valeurs calculées au niveau national (PapESR) sont intéressantes : elles intègrent le suivi d'étudiants qui poursuivent dans d'autres universités. Mais elles arrivent tard. Il est donc nécessaire de réaliser un calcul au niveau de l'établissement, qui donne des résultats très légèrement différents mais permet d'avoir des données plus récentes et déclinables par composante.
Commentaires	A partir de 2016-17, les étudiants en formations délocalisées à l'étranger en licence inscrits en L1 sont plus nombreux (jusque là la plupart étaient inscrits seulement en L2 et L3). Ils contribuent en partie à l'augmentation du taux d'accès en L2 depuis 2016-17 (43,1% en 2016-17 et 42,7% en 2017-18 hors formations délocalisées à l'étranger pour le calcul Lyon 3). Jusqu'en 2013 les données publiées concernaient seulement les nouveaux bacheliers. A partir de 2014 le Ministère a modifié le champ d'observation. La série a été recalculée pour toute la durée.

		2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	Rappel Cible 2020
Taux d'accès en L2 (Calcul Pap ESR)	**UJM - Lyon 3**	**43,3%**	**43,3%**				**50,0%**
	Ref. Nationales	*40,1%*	*41,0%*				
Primo-Entrants inscrits en L1	UJM - Lyon 3	4 176	4 163	4 576	3 999	4 315	
Taux d'accès en L2 à Lyon 3 (calcul Lyon3)	**UJM - Lyon 3**	**38,9%**	**39,3%**	**45,1%**	**46,2%**	**45,0%**	
% de redoublants à Lyon 3	UJM - Lyon 3	17,5%	19,1%	19,2%	18,9%	18,6%	
% de réorientations à Lyon 3	UJM - Lyon 3	8,4%	7,4%	7,2%	7,9%	8,9%	
% de sortants non réinscrits à Lyon 3	**UJM - Lyon 3**	**35,2%**	**34,3%**	**28,6%**	**27,0%**	**27,5%**	

Commentaires :

L'information importante est que le taux d'étudiants qui quittent l'université Jean Moulin Lyon 3 en cours ou en fin de L1 est en régression continue, il est passé de 35,2% à 27,5%. Cette évolution est pour l'essentiel au profit du passage en L2 qui est passé de 38,9 % à 45% ces 5 dernières années.

Les sorties de notre université ne correspondent pas nécessairement à des abandons. En effet quand on intègre les étudiants retrouvés dans une autre université, notre taux de sortie passe de 1/3 à 1/4. Et encore nous n'intégrons pas là les étudiants qui partent dans des formations relevant d'autres ministères ou du secteur privé. Une étude conjointe des 4 universités du site Lyon-Saint Etienne, montre que 69% des sortants poursuivent des études l'année suivante et que les autres envisagent à 63% de reprendre des études dans les deux prochaines années (titre de l'étude en ligne sur le site institutionnel de notre établissement : « Le suivi des bacheliers 2015 inscrits en 1ère année de licence »).

L'Université Jean Moulin Lyon 3 va poursuivre ses efforts dans les différentes initiatives déjà mises en œuvre (actions du Pôle Réussite, orientation active sollicitée, développement de tutorats spécialisés, parcours différenciés, contrats pédagogiques …) pour améliorer davantage le taux de passage en L2. En outre, l'expérimentation « Ecole de la Réussite », déployée à partir de l'année 2019-20 par la Faculté de Droit a pour ambition d'aider les étudiants dont l'orientation ou le cursus dans le secondaire laisse à penser qu'ils risquent d'avoir des difficultés à suivre les enseignements de 1ère année de Licence en droit. Il s'agit de proposer à ces étudiants de valider la 1ère année en 2 ans. Le budget global de cette expérimentation s'élève à 176.000 euros.

N° 2.3d : Réussite des étudiants inscrits au Pôle Réussite

LOLF_150-2-3d	Pôle Réussite : Réussite des Etudiants

Programme	**LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire**
Objectif	**LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants**

Responsable de l'indicateur	**Fabien LAFAY & Floriane BUISSON**
Source des données	Pôle Réussite (ex PUP)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	% Réussite
Date de la mesure	Session (2016 pour année universitaire 2015-16)
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3 - hors CPGE et diplômes délocalisés

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Réussite comparée en 1ère année de licence LMD
Mode de calcul	Réussite en L1 = deux semestres validés. Taux calculés pour les étudiants suivis par le pôle réussite d'une part, pour l'ensemble des étudiants de l'établissement hors CPGE et diplômes délocalisés d'autres part
Mode de calcul détaillé	Etudiants suivis par le pôle réussite : étudiants ayant suivi au moins un des modules proposés par le pôle réussite et/ou étudiants ayant bénéficié d'un suivi individualisé dans l'année
Commentaires	Le Pôle Réussite englobe l'ex PUP (Pôle Universitaire de Proximité). Jusqu'en 2018-19 le Pôle Réussite prenait les inscriptions sur la chaîne d'inscription. A partir de 2019-20 les inscriptions se font par les étudiants lorsqu'ils viennent rencontrer le pôle réussite. Ce qui explique la baisse des prises de contact en 1ère année de licence. Pour suivre l'impact de l'accompagnement du pôle réussite on observe la population des étudiants suivant au moins un module ou suivis individuellement.

		Session 2015	Session 2016	Session 2017	Session 2018	Session 2019
Réussite en L1 Etudiants suivis Pôle Réussite	**UJM - Lyon 3**	**61%**	**57%**	**57%**	**61%**	**60%**
Réussite en L1 Tous étudiants Lyon 3	**UJM - Lyon 3**	**41%**	**41%**	**44%**	**43%**	**44%**
Nombre d'étudiants de L1 suivis par le Pôle Réussite	UJM - Lyon 3	227	122	152	161	177
Pourcentage de redoublants Etudiants suivis Pôle Réussite	**UJM - Lyon 3**	**3%**	**6%**	**9%**	**9%**	**9%**
Pourcentage de redoublants Tous étudiants Lyon 3	UJM - Lyon 3	22%	21%	20%	23%	20%
Pourcentage de bac. techno ou pro Etudiants suivis Pôle Réussite	**UJM - Lyon 3**	**8%**	**7%**	**6%**	**11%**	**11%**
Pourcentage de bac. techno ou pro Tous étudiants Lyon 3	UJM - Lyon 3	18%	17%	15%	15%	14%

Commentaires :

Le rôle du Pôle Réussite est de favoriser la réussite universitaire par le repérage et l'accompagnement des étudiants en difficulté et de contribuer à l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur. Le Pôle Réussite permet ainsi aux jeunes de participer à un ensemble de formations gratuites qui facilitent la réussite universitaire et l'insertion professionnelle. Il propose un catalogue de modules de formations de 3 heures, portant sur des outils pratiques et des méthodes améliorant l'efficacité du travail personnel (prise de parole en public, gestion du stress, organisation, confiance en soi, intelligence émotionnelle …etc).

Depuis 2016, on note une progression du nombre d'étudiants sensibilisés aux actions du Pôle Réussite. Certains de ces étudiants suivent au cours de l'année des modules de formation gratuits proposés par le Pôle Réussite. D'autres bénéficient d'un accompagnement individualisé. La réussite est calculée pour les étudiants qui ont suivi au moins un module et/ou ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé dans l'année. Le nombre d'étudiants « suivis » par le Pôle Réussite est en augmentation et les taux de réussite en L1 des étudiants suivis sont toujours sensiblement supérieurs à la moyenne de l'établissement de plus de 10 points. Ce bon résultat est bien réel, même s'il est relativisé quand on intègre dans l'analyse la structure par bac des étudiants accompagnés.

Indicateur de performance n°2.4 : Réussite en Master

LOLF_150-2-4	Master : réussite des étudiants de M2

Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants

Responsable de l'indicateur	**Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel**
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / National : PAP-RAP

Description de l'indicateur

Unité de mesure	% de réussite
Date de la mesure	Session (2007 pour année universitaire 2006-07)
Champ de la mesure	Etudiants de M2 y compris en Formations délocalisées

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Diplômés de master 2 - Inscriptions pédagogiques
Mode de calcul	Diplômés / Inscrits en M2 Calcul sur deux populations différentes : - primo-entrants en master 2 par référence aux indicateurs nationaux - ensemble des étudiants inscrits en année diplômante de master 2 pour le calcul Lyon 3
Mode de calcul détaillé	Primo-entrants : étudiants inscrits pour la 1ère fois en master 2 Année diplômante de master 2 : pour les cursus en 2 ans on retient la deuxième année, information jusqu'alors non connue par le ministère qui ne les comptabilise pas dans la réussite des primo-entrants
Commentaires	- Les primo entrants qui effectuent leur master en cursus aménagé sont entre 100 et 150 par an. La prise en compte de ces étudiants dans le calcul du ministère baisse artificiellement notre taux de réussite sur les primo entrants, ce qui peut expliquer notre valeur ajoutée négative. - Le taux de réussite calculé par Lyon 3 sur l'ensemble des inscrits en année diplômante de master intègre des redoublants qui réussissent nettement moins bien que les primo-entrants.

		Session 2015	Session 2016	Session 2017	Session 2018	Session 2019
PRIMO-ENTRANTS en M2 Calculs Lyon3	UJM - Lyon 3	3 401	3 435	3 515	3 479	3 642
Taux de réussite en Master PRIMO-ENTRANTS Calcul Lyon 3	**UJM - Lyon 3**	**84,7%**	**85,0%**	**84,7%**	**85,5%**	**84,4%**
Ensemble des diplômés de Master Calculs Lyon 3	UJM - Lyon 3	3 280	3 285	3 386	3 436	3 492
Taux de réussite en Master Ensemble des inscrits - Calculs Lyon 3	**UJM - Lyon 3**	**82,6%**	**81,9%**	**82,2%**	**83,5%**	**82,4%**

Commentaires :

L'Université Jean Moulin offre une formation riche avec 50 mentions en Master, proposées aux 8.785 étudiants inscrits en niveau Master pour 2019-20. L'évolution progressive du nombre de primo-entrants en M2 à Lyon 3 indique l'attractivité de nos masters.

A compter de la rentrée 2020, l'accès à la première année est sélectif pour tous les Masters de notre Faculté de Droit. Les étudiants ayant été sélectionnés pour entrer en 1ère de Master pour l'année 2019-20 sont admis de plein droit en 2ème année de leur parcours pour l'année 2020-21, sous réserve d'avoir validé leurs deux semestres. D'autres accès en 2ème année de Master Droit sont ouverts. Cependant, ils ont un caractère exceptionnel et la capacité d'accueil est limité.

Le taux de réussite calculé pour les primo-entrants en 2ème année de master, conformément à la définition du ministère, est élevé avec une moyenne de 85% sur ces cinq dernières années.

La cible est de rester au taux moyen des 3 dernières années sur cet indicateur, ce qui est dans l'esprit de la cible fixée au niveau national.

Indicateur de performance n°2.5 : Réussite en Doctorat

LOLF_150-2-5	Doctorat : Thèses soutenues

Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-2 - Améliorer la réussite des étudiants

Responsable de l'indicateur	Service général de la Recherche
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS - SIREDO pour références nationales

Description de l'indicateur

Unité de mesure	% Réussite
Date de la mesure	Année civile de la date de soutenance
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Doctorats délivrés. Proportion de doctorats obtenus en moins de 40 mois, en moins de 52 mois et en moins de 72 mois
Mode de calcul	Poucentages cumulés
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	Références nationales tous domaines scientifiques et Sciences Humaines et Humanités (SHH)

		2015	2016	2017	2018	2019	Rappel Cible 2020
Doctorats délivrés	UJM - Lyon 3	69	81	81	79	65	
Durée moyenne des thèses en mois	UJM - Lyon 3	65,0	61,0	62,0	62,0	61,0	
% Doctorats obtenus en moins de 40 mois	UJM - Lyon 3	13%	11%	16%	11%	18%	15%
	Ref. Nationales	*42%*	*43%*				
	Ref. Nat. SHH	*12%*	*13%*				
% Doctorats obtenus en moins de 52 mois	UJM - Lyon 3	29%	27%	33%	34%	32%	33%
	Ref. Nationales	*73%*	*75%*				
	Ref. Nat. SHH	*35%*	*36%*				
% Doctorats obtenus en moins de 72 mois	UJM - Lyon 3	67%	74%	73%	73%	74%	
	Ref. Nationales	*89%*	*90%*				
	Ref. Nat. SHH	*68%*	*72%*				

Commentaires :

L'université Jean Moulin offre 37 spécialités en Doctorat avec sur les 5 dernières années, une moyenne de 75 thèses soutenues par an.

L'objectif de l'établissement est, comme dans le PAP national, de réduire la durée moyenne d'obtention du doctorat, tout en tentant de préserver la spécificité des thèses en sciences humaines et sociales et leur qualité et en s'assurant notamment que les réinscriptions en doctorat au-delà de la 3ème année ont de sérieuses chances de déboucher sur la soutenance de la thèse. Les réinscriptions en thèse au-delà de 3 ans se font sur demande de dérogation complétée par l'étudiant, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'école doctorale et sont validées par l'établissement.

En moyenne, près de 70% des thèses soutenues à Lyon 3 ont une durée de moins de 72 mois, ce qui est très proche des données de référence en SHS.

La cible fixée à horizon 2020 pour les doctorats obtenus en moins de 40 mois est dépassée, soit plus de 15% et celle fixée pour les doctorats obtenus en moins de 52 mois est quasiment atteinte.

OBJECTIF N° 3 : Produire les connaissances scientifiques au meilleur niveau international

La politique de la recherche de l'Université Jean Moulin Lyon 3, pour le contrat quinquennal 2016-20, se décline selon trois axes stratégiques :

- Un soutien et un accompagnement de projets collaboratifs structurants autofinancés (projets européens, ANR, partenariats industriels … etc.).
  Des résultats très positifs ont déjà pu être constatés : hausse des dépôts de projet ANR, signature de plusieurs chaires industrielles au cours des trois dernières années, la signature de contrats européens dont plusieurs Marie Curie de l'ordre de 400.000 euros.

- Le développement de partenariats de recherche internationaux structurants en matière de recherche, en focalisant les efforts notamment sur les zones de développement privilégiées de l'Alliance internationale de la COMUE de Lyon Saint Etienne, en collaboration étroite avec les partenaires du site.
  Ainsi la vice-présidence de l'établissement a été mandatée pour assurer la coordination scientifique d'une série de workshops avec les universités de l'Etat de Sao Paulo, dans un certain nombre de domaines, dont notamment, celui de la santé globale. Elle a également organisé la FAPESP week 2019 (Fondation d'Appui à la Recherche de l'Etat de Sao Paulo), qui s'est déroulée à Lyon pour la première fois.

- Une implication constante dans la dynamique de recherche du site, en participant, voire en étant fortement mobilisatrice pour certains projets partagés.

Lors du précédent contrat, l'établissement a mis en place un système d'information et de pilotage de la recherche, ayant pour but une meilleure connaissance des différentes activités des unités (publications, colloques, contrats) ainsi que de leurs moyens humains et ressources (enseignants-chercheurs, financements). Il a consisté, notamment, en l'implantation du système d'information de la recherche GRAAL, couplé avec une systématisation d'une utilisation de HAL-SHS pour le suivi des publications. Ce système d'information de la recherche est sur un périmètre limité mais donne à l'établissement des moyens de pilotage. Notre établissement, comme beaucoup d'autres, attend la diffusion de Caplab.

Il existe également un accompagnement renforcé des enseignants chercheurs en matière d'ingénierie ainsi qu'en matière de suivi et de gestion des contrats de recherche. Outre la question des ressources humaines liée à cet axe de développement, des chantiers sur la mise en place et la réorganisation de certains outils (notamment suivi des partenariats et des conventions) ont déjà été entamés.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 continue à soutenir fortement la recherche en particulier pour lui permettre de répondre à l'ensemble des appels d'offres y compris européens. L'établissement favorise les financements sur projets et accompagne les financements externes :

- reconduction des projets Bourgeon pilotés par le service général de la Recherche
- reconduction des projets Tremplin aux Relations Internationales (lancement de nouvelles actions à l'international dans le domaine de la formation avec une ouverture possible à la recherche : double diplôme, co-diplôme, programme délocalisé, consortium, université d'été ou d'hiver, master conjoint, etc.)
- actions de valorisation et de promotion des chaires.

Afin d'améliorer les pratiques en matière de recrutement, de cadre d'exercice des chercheurs et de créer un espace européen de la recherche du meilleur niveau, l'Université Jean Moulin Lyon 3 s'est engagée dans un processus d'amélioration continue HRS4R - Human Resources Strategy for Researchers**.** Ce processus exige la mise en conformité avec les principes de la Charte européenne du chercheur et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs. Notre établissement a ainsi obtenu en octobre 2018 le **label « HR Excellence in Research »**, délivré par la Commission européenne. C'est un atout incontestable pour notre attractivité internationale et pour la sécurisation des financements Horizon 2020.

Indicateur de performance n° 3.3 : Enseignants-chercheurs Produisants

LOLF_150-3-3	Produisants : Proportion parmi les enseignants chercheurs

Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-3 - Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

Responsable de l'indicateur	Service général de la Recherche
Source des données	Service Statistique et Décisionnel / PAP-RAP pour références nationales

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs Physiques d'Enseignants Chercheurs
Date de la mesure	Année Civile
Champ de la mesure	Enseignants chercheurs (PR + MCF hors Associés) - Rémunérés par l'établissement

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Enseignants chercheurs présents dans l'unité de recherche au 1er janvier - Produisants au sens de l'AERES au 1er janvier
Mode de calcul	Nombre d'enseignants chercheurs produisants / Nombre d'enseignants chercheurs du "bilan social" Nombre d'enseignants chercheurs produisants / Nombre d'enseignants chercheurs affectés dans une unité de recherche de Jean Moulin Lyon 3
Mode de calcul détaillé	On retient pour les enseignants chercheurs comme pour les produisants les personnels rémunérés par Jean Moulin Lyon 3 Concernant le nombre d'enseignats chercheurs du "bilan social" Lyon 3, il s'agit d'une photographie à une date donnée : le 1er avril de l'année jusqu'en 2014, le 31 décembre de l'année précédente à partir de 2015.
Commentaires	

		2015	2016	2017	2018	2019
Enseignants chercheurs Produisants	**UJM - Lyon 3**	**295**	**301**	**310**	**319**	**311**
Total enseignants chercheurs de Lyon 3	UJM - Lyon 3	395	398	399	403	386
% Produisants parmi enseignants chercheurs de Lyon 3	**UJM - Lyon 3**	**75%**	**76%**	**78%**	**79%**	**81%**
Enseignants chercheurs de Lyon 3 affectés dans une unité de recherche de Lyon 3	UJM - Lyon 3	318	329	334	344	332
% Produisants parmi enseignants chercheurs de Lyon3 affectés dans une unité de recherche de Lyon 3	**UJM - Lyon 3**	**93%**	**91%**	**93%**	**93%**	**94%**

Commentaires :

L'un des axes fort du contrat quinquennal de l'établissement étant le développement de la recherche, l'indicateur ci-dessus permet d'afficher et de suivre deux objectifs :

1) Développer le rayonnement de notre recherche en augmentant les publications produites par les enseignants chercheurs de l'établissement,
2) Mettre en place un système d'information qui permette d'assurer le suivi des productions et d'accompagner les chercheurs dans le dépôt de leur publication sur les archives ouvertes HAL.

Les efforts engagés depuis la dernière contractualisation commencent à produire leurs effets. Ainsi, on observe une augmentation des produisants, à la fois en valeur absolue et en proportion. Il s'agit du résultat conjugué de récents recrutements de qualité et de programmes d'incitation à la recherche (CVR, aides aux colloques …). En 2019, on compte 94% de produisants parmi les enseignants chercheurs affectés dans des unités de recherche de l'université Jean Moulin Lyon 3. Même si le taux d'enseignants chercheurs affectés dans les unités de recherche de Lyon 3 est minoré (car il n'intègre pas les enseignants chercheurs dépendant d'une unité de recherche hors établissement), il peut encore progresser.

Des moyens sont mobilisés par l'établissement pour promouvoir et renforcer l'identité de notre université dans ses activités à l'international à travers notamment :

- le dépôt de projets ANR internationaux
- la création de chaires de recherche (Ex. : Chaire-miroir Ottawa-Lyon signée fin 2019 pour une durée de 3 ans, Chaire « Droit des Contrats Publics signée en juillet 2020 avec Eiffage Génie Civil de 60 K€ sur 3 ans …)
- une politique d'accueil de professeurs invités et de post-doctorants
- des aides à la mobilité pour les chercheurs de notre université
- le développement de programmes de recherche internationaux structurés, avec un certain nombre de partenaires privilégiés, et en cohérence avec la politique du site (notamment le Brésil et la Chine).

OBJECTIF N° 4 : Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

Pour accompagner la structuration de la recherche et améliorer sa performance, des moyens et des procédures accompagnent l'activité :

- dispositifs d'aide à la recherche tels que les contrats de valorisation recherche,
- appui à la recherche de financement et au montage des réponses aux appels d'offre par le service général de la recherche,
- développement d'une politique de valorisation ambitieuse : développement et visibilité des publications, filiale de valorisation (L3V) mais également nouveaux outils pour une stratégie de communication (usine à site),
- participation active à la SATT du site Lyon Saint Etienne (Société d'Accélération du Transfert de Technologie), dans l'optique de créer un environnement porteur pour favoriser la valorisation de ses recherches, en permettant la mise à disposition de moyens pour détecter, faire « mûrir », trouver les partenaires industriels et faire exploiter les résultats de ses chercheurs

Indicateur de performance n° 4.1 : Montant des redevances sur titre de propriété intellectuelle dans les ressources de l'établissement

LOLF_150-4-1	Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-4 - Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la Recherche
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel
Source des données	Direction des Affaires Financières - SIFAC
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Euros
Date de la mesure	Année Civile
Champ de la mesure	Budget de l'Etablissement - Masse fonctionnement
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Recettes constatées pour la masse fonctionnement
Mode de calcul	Recettes exécutées sur le compte budgétaire 751 (hors domaine fonctionnel RZ1 - prestations internes).
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	Il s'agit des recettes constatées qui ne sont pas toutes encaissées l'année où elles sont constatées

		2015	2016	2017	2018	2019	Rappel Cible 2020
UJM Lyon3 - Droits d'auteurs et de reproduction	UJM - Lyon 3	**16,156 K€**	**6,147 K€**	**3,320 K€**	**2,484 K€**	**0,790 K€**	
Ressources propres UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	17 464 K€	18 693 K€	20 181 K€	21 687 K€	21 613 K€	**21 000 K€**
% droits d'auteurs et de reproduction / ressources propres UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	**0,09%**	**0,03%**	**0,02%**	**0,01%**	**0,00%**	

Commentaires :

Les redevances liées à l'exploitation des droits d'auteurs et de reproduction ne représentent qu'une faible proportion de ressources. Le dépôt de titres de propriétés intellectuels est peu courant dans notre établissement. Un tel constat est assez fréquent dans les établissements en SHS, peu présents sur le champ de l'exploitation de titres de propriété intellectuelle.

Indicateur de performance n° 4.2 : Montant des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources de l'établissement

Le système d'information Graal couplé à HAL-SHS, au-delà de servir au pilotage, est également un outil de valorisation de la recherche qui passe également par la visibilité de la production scientifique.

La valorisation économique des résultats de la recherche se fait en partie à travers notre filiale L3V qui a été restructurée. Cette structure est complémentaire au travail de valorisation en interne, dans la mesure où elle a pour vocation d'accompagner des contrats de recherche avec une forte dimension applicative.

Quelques exemples de collaboration de recherche en cours :

- « Valeurs du soin centré-patient » - chaire inaugurée en octobre 2016 qui a pour perspective d'être développée sur 9 ans avec un financement global de 2 millions d'euros
- « Anticiper et agir » - chaire de recherche pour la police nationale inaugurée en mars 2019
- Chaire de recherche « Droit des Contrats Publics » signée en juillet 2020 avec VINCI Autoroutes pour 60.000 € sur 3 ans
  Chaire de recherche « Droit des Contrats Publics » signée en juillet 2020 avec SNCF Réseau pour 24.000 € sur 3 ans

LOLF_150-4-2	Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-4 - Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la Recherche
Responsable de l'indicateur	**Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel**
Source des données	Direction des Affaires Financières - SIFAC - Filiale de Valorisation - Fondation UDL
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Euros
Date de la mesure	Année Civile
Champ de la mesure	Périmètre Etablissement + Filiale Lyon 3 Valorisation + Fondation UDL
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Recettes constatées (=liquidées) pour la masse fonctionnement Périmètre établissement + Chiffre d'affaires compte de résultat pour Filiale + Ressources gérées par la Fondation UDL
Mode de calcul	UJM Lyon 3 : Recettes constatées (=liquidées) sur les comptes budgétaires 7062 et 7441 (hors domaine fonctionnel RZ1 - prestations internes) + compte 7448 du centre financier 913X301 en 2010. Filiale Lyon 3 Valorisation : Chiffre d'affaires hors refacturation Lyon 3 Fondation UDL : ressources gérées pour Lyon 3 (chaires)
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	**Les chaires philosophique (sur l'eau) sont arrivées à échéance fin 2017, ce qui explique qu'il n'y a pas de ressources gérées par la fondation UDL depuis 2018.** Il s'agit des recettes constatées qui ne sont pas toutes encaissées l'année où elles sont constatées. Les données mentionnées pour la filiale Lyon 3 Valorisation ne correspondent pas à l'ensemble des ressources de la filiale, les refacturations à l'université étant déjà comptabilisées sur les lignes de l'établissement, ces montants n'apparaissent pas sur les lignes relatives à la filiale. Les ressources des contrats de recherche de la filiale n'incluent pas les portages « personnels » de prestations qui sont comptabilisés en "Autres ressources propres"

		2015	2016	2017	2018	2019	Rappel Cible 2020
UJM Lyon3 - Prestations de recherche (y compris contrats ANR)	UJM - Lyon 3	68 K€	183 K€	133 K€	325 K€	273 K€	
Ressources propres UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	17 464 K€	18 693 K€	20 181 K€	21 687 K€	21 613 K€	21 000 K€
% prestations de recherche / ressources propres UJM Lyon3	**UJM - Lyon 3**	**0,39%**	**0,98%**	**0,66%**	**1,50%**	**1,26%**	
Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	50 K€	112 K€	179 K€	85 K€	120 K€	
Fondation UDL + Fond de dotation Hors frais d'environnement	UJM - Lyon 3	141 K€	305 K€	109 K€	0 K€	0 K€	

Commentaires :

Les ressources générées par des contrats de recherche passés avec les entreprises y compris contrats ANR ayant des partenaires, représentent 273.000 euros en 2019, soit 1,3% des ressources propres de notre établissement. A ce montant, s'ajoutent les ressources gérées par la filiale Lyon 3 Valorisation pour un montant de 120.000 euros.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 avait signé en novembre 2012, au travers de sa Faculté de Philosophie, une première chaire industrielle de taille significative avec La Lyonnaise des Eaux. Cette chaire philosophique ainsi que la Chaire notariale européenne sont arrivées à échéance fin 2017, ce qui explique qu'il n'y a plus de ressources gérées par la fondation UDL depuis 2018.

Indicateur de performance n° 4.3 : Ressources propres liées à la recherche

LOLF_150-4-3	Ressources propres liées à la recherche - Revenus consolidés de la valorisation de la recherche
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-4 - Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la Recherche

Responsable de l'indicateur	**Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel**
Source des données	Direction des Affaires Financières (SIFAC) - Filiale Lyon 3 Valorisation - Fondation UDL

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Euros
Date de la mesure	Année civile
Champ de la mesure	Périmètre Etablissement + Filiale Lyon 3 Valorisation + Fondation UDL

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Recettes constatées (=liquidées) Masse fonctionnement Périmètre établissement + Chiffre d'affaires compte de résultat pour Filiale + Ressources gérées par la Fondation UDL + Valorisation conventions CIFRE et des contrats doctoraux des Labex
Mode de calcul	UJM Lyon 3 : recettes constatées (=liquidées) suivant compte budgétaire, domaine fonctionnel (destination LOLF) Filiale Lyon 3 Valorisation : Chiffre d'affaires hors refacturation Lyon 3 Fondation UDL : ressources gérées pour Lyon 3 (chaires) Valorisation CIFRE : partie salaires base coût moyen chargé et environné (source ANR) Valorisation Contrats doctoraux : au coût moyen chargé des contrats gérés par Lyon 3 (hors extension)
Mode de calcul détaillé	Détail pour UJM Lyon 3 : Pour tous les comptes le domaine fonctionnel RZ1 n'est pas pris en compte (prestations internes) : Subventions de recherche : comptes 74* avec destination en D111, 111*, 112 ou D103, sauf compte 7411 (ministère), 7481 (taxe d'apprentissage), 7441 (prestations recherches) et chaires / Collaborations, expertises et ANR : comptes 7062, 7068 (destinations 111* ou 112), 7441 (hors destinations formations 101 et 102 mais + 7448 du 913X301 en 2010 pour contrats ANR) et 705 / Colloques, ventes publications, prestations et travaux informatiques, droit d'auteurs ... : comptes 7066 + 7067 + 7064 + 751 / Chaires : EoTP 14S9130611, 14S9130633 (Crédit agricole), 16S9060239/16S9060240/19S9132340 (Valeur du soin) + compte 7588 dest 1115 (Frais environnement chaire EAU) / Autres ressources propres liées à la recherche : destinations recherche (D111, 111*, 112 ou D103) sur le compte 708 hors chaires
Commentaires	Les chaires philosophique (sur l'eau) sont arrivées à échéance fin 2017, ce qui explique qu'il n'y a pas de ressources gérées par la fondation UDL en 2018. Il s'agit des recettes constatées qui ne sont pas toutes encaissées l'année où elles sont constatées. Les données mentionnées pour la filiale Lyon 3 Valorisation ne correspondent pas à l'ensemble des ressources de la filiale, les refacturations à l'université étant déjà comptabilisées sur les lignes de l'établissement, ces montants n'apparaissent pas sur les lignes relatives à la filiale. Les ressources des contrats de recherche de la filiale n'incluent pas les portages « personnels » de prestations qui sont comptabilisés en "Autres ressources propres" En 2015 on constate un montant négatif pour les chaires : en 2014 il s'agissait de produits constatés par avance. Ces produits ont été régularisés sur 2015 à hauteur des dépenses.

		2015	2016	2017	2018	2019
Subventions de recherche (hors MESR et hors ANR)	UJM - Lyon 3	473 K€	478 K€	806 K€	972 K€	646 K€
Collaborations, Expertises et ANR	UJM - Lyon 3	68 K€	183 K€	133 K€	325 K€	273 K€
Droits d'inscription aux colloques	UJM - Lyon 3	30 K€	148 K€	79 K€	45 K€	30 K€
Ventes de publications	UJM - Lyon 3	15 K€	6 K€	5 K€	7 K€	6 K€
Prestations et travaux informatiques	UJM - Lyon 3	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Droits d'auteurs et de reproduction	UJM - Lyon 3	16 K€	6 K€	3 K€	2 K€	1 K€
Chaires industrielles ou d'entreprises UJM Lyon3	UJM - Lyon 3	-100 K€	163 K€	240 K€	100 K€	100 K€
Ressources propres Recherche UJM Lyon3	**UJM - Lyon 3**	**504 K€**	**984 K€**	**1 279 K€**	**1 479 K€**	**1 066 K€**
Ressources Recherche Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	**UJM - Lyon 3**	**50 K€**	**112 K€**	**179 K€**	**85 K€**	**120 K€**
Ressources Recherche Lyon 3 Fondation UDL + Fond de dotation Hors frais d'environnement	**UJM - Lyon 3**	**141 K€**	**305 K€**	**109 K€**	**0 K€**	**0 K€**
Contrats (doctoraux, post-doc ...) gérés par des structures externes	**UJM - Lyon 3**	**118 K€**	**0 K€**	**0 K€**	**0 K€**	**0 K€**
Ressources globales Recherche UJM Lyon 3 + Filiale + Fondation	**UJM - Lyon 3**	**813 K€**	**1 402 K€**	**1 566 K€**	**1 563 K€**	**1 186 K€**
Valorisation CIFRE	**UJM - Lyon 3**	**973 K€**	**1 157 K€**	**1 340 K€**	**1 340 K€**	**1 340 K€**

Commentaires :

Il y a une nette progression des ressources propres liées à la recherche de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Celles-ci avaient déjà doublé sur le contrat quinquennal précédent. Pour le contrat actuel (2016-20), le renforcement de l'accompagnement des enseignants-chercheurs en matière d'ingénierie mais aussi de suivi et de gestion des contrats de recherche par le service général de la recherche porte ses fruits. Les ressources propres liées à la recherche ont ainsi augmenté de plus de 50% ces 5 dernières années, passant de 504.000 euros en 2015 à 1.066.000 euros en 2019. Cette forte hausse est liée principalement à l'augmentation des subventions de recherche et des recettes provenant des collaborations, des expertises et des contrats ANR.

Les subventions de recherche regroupent tous les financements versés dans le cadre de la recherche, sans contrepartie pour l'organisme financeur (contrairement aux prestations de recherche). Ces subventions proviennent essentiellement du Ministère de l'Ecologie (Conventions GESOL, PEGAZ …). Celles-ci sont passées de 478.000 euros en début de contrat à 646.000 euros en 2019.
Quant aux recettes des collaborations, des expertises et des contrats ANR, celles-ci ont augmenté de plus de 49%, passant de 183.000 euros en 2016 à 273.000 euros en 2019.

Le montant des droits d'auteurs et de reproduction reste faible, l'université n'ayant pas de marque déposée et les droits d'auteurs étant perçus directement par les chercheurs.

Les recettes en provenance des chaires industrielles ou d'entreprises qui s'élèvent en 2019 à 100.000 euros correspondent à la Chaire santé UCB.

Il n'y a plus de ressources gérées par la Fondation UDL car la chaire philosophique avec La Lyonnaise des eaux et la chaire notariale européenne sont arrivées à échéance.

OBJECTIF N° 5 : Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

C'est par une politique volontariste sur des zones géographiques ciblées que l'Université Jean Moulin Lyon 3 mène son ouverture et son action internationales, ce qui lui confère une véritable attractivité. Le programme de mobilité ERASMUS+, les doubles-diplômes, les diplômes délocalisés, les cotutelles de thèse et les LLM (Latin Legum Magister de la Faculté de Droit) sont autant d'opportunités à s'ouvrir à l'international et à s'approprier la mondialisation.

Pour confirmer la dimension internationale de ses cursus, plusieurs actions seront poursuivies :

- Le soutien à l'apprentissage des langues et le renforcement de l'enseignement des langues pour les non spécialistes par le biais du LANSAD.
- Les formations spécifiquement dédiées aux étudiants internationaux de niveau L ou M (large choix de cours en anglais tels que le SELF – *Study in English in Lyon France*, Master European Business Realities, Master General Management Program, LLM International and Business Law, Master Etudes culturelles comparées…) dans le but de nourrir une expérience trilingue.
- Le développement ciblé de diplômes délocalisés, cursus qui se déroulent en totalité à l'étranger, sur la base d'une analyse qui intègre la dimension économique des partenariats.
- Le développement des doubles-diplômes avec des partenaires en Europe et hors Europe.
- L'internationalisation des écoles doctorales.
- La participation de Lyon 3 à des réseaux et salons internationaux.
- L'organisation des journées de la mobilité internationale « International days » qui représentent 15 jours de rencontres, d'échanges et d'informations
- L'amélioration des conditions d'accueil des étudiants internationaux. En octobre 2019, notre établissement a été labellisé « Bienvenue en France » et obtient ainsi la reconnaissance de son engagement dans une démarche d'amélioration continue de l'accueil des étudiants étrangers
- L'implication dans 3 projets européens « Capacity Building » visant à encourager la coopération entre l'UE et les pays partenaires hors Europe pour la modernisation de leurs systèmes d'enseignement supérieur et ce pour un budget global de 2.487.074 € d'octobre 2020 à octobre 2023.

La stratégie d'attractivité « Bienvenue en France/Choose France », engagée par le gouvernement français en novembre 2018, prévoit la mise en place de droits d'inscriptions « différenciés » pour les étudiants hors Union Européenne dès la rentrée 2019. Or, notre université, en concertation avec les autres établissements du site, a souhaité différer l'application de cette mesure en exonérant les étudiants du paiement de ces nouveaux droits d'inscription pour l'année universitaire 2020-21 et ne leur applique que les droits nationaux.

Pour conforter sa dimension internationale, l'Université Jean Moulin Lyon 3, dispose d'un important réseau de relations internationales et poursuit le déploiement de sa politique dans ce domaine. L'établissement renforce ses coopérations avec ses partenaires européens, anglo-américains et asiatiques. Il fait aussi un focus sur des zones géographiques privilégiées dans le cadre de l'Alliance internationale de l'UdL, telles que l'Amérique latine, notamment le Brésil, l'Amérique du Nord, et plus particulièrement le Canada, l'Europe, notamment l'arc lémanique et la Chine. En 2020, notre établissement a été sélectionné pour un financement de 351.168 €, permettant des échanges avec l'Université Ain Shams (Egypte), l'Université Hassan 1er (Maroc) et l'Université Nationale du Laos.

Par ailleurs, appuyée sur plusieurs structures pédagogiques, de recherche et administratives, l'Université Jean Moulin Lyon 3 peut être considérée comme la référence française en matière de francophonie grâce à la mobilisation de l'équipe de l'Institut International pour la Francophonie (2IF). Elle souhaite conforter ce rôle d'acteur majeur selon plusieurs axes :

- développer à Lyon ou par délocalisation les formations sur la francophonie
- retenir la francophonie comme objet de recherche dans une approche multidisciplinaire
- appuyer dans une approche plurilingue les formations délocalisées et codiplômantes francophones dans les universités partenaires, dans le cadre du décret du 11 mai 2005

Indicateur de performance n° 5.1 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat

N° 5.1a : Etudiants étrangers en Master

LOLF_150-5-1a	Etudiants étrangers en niveau Master
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements
Responsable de l'indicateur	**Service général des Relations Internationales**
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PAP-RAP et Notes d'Information du Ministère pour références nationales
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	% Etudiants en Master
Date de la mesure	Année Universitaire - Situation Fin D'année
Champ de la mesure	Niveau Master : DN + DU + Prépa
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Inscriptions administratives - Nationalité étrangère Non Bacheliers (= étrangers au sens PapESR)
Mode de calcul	Etudiants étrangers en Niveau Master / Nb total d'étudiants en niveau Master (DN + DU + Prépa)
Mode de calcul détaillé	Etudiants de nationalité étrangère non bacheliers français (admis sur titre en équivalence au bac), conformément à la définition retenue par le ministère / Nb total d'étudiants en niveau Master (DN + DU + Prépa)
Commentaires	

		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Nb total d'inscrits en niveau Master	UJM - Lyon 3	9 754	10 233	10 247	10 130	8 785
Nb d'étudiants étrangers en niveau Master	**UJM - Lyon 3**	**2 106**	**2 224**	**2 066**	**2 106**	**1 926**
% d'étudiants étrangers en niveau Master	**UJM - Lyon 3**	**22%**	**22%**	**20%**	**21%**	**22%**
	Ref. Nationales	*14%*	*15%*	*15%*		

Commentaires :

Le rayonnement international est l'un des objectifs forts du contrat quinquennal, et l'accueil des étudiants étrangers, en Master comme en Doctorat en est l'une des dimensions.

Cet indicateur mesure la proportion d'étudiants de nationalité étrangère non titulaires d'un baccalauréat français, inscrits en niveau Master. Cet indicateur a été revu et le champ a été élargi aux diplômes d'établissement et aux préparations de ce niveau. Le fort pourcentage constaté à Lyon 3 (22% en moyenne), largement supérieur à la moyenne nationale (15%) est autant dû aux étudiants qui viennent à titre individuel en France qu'au développement de nos masters délocalisés à l'étranger.

L'établissement compte 20% d'étudiants internationaux, soit 5.306 étudiants.

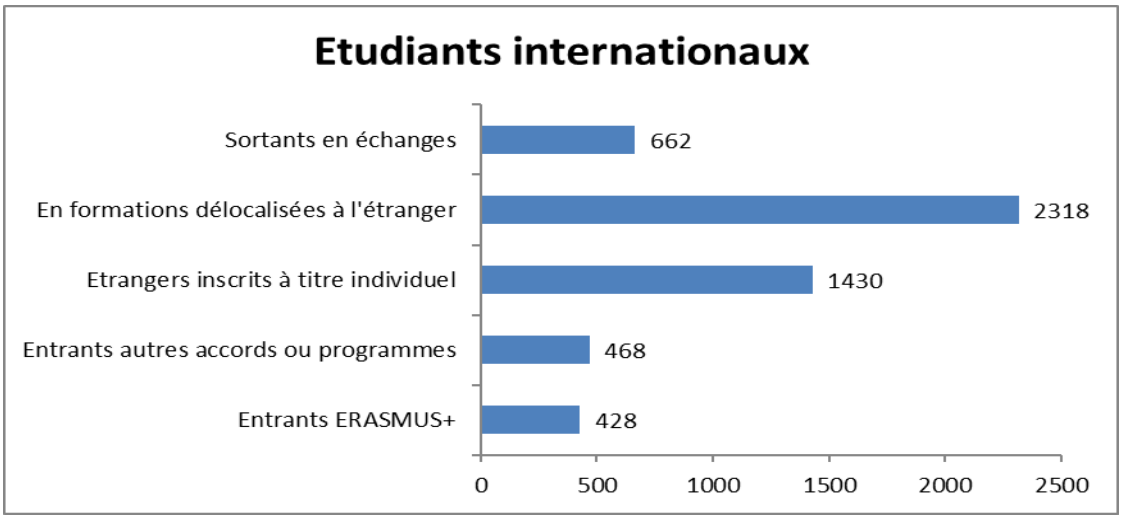

N° 5.1b : Etudiants étrangers en Doctorat

LOLF_150-5-1b	Etudiants étrangers en Doctorat
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

Responsable de l'indicateur	Service général de la Recherche
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PAP-RAP et Notes d'Information du Ministère pour références nationales

Description de l'indicateur

Unité de mesure	% Doctorants
Date de la mesure	Année Universitaire - Situation Fin D'année
Champ de la mesure	Doctorants

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Inscriptions administratives - Nationalité étrangère Non Bacheliers (= étudiants au sens PapESR)
Mode de calcul	Doctorants étrangers / Nb total de doctorants
Mode de calcul détaillé	Doctorants de nationalité étrangère non bacheliers français (admis sur titre en équivalence au bac), conformément à la définition retenue par le ministère / Nb total de doctorants
Commentaires	

		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Rappel Cible 2020
Nb total d'inscrits en Doctorat	UJM - Lyon 3	643	613	590	553	528	
Nb de doctorants étrangers	**UJM - Lyon 3**	**236**	**231**	**211**	**199**	**188**	
% de doctorants étrangers	**UJM - Lyon 3**	**37%**	**38%**	**36%**	**36%**	**36%**	**41%**
	Ref. Nationales	*37%*	*37%*	*38%*			

Commentaires :

La formation à la recherche est au cœur de la stratégie de l'établissement avec 7 écoles doctorales et plus de 500 doctorants. 36% d'entre eux sont de nationalité étrangère pour l'année universitaire 2019-20. Ces données reflètent l'attractivité de notre établissement pour la recherche au regard du monde extérieur. La cible retenue est celle fixée dans le PAP national, soit 41%.

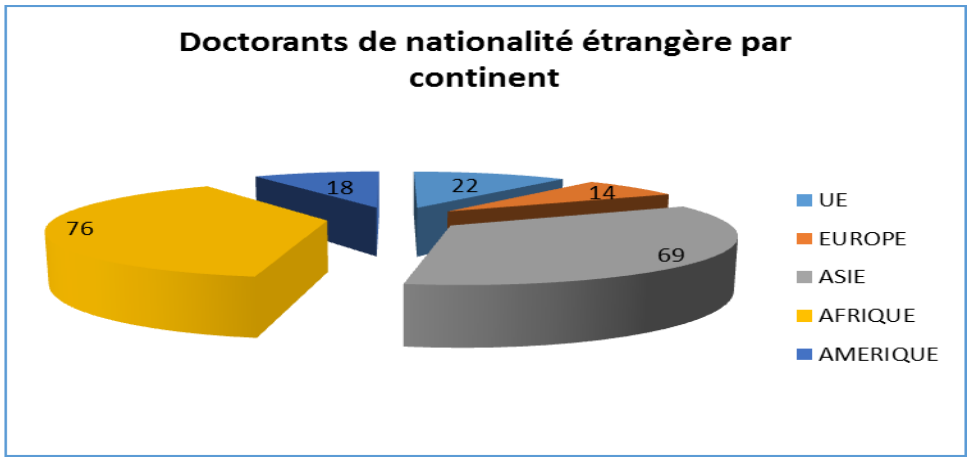

Cependant, on constate depuis quelques années, une légère baisse des doctorants étrangers en nombre absolu. Cette baisse, qui se retrouve aussi sur les doctorants de nationalité française, s'explique par une sélection plus qualitative des dossiers. On retient trois axes :

- analyse plus exigeante des dossiers pour les inscriptions en doctorat
- travail sur la durée de la thèse et
- volonté de réduire le nombre de doctorants par enseignant chercheur pour favoriser un meilleur encadrement.

Indicateur de performance n° 5.2 : Proportion d'étrangers parmi les enseignants chercheurs

N° 5.2a : Enseignants chercheurs de nationalité étrangère

LOLF_150-5-2a	Enseignants chercheurs de nationalité étrangère
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements
Responsable de l'indicateur	**Direction des Ressources Humaines**
Source des données	Harpege - Service Statistique et Décisionnel
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Nb d'enseignants chercheurs (Professeurs d'université & Maitres de conférences)
Date de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Effectifs d'enseignants chercheurs selon la nationalité et la date d'entrée à l'université Lyon 3
Mode de calcul	Nombre total d'enseignants chercheurs, dont de nationalité étrangère. Zoom sur les nouveaux à Lyon 3
Mode de calcul détaillé	Nombre d'enseignants chercheurs au 1er avril de l'année n+1 pour l'année universitaire n-n+1 jusqu'en 2013-14 (au 01/04/2014 pour 2013-14) puis au 31 décembre de l'année n pour l'année universitaire n-n+1 à partir de 2014-15 (au 31/12/2014 pour 2014-15) Nouveau à Lyon 3 si date d'arrivée à l'université comprise entre le 1er avril de l'année n-1 et le 31 mars de l'année n
Commentaires	

		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Professeurs d'université	UJM - Lyon 3	132	134	138	127	128
dont professeurs d'université de nationalité étrangère	**UJM - Lyon 3**	**8**	**7**	**10**	**8**	**9**
% Professeurs d'université de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	6,1%	5,2%	7,2%	6,3%	7,0%
dont professeurs d'université de nationalité étrangère arrivés dans l'année à Lyon 3	**UJM - Lyon 3**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Maitres de conférences	UJM - Lyon 3	266	265	265	259	261
dont maitres de conférences de nationalité étrangère	**UJM - Lyon 3**	**18**	**18**	**20**	**19**	**19**
% Maitres de conférences de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	6,8%	6,8%	7,5%	7,3%	7,3%
dont maitres de conférences de nationalité étrangère arrivés dans l'année à Lyon 3	**UJM - Lyon 3**	**0**	**1**	**2**	**0**	**1**
Total enseignants chercheurs	UJM - Lyon 3	398	399	403	386	389
dont enseignants chercheurs de nationalité étrangère	**UJM - Lyon 3**	**26**	**25**	**30**	**27**	**28**
% Enseignants chercheurs de nationalité étrangère	UJM - Lyon 3	6,5%	6,3%	7,4%	7,0%	7,2%
dont enseignants chercheurs de nationalité étrangère arrivés dans l'année à Lyon 3	**UJM - Lyon 3**	**0**	**1**	**2**	**0**	**1**

Commentaires :

Sur les 389 enseignants chercheurs de notre établissement, 7,2% sont de nationalité étrangère.

Sur la population des professeurs d'université de notre établissement, en moyenne 7,0% sont de nationalité étrangère.
Sur la population des maîtres de conférences de notre établissement, en moyenne 7,3% sont de nationalité étrangère.

Ces proportions restent stables.

N° 5.2b : Professeurs invités

LOLF_150-5-2b	Professeurs invités

Programme	**LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire**
Objectif	**LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements**

Responsable de l'indicateur	**Direction des Ressources Humaines**
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - Bilan Social

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nb de personnes physiques
Date de la mesure	Année civile
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Nombre de professeurs invités par nationalité pour déterminer l'origine
Mode de calcul	Professeurs invités rémunérés pendant l'année civile
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	Les professeurs invités sont rémunérés en décalage avec leur venue (rappels)

		2015	2016	2017	2018	2019
Professeurs invités Total	**UJM - Lyon 3**	**44**	**38**	**42**	**40**	**37**
dont originaire d'Europe	UJM - Lyon 3	16	19	21	19	19
dont originaire d'Afrique	UJM - Lyon 3	8	8	6	8	8
dont originaire d'Amérique	UJM - Lyon 3	14	8	12	9	9
dont originaire d'Asie	UJM - Lyon 3	6	3	3	4	1
dont originaire d'Océanie	UJM - Lyon 3	0	0	0	0	0

Commentaires :

Notre établissement accueille chaque année une quarantaine de professeurs invités.
La grande majorité est originaire des pays d'Europe (47%) suivis de ceux originaires d'Amérique (26%), d'Afrique (20%) et d'Asie (7%).
Les pourcentages sont calculés en cumulant les effectifs des 5 dernières années pour plus de pertinence.

Indicateur de performance n° 5.3 : Coopération internationale

Le développement international de l'Université Jean Moulin demeure une priorité. L'un des objectifs est d'accroître notre visibilité sur nos domaines de compétences en obtenant davantage de projets.

Au-delà des zones historiquement définies comme prioritaires (Europe, Amérique du Nord, Afrique), l'université a clairement défini les zones où elle entend être université de référence pour le site. En matière de développement de partenariats de la recherche à l'international, la vice-présidence de l'établissement a été mandatée pour assurer la coordination scientifique d'une série de workshops avec les universités de l'Etat de Sao Paulo, l'un des partenaires privilégiés du site, pour construire des projets structurants forts, dans un certain nombre de domaines, dont notamment celui de la santé globale.

Plus globalement, Lyon 3 s'engage dans des partenariats de recherche avec les différentes zones cibles de l'Alliance Internationale de l'UdL (Canada, Chine …). Il s'agit notamment de projets liés à la santé globale, à la nutrition et au vieillissement, à la ville durable et plus largement aux défis environnementaux, à l'innovation et à l'entrepreneuriat, ainsi qu'aux sociétés intégrantes et adaptatives (grâce notamment à l'études des langues et des cultures : projet partagé avec Lyon 2 au sein de la Maison des Langues et des Cultures).

Afin de renforcer l'ouverture européenne et internationale de l'université, plusieurs axes d'amélioration ont été mis en place :

- Développement ciblé de diplômes délocalisés, avec une analyse des contributions respectives des partenaires et une vigilance sur l'équilibre économique.
- Poursuite d'une politique raisonnée des doubles diplômes.
- Accueil plus orienté des professeurs invités qui doivent constituer pour l'université une vraie plus-value, notamment en matière de recherche.
- Développement des partenariats de recherche internationaux (Unités Mixtes Internationales, Laboratoires Internationaux Associés).

N° 5.3a : Doctorants en cotutelles

Notre établissement a pour objectif de faciliter la mobilité entrante des doctorants pour leur permettre de réaliser leur thèse dans un contexte international et pour développer des coopérations scientifiques avec nos équipes de recherche. Notre Service de la Recherche accompagne ces doctorants.

LOLF_150-5-3a	Doctorants en cotutelles
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-5 - Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements
Responsable de l'indicateur	Service général de la Recherche
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLIN/ Enquête SIREDO
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Nb et % doctorants
Date de la mesure	Année Universitaire
Champ de la mesure	Doctorants
Elaboration et qualité de l'indicateu	
Nature des données	Inscriptions administratives
Mode de calcul	Nb de doctorants en cotutelles / Nb total de doctorants - Distinction Doctorants en 1ère année
Mode de calcul détaillé	Pour les références nationales : SIREDO - décompte définitif à partir de 2012-13
Commentaires	Voir aussi indicateur sur le suivi des thèses en cotutelles.

		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Nb de doctorants en cotutelles Tous niveaux	UJM - Lyon 3	52	49	48	42	37
% de doctorants en cotutelles Tous niveaux	UJM - Lyon 3	7,9%	7,7%	8,0%	7,5%	6,9%
Nb de doctorants en cotutelles En 1ère année	UJM - Lyon 3	10	5	8	6	2
% de doctorants en cotutelles En 1ère année	UJM - Lyon 3	8,3%	4,0%	7,9%	6,4%	2,1%
	Ref. Nationales	*8,7%*				

Commentaires :

Le nombre de doctorants inscrits en cotutelle, tous niveaux confondus, est assez stable, en moyenne une quarantaine par an sur les cinq dernières années. Le pourcentage de doctorants en cotutelle en 1ère année est proche des références nationales. Pour l'année 2019-20, notre établissement comptait 37 étudiants en cotutelle avec 12 pays soit 7% des doctorants.

Toutefois, la cotutelle n'est qu'un aspect des collaborations internationales en termes de recherche. D'autres modes non institutionnalisés sont à l'œuvre :

- participation de collègues étrangers dans les jurys
- échange de doctorants et post-doctorants
- participation de post-doctorants à des contrats de recherche internationaux ou européens

N° 5.3b : Doctorats délivrés en cotutelles

		2015	2016	2017	2018	2019
Doctorats délivrés	UJM - Lyon 3	69	81	81	79	65
Doctorats délivrés en cotutelles	UJM - Lyon 3	5	3	11	5	7
% Doctorats délivrés en cotutelles	UJM - Lyon 3	7,2%	3,7%	13,6%	6,3%	10,8%

Commentaires :
Tout en préparant une thèse en cotutelle à l'université Jean Moulin Lyon 3, les doctorants ont la possibilité d'effectuer des travaux de recherche dans notre établissement. Sur les 5 dernières années, on a une moyenne de 75 doctorats délivrés chaque année. Pour 2019, sur les 65 doctorats délivrés, 55% (36 thèses) sont des doctorants français et 45% (29 thèses) sont des doctorants étrangers.

Sept thèses ont été soutenues en 2019 par rapport à 5 thèses l'année précédente. Le faible taux de 2016 s'explique par le fait que seulement 3 thèses en cotutelle avaient pu être soutenues et ceux qui n'avaient pas pu soutenir leur thèse en 2016 l'avaient reporté en 2017, ce qui explique un nombre relativement élevé de thèses soutenues en 2017.

OBJECTIF N° 6 : Améliorer l'efficience de l'université

L'université a mis les moyens humains nécessaires avec :

- un VP Pilotage
- un chargé de mission comptabilité analytique
- un responsable de l'Amélioration continue et de la simplification organisationnelle et un chargé de mission comptabilité analytique au niveau politique
- un pôle dédié à l'amélioration de la qualité et à l'appui au pilotage (le PAQAP) qui mutualise compétences, méthodes et outils pour accompagner chaque acteur ou entité dans la définition et la réalisation de ses objectifs.
- et également un auditeur interne

L'objectif est d'améliorer l'appui au pilotage et d'accompagner les changements organisationnels de sorte que chaque membre de la communauté, à son niveau, s'empare des outils pour créer les conditions d'un processus continu d'évaluation et d'amélioration.

Fonctionnement :

Au niveau formation, Lyon 3 assure le pilotage de son offre de formation et l'évalue sur le plan pédagogique et économique (soutenabilité). Sur ce dernier point, l'établissement a mis en place un processus et dispose d'un système d'information décisionnel des heures d'enseignement (SIDHE) qui repose sur un entrepôt de données de consultation large permettant d'évaluer et de suivre le coût de réalisation de son offre de formation.

Dans le domaine budgétaire et financier, l'université veut se doter des moyens pour accroître son budget de fonctionnement en améliorant sa capacité à générer des ressources propres, notamment :

- en développant davantage sa relation avec le monde socio-économique
- en accroissant les financements des contrats de recherche/projets par des partenaires extérieurs
- en faisant du développement maîtrisé de la formation continue l'un des éléments forts de sa politique de ressources
- en développant la collecte de la taxe d'apprentissage.

L'université améliore en continu les outils et les process lui permettant de mieux piloter sa politique de gestion des ressources humaines, en se dotant d'outils d'analyse et de pilotage des emplois et de la masse salariale.

Investissements :

En matière d'immobilier, une politique volontariste, ainsi que la bonne maîtrise et l'optimisation de sa gestion nous permettent de poursuivre le développement de notre université.
L'une des orientations est de faire de la question de l'espace une priorité en augmentant d'une part la surface disponible par la finalisation des projets en cours, d'autre part en améliorant l'espace existant (aménagement de l'avant-corps, optimisation d'occupation des surfaces avec le plan Campus qui vient de s'achever pour Lyon 3, réhabilitation de la « maison du Directeur ») et par la recherche d'espaces nouveaux. Un projet a été déposé en ce sens au prochain CPER dont les arbitrages sont en cours.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 continue à mener de front ses projets immobiliers en soutenant les investissements, soit dans le cadre du CPER, soit dans celui du plan Campus ou en mobilisant ses ressources propres. Pour 2021, les arbitrages attendus du Plan de Relance permettront de répondre à des enjeux énergétiques et environnementaux. Ce plan de relance serait judicieusement complété du CPER 2021-2027 pour lequel Lyon 3 a déposé un dossier qui reprend ces enjeux. Le site burgien bénéficie également d'une politique favorable d'investissement avec une opération en cours CPER 2015-2020 : fin de réhabilitation du bâtiment existant, construction d'une salle de grande jauge ; et un CPER 2021-2027 soutenu par les collectivités (arrivée de l'INSPE sur le site, lieu dédié à la restauration, à l'entrepreneuriat …etc).

Bibliothèques universitaires :

Les bibliothèques universitaires Lyon 3 sont engagées dans un processus de réorganisation pour améliorer la qualité des services rendus et mettre en cohérence leur organisation avec les missions que leur fixe l'université. Pour y parvenir, un pilotage par management participatif est en en place, encadrant les différents projets de service et permettant, par un effort sensible en matière de formation continue, la nécessaire évolution des profils et compétences des personnels. Le développement de nouvelles missions et des nouveaux services et métiers qui leur sont associés, en particulier en lien avec le numérique, font l'objet d'un investissement soutenu de l'établissement, en termes budgétaires comme en moyens humains.

Indicateur de performance n°6.1 : Mentions à faibles effectifs

LOLF_150-6-1	Mentions à faibles effectifs
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-6 - Améliorer l'efficience des opérateurs
Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PAP-RAP pour références Nationales
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Nb Diplômes
Date de la mesure	Année Universitaire
Champ de la mesure	Licence LMD Voie Générale et Master LMD
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	On détermine les mentions à faibles effectifs : celles qui comptent moins de 50 étudiants en 3ème année de licence et moins de 30 en 2ème année de master (Inscriptions principales)
Mode de calcul	Nombre de mentions à faibles effectifs / Nombre de mentions habilitées ouvertes
Mode de calcul détaillé	Attention on a par exemple la licence MASS co habilité avec Lyon 1 et Lyon 2 sur le contrat 2011-15, qui n'a pas été ouverte et donc qui n'est pas prise en compte
Commentaires	En 2016-17 la nomenclature SISE des Masters a été revue par le ministère. Avant cette année il existait 2 niveaux d'habilitation : la mention et la spécialité. Cette dernière disparaît en 2016-17 au profit de la notion de parcours qui reste interne à l'établissement. Pour plus de lisibilité au niveau nationnal, de nouvelles mentions sont créées.

		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Nb de mentions en L3	UJM - Lyon 3	9	10	10	10	10
dont mentions à faibles effectifs - L3	**UJM - Lyon 3**	**0**	**1**	**1**	**1**	**1**
% mentions à faibles effectifs - L3	**UJM - Lyon 3**	**0,0%**	**10,0%**	**10,0%**	**10,0%**	**10,0%**
	Ref. Nationales	*33,9%*	*31,5%*	*30,8%*	*29,5%*	
Nb de mentions en M2	UJM - Lyon 3	24	50	51	50	50
dont mentions à faibles effectifs - M2	**UJM - Lyon 3**	**1**	**19**	**17**	**17**	**17**
% mentions à faibles effectifs - M2	**UJM - Lyon 3**	**4,2%**	**38,0%**	**33,3%**	**34,0%**	**34,0%**
	Ref. Nationales	*35,2%*	*36,0%*	*41,0%*	*43,4%*	

Commentaires :

Améliorer l'efficience de l'établissement passe également par la rationalisation de notre offre de formation. L'objectif est que chaque composante puisse se donner des marges pour réaliser les projets les plus pertinents pour nos étudiants. En fonction des spécificités de chacune, après analyse, la vigilance sur les cours à faibles effectifs reste une priorité. L'objectif n'est pas de supprimer systématiquement tous les cours à faibles effectifs mais d'en faire un usage raisonné.

Sur les 10 mentions en 3ème année de Licence, seule une mention compte moins de 50 étudiants.
On constate une plus grande proportion de mentions à faibles effectifs niveau Master 2, environ un tiers, soit 17 sur 50 mentions en Master. Afin de poursuivre l'objectif fixé par notre établissement, les cours dont l'effectif est inférieur à 6 sont systématiquement examinés.

A noter qu'au niveau national, 1/3 des licences ont moins de 50 étudiants (faibles effectifs) et 1/4 des masters ont moins de 30 étudiants.

Indicateur de performance n° 6.2 : Attractivité des Masters

LOLF_150-6-2	Attractivité des masters
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-6 - Améliorer l'efficience des opérateurs

Responsable de l'indicateur	Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel
Source des données	Université Jean Moulin Lyon3 (SCOLINS) + PapESR pour références Nationales

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année N : année d'inscription en M1 ou M2 - Année N-1 : situation année précédente
Champ de la mesure	Inscrits des cursus Master LMD - Inscriptions administratives en fin d'année universitaire pour les calculs Lyon 3 et au 15 Janvier pour les calculs PapESR (Calculs nationaux)

Elaboration et qualité de l'indicateu

Nature des données	Inscrits en M1 et M2 en fonction de l'établissement l'année précédente (= Entrants si différent de Lyon 3)
Mode de calcul	Etudiants entrants en M1 ou M2 dans l'établissement / Inscrits hors redoublants de Lyon 3 en M1 ou M2
Mode de calcul détaillé	Entre le 15 Janvier et la fin d'année il y a des inscriptions en formation continue notamment, qui font augmenter le taux d'attractivité (ces étudiants sont nouveaux à Lyon 3). Comme le ministère se base sur les données au 15 janvier les deux calculs sont fournis, pour permettre des comparaisons avec les références nationales.
Commentaires	La cible de 50% fixée sur la proportion de nouveaux entrants en M1 traduit notre objectif de maintenir un équilibre entre étudiants issus de nos licences et nouveaux à Lyon 3. En M2 l'évolution du taux d'attractivité est dépendante de la croissance des effectifs en M1,

		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Rappel Cible 2020
% d'entrants en M1 Calcul PapESR au 15 janvier	UJM - Lyon 3	51%					50%
	Ref. Nationales	*44%*					
Entrants en M1 (Pas à Lyon 3 l'année précédente)	UJM - Lyon 3	1 935	2 017	2 267	1 985	1 622	
% d'entrants en M1 Calcul Lyon 3 - Fin d'année	UJM - Lyon 3	52%	51%	54%	51%	54%	
% d'entrants en M2 Calcul PapESR au 15 janvier	UJM - Lyon 3	41%					
	Ref. Nationales	*37%*					
Entrants en M2 (Pas à Lyon 3 l'année précédente)	UJM - Lyon 3	1 501	1 503	1 221	1 173	993	
% d'entrants en M2 Calcul Lyon 3 - Fin d'année	UJM - Lyon 3	42%	41%	34%	31%	29%	

Commentaires :

La réforme des Masters, votée en décembre 2016, donnant la possibilité aux universités de sélectionner leurs étudiants dès l'entrée du cycle de Master ne semble pas avoir eu d'impact en pourcentage pour notre établissement. La part des nouveaux entrants en M1 se maintient à plus de 50%, ce qui indique l'attractivité pour nos masters. Le taux est de 54% pour l'année 2019-20, taux nettement supérieur à celui relevé en moyenne nationale.

Quant à la baisse des taux des nouveaux entrants en M2, celle-ci n'est pas due à un problème d'attractivité mais est plutôt le résultat de la réforme des Masters.

Indicateur de performance n°6.3 : Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places en BU

L'Université Jean Moulin possède un environnement documentaire de qualité et a enregistré en 2019-20, 1 098 000 entrées dans les 3 bibliothèques universitaires. Elles offrent 1 656 places assises et mettent à disposition des usagers 312 000 volumes en format imprimé, 131 000 livres numériques, 305 abonnements à des revues en format imprimé et 80 000 abonnements à des revues numériques. Plus d 7,2 millions de téléchargements des ressources numériques ont été comptabilisés.

Nos bibliothèques sont ouvertes 285 jours par an, avec jusqu'à 83 heures par semaine. Depuis octobre 2017, l'ouverture a été étendue aux dimanches, soit 83 heures d'ouverture par semaine d'octobre à décembre.

Pendant la durée du contrat quinquennal 2016 – 2020, les bibliothèques universitaires Jean Moulin Lyon 3 ont développé des liens les plus étroits avec les composantes, les services centraux et les partenaires publics et privés de l'université. Elles ont contribué par ce biais au rayonnement de l'établissement et à sa valeur ajoutée pour ses étudiants, ses chercheurs et pour l'université de Lyon dans son ensemble. Elles se donnent par ailleurs l'objectif de renforcer le bien-être au travail et de favoriser l'autonomie et l'initiative des personnels pour rendre un service de qualité à leurs publics. Les BU Jean Moulin Lyon 3 proposent et mettent en place les politiques et outils de communication et d'évaluation autour de leurs actions pour les valoriser et rendre compte de leur impact et de leur efficacité.

Il est prévu une hausse d'environ 8% du budget consacré au fonctionnement à nos bibliothèques et à la documentation qui passe à 1.427 K€ en 2021 par rapport à 1.322 K€, montant budgété pour 2020.

N° 6.3a : Entrées dans les bibliothèques universitaires

Jusqu'à l'année dernière cet indicateur portait sur les inscrits actifs, c'est-à-dire, ceux ayant emprunté au moins un document. Modification de l'indicateur : les inscrits correspondent à l'ensemble des étudiants inscrits dans notre établissement, hors formations délocalisées à l'étranger.

LOLF_150-6-3a	Entrées en bibliothèque universitaire par inscrit
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-6 - Améliorer l'efficience des opérateurs
Responsable de l'indicateur	Service Commun de Documentation - SCD
Source des données	SCD - ESGBU et Rapport annuel
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Nb d'inscrits à Lyon 3 (SISE 15 janvier hors délocalisés) - Nb d'entrées
Date de la mesure	Année civile
Champ de la mesure	Bibliothèques universitaires Jean Moulin Lyon 3 - Tous sites Lyon
Elaboration et qualité de l'indicateur	
Nature des données	Inscrits à Lyon 3 : étudiants inscrits à Lyon 3 hors formations délocalisées à l'étranger (SISE 15 Janvier) Entrées en BU : entrées physiques (si la même personne entre 10 fois on compte 10 entrées)
Mode de calcul	Ratio : Nombre d'entrées en BU / Nombre d'inscrits à Lyon 3 (SISE 15 janvier hors délocalisés)
Mode de calcul détaillé	Selon la norme ISO 11620 (indicateurs de performance des bibliothèques), un indicateur proche, mais pas identique : B.2.2.1 : entrées à la bibliothèque par personne. "Personne" représentant la population cible, en l'occurrence : les étudiants Lyon 3.
Commentaires	Bibliothèques concernées : Manufacture des Tabacs + Bibliothèque Droit & Philosophie (BDP) + jusqu'en octobre 2014 : Bibliothèque Lettres & Langues (BLL) + à partir de Janvier 2015 : MILC

		2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'inscrits à Lyon 3 hors formations délocalisées à l'étranger	UJM - Lyon 3	24 348	25 429	26 301	26 352	26 608
Nombre d'entrées en BU : Tous publics	UJM - Lyon 3	1 009 590	1 051 203	1 023 342	1 070 492	1 098 852
Nombre d'entrées en BU par inscrit	**UJM - Lyon 3**	**41,5**	**41,3**	**38,9**	**40,6**	**41,3**
	Ref. Nationales	*39,9*	*38,7*	*40,2*	*39,0*	

Commentaires :
Les missions principales des bibliothèques universitaires de Jean Moulin Lyon 3 sont les suivantes : mettre à disposition des usagers des collections pertinentes, des espaces de travail appropriés et équipés, dispenser une médiation documentaire, accompagner l'excellence de la recherche et être un vecteur d'ouverture au monde. Le seuil du million d'entrées a déjà été dépassé, ce qui représente une moyenne de 41 entrées en BU par inscrit, moyenne supérieure aux références nationales.

Indicateur de performance n°6.4 : Qualité de la gestion immobilière – Taux d'occupation des locaux

LOLF_150-6-4	Patrimoine : Taux d'occupation des locaux d'enseignement - Tous sites
Programme	LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire
Objectif	LOLF_150-6 - Améliorer l'efficience des opérateurs

Responsable de l'indicateur	**Direction du patrimoine - DIRPAT**
Source des données	DIRPAT - Enquête Situation immobilière année n+1 pour année universitaire n/n+1

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Taux d'occupation en %
Date de la mesure	Année civile
Champ de la mesure	Université Jean Moulin Lyon 3 - Site de Bourg en Bresse inclus à partir de 2013-14

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Taux d'occupation pour un type de salles : rapport entre occupation réelle (= nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles rapporté au nombre de salles) et occupation théorique (= quota horaire de référence) - Salles de cours banalisées seulement à partir de 2014-15
Mode de calcul	Calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (cf. calcul détaillé)
Mode de calcul détaillé	Formule : T = (U / S) / H T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)
Commentaires	A partir de 2014-15, pour être plus proche des attentes de l'enquête de situation immobilière sont prises en compte les salles de cours banalisées quelle que soit leur capacité, mais plus les salles informatiques ni les laboratoires de langues. Avec ce nouveau mode de calcul, l'Université Jean Moulin conserve un taux d'occupation supérieur au taux moyen calculé au niveau national. En 2016-17 travaux site Dugas (fermeture de 8 salles) puis réouverture de 10 salles pour ce site en 2017-18. En 2017-18 travaux site Athena (fermeture de 9 salles et 2 amphi), réouverture en 2018-19. En 2019-20, la baisse du taux d'occupation des salles s'expliquent par le contexte de crise sanitaire et la fermeture de l'université à partir du mois de mars. A noter aussi la création de salles COMPASS et la fermeture de l'aile Nord du Palais pour travaux

		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	Rappel Cible 2020
Salles de plus de 100 places Nombre de salles	**UJM - Lyon 3**	**47**	**46**	**45**	**47**	**45**	
Salles de plus de 100 places Nombre d'heures d'utilisation	UJM - Lyon 3	61 063	61 613	58 323	60 631	49 152	
Salles de plus de 100 places Taux d'occupation réel	**UJM - Lyon 3**	**116,0%**	**119,6%**	**115,7%**	**115,2%**	**97,5%**	**100,0%**
Salles de moins de 100 places Nombre de salles	**UJM - Lyon 3**	**184**	**173**	**170**	**179**	**176**	
Salles de moins de 100 places Nombre d'heures d'utilisation	UJM - Lyon 3	191 904	193 206	191 016	201 611	172 508	
Salles de moins de 100 places Taux d'occupation réel	**UJM - Lyon 3**	**93,1%**	**99,7%**	**100,3%**	**100,6%**	**87,5%**	**85,0%**
Toutes les salles Nombre de salles	**UJM - Lyon 3**	**231**	**219**	**215**	**226**	**221**	
Toutes les salles Nombre d'heures d'utilisation	UJM - Lyon 3	252 967	254 819	249 339	262 242	221 660	
Toutes les salles Taux d'occupation réel	**UJM - Lyon 3**	**97,8%**	**103,9%**	**103,5%**	**103,6%**	**89,6%**	

Commentaires :

Pour être en conformité avec l'enquête de situation immobilière du ministère sont prises en compte les salles pour cours banalisés et ce quelle que soit leur capacité, mais pas les salles informatiques ni les laboratoires de langues. Le nombre de salles a diminué en 2016-17 et en 2017-18 du fait des travaux réalisés sur le site des quais. Les travaux, étant terminés courant 2018-19, on retrouve notre potentiel initial. En revanche, on constate une hausse des heures d'utilisation des salles en 2016-17, due à notre nouvelle offre de formation.

Les taux d'occupation, tant pour les salles de plus de 100 places (amphithéâtres) que pour les salles banalisées de moins de 100 places, indiquent pour 2019-20 une baisse qui s'explique par le contexte de crise sanitaire et la fermeture de notre établissement à partir de mi-mars. Ces taux restent néanmoins élevés et montrent que la question de l'espace demeure une priorité et que notre développement passe par la poursuite des projets d'aménagement en cours, du réaménagement de l'espace rue et de zones partagées de la Manufacture.

Indicateur de performance n°6.5 : Ressources Propres

LOLF_150-6-5	Ressources propres - Calcul établissement

Programme	**LOLF_150 - Formation Supérieure et Recherche Universitaire**
Objectif	**LOLF_150-6 - Améliorer l'efficience des opérateurs**

Responsable de l'indicateur	**Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel**
Source des données	Direction des Affaires Financières (SIFAC) - Filiale Lyon 3 Valorisation - Fondation UDL - Fond de dotation IDCOOP

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Euros
Date de la mesure	Année Civile
Champ de la mesure	Périmètre Etablissement + Filiale Lyon 3 Valorisation + Fondation UDL

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Recettes constatées (=liquidées) Masse fonctionnement Périmètre établissement + Chiffre d'affaires compte de résultat pour Filiale + Ressources gérées par la Fondation UDL et le fond de dotation + Valorisation conventions CIFRE et contrats doctoraux/post-doc gérés par des structures externes
Mode de calcul	UJM Lyon 3 : recettes constatées (=liquidées) suivant compte budgétaire, domaine fonctionnel (destination LOLF) Filiale Lyon 3 Valorisation : Chiffre d'affaires hors refacturation Lyon 3 Fondation UDL : ressources gérées pour Lyon 3 Fond de dotation IDCOOP : ressources gérées pour Lyon 3 Valorisation CIFRE : partie salaires base coût moyen chargé et environné (source ANR) Valorisation Contrats doctoraux : au coût moyen chargé des contrats gérés par Lyon 3 (hors extension)
Mode de calcul détaillé	Détail pour UJM Lyon 3 : Pour tous les comptes le domaine fonctionnel RZ1 n'est pas pris en compte (prestations internes) - Ressources propres Formation et Recherche : cf indicateurs spécifiques - Autres ressources propres : comptes 7068 (hors 70681 VAE) + 708 + 746 + 7096 + 7583 + 7584 + 75882 + 7688 hors recettes sur destinations D111, 111*, 112 et D103 rattachées aux ressources propres liées à la recherche. A partir de 2017 on retrouve dans cette ligne toutes les recettes imputant sur le compte budgétaire RG_RPRO qui n'imputent sur des comptes de RP Formation ou Recherche.
Commentaires	Les chaires philosophique (sur l'eau) et Notariale sont arrivées à échéance fin 2017, ce qui explique qu'il n'y a pas de ressources gérées par la fondation UDL en 2018. Il s'agit des recettes constatées qui ne sont pas toutes encaissées l'année où elles sont constatées. Voir aussi indicateurs "Ressources propres Formation" et "Ressources propres Recherche" Les données mentionnées pour la filiale Lyon 3 Valorisation ne correspondent pas à l'ensemble des ressources de la filiale, les refacturations à l'université étant déjà comptabilisées sur les lignes de l'établissement, ces montants n'apparaissent pas sur les lignes relatives à la filiale. Les ressources des contrats de recherche de la filiale n'incluent pas les portages « personnels » de prestations qui sont comptabilisés en "Autres ressources propres"

		2015	2016	2017	2018	2019	Rappel Cible 2020
Ressources propres liées à la formation	UJM - Lyon 3	15 162 K€	15 745 K€	16 317 K€	17 818 K€	18 309 K€	
Ressources propres liées à la recherche	UJM - Lyon 3	504 K€	984 K€	1 279 K€	1 479 K€	1 066 K€	
Autres ressources propres	UJM - Lyon 3	1 798 K€	1 964 K€	2 585 K€	2 391 K€	2 238 K€	
Ressources propres Etablissement - UJM Lyon3	**UJM - Lyon 3**	**17 464 K€**	**18 693 K€**	**20 181 K€**	**21 687 K€**	**21 613 K€**	**21 000 K€**
Ressources liées à la formation Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	256 K€	27 K€	139 K€	297 K€	82 K€	
Ressources liées à la recherche Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	50 K€	112 K€	179 K€	85 K€	120 K€	
Autres ressources propres Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	UJM - Lyon 3	68 K€	48 K€	148 K€	160 K€	392 K€	
Ressources Filiale Lyon 3 Valorisation Hors refacturation Lyon 3	**UJM - Lyon 3**	**374 K€**	**187 K€**	**465 K€**	**542 K€**	**593 K€**	
Ressources Lyon 3 Fondation UDL + Fond de dotation Hors frais d'environnement	**UJM - Lyon 3**	**141 K€**	**305 K€**	**109 K€**	**0 K€**	**0 K€**	
Contrats (doctoraux, post-doc ...) gérés par des structures externes	**UJM - Lyon 3**	**118 K€**	**0 K€**	**0 K€**	**0 K€**	**0 K€**	
Ressources globales UJM Lyon3 + Filiale + Fondation	**UJM - Lyon 3**	**18 097 K€**	**19 186 K€**	**20 755 K€**	**22 228 K€**	**22 206 K€**	
Valorisation CIFRE	**UJM - Lyon 3**	**973 K€**	**1 157 K€**	**1 340 K€**	**1 340 K€**	**1 340 K€**	

Commentaires :

Les ressources propres de l'établissement dégagées en 2019 s'élèvent à plus de 21 millions d'euros, soit presqu'au même niveau que l'année précédente. Sur le contrat quinquennal 2016-2020, un des enjeux de l'équipe présidentielle était de se donner les moyens pour accroître le budget de fonctionnement à partir des ressources propres en poursuivant le développement de ses relations avec le monde socio-économique, en accroissant les financements des contrats de recherche et de transfert/valorisation et en faisant du développement maîtrisé de la formation continue l'un des éléments forts de sa politique de ressources. En effet, depuis 2015, les ressources propres de l'établissement ont augmenté de 24 % passant de 17,4 millions d'euros à 21,6 millions d'euros.

Les ressources propres liées à la formation ont augmenté de près de 3 millions d'euros en 5 ans soit une progression d'environ 21% sur cette période.

De même, les ressources liées à la recherche ont doublé pendant la même période pour atteindre plus d'un million d'euros.

L'ensemble des ressources propres gérées par la Filiale Lyon 3 Valorisation représente 593.000 euros, soit une progression de plus de 50% par rapport à 2015.

Les chaires précédemment gérées par la Fondation UDL sont arrivées à échéance fin 2017, ce qui explique que les ressources propres sont à zéro.

Quant aux ressources liées aux contrats CIFRE, les doctorants sont rémunérés directement par les entreprises. La valorisation de ces contrats s'élève à un peu plus d'un million d'euros.

III. Objectifs et indicateurs de performance du programme 231 « Vie étudiante »

« Le programme 231 a pour objectif de concourir à l'égal accès à l'enseignement supérieur en permettant à des jeunes, grâce aux aides directes et indirectes, dont il est le support, de poursuivre des études auxquelles ils pourraient être contraints de renoncer sans l'existence de ces aides. En cela, il amplifie les actions développées par le programme 150 Formations supérieures et recherche universitaire comme le plan Réussite en licence, et l'orientation active qui y concourent également. »

Le plan stratégique de l'université, dans son axe 4, rappelle l'attachement de notre université à ce qu'elle soit un lieu d'accueil, de vie et de rencontre permettant aux étudiants de bien s'intégrer et de réaliser leur cursus de façon harmonieuse. Pour cela, elle veille à assurer une réelle égalité des chances dans l'accès aux études universitaires et intègre les dimensions humaine, culturelle, sportive et associative dans leur parcours.

L'établissement offre donc à ses étudiants une vie de campus animée avec :

- 45 activités sportives et artistiques
- 4 bibliothèques universitaires
- 3 restaurants universitaires
- 4 cafétérias

Tout au long de l'année universitaire, l'établissement propose également une programmation culturelle riche et variée au service de tous : concerts, expositions, projections-débats, conférences, ateliers d'expression artistique, spectacles, rencontre avec des artistes, visites commentées etc.
Elle accueille ainsi des artistes en résidence permettant aux étudiants d'éveiller leur sensibilité artistique.

Par ailleurs, le contrat quinquennal rappelle la volonté affirmée de l'université de favoriser les conditions d'une vie étudiante dynamique. L'Université Jean Moulin Lyon 3 compte ainsi près de 80 associations étudiantes et l'établissement subventionne des projets étudiants chaque année via le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE). Pour l'année budgétaire 2021, l'université a prévu d'engager en aides directes et indirectes aux étudiants 1.547.507 € (destinations LOF_D201 et D202, en masse salariale, fonctionnement et investissement), soit une hausse de près de 8% par rapport au budgété de 2020 qui est de 1.434.928 €.
Quant aux dépenses de santé des étudiants, des activités associatives, culturelles et sportives (destination LOF_D203, toutes masses confondues), le montant budgété s'élève à 2.132.785 € pour 2021.

OBJECTIF N°1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales

« Les études statistiques montrent que les chances de réussite pour l'enfant sont corrélées à la situation économique de sa famille. Permettre la réussite de tous les étudiants, quelle que soit la situation économique de leur famille, constitue donc un objectif prioritaire qu'un certain nombre de moyens et d'actions doit permettre d'atteindre. »

Dans notre établissement, 31% des étudiants en formation initiale sont des boursiers.
En cycle Licence, 32% des inscrits sont des boursiers sur critères sociaux et en cycle Master, le taux est de 30%. Ces proportions varient d'une composante à une autre : L'IUT et la Faculté des Langues comptent respectivement 44% et 43%, la Faculté des Lettres 37%, la Faculté de Philosophie 33%, la Faculté de Droit 29% et l'iaelyon 21%.

Indicateur de performance n°1.2 : Représentation des origines socio professionnelles des étudiants selon le niveau de formation

LOLF_231-1-2	PCS - Représentation des origines socio-professionnelles des étudiants
Programme	LOLF_231 - Vie Etudiante
Objectif	LOLF_231-1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales
Responsable de l'indicateur	**Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel**
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PAP-RAP pour références Nationales

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nb Etudiants
Date de la mesure	Année Universitaire - Situation Fin D'année
Champ de la mesure	Etudiants cursus LMD : Licence, Master et Doctorat - Formation Initiale y compris Apprentissage

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Inscriptions Administratives sur l'ensemble de l'université - Inscriptions Pédagogiques par Composante
Mode de calcul	Professions et catégories Sociales (PCS) du 1er responsable déclaré dans SCOLINS : Part des PCS Ouvriers ou Employés y compris retraités
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	

		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Nb Inscrits Licence Générale & Pro	UJM - Lyon 3	12 465	13 086	13 559	14 229	14 258
dont PCS Ouvrier-Employé Licence Générale & Pro	**UJM - Lyon 3**	**3 526**	**3 681**	**4 114**	**4 339**	**4 314**
% PCS Ouvrier-Employé Licence Générale & Pro	**UJM - Lyon 3**	**28%**	**28%**	**30%**	**30%**	**30%**
	Ref. Nationales	*29%*	*29%*			
Nb inscrits Master	UJM - Lyon 3	5 545	5 767	6 167	6 023	4 954
dont PCS Ouvrier-Employé Master	**UJM - Lyon 3**	**1 382**	**1 497**	**1 673**	**1 645**	**1 411**
% PCS Ouvrier-Employé Master	**UJM - Lyon 3**	**25%**	**26%**	**27%**	**27%**	**28%**
	Ref. Nationales	*20%*	*20%*			
Nb inscrits Doctorat	UJM - Lyon 3	560	528	523	494	479
dont PCS Ouvrier-Employé Doctorat	**UJM - Lyon 3**	**113**	**107**	**105**	**105**	**106**
% PCS Ouvrier-Employé Doctorat	**UJM - Lyon 3**	**20%**	**20%**	**20%**	**21%**	**22%**
	Ref. Nationales	*17%*	*17%*			

Commentaires :

La proportion d'étudiants, enfants d'ouvriers-employés à l'université Jean Moulin Lyon 3 est de 30% en licence. Ce taux est de 28% en master et de 22% en doctorat, et sur ces deux niveaux l'université enregistre des valeurs supérieures aux moyennes nationales.

L'ensemble des aides financières allouées par l'Etat contribue à la réduction des inégalités sociales en permettant à leurs bénéficiaires d'entreprendre des études supérieures auxquelles ils pourraient avoir été conduits à renoncer sans ces aides. En outre, les aides indirectes que sont les prestations offertes en matière de logement étudiant et de restauration, participent également à l'amélioration des conditions matérielles de vie des étudiants et favorisent ainsi la réussite des études

Indicateur de performance n°1.3 : Etudiants boursiers et réussite

N° 1.3a : Boursiers sur critères sociaux : effectifs

LOLF_231-1-3a	Boursiers sur critères sociaux : effectifs

Programme	**LOLF_231 - Vie Etudiante**
Objectif	**LOLF_231-1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales**

Responsable de l'indicateur	**Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel**
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / Repères et références statistiques Ministère pour références nationales

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nb et % d'étudiants
Date de la mesure	Année universitaire - Situation Fin D'année
Champ de la mesure	Inscriptions en Formation Initiale sur Diplômes Nationaux

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Nb et % de boursiers sur critères sociaux
Mode de calcul	% de boursiers = boursiers sur critères sociaux / public éligible (en formation initiale hors DU et hors doctorats)
Mode de calcul détaillé	Zoom par cycle
Commentaires	Référence nationale - Champ : Universités - France métropolitaine + DOM depuis 2012-13 Rupture de série avec les données des années précédentes où le champ comprenait : universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. Intégration des ESPÉ en 2013

		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Boursiers sur critères sociaux	UJM - Lyon 3	7 666	8 027	8 071	7 916	7 196
% boursiers	**UJM - Lyon 3**	**34%**	**34%**	**33%**	**32%**	**31%**
	Ref. Nationales	*40%*	*40%*	*40%*	*40%*	*39%*
Boursiers sur critères sociaux Cycle Licence	UJM - Lyon 3	5 396	5 577	5 434	5 398	5 143
% boursiers Cycle Licence	**UJM - Lyon 3**	**36%**	**36%**	**34%**	**33%**	**32%**
Boursiers sur critères sociaux Cycle Master	UJM - Lyon 3	2 270	2 450	2 637	2 518	2 053
% boursiers Cycle Master	**UJM - Lyon 3**	**28%**	**29%**	**32%**	**31%**	**30%**

Commentaires :

L'Université Jean Moulin accueille et accompagne chaque année près de 8 000 boursiers sur critères sociaux, soit environ un tiers des effectifs étudiants éligibles, proportion un peu plus forte en cycle Licence (32%) qu'en cycle Master (30%).

L'établissement poursuit sa démarche d'accompagnement des étudiants dans leur réussite académique, de la préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur à la diplomation. Le projet personnel et professionnel se généralise et les actions de soutien à la réussite accompagnent l'ensemble des étudiants qui en ont besoin qu'ils soient ou non boursiers

N° 1.3b : Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite comparés en L3

LOLF_231-1-3b	Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite comparés en L3

Programme	LOLF_231 - Vie Etudiante
Objectif	LOLF_231-1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales

Responsable de l'indicateur	**Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel**
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS / PAP RAP pour références nationales

Description de l'indicateur

Unité de mesure	% Réussite
Date de la mesure	Session : exemple 2007 correspond à l'année universitaire 2006-07
Champ de la mesure	Formation Initiale hors Apprentissage - Inscrits pédagogiques en année terminale - Niveau L3

Elaboration et qualité de l'indicateu

Nature des données	Effectifs et admis en 3ème année de cursus licence (DN hors DU) - Distinction Boursiers Sur Critères Sociaux et Non Boursiers sur Critères Sociaux
Mode de calcul	Ratio : Taux de Réussite Boursiers / Taux de Réussite Non Boursiers - Ecart exprimé en %
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	

		Session 2015	Session 2016	Session 2017	Session 2018	Session 2019	Rappel Cible 2020
Diplômés L3 Boursiers	UJM - Lyon 3	1 038	1 131	1 210	1 162	1 145	
% réussite L3 Boursiers	**UJM - Lyon 3**	**81,9%**	**83,7%**	**85,6%**	**84,6%**	**83,4%**	
Diplômés L3 Non boursiers	UJM - Lyon 3	2 005	2 233	2 264	2 392	2 490	
% réussite L3 Non boursiers	**UJM - Lyon 3**	**82,1%**	**82,0%**	**83,0%**	**83,3%**	**82,4%**	
Taux de réussite comparé - L3 Boursiers / Non boursiers	**UJM - Lyon 3**	**0%**	**2%**	**3%**	**1%**	**1%**	**0%**
	Ref. Nationales	*13%*	*12%*	*12%*	*13%*		

Commentaires :

L'Université Jean Moulin Lyon 3 vise à l'équilibre sur la réussite de ces deux populations et porte une attention soutenue à la réussite des étudiants boursiers dès la première année. Ainsi, l'objectif pour l'université est qu'il n'y ait pas de différence sur ce critère de la réussite entre les deux populations. De façon plus globale, l'université accompagne tous les étudiants qui en ont besoin.

On constate que les taux de réussite en 3ème année (L3) sont très proches entre étudiants boursiers et non boursiers. Selon les années c'est l'une ou l'autre des populations qui réussit mieux.
Le nombre de diplômés de licence générale boursiers est en constante progression, passant de moins de 1.038 en 2015 à près de 1.200 en 2019, soit une hausse de 10%. Sur la même période le nombre de diplômés non boursiers a également progressé, soit une évolution de près de 20%.

Ce constat est très différent de celui fait au niveau national où les ratios obtenus montrent un taux de réussite nettement supérieur chez les étudiants boursiers à celui des non boursiers. L'analyse est à relativiser : les résultats portent sur un vivier d'étudiants en troisième année de licence et ne tiennent pas compte des sélections qui se sont produites dans les années d'études antérieures ni des réorientations.

N° 1.3c : Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite comparés en M2

LOLF_231-1-3c	Boursiers / Non boursiers : Taux de réussite comparés en M2

Programme	LOLF_231 - Vie Etudiante
Objectif	LOLF_231-1 - Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales

Responsable de l'indicateur	**Pôle PAQAP - Service Statistique et Décisionnel**
Source des données	Service Statistique et Décisionnel - SCOLINS

Description de l'indicateur

Unité de mesure	% Réussite
Date de la mesure	Session : exemple 2007 correspond à l'année universitaire 2006-07
Champ de la mesure	Formation Initiale hors Apprentissage - Inscrits pédagogiques en année terminale - Niveau M2

Elaboration et qualité de l'indicateu

Nature des données	Effectifs et admis en 2ème année de cursus master (DN hors DU) - Distinction Boursiers Sur Critères Sociaux et Non Boursiers sur Critères Sociaux
Mode de calcul	Ratio : Taux de Réussite Boursiers / Taux de Réussite Non Boursiers - Ecart exprimé en %
Mode de calcul détaillé	
Commentaires	Cet indicateur n'est plus suivi dans la LOLF que pour les licences

		Session 2015	Session 2016	Session 2017	Session 2018	Session 2019	Rappel Cible 2020
Diplômés M2 Boursiers	UJM - Lyon 3	584	628	680	679	747	
% réussite M2 Boursiers	**UJM - Lyon 3**	**86,5%**	**85,6%**	**85,6%**	**83,0%**	**84,1%**	
Diplômés M2 Non boursiers	UJM - Lyon 3	1 999	1 957	1 936	1 933	1 873	
% réussite M2 Non boursiers	**UJM - Lyon 3**	**81,4%**	**81,2%**	**80,6%**	**82,4%**	**78,6%**	
Taux de réussite comparé - M2 Boursiers / Non boursiers	**UJM - Lyon 3**	**6%**	**5%**	**6%**	**1%**	**7%**	**0%**

Commentaires :

Comme en licence, l'objectif de l'Université Jean Moulin est de permettre une réussite qui ne soit pas déterminée par des facteurs sociaux.

Le taux de réussite en M2 des étudiants boursiers, en moyenne de 85% sur ces cinq dernières années, est supérieur à celui des étudiants non boursiers.
L'université est particulièrement vigilante à l'équilibre sur la réussite de ces deux populations et on constate que l'écart se réduit.

Les aides de l'Etat favorisent donc l'accès à l'enseignement supérieur et les actions mises en place au sein de notre établissement ont contribué à l'égalité des chances en permettant à tous nos étudiants de bénéficier de conditions de travail satisfaisantes.

OBJECTIF N° 3 – Développer le suivi de la santé des étudiants

« L'objectif est d'assurer un meilleur suivi sanitaire de la population étudiante, de garantir l'accès aux soins pour tous les étudiants en renforçant le partenariat avec les mutuelles étudiantes, les différents acteurs de la santé et les associations étudiantes et de répondre aux urgences médicales.

L'accroissement démographique de la population étudiante et sa diversification sociale ont fait émerger des difficultés sociales, financières, matérielles mais aussi psychologiques et sanitaires plus prégnantes qu'autrefois. Aussi, pour mieux prendre en compte l'évolution des missions des services de médecine préventive et de promotion de la santé, un décret statutaire relatif à l'organisation et aux missions de ces services a été élaboré. Il permet une réelle adaptation aux besoins actuels des étudiants, notamment en termes d'accès aux soins avec la reconnaissance pour les services du droit à devenir centre de santé.

Les programmes prioritaires de prévention et d'éducation à la santé (dans les domaines du tabagisme, de l'alcoolisme, des dépendances ou de la toxicomanie, de la nutrition, de la contraception) mis en place dans les établissements, notamment dans le cadre de la politique contractuelle, aident les étudiants à devenir des acteurs à part entière de leur santé. »

Le Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SMPPS) de l'Université Jean Moulin Lyon 3, basé sur le campus de la Manufacture des Tabacs, offre à ses étudiants un accès gratuit à différentes prestations :

- Visites médicales
- Aménagements d'examens
- Avis médicaux, vaccinations, certificats de non contre-indication à la pratique du sport, certificats pour le CROUS, certificats de bonne santé (pour un travail, départ à l'étranger…), etc
- Consultations spécialisées : diététique, psychiatrie, psychologie, gynécologie, sevrage tabagique, médecine du sport
- Séances de gestion du stress
- Service infirmier (sans rendez-vous) pour assurer les premiers soins et les urgences

L'objectif est d'améliorer les conditions de vie étudiante et d'organiser une protection médicale pour tous les étudiants.

En charge de la mise en œuvre de la politique de prévention et d'éducation à la santé en faveur des étudiants inscrits à l'université, le SMPPS organise également des actions de promotion de la santé tout au long de l'année universitaire (sur le thème de la sexualité et des IST, des drogues et dépendances, de la nutrition, de l'activité physique, de la santé mentale…).

Il contribue au dispositif d'accompagnement et d'intégration des étudiants en situation de handicap, en lien avec le Pôle Handicap de l'Université (évaluation, suivi, délivrance de certificats pour l'aménagement des conditions d'examens et d'études).

Il participe à la cellule de veille sanitaire en cas de maladie transmissible en collectivité, organise des cellules d'écoute médico-psychologique en cas de besoin et travaille en réseau avec les partenaires internes et externes à l'Université.

Indicateur de performance n° 3.1 : Pourcentage des étudiants de l'université vus au Service de Médecine Préventive

LOLF_231-3-1	Santé : Budget et Visites médicales et consultations étudiants

Programme	**LOLF_231 - Vie Etudiante**
Objectif	**LOLF_231-3 - Développer la prévention dans le domaine de la santé**

Responsable de l'indicateur	**Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SMPPS)**
Source des données	Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SMPPS) - Direction des Affaires Financières (DAF) / National : PAP-RAP

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Euros - Nombre de visites et consultations - Nombre d'étudiants
Date de la mesure	Année universitaire - Situation Fin d'année Pour le budget : 2010-11 correspond au budget de l'année civile 2010
Champ de la mesure	SMPPS de l'université Jean Moulin Lyon 3

Elaboration et qualité de l'indicateur

Nature des données	Dépenses exécutées par le service de la médecine préventive Visites et consultations public étudiant Etudiants concernés : étudiants en formation initiale hors formations délocalisées
Mode de calcul	Comptes financiers : dépenses exécutées sur le centre de coût Santé + Rémunérations des personnels affectés au SMPPS rémunérés sur budget des services centraux Nombre de visites par étudiant faites par le SMPPS ou SIUMPS Etudiants concernés : étudiants en formation initiale hors formations délocalisés
Mode de calcul détaillé	Comptes financiers : dépenses exécutées sur UB 915 jusqu'en 2009 puis sur CF 909903 depuis 2010
Commentaires	Les consultations médicales et paramédicales comprennent les visites médicales systématiques des étudiants de licence, les notifications d'aménagements pour les étudiants en situation de handicap, mais aussi des certificats médicaux plus spécifiques (CROUS, sport, bonne santé…) , des vaccinations, des avis médicaux, ainsi que des consultations de spécialistes (gynécologie, psychologie, psychiatrie, diététique). A partir de 2015-16 le SMPPS s'est doté du logiciel Calcium qui n'enregistre que les consultations réellement prises en charge (et plus les seules demandes d'informations). En 2016-17 : L'infirmière était absente et non remplacée à partir de février 2017 (baisse du nombre de consultations) jusqu'à son retour en septembre 2018. En 2018-19 : baisse du nombre de consultations médicales car absence de 5 mois du médecin-directeur (non remplacée sur ces 2 périodes, ou que partiellement) + absence d'un médecin à partir de janvier 2019 jusqu'à la fin de l'année universitaire. En contrepartie augmentation des temps de consultations des psychologues + prises en compte dans les consultations médicales des actions groupales (psychologie et diététique) qui n'avaient pas été comptabilisées les années précédentes. En 2019-20 : congé maladie d'un médecin à partir du 1er janvier 2020 jusqu'à la fin de l'année universitaire. Confinement à partir du 16 mars 2020, avec consultations par téléphone possibles pendant le confinement jusqu'à début juin 2020 pour le médecin et les psychologues (l'infirmière, la diététicienne, la gynécologue et la psychiatre ne consultaient plus pendant cette période). Puis reprise des consultations pour tous les professionnels en juin 2020. Prolongation des consultations psychologues en juillet 2020.

		2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20
Dépenses Santé	**UJM - Lyon 3**	**246 140 €**	**229 931 €**	**219 977 €**	**231 412 €**	**248 027 €**
Nombre total Visites & consultations Etudiants	**UJM - Lyon 3**	**3 593**	**2 954**	**3 541**	**3 337**	**3 236**
Nb total d'étudiants en formation initiale	UJM - Lyon 3	23 277	24 026	24 002	24 124	22 816
Nb de visites pour 100 étudiants	**UJM - Lyon 3**	**15%**	**12%**	**15%**	**14%**	**14%**
	Ref. Nationales	*22%*	*22%*	*22%*	*26%*	

Commentaires :

Tous les étudiants de Licence sont invités à passer une visite médicale auprès du Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SMPPS), qui se trouve sur le Campus de la Manufacture des Tabacs. Certaines consultations médicales (*les visites médicales, les aménagements d'examens, les avis médicaux, les vaccinations, les divers certificats, les consultations spécialisées de gynécologie, de diététique, de psychiatrie, de psychologie, des séances de gestion du stress*) sont sur rendez-vous alors que d'autres (service infirmier – les premiers soins et les urgences) sont sans rendez-vous. Toutes les consultations sont

gratuites et sont accessibles sans carte vitale. L'équipe pluridisciplinaire du SMPPS met tout en œuvre pour assurer au mieux le bien-être physique et psychique des étudiants.

Depuis son ouverture, le service a pu investir dans divers appareils médicaux performants (électrocardiographe, audiomètre, spiromètre, testeur CO …). Le budget consacré à la santé pour 2019-20 s'élève à 248.027 euros, soit une hausse de 7% par rapport à l'année précédente. Malgré le confinement, de mi-mars à début juin 2020, des consultations téléphoniques étaient possibles pour certaines spécialités. Les consultations physiques ont repris normalement en juin et ont été prolongées jusqu'en juillet pour assurer un service aux étudiants. Un budget de 460.000 € est prévu pour les dépenses de fonctionnement relatives à la santé et aux activités culturelles et sportives pour 2021.

On constate un taux de visites de 14%, taux comparable aux années précédentes mais qui reste en deçà des références nationales.

Délibération n° D2020-12-05-rh
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3, R. 719-52 et R. 719-54 ;

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis rendu par le comité technique le 08 décembre 2020,

Sur proposition de M. le président de l'université,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver la campagne d'emplois 2021 annexée à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 24
- ✓ Nombre de voix pour : 20
- ✓ Nombre de voix contre : 3
- ✓ Nombre d'abstentions : 1

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

Direction des ressources humaines
Service des personnels enseignants

Campagne d'emploi 2021 - Postes ouverts au recrutement - Enseignants-chercheurs et enseignants

N°	Poste	Nature	Affectation	Section	Profil	Voie de recrutement
1	0034	PR	Faculté de droit	01	Droit privé	Concours : agrégation du supérieur*
2	0673	PR	Faculté de droit	01	Droit privé	Mutation : art.51
3	0324	PR	Faculté de droit	04	Science politique	Concours : art.46-1*
4	0616	PR	IAE	06	Sciences de gestion	Concours : art.46-1*
5	0279	PR	IAE	06	Sciences de gestion	Concours : art.46-1*
6	0537	PR	Faculté des lettres	10	Littératures comparées du XVI-XVIIe siècle	Concours : art.46-1
7	0245	PR	Faculté des lettres	71	Information et communication	Concours : art.46-1
8	0056	PR	Faculté de philosophie	17 / 72	Philosophie des sciences : physique, biologie, médecine	Concours : art.46-1
9	0186	PR	Faculté de philosophie	17	Histoire de la philosophie moderne et contemporaine : métaphysique	Concours : art.46-1
N°	**Poste**	**Nature**	**Affectation**	**Section**	**Profil**	**Voie de recrutement**
10	0113	MCF	Faculté de droit	01	Droit privé et sciences criminelles	Concours : art.26
11	0652	MCF	Faculté de droit	02	Droit public	Concours : art.26
12	0544	MCF	Faculté de droit	03	Histoire du droit	Concours : art.26
13	0129	MCF	Faculté de droit	04	Science politique	Concours : art.26
14	0301	MCF	IAE	06	Sciences de gestion	Concours : art.26
15	0287	MCF	IAE	06	Sciences de gestion	Concours : art.26
16	0676	MCF	IUT	71	Information et communication	Concours : art.26
17	0156	MCF	Faculté des langues	14	Portugais	Concours : art.26
18	0098	MCF	Faculté des langues	14	Italien - LEA	Concours : art.26
19	0364	MCF	Faculté des lettres	22	Histoire de l'art de l'époque moderne	Concours : art.26
20	0479	MCF	Faculté des lettres	23	Géographie sociale et quantitative	Concours : art.26
21	0250	MCF	Faculté des lettres	71	Information et communication	Concours : art.26
N°	**Poste**	**Nature**	**Affectation**		**Profil**	**Voie de recrutement**
22	0262	PRAG	IAE		Eco-Gestion	Mutation
23	0403	PRAG	IAE		Eco-Gestion	Mutation
24	0291	PRAG	Faculté des langues		Russe	Mutation

* sous réserve de validation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Campagne d'emploi 2021 - BIATSS - Transformations d'emplois pour concours

Emploi restitué				Emploi demandé	
Nature	N° SUPPORT	N°SIHAM	Date de restitution	Filière	Nature
TECH	62549	EIT3000035	31/08/2021	ITRF	ASI

Campagne d'emploi 2021 - Postes ouverts au recrutement - BIATSS

Catégorie	Filière	Corps	Mode de recrutement	Affectation	Profil
A	ITRF	IGE	CONCOURS	A définir	IGE BAP E Ingénieur statisticien (SCUIO ou PAQAP)
A	ITRF	IGE	CONCOURS	DNUM - PAPN	IGE BAP F Ingénieur pédagogique (PAPN)
A	ITRF	ASI	CONCOURS	SCUIO-IP	ASI BAP J Assistant d'orientation
A	ITRF	ASI	CONCOURS	IAE	ASI BAP J Assistant en gestion administrative (Formation professionnelle IAE)
A	ITRF	ASI	CONCOURS	A définir	ASI BAP J Assistant en gestion administrative (Responsable de scolarité d'UFR)
A	AENES	AAE	PPr MOUVEMENT	DAF	Responsable du service des recettes
A	AENES	AAE	CONCOURS IRA	A définir	Responsable Administratif et Financier (selon mobilité interne sur poste de RAF IUT)
B	ITRF	TECH	CONCOURS	IAE	TECH BAP J Gestion administrative (Gestion des conventions partenariales)
B	ITRF	TECH	CONCOURS	DROIT	TECH BAP J Gestion administrative
B	ITRF	TECH	CONCOURS	A définir	TECH BAP J Gestion financière
B	ITRF	TECH	CONCOURS	DNUM	TECH BAP E Technicien d'exploitation et d'assistance (Pôle Support)
B	ITRF	TECH	CONCOURS	DROIT	TECH BAP J Gestionnaire administratif (IEJ)
B	AENES	SAENES	CONCOURS	DROIT	SAENES Gestionnaire administratif (Ecole doctorale de droit)
B	AENES	SAENES	CONCOURS	IUT	SAENES Gestionnaire de scolarité
B	AENES	SAENES	PPr MOUVEMENT	IUT	SAENES Secrétariat de direction
C	ITRF	ATRF	RECRUTEMENT SS CONCOURS	SHS	ATRF BAP G Agent de sécurité
C	ITRF	ATRF	RECRUTEMENT SS CONCOURS	DIL	ATRF BAP G Opérateur de maintenance
C	ITRF	ATRF	BOE	A définir	ATRF BAP J Gestionnaire administratif
C	ITRF	ATRF	CONCOURS	DROIT	ATRF BAP J Gestionnaire administratif
C	ITRF	ATRF	CONCOURS	A définir	ATRF BAP J Gestionnaire administratif
C	AENES	ADJAENES	CONCOURS	A définir	ADJAENES Gestionnaire administratif
C	AENES	ADJAENES	CONCOURS	LANGUES	ADJAENES Gestionnaire de scolarité
C	BIB	MAG	MOUVEMENT POPPÉE	B.U	Mouvement

Délibération n° D2020-12-06-rh
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 712-6-1 et L. 954-2 ;
Vu le décret n° 84-431 du 06 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
Vu le décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009 relatif à la prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu la circulaire du 10 octobre 2018 précisant le calendrier des opérations de gestion de carrière des enseignants chercheurs de statut universitaire pour l'année 2018-2019, qui renvoie à la circulaire du 28 février 2018 précisant les modalités de mise en œuvre de la campagne 2016 de prime d'encadrement doctoral et de recherche ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis favorable de la commission de la recherche, en formation restreinte aux maîtres de conférences et aux professeurs des universités, en sa séance du 3 novembre 2020,

Sur proposition de M. le président de l'université,

Après en avoir délibéré,

Décide

Article 1er :

Le recours à l'instance nationale d'évaluation est maintenu pour la campagne 2021 d'attribution des Primes de d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR).

A compter de la campagne 2021 et dans l'objectif d'encourager les candidatures des MCF, les avis seront attribués par l'instance nationale selon des contingents séparés par corps (pour chaque section qui aura plus de 10 demandes à expertiser dans chaque corps) : les avis relatifs aux PR d'une part, et aux MCF d'autre part, seront chacun répartis en trois groupes à hauteur de 20 %, 30 % et 50 % des demandes respectives de chacun des corps (et non plus tous corps confondus).

L'évaluation menée par l'instance nationale porte sur 4 critères :

- P : les publications et la production scientifique
- E : l'encadrement doctoral et scientifique
- D : la diffusion des travaux (rayonnement et vulgarisation)
- R : les responsabilités scientifiques

Chaque critère est évalué par l'attribution des notes intermédiaires suivantes :

- A : de la plus grande qualité
- B : satisfait pleinement aux critères
- C : doit être consolidé en vue d'une prime
- X : insuffisamment renseigné

L'instance nationale d'évaluation classe ensuite les dossiers de candidatures de chaque corps en 3 groupes, selon les notes globales suivantes :

- Note globale A = 20% des dossiers = 1er groupe
- Note globale B = 30% des dossiers = 2ème groupe
- Note globale C = 50% des dossiers = 3ème groupe

Enfin, un interclassement fondé sur la pondération des notes intermédiaires est établi au niveau national pour tenir compte de la sélectivité relative des différentes sections du CNU dans l'attribution de ces notes.

Article 2 :

S'agissant des critères d'attribution que l'Université Jean Moulin Lyon 3 pourrait appliquer après le retour des propositions nationales par corps, la commission de la recherche fait la proposition suivante :

1°) La PEDR est attribuée de plein droit aux enseignants-chercheurs lauréats d'une distinction scientifique de niveau international ou national (une seule fois au titre de la même distinction), dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la recherche, ainsi qu'aux enseignants-chercheurs placés en délégation auprès de l'Institut universitaire de France (hors membres honoraires de l'IUF).

2°) La PEDR est tout d'abord attribuée de droit par le Président de l'Université à l'ensemble des enseignants-chercheurs classés dans le 1er groupe (note globale A) par l'instance nationale d'évaluation, après avis de la commission de la recherche en formation restreinte aux maitres de conférences et aux professeurs des universités.

3°) Dans la limite de l'enveloppe budgétaire déterminée chaque année par le conseil d'administration, qui correspond au montant global des attributions de PEDR se terminant lors de l'année de référence, le Président de l'Université peut, après avis de la commission de la recherche en formation restreinte et si ses membres le jugent opportun, élargir l'attribution de la PEDR à certains des enseignants-chercheurs classés dans le 2ème groupe (note globale B) par l'instance nationale d'évaluation. L'avis de la commission de la recherche en formation restreinte se fonde sur l'interclassement fondé sur la pondération des notes intermédiaires afin de tenir compte de la sélectivité relative des différentes sections du CNU dans l'attribution de ces notes.

Article 3 :

Dans le respect des dispositions de l'arrêté du 30 novembre 2009 fixant les taux de la prime d'excellence scientifique, le barème annuel afférent à la PEDR est fixé comme suit :

- IUF senior : 10 000€
- Enseignants-chercheurs lauréats d'une distinction scientifique de niveau international ou national : 7000€
- IUF junior : 7000€
- Niveau standard unique : 7000€

Article 4 :

L'attribution de la PEDR n'ouvre droit à aucune décharge de service (sauf IUF).

Le paiement de la PEDR est suspendu lorsque le titulaire effectue un service statutaire inférieur à 64 HETD.

Les bénéficiaires de la PEDR peuvent effectuer jusqu'à 192 heures complémentaires, comme l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'établissement.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 24
- ✓ Nombre de voix pour : 24
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 0

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

Délibération n° D2020-12-07-ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;

Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis favorable rendu par conseil académique réunit en séance plénière le 3 novembre 2020,

Sur proposition de M. le président de l'université,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a fait le choix de mettre fin à la procédure de labélisation des équipes d'accueil (EA). Ce choix s'inscrit dans une volonté de renforcement de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur. Dès lors, les EA sont remplacées par des unités de recherche (UR) qui doivent faire l'objet d'une délibération lors de leur création ou de leur reconduction au même titre que toutes les structures de recherche type Unité mixtes de recherche (UMR) et les structures fédératives de recherche (SFR).

Décide

D'approuver la reconduction pour le contrat quinquennal 2021-2025 des structures de recherche pour lesquelles l'université Jean Moulin Lyon 3 est tutelle, cotutelle ou partenaire. Le tableau joint à la présente délibération détaille l'ensemble des structures de recherche portées par l'université Jean Moulin durant cette période.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 24
- ✓ Nombre de voix pour : 24
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 0

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

Vote du CA du 17 décembre 2020

Contrat quiquennal 2016 2020				Contrat quinquennal 2021 2025 : proposition de vote					
Nom complet	**Type**	**Acronyme**	**N°**	**Nom complet**	**Type**	**Acronyme**	**N°**	**Cotutelles**	**Proposition**
Equipe de Droit Public de Lyon	EA	EDPL	666	Equipe de Droit Public de Lyon	UR	EDPL	NA	NA	Reconduction
Equipe Louis Josserand	EA	ELJ	3707	Equipe Louis Josserand	UR	ELJ	NA	NA	Reconduction
Centre Lyonnais d'Histoire du Droit et de la Pensée Politique	EA	CLHDPP	669	Centre Lyonnais d'Histoire du Droit et de la Pensée Politique	UR	CLHDPP	NA	NA	Reconduction
Equipe de Droit International Européen et Comparé	EA	EDIEC	4185	Equipe de Droit International Européen et Comparé	UR	EDIEC	NA	NA	Reconduction
Groupe de Recherche Appliquée Pluridisciplinaire sur l'Hôpital, les Organisations Sanitaires, Sociales, Médico- Sociales	EA	GRAPHOS	4588	Centre de Recherche en Droit et Management des Services de Santé	UR	CRDMS	NA	NA	Reconduction, avec changement de dénomination
Francophonie - mondialisation et relations internationales	EA	FRANCOPHONIE	4586	Francophonie - mondialisation et relations internationales	UR	Francophonie	NA	NA	Prolongation temporaire de l'unité de recherche, en attente du rapport final de l'HCERES, et d'une décision du CAC plenier au plus tard fin juin 2021
Centre de recherche Magellan	EA	MAGELLAN	3713	Magellan	UR	MAGELLAN	NA	NA	Reconduction
Institut de Recherches Philosophiques de Lyon	EA	IRPhiL	4187	Institut de Recherches Philosophiques de Lyon	UR	IRPhiL	NA	NA	Reconduction
MARGE	EA	MARGE	3712	MARGE	UR	MARGE	NA	NA	Reconduction
Centre d'Etudes Linguistiques	EA	CEL	1663	Centre d'Études Linguistiques – Corpus, Discours et Sociétés	UR	CEL	NA	NA	Reconduction, avec changement de dénomination
Institut d'Etudes Transtextuelles et Transculturelles	EA	IETT	4186	Institut d'Etudes Transtextuelles et Transculturelles	UR	IETT	NA	NA	Reconduction
Equipe de recherche de Lyon en sciences de l'Information et de la Communication	EA	ELICO	4147	Equipe de recherche de Lyon en sciences de l'Information et de la Communication	UR	ELICO	NA	U Lyon 2, IEP de Lyon, U Lyon 1, ENSSIB	Reconduction
Environnement, Ville et Société	UMR	EVS	5600	Environnement, Ville et Société	UMR	EVS	5600	U Lyon 2, ENS de Lyon, INSA, ENTPE, U Jean Monnet, ENSAL, Mines St Etienne, CNRS	Reconduction
Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (moderne et contemporaine)	UMR	LARHRA	5190	Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (moderne et contemporaine)	UMR	LARHRA	5190	U Lyon 2, ENS de Lyon, UGA, CNRS	Reconduction
Histoire et Archéologie des Mondes Chrétiens et Musulmans Médiévaux	UMR	CIHAM	5648	Histoire et Archéologie des Mondes Chrétiens et Musulmans Médiévaux	UMR	CIHAM	5648	ENS de Lyon, U Lyon 2, U Avignon, EHESS, CNRS	Reconduction
Histoire et Sources des Mondes Antiques	UMR	HISOMA	5189	Histoire et Sources des Mondes Antiques	UMR	HISOMA	5189	U Lyon 2, U Jean Monnet, ENS de Lyon, CNRS	Reconduction
Maison des Sciences de l'Homme	USR	MSH	2005	Maison des Sciences de l'Homme	USR	MSH	2005	CNRS, U Lyon 2, Ens de Lyon, Sciences Po Lyon, U Jean Monnet, UDL	Reconduction
Laboratoire d'InfoRmatique en Image et Systèmes d'information	UMR	LIRIS	5205	Laboratoire d'InfoRmatique en Image et Systèmes d'information	UMR	LIRIS	5205	CNRS, U Lyon 2, ECL, INSA, U Lyon 1. (NB : Lyon 3 est partenaire et pas tutelle)	Reconduction
Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités	UMR	IHRIM	5317	Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités	UMR	IHRIM	5317	U Jean Monnet, ENS de Lyon, CNRS, U Lyon 2, U Blaise Pascal	Reconduction

Contrat quiquennal 2016 2020				Contrat quinquennal 2021 2025 : proposition de vote					
Nom complet	**Type**	**Acronyme**	**N°**	**Nom complet**	**Type**	**Acronyme**	**N°**	**Cotutelles**	**Proposition**
Observatoire de Terrain en Hydrologie Urbaine	SFR	OTHU	4161	Observatoire de Terrain en Hydrologie Urbaine	SFR	OTHU		BRGM, ENTPE, ECL, INRAE, U Lyon 1, U Lyon 2, VetAgroSup	Reconduction
Institut Supérieur d'Etude des Religions et de la Laicité	SFR	ISERL		Institut Supérieur d'Etude des Religions et de la Laicité	SFR	ISERL		ENS de Lyon, U Lyon 2, U Jean Monnet	Reconduction
Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux	SFR	MOM	3747	Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux	SFR	MOM		U Lyon 2, CNRS, U Lyon 1, U Lyon 3, ENS de Lyon, U Jean-Monnet, Aix-Marseille Université.	Reconduction

Délibération n° D2020-12-08-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 123-3, L. 612-3 et D. 612-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition de M. le directeur des études et de la vie universitaire,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

L'inscription dans une formation initiale du 1er cycle de l'enseignement supérieur est précédée par une procédure nationale de préinscription.
Cette procédure est ouverte à tous les candidats, en préparation ou titulaires du baccalauréat ou diplôme équivalent, français ou étranger, sans limite d'âge, et les personnes remplissant les critères réglementaires prévus pour l'accès à la formation souhaitée peuvent émettre des vœux pour ces formations.

La plateforme Parcoursup permet aux candidats d'être informés des caractéristiques des formations (attendus, éléments pris en compte pour l'examen des vœux, capacités d'accueil, contenus et organisation de chaque formation...) et de faire des vœux sur les formations qui les intéressent.

Comme l'an passé, les établissements peuvent compléter les attendus définis nationalement.
Pour les filières non sélectives, suite à l'examen de la commission d'examen des vœux, seule une décision favorable peut être adressée au candidat. Elle est formulée sous la forme d'un « oui » ou le cas échéant d'un « oui si ».
Pour les formations sélectives, la réponse de la commission d'examen des vœux peut être « oui », le cas échéant « oui si » ou « non ».

Par ailleurs, la loi prévoit que pour les formations non sélectives pour lesquelles le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil, un taux minimal de candidats boursiers de lycée et un taux maximal de candidats non – résidents de l'académie. Ces taux sont fixés par l'autorité académique en concertation avec les chefs d'établissements et s'appliquent aux classements des vœux établis par les formations.

La présente délibération a pour objet de sécuriser les propositions faites par les composantes pour chaque formation. Ces propositions sont faites sur la base des capacités d'accueil de chacune des formations au regard des contraintes matérielles et pédagogiques.

Décide

D'approuver, pour la faculté de droit, les différentes dispositions annexées à la présente délibération, pour l'année universitaire 2021-2022, les attendus locaux, les critères de classement, les parcours déjà existants, sélectifs ou non, et les nouveaux parcours, sélectifs ou non.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 23
- ✓ Nombre de voix pour : 20
- ✓ Nombre de voix contre : 3
- ✓ Nombre d'abstentions : 0

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

PARCOURSUP Campagne 2021 – Paramétrage Formations

FACULTE/INSTITUT : Droit

DOMAINE : DOMAINE DROIT ÉCONOMIE GESTION | MENTION DROIT

MENTION : Droit

PARCOURS :

Licence en droit (Campus de Lyon + campus de Bourg)

Double licence droit-philosophie

Licence bi-disciplinaire science politique-droit

Licende Droit accès Santé

Licence PILP Métiers de l'immobilier

Licence en droit – Prépa IEP

Ecole européenne et internatiinale de droit – Licence

Parcours	Attendus nationaux	Attendus locaux	Critères de classement
Licence en droit	* Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires * Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte * Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel * Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail * Être ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques * Être intéressé par les questions historiques, sociétales et politiques * Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site de l'Onisep Terminales2017-2018. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2017-2018). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature. Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des lycéens qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu de l'adéquation de leur profil à une	La formation peut accueillir des profils variés, quels que soient les enseignements de spécialité et les enseignements optionnels choisis au lycée. Il est cependant conseillé d'avoir suivi plusieurs enseignements de spécialité de la voie générale suivants, dans les différentes combinaisons envisageables : Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; Humanités, littérature et philosophie ; Langues, littératures et cultures étrangères et régionales ; Littérature et langues et cultures de l'Antiquité ; Mathématiques ; Physique-chimie ; Sciences et vie de la Terre ; Numérique et sciences informatiques ; Sciences économiques et sociales ; Arts. Concernant l'attendu national *« disposer de connaissances linguistiques »*, l'anglais est la langue imposée en licence à la faculté de droit de l'université Jean Moulin Lyon 3. En conséquence, il est attendu, pour une admission en licence à la faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, que le candidat ait un niveau suffisant de	Pour assurer le respect de sa capacité d'accueil, la priorité sera donnée aux candidats dont le parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec le choix de la licence en droit. Les dossiers seront examinés en fonction d'une appréciation résultant de l'application de plusieurs critères combinés et pondérés : ▪ le type de baccalauréat (général, professionnel ou technologique). Le baccalauréat général est le plus adapté au suivi de la licence en droit. D'expérience, le taux de réussite à l'issue de la première année de licence des bacheliers technologiques est significativement moins important que celui des bacheliers généraux et le taux de réussite des bacheliers professionnels est particulièrement faible ; ▪ l'avis émis par le chef d'établissement, exprimé sur la fiche Avenir, aussi bien sur la capacité à réussir que sur la cohérence du vœu formulé avec la motivation du projet de formation ; ▪ les notes obtenues aux épreuves anticipées de français du baccalauréat, et les résultats obtenus en classe de première et aux deux premiers trimestres de classe de terminale ; ▪ Suivi d'un enseignement de langue anglaise en LV1 ou LV2 et notes obtenues ;

	Licence de droit. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul lycéen et ne sont en aucun cas transmis aux universités.	compétences en anglais, c'est-à-dire qu'il ait au minimum suivi un enseignement en anglais en LV1 ou LV2 au lycée.	
	DISPOSITIFS SPECIFIQUES : -« **OUI SI-CURSUS+** » **L'École de la réussite**, est un parcours spécifique permettant aux étudiants inscrits en première année de licence en droit, de faire leur première année en deux ans, sans être considérés comme redoublants. Les étudiants de l'École de la Réussite suivent un programme adapté de licence sur deux ans et bénéficient d'enseignements complémentaires spécifiques. Effectifs : 60 étudiants		
Licence bi-disciplinaire science politique - droit	* Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires * Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte * Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel * Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail * Être ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques * Être intéressé par les questions historiques, sociétales et politiques * Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site de l'Onisep Terminales2017-2018. Avoir répondu à ce	La formation peut accueillir des profils variés, quels que soient les enseignements de spécialité et les enseignements optionnels choisis au lycée. Il est cependant conseillé d'avoir suivi plusieurs enseignements de spécialité de la voie générale suivants, dans les différentes combinaisons envisageables : Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; Humanités, littérature et philosophie ; Langues, littératures et cultures étrangères et régionales ; Littérature et langues et cultures de l'Antiquité ; Mathématiques ; Physique-chimie ; Sciences et vie de la terre ; Numérique et sciences informatiques ; Sciences économiques et sociales ; Arts.	Pour assurer le respect de sa capacité d'accueil, la priorité sera donnée aux candidats dont le parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec le choix de la licence en science politique - droit. Les dossiers seront examinés en fonction d'une appréciation résultant de l'application de plusieurs critères combinés et pondérés : ▪ le type de baccalauréat (général, professionnel ou technologique). Le baccalauréat général est le plus adapté au suivi de la licence en science politique - droit. D'expérience, le taux de réussite à l'issue de la première année de licence des bacheliers technologiques est significativement moins important que celui des bacheliers généraux et le taux de réussite des bacheliers professionnels est particulièrement faible ; ▪ l'avis émis par le chef d'établissement, exprimé sur la fiche Avenir, aussi bien sur la capacité à réussir que sur la cohérence du vœu formulé avec la motivation du projet de formation ; ▪ les notes obtenues aux épreuves anticipées de français du

	questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2017-2018). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature. Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des lycéens qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu de l'adéquation de leur profil à une Licence de droit. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul lycéen et ne sont en aucun cas transmis aux universités.	Concernant l'attendu national *« disposer de connaissances linguistiques »*, l'anglais est la langue imposée en licence à la faculté de droit de l'université Jean Moulin Lyon 3. En conséquence, il est attendu, pour une admission en licence à la faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, que le candidat ait un niveau suffisant de compétences en anglais, c'est-à-dire qu'il ait au minimum suivi un enseignement en anglais en LV1 ou LV2 au lycée. La licence bidisciplinaire droit-science politique a une capacité d'accueil très limitée. Il est recommandé d'apporter un soin particulier à la motivation de la candidature (« Mon projet »), qui doit permettre d'évaluer l'adéquation de ce cursus au projet d'étude et au projet professionnel de l'étudiant.	baccalauréat, et les résultats obtenus en classe de première et aux deux premiers trimestres de classe de terminale ; ▪ Suivi d'un enseignement de langue anglaise en LV1 ou LV2 et notes obtenues ;
Licence Droit accès Santé (en partenariat avec l'Université Claude	* Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires * Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte	Au regard des exigences disciplinaires très poussées d'une formation en droit donnant accès en 2e année des études de santé, il recommandé aux étudiants d'avoir choisi des enseignements de spécialité correspondant à l'une des combinaisons	Pour assurer le respect de sa capacité d'accueil, la priorité sera donnée aux candidats dont le parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec le choix de la licence Droit accès santé. Les dossiers seront examinés en fonction d'une appréciation résultant de l'application de plusieurs critères combinés et pondérés

Bernard Lyon 1)	* Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel * Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail * Être ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques * Être intéressé par les questions historiques, sociétales et politiques * Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site de l'Onisep Terminales2017-2018. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2017-2018). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature. Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des lycéens qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu de l'adéquation de leur profil à une Licence de droit. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul lycéen et ne sont en aucun cas transmis aux universités.	suivantes : MATHÉMATIQUES / PHYSIQUE-CHIMIE / SCIENCES VIE & TERRE HIST-GÉO. GÉOPOLITIQUE & SC. POLITIQUES / MATHÉMATIQUES / SC. ÉCONO. & SOCIALES MATHÉMATIQUES / PHYSIQUE-CHIMIE / SCIENCES INGENIEUR MATHÉMATIQUES / SC. ÉCONO. & SOCIALES / SCIENCES VIE & TERRE MATHÉMATIQUES / PHYSIQUE-CHIMIE / SC. ÉCONO. & SOCIALES	: • le type de baccalauréat (général, professionnel ou technologique). Le baccalauréat général est le plus adapté au suivi de la licence en science politique - droit. D'expérience, le taux de réussite à l'issue de la première année de licence des bacheliers technologiques est significativement moins important que celui des bacheliers généraux et le taux de réussite des bacheliers professionnels est particulièrement faible ; • l'avis émis par le chef d'établissement, exprimé sur la fiche Avenir, aussi bien sur la capacité à réussir que sur la cohérence du vœu formulé avec la motivation du projet de formation ; • les notes obtenues aux épreuves anticipées de français du baccalauréat, et les résultats obtenus aux évaluations de contrôle continu en classe de première et aux deux premiers trimestres de classe de terminale ; • Suivi d'un enseignement de langue anglaise en LV1 ou LV2 et notes obtenues

		SCIENCES ET VIE DE LA TERRE, MATHÉMATIQUES, PHYSIQUE-CHIMIE HIST-GÉO. GÉOPOLITIQUE & SC. POLITIQUES / SC. ÉCONO. & SOCIALES / SCIENCES VIE & TERRE Concernant l'attendu national « disposer de connaissances linguistiques », l'anglais est la langue imposée en licence à la faculté de droit de l'université Jean Moulin Lyon 3. En conséquence, il est attendu, pour une admission en licence à la faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, que le candidat ait un niveau suffisant de compétences en anglais, c'est-à-dire qu'il ait au minimum suivi un enseignement en anglais en LV1 ou LV2 au lycée.	
Double licence droit - philosophie		Les attendus de la double licence Droit-Philosophie sont ceux de la licence de Philosophie et de la licence de Droit, puisque les étudiants inscrits dans ce cursus suivent les deux formations. Cette double	La double licence droit – philosophie est sélective. Il est recommandé d'apporter un soin particulier à la motivation de la candidature (« Mon projet »), qui doit permettre d'évaluer l'adéquation de ce cursus au projet d'étude et au projet

		licence représente un nombre très élevé d'heures d'enseignements par semaine et nécessite donc, outre un excellent niveau de culture générale et de très bonnes qualités rédactionnelles, une forte motivation et des capacités d'organisation et de travail importantes. Concernant l'attendu national *« disposer de connaissances linguistiques »*, l'anglais est la langue imposée en licence à la faculté de droit de l'université Jean Moulin Lyon 3. En conséquence, il est attendu, pour une admission en licence à la faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, que le candidat ait un niveau suffisant de compétences en anglais, c'est-à-dire qu'il ait au minimum suivi un enseignement en anglais en LV1 ou LV2 au lycée.	professionnel de l'étudiant. Les critères de classement pour la double licence Droit-Philosophie sont ceux de la licence en philosophie et de la licence en droit. La priorité sera donnée aux candidats dont le parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec le choix de la double licence droit - philosophie. Les dossiers seront examinés en fonction d'une appréciation résultant de l'application de plusieurs critères combinés et pondérés : ▪ le type de baccalauréat (général, professionnel ou technologique). Le baccalauréat général est le plus adapté au suivi de la double licence droit - philosophie. D'expérience, le taux de réussite à l'issue de la première année de licence des bacheliers technologiques est significativement moins important que celui des bacheliers généraux et le taux de réussite des bacheliers professionnels est particulièrement faible ; ▪ l'avis émis par le chef d'établissement, exprimé sur la fiche Avenir, aussi bien sur la capacité à réussir que sur la cohérence du vœu formulé avec la motivation du projet de formation ; ▪ les notes obtenues aux épreuves anticipées de français du baccalauréat, et les résultats obtenus aux évaluations de contrôle continu en classe de première et aux deux premiers trimestres de classe de terminale, en particulier en philosophie, mais aussi, selon les filières, en littérature, histoire et géographie et dans les matières scientifiques ; ▪ Suivi d'un enseignement de langue anglaise en LV1 ou LV2 et notes obtenues.

Licence en droit / Prépa IEP (en partenariat avec Les Chartreux)		Au regard des exigences disciplinaires très poussées d'une formation en droit combinée avec une classe préparatoire aux examens et concours d'entrée dans les IEP, il recommandé aux étudiants d'avoir choisi des enseignements de spécialité correspondant aux matières des concours des IEP : - Histoire-géo, Géopolitique et Sciences politiques - Sciences économiques et sociales - Langues, Littérature et Cultures Étrangère - Humanités, Littérature et Philosophie Concernant l'attendu national *« disposer de connaissances linguistiques »*, les langues proposées dans le double-cursus sont l'anglais, l'italien, l'espagnol et l'allemand. En conséquence, il est attendu, pour une admission en licence à la faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, que le candidat ait un niveau suffisant de compétences dans une de ces langues, c'est-à-dire qu'il ait au minimum suivi un enseignement en LV1 ou LV2 au lycée.	Le parcours est sélectif. La priorité sera donnée aux candidats dont le parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec le choix du double-cursus. Les dossiers seront examinés en fonction de plusieurs critères combinés et pondérés : ▪ le type de baccalauréat (général, professionnel ou technologique). Le baccalauréat général est le seul adapté au suivi du double-cursus ▪ les notes de 1ère et de Terminale dans l'ensemble des matières avec une attention particulière portée sur les langues vivantes et les matières dissertatives (Français, SES, Histoire, Philosophie) ▪ les notes aux épreuves écrites de français au Baccalauréat anticipé ▪ le classement du candidat dans la classe et sa moyenne par rapport à la moyenne de la classe et au niveau de la classe ▪ les savoir-être attestés par les appréciations des professeurs : attitude face au travail, sérieux, persévérance, etc. ▪ les avis du conseil de classe et du chef d'établissement sur la capacité du candidat à réussir dans la formation (Fiche Avenir) ▪ la motivation du candidat pour la filière et la pertinence de son projet : projet de formation motivé et entretien éventuel avec une commission de professeurs des Chartreux.	

Licence en droit - Projet Insertion Licence Professionnelle métiers de l'immobilier	* Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires * Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte * Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel * Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail * Être ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques * Être intéressé par les questions historiques, sociétales et politiques * Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site de l'Onisep Terminales2017-2018. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2017-2018). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature. Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des lycéens qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu de l'adéquation de leur profil à une	La formation peut accueillir des profils variés, quels que soient les enseignements de spécialité et les enseignements optionnels choisis au lycée. Il est cependant conseillé d'avoir suivi plusieurs enseignements de spécialité de la voie générale suivants, dans les différentes combinaisons envisageables : Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; Humanités, littérature et philosophie ; Langues, littératures et cultures étrangères et régionales ; Littérature et langues et cultures de l'Antiquité ; Mathématiques ; Physique-chimie ; Sciences et vie de la Terre, Mathématiques, Physique-Chimie ; Numérique et sciences informatiques ; Sciences économiques et sociales ; Arts. Concernant l'attendu national *« disposer de connaissances linguistiques »*, l'anglais est la langue imposée en licence à la faculté de droit de l'université Jean Moulin Lyon 3.	Pour assurer le respect de sa capacité d'accueil, la priorité sera donnée aux candidats dont le parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec le choix de la licence en droit et d'un projet professionnel dans les métiers de l'immobilier. Les dossiers seront examinés en fonction d'une appréciation résultant de l'application de plusieurs critères combinés et pondérés : ▪ le type de baccalauréat (général, professionnel ou technologique). Le baccalauréat général est le plus adapté au suivi de la licence en droit avec PILP Métiers de l'immobilier qui conduit les étudiants à suivre l'unité fondamentale droit de la licence classique. D'expérience, le taux de réussite à l'issue de la première année de licence en droit des bacheliers technologiques est significativement moins important que celui des bacheliers généraux et le taux de réussite des bacheliers professionnels est particulièrement faible ; ▪ l'avis émis par le chef d'établissement, exprimé sur la fiche Avenir, aussi bien sur la capacité à réussir que sur la cohérence du vœu formulé avec la motivation du projet de formation ; ▪ les notes obtenues aux épreuves anticipées de français du baccalauréat, et les résultats obtenus en classe de première et aux deux premiers trimestres de classe de terminale ; ▪ Suivi d'un enseignement de langue anglaise en LV1 ou LV2 et notes obtenues.

	Licence de droit. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul lycéen et ne sont en aucun cas transmis aux universités.	En conséquence, il est attendu, pour une admission en licence à la faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, que le candidat ait un niveau suffisant de compétences en anglais, c'est-à-dire qu'il ait au minimum suivi un enseignement en anglais en LV1 ou LV2 au lycée.	
Licence Ecole Européenne et internationale de droit **Sous vœux :** **Licence/Grado en Derecho (GRANADA)** **Licence/LLB (ESSEX)**	* Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires * Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte * Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel * Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail * Être ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques * Être intéressé par les questions historiques, sociétales et politiques * Avoir répondu à un questionnaire d'auto-évaluation disponible sur le site de l'Onisep Terminales2017-2018. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation	* Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail * Le parcours est exigeant, le/la candidat.e devra disposer d'une solide force de travail * Être ouvert.e au monde et aux cultures étrangères et être prêt.e à s'expatrier pendant deux ans, dès la première année d'étude universitaire pour la réalisation du premier cycle du parcours * Disposer de connaissances linguistiques solides en français et dans au moins une langue étrangère. - Un test de langue, dans la langue d'étude à l'étranger niveau B2 à C1 est exigé pour valider la candidature. - Le/la candidate devra justifier d'une note au moins égale à 10/20 à ses épreuves Orale et Ecrite anticipées du bac de français	Pour assurer le respect de sa capacité d'accueil, la priorité sera donnée aux candidats dont le parcours, la motivation et le projet professionnels sont les plus cohérents avec le choix des parcours EEID La sélection s'effectue en deux phases : ① Sélection sur dossier Les dossiers seront examinés en fonction d'une appréciation résultant de l'application de plusieurs critères combinés et pondérés : ▪ Seuls les dossiers des bacheliers issus du Baccalauréat général seront examinés ; ▪ l'avis émis par le chef d'établissement, exprimé sur la fiche Avenir, aussi bien sur la capacité à réussir que sur la cohérence du vœu formulé avec la motivation du projet de

	téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2017-2018). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature. Ce questionnaire est un outil informatif et pédagogique mis à disposition des lycéens qui, grâce à lui, peuvent avoir un premier aperçu de l'adéquation de leur profil à une Licence de droit. Les résultats du questionnaire ne sont connus que du seul lycéen et ne sont en aucun cas transmis aux universités.	* Être capable selon la cycle d'étude de s'adapter à des contraintes et à des attendus universitaires français et étrangers. * Être inscrit.e au baccalauréat général * L'admission aux Licences EEID est conditionnée par l'obtention d'une mention Bien au baccalauréat. Les résultats devront être envoyés dans la semaine suivant l'annonce des résultats.	formation ; ▪ Les notes obtenues aux épreuves anticipées de français du baccalauréat. ▪ Les résultats obtenus en classe de seconde, de première et aux deux premiers trimestres de classe de terminale ; ▪ Les avis des enseignants formulés dans les bulletins trimestriels ▪ Deux lettres de motivation : une rédigée en français l'autre dans la langue d'étude à l'étranger. ▪ Les stages d'observation réalisés au cours de la scolarité/ toute expérience professionnelle/associative/activité culturelle ou sportive ▪ Intégration à des projets pédagogiques en liens avec les institutions nationales, européennes ou organisation internationales (Parlement des enfants, conseils municipaux d'enfants, MUN, moot court…). ▪ Les expériences/voyages réalisée à l'étranger dans le cadre de la scolarité ou de projets éducatifs encadrés par l'établissement L'examen des dossiers permettra de convoquer les candidat.es retenus à la seconde phase de la sélection ② Un entretien de sélection pour moitié dans la langue d'étude à l'étranger et en français. L'entretien permettra au jurys de sélection de mieux cerner les motivations des candidats, leur aisance à l'oral et leur capacité à raisonner.

Délibération n° D2020-12-09-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 123-3, L. 612-3 et D. 612-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition de M. le directeur des études et de la vie universitaire,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

L'article D. 612-1-4 du code de l'éducation précise que : « *Les capacités d'accueil des formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur des établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, arrêtées chaque année par le recteur de région académique après dialogue avec chaque établissement, sont portées à la connaissance des candidats sur la plateforme Parcoursup.* [...] ».

Les capacités d'accueil doivent être adoptées par le conseil d'administration de l'université au plus tard le 31 décembre 2020. Elles font l'objet d'un échange avec les composantes et avec l'autorité rectorale. Le recteur d'académie arrête les capacités d'accueil.

Décide

D'approuver les capacités d'accueil Parcoursup pour la rentrée universitaire 2021-2022, telles qu'annexées à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 23
- ✓ Nombre de voix pour : 20
- ✓ Nombre de voix contre : 3
- ✓ Nombre d'abstentions : 0

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

Site	Nodip	Code Formation	Formation	Capacité limitée	Capacités totales	Capacités Parcoursup	Evolutions Capacités	commentaires
Bourg	3101000IB	2037	Bourg - Licence Droit	Oui	180	130		
Bourg	3101035IB	28559	Bourg - Licence Droit - LAS		20	20		
Bourg	3104001IB	2038	Bourg - Licence Gestion MSH (ex AES)	Non	108	80		
Bourg	3102002IB	13921	Bourg - Licence Histoire	Non	72	65		
Lyon	3101051IL	8531	Licence Droit - Science Politique	Oui	436	350	20	surbook Juil 2020 pérennisé
Lyon	3101000IL	8530	Licence Droit - Droit yc 30 Cursus+ (an1&2)	Oui	1670	1270	30	Création
Lyon			Licence droit Parcours PILP	Oui	30	30		Création
Lyon	3101035IL	28564	Licence Droit - Pour LAS	Oui	60	60		
Lyon			Licence droit Parcours international Espagnol(Grenade)	Oui	20	20		Création
Lyon			Licence droit Parcours international Anglais (Essex)	Oui	7	7		Création
Lyon	3103000IL	8536	Licence Philosophie	Non	140	120		
Lyon	3104001IL	8533	Licence Gestion - MSH	Oui	540	385	25	surbook Juil 2020 pérennisé + 5
Lyon	3104000IL	8532	Licence Gestion - TQM	Oui	432	325	25	surbook Juil 2020 pérennisé + 5
Lyon	3102120IL	8498	Licence Humanités (ex Lettres classiques)	Non	36	30		
Lyon	3102000IL	8497	Licence Lettres (ex Lettres modernes)	Non	144	135		
Lyon	3102002IL	8534	Licence Histoire	Non	288	230		
Lyon	3102003IL	8535	Licence Géographie et Aménagement	Non	136	115		
Lyon	3105001IL	8500	Licence LLCER Allemand	Non	36	36		
Lyon	3105000IL	8499	Licence LLCER Anglais	Non	310	260		
Lyon	3105002IL	8501	Licence LLCER Arabe	Non	72	40		
Lyon	3105012IL	13893	Licence LLCER Arabe - 4 ans	Non	36	36		
Lyon	3105003IL	8502	Licence LLCER Chinois	Non	54	40		
Lyon	3105013IL	18428	Licence LLCER Chinois - 4 ans	Non	18	18		
Lyon	3105004IL	8503	Licence LLCER Italien	Non	72	60		
Lyon	3105006IL	8504	Licence LLCER Japonais	Non	108	76		
Lyon	3105007IL	8505	Licence LLCER Russe	Non	26	15		
Lyon	3105017IL	13894	Licence LLCER Russe - 4 ans	Non	10	10		
Lyon	310500AIL	8506	Licence LEA - Anglais-Allemand	Non	75	70	5	création
Lyon	310500MIL	8511	Licence LEA - Anglais-Arabe	Non	90	50		
Lyon	310501MIL	13897	Licence LEA - Anglais-Arabe - 4 ans	Non	36	36		
Lyon	310500KIL	8510	Licence LEA - Anglais-Chinois	Oui	80	63		
Lyon	310501KIL	18805	Licence LEA - Anglais-Chinois - 4 ans	Oui	36	30		
Lyon	310500UIL	14964	Licence LEA - Anglais-Coréen	Oui	85	75	10	création
Lyon	310500BIL	8507	Licence LEA - Anglais-Espagnol	Oui	300	230		
Lyon	310500CIL	8508	Licence LEA - Anglais-Italien	Non	100	85	15	création
Lyon	310500GIL	8509	Licence LEA - Anglais-Japonais	Oui	110	100		
Lyon	310500QIL	8513	Licence LEA - Anglais-Polonais	Non	20	15		

Site	Nodip	Code Formation	Formation	Capacité limitée	Capacités totales	Capacités Parcoursup	Evolutions Capacités	commentaires
Lyon	310501QIL	13898	Licence LEA - Anglais-Polonais - 4 ans	Non	16	16		
Lyon	310500WIL	17841	Licence LEA - Anglais-Portugais	Non	20	28		
Lyon	310501WIL	18512	Licence LEA - Anglais-Portugais - 4 ans	Non	16	16		
Lyon	310500PIL	8512	Licence LEA - Anglais-Russe	Non	50	35		
Lyon	310501PIL	13899	Licence LEA - Anglais-Russe - 4 ans	Non	36	36		

UNIVERSITÉ LYON III JEAN MOULIN

Site	Nodip	Code Formation	Formation	Capacité limitée	Capacités totales	Capacités Parcoursup	Evolutions Capacités	commentaires
Filières sélectives								
Lyon	3105031IL	24442	Trilangue LLCER Anglais Espagnol	Non	40	34		
Lyon	3105030IL	24453	Trilangue LLCER Anglais Italien	Non	18	16		
Lyon	3105032IL	28607	Trilangue LLCER Anglais Allemand	Non	18	16		
Lyon	3044600JL	8496	DCG - Diplôme de Comptabilité et de Gestion	-	130	130		
Lyon	3201100IL	18353	DL Droit et Philosophie	-	45	42		
Lyon	3202021IL	8537	DL Histoire et Géographie	Oui	30	30		
Lyon	3202050IL	13906	DL LLCER Anglais - Lettres	Non	20	20		
Lyon	320405AIL	8515	DL - LEA Anglais-Allemand et Gestion - MSH	Oui	10	10		
Lyon	3204051IL	8514	DL - LEA Anglais-Allemand et Gestion - TOM	Oui	10	10		
Lyon	320405MIL	8517	DL - LEA Anglais-Arabe et Gestion - MSH	Oui	5	5		
Lyon	3204059IL	8516	DL - LEA Anglais-Arabe et Gestion - TOM	Oui	5	5		
Lyon	320405KIL	8526	DL - LEA Anglais-Chinois et Gestion - MSH	Oui	5	5		
Lyon	3204057IL	8527	DL - LEA Anglais-Chinois et Gestion - TOM	Oui	5	5		
Lyon	320405TIL	16694	DL - LEA Anglais-Coréen et Gestion - MSH	Oui	5	5		
Lyon	3204060IL	16693	DL - LEA Anglais-Coréen et Gestion - TOM	Oui	5	5		
Lyon	320405BIL	8518	DL - LEA Anglais-Espagnol et Gestion - MSH	Oui	15	15		
Lyon	3204052IL	8519	DL - LEA Anglais-Espagnol et Gestion - TOM	Oui	15	15		
Lyon	320405CIL	8520	DL - LEA Anglais-Italien et Gestion - MSH	Oui	10	10		
Lyon	3204053IL	8521	DL - LEA Anglais-Italien et Gestion - TOM	Oui	10	10		
Lyon	320405GIL	8528	DL - LEA Anglais-Japonais et Gestion - MSH	Oui	5	5		
Lyon	3204058IL	8529	DL - LEA Anglais-Japonais et Gestion - TOM	Oui	5	5		
Lyon	320405QIL	8522	DL - LEA Anglais-Polonais et Gestion - MSH	Oui	5	5		
Lyon	3204050IL	8523	DL - LEA Anglais-Polonais et Gestion - TOM	Oui	5	5		
Lyon	320405WIL	18455	DL - LEA Anglais-Portugais et Gestion - MSH	Oui	5	5		
Lyon	3205040IL	18456	DL - LEA Anglais-Portugais et Gestion - TOM	Oui	5	5		
Lyon	320405PIL	8524	DL - LEA Anglais-Russe et Gestion - MSH	Oui	5	5		
Lyon	320405RIL	8525	DL - LEA Anglais-Russe et Gestion - TOM	Oui	5	5		

Délibération n° D2020-12-10-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-6, L. 612-6-1, D. 612-36-1 et D. 612-36- 2 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 04 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;

Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition de M. le directeur des études et de la vie universitaire,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

En application de l'article L. 612-6 du code de l'éducation, la sélection s'effectue à l'entrée en première année de master. Il est demandé cette année de les communiquer au ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation pour publication sur la plateforme : www.trouvermonmaster.gouv.fr.
Le niveau de référence retenue par le ministère est la mention, indépendamment des capacités d'accueil des différents parcours. Les informations demandées sont la capacité d'accueil en master, les critères de sélection à l'entrée en première année de master et les dates d'ouverture et de fermeture des portails de candidature.

Décide

D'approuver les capacités d'accueil, qui s'appliquent aux deux années de master, des parcours et mentions de la faculté de droit citées en annexes.

D'approuver les dates d'ouverture et de fermeture de la campagne de candidature aux mentions de la faculté de droit citées en annexes.

D'approuver les critères de sélection, sur dossier, pour l'accès à la première année du deuxième cycle pour les mentions de la faculté de droit citées en annexes.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 23
- ✓ Nombre de voix pour : 20
- ✓ Nombre de voix contre : 3
- ✓ Nombre d'abstentions : 0

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

CAPACITES D'ACCUEIL EN MASTERS (1ERE ANNEE ET 2EME ANNEE) DE LA FACULTE DE DROIT

POUR LES FORMATIONS INTIALES

DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

Légende du tableau :

En rouge : Parcours en co-accréditation

Mentions	Parcours	Capacité d'accueil par parcours à Lyon 3	Capacité d'accueil par mention de Lyon 3	Critères
Droit de la santé	Juriste manager des structures sanitaires et sociales M. PASCAL Christophe	25	25	dossiers examinés par le responsable pédagogique du parcours, au regard des autres dossiers présentés et des capacités d'accueil, sur la base de la motivation exprimée par les candidats, des résultats obtenus en contrôle continu et lors des examens terminaux en licence ou diplômes équivalents, ainsi que des éventuelles expériences présentées (notamment séjours académiques à l'étranger, emplois, stages, engagement associatif au sein ou à l'extérieur de l'université, mandat électif à l'université, engagement sportif ou artistique).
Droit bancaire et financier	Droit bancaire et financier Mme FERRAND Frédérique	15	15	dossiers examinés par le responsable pédagogique du parcours, au regard des autres dossiers présentés et des capacités d'accueil, sur la base de la motivation exprimée par les candidats, des résultats obtenus en contrôle continu et lors des examens terminaux en licence ou diplômes équivalents, ainsi que des éventuelles expériences présentées (notamment séjours académiques à l'étranger, emplois, stages, engagement associatif au sein ou à l'extérieur de l'université, mandat électif à l'université, engagement

Mentions	Parcours	Capacité d'accueil par parcours à Lyon 3	Capacité d'accueil par mention de Lyon 3	Critères
				sportif ou artistique).
	Droit et ingénierie financière M. VIENNOIS Jean-Pierre	25	170	dossiers examinés par le responsable pédagogique du parcours, au regard des autres dossiers présentés et des capacités d'accueil, sur la base de la motivation exprimée par les candidats, des résultats obtenus en contrôle continu et lors des examens terminaux en licence ou diplômes équivalents, ainsi que des éventuelles expériences présentées (notamment séjours académiques à l'étranger, emplois, stages, engagement associatif au sein ou à l'extérieur de l'université, mandat électif à l'université, engagement sportif ou artistique).
	Droit des affaires approfondi M. RODA Jean-Christophe	20		
	Droit du cinéma et de l'audiovisuel M. MERABET Samir	20		
	Droit et fiscalité du marché de l'art Mme Christine FERRARI-BREEUR	20		

Mentions	Parcours	Capacité d'accueil par parcours à Lyon 3	Capacité d'accueil par mention de Lyon 3	Critères
Droit des affaires	Droit de la propriété intellectuelle* (*) co-accréditation Lyon 2, Lyon 3 et St-Etienne M. BOUCHE Nicolas	20 pour Lyon 3		
	Droit et pratique des contrats* (*) co-accréditation Lyon 2, Lyon 3 et St-Etienne Mme MALLET-BRICOUT Blandine	15 pour Lyon 3		
	Droit des affaires et fiscalité M. FAVARIO Thierry	25		
	Droit privé international et comparé M. HEYMANN Jérémy	25		

Mentions	Parcours	Capacité d'accueil par parcours à Lyon 3	Capacité d'accueil par mention de Lyon 3	Critères
	DROIT INTERNATIONAL DES AFFAIRES ET DE COOPERATIONS ECONOMIQUES M. GOUT Olivier	10	10	dossiers examinés par le responsable pédagogique du parcours, au regard des autres dossiers présentés et des capacités d'accueil, sur la base de la motivation exprimée par les candidats, des résultats obtenus en contrôle continu et lors des examens terminaux en licence ou diplômes équivalents, ainsi que des éventuelles expériences présentées (notamment séjours académiques à l'étranger, emplois, stages, engagement associatif au sein ou à l'extérieur de l'université, mandat électif à l'université, engagement sportif ou artistique).
	DROIT INTERNATIONAL ET COMPARE DES AFFAIRES M. GOUT Olivier	10	10	dossiers examinés par le responsable pédagogique du parcours, au regard des autres dossiers présentés et des capacités d'accueil, sur la base de la motivation exprimée par les candidats, des résultats obtenus en contrôle continu et lors des examens terminaux en licence ou diplômes équivalents, ainsi que des éventuelles expériences présentées (notamment séjours académiques à l'étranger, emplois, stages, engagement associatif au sein ou à l'extérieur de l'université, mandat électif à l'université, engagement sportif ou artistique).

Mentions	Parcours	Capacité d'accueil par parcours à Lyon 3	Capacité d'accueil par mention de Lyon 3	Critères
Administration et liquidation des entreprises	Restructuration et traitement des entreprises en difficulté M. BORGA Nicolas	15	15	dossiers examinés par le responsable pédagogique du parcours, au regard des autres dossiers présentés et des capacités d'accueil, sur la base de la motivation exprimée par les candidats, des résultats obtenus en contrôle continu et lors des examens terminaux en licence ou diplômes équivalents, ainsi que des éventuelles expériences présentées (notamment séjours académiques à l'étranger, emplois, stages, engagement associatif au sein ou à l'extérieur de l'université, mandat électif à l'université, engagement sportif ou artistique).
Droit fiscal	Droit fiscal M. CAVALIER Georges	25	25	dossiers examinés par le responsable pédagogique du parcours, au regard des autres dossiers présentés et des capacités d'accueil, sur la base de la motivation exprimée par les candidats, des résultats obtenus en contrôle continu et lors des examens terminaux en licence ou diplômes équivalents, ainsi que des éventuelles expériences présentées (notamment séjours académiques à l'étranger, emplois, stages, engagement associatif au sein ou à l'extérieur de l'université, mandat électif à l'université, engagement sportif ou artistique).

Mentions	Parcours	Capacité d'accueil par parcours à Lyon 3	Capacité d'accueil par mention de Lyon 3	Critères
Droit social	Droit social et relations du travail Mme GRATTON Laurène	25	39	dossiers examinés par le responsable pédagogique du parcours, au regard des autres dossiers présentés et des capacités d'accueil, sur la base de la motivation exprimée par les candidats, des résultats obtenus en contrôle continu et lors des examens terminaux en licence ou diplômes équivalents, ainsi que des éventuelles expériences présentées (notamment séjours académiques à l'étranger, emplois, stages, engagement associatif au sein ou à l'extérieur de l'université, mandat électif à l'université, engagement sportif ou artistique).
	Droit de la protection sociale* (*) co-accréditation Lyon 2 (IETL), Lyon 3 Mme BAILLEUX Dominique.	14 pour Lyon 3		
Droit européen	Droit européen des affaires M. CARPANO Eric	25	65	dossiers examinés par le responsable pédagogique du parcours, au regard des autres dossiers présentés et des capacités d'accueil, sur la base de la motivation exprimée par les candidats, des résultats obtenus en contrôle continu et lors des examens terminaux en licence ou diplômes équivalents, ainsi que des éventuelles expériences présentées (notamment séjours académiques à l'étranger, emplois, stages, engagement associatif au sein ou à l'extérieur de l'université, mandat électif à l'université, engagement sportif ou artistique).
	Droit global du changement climatique Mme Bernadette LE BAUT FERRARESE	15		
	Droit européen des droits de l'Homme Mme Gaelle MARTI	25		

Mentions	Parcours	Capacité d'accueil par parcours à Lyon 3	Capacité d'accueil par mention de Lyon 3	Critères
Droit international	Droit international public Mme CORTEMBERT Sandrine	30	50	dossiers examinés par le responsable pédagogique du parcours, au regard des autres dossiers présentés et des capacités d'accueil, sur la base de la motivation exprimée par les candidats, des résultats obtenus en contrôle continu et lors des examens terminaux en licence ou diplômes équivalents, ainsi que des éventuelles expériences présentées (notamment séjours académiques à l'étranger, emplois, stages, engagement associatif au sein ou à l'extérieur de l'université, mandat électif à l'université, engagement sportif ou artistique).
	Droit des organisations internationales Mme NERI Kiara	20		
Droit pénal et sciences criminelles	Sécurité intérieure Mme CHAVENT-LECERC Anne-Sophie	20	58	dossiers examinés par le responsable pédagogique du parcours, au regard des autres dossiers présentés et des capacités d'accueil, sur la base de la motivation exprimée par les candidats, des résultats obtenus en contrôle continu et lors des examens terminaux en licence ou diplômes équivalents, ainsi que des éventuelles expériences présentées (notamment séjours académiques à l'étranger, emplois, stages, engagement associatif au sein ou à l'extérieur de l'université, mandat électif à l'université, engagement sportif ou artistique).
	Droit pénal fondamental M. MISTRETTA Patrick	18		
		20		

Mentions	Parcours	Capacité d'accueil par parcours à Lyon 3	Capacité d'accueil par mention de Lyon 3	Critères
	Pénologie Mme LUCIANI-MIEN Dominique			
Droit des assurances	Droit des assurances M. MAYAUX Luc	20 étudiants en FI et 20 étudiants en alternance	20 en FI et 20 en alternance	dossiers examinés par le responsable pédagogique du parcours, au regard des autres dossiers présentés et des capacités d'accueil, sur la base de la motivation exprimée par les candidats, des résultats obtenus en contrôle continu et lors des examens terminaux en licence ou diplômes équivalents, ainsi que des éventuelles expériences présentées (notamment séjours académiques à l'étranger, emplois, stages, engagement associatif au sein ou à l'extérieur de l'université, mandat électif à l'université, engagement sportif ou artistique).
	Droit de la famille M. MOLIERE Aurélien	20	110	dossiers examinés par le responsable pédagogique du parcours, au regard des autres dossiers présentés et des capacités d'accueil, sur la base de la motivation exprimée par les candidats, des résultats obtenus en contrôle continu et lors des examens terminaux en licence ou diplômes équivalents, ainsi que des éventuelles expériences présentées (notamment séjours académiques à l'étranger, emplois,
	Droit immobilier	25		

Mentions	Parcours	Capacité d'accueil par parcours à Lyon 3	Capacité d'accueil par mention de Lyon 3	Critères
Droit privé	Mme BALIVET Béatrice			stages, engagement associatif au sein ou à l'extérieur de l'université, mandat électif à l'université, engagement sportif ou artistique).
	Droit civil approfondi M. CHENEDE François et M. DROSS William	20		
	Droit privé à distance M. DROSS William	30		
	Droit rural* (*) En co-accréditation avec Dijon M. ROBBE François	15 pour Lyon 3		

Mentions	Parcours	Capacité d'accueil par parcours à Lyon 3	Capacité d'accueil par mention de Lyon 3	Critères
Justice, procès et procédure	Professions judiciaires Mme JOLY-SIBUET Elisabeth	20	35	dossiers examinés par le responsable pédagogique du parcours, au regard des autres dossiers présentés et des capacités d'accueil, sur la base de la motivation exprimée par les candidats, des résultats obtenus en contrôle continu et lors des examens terminaux en licence ou diplômes équivalents, ainsi que des éventuelles expériences présentées (notamment séjours académiques à l'étranger, emplois, stages, engagement associatif au sein ou à l'extérieur de l'université, mandat électif à l'université, engagement sportif ou artistique).
	Culture judiciaire Mme DEUMIER Pascale	15		
Droit notarial	Droit notarial interne Mme FERRE-ANDRE Sylvie	25	40	dossiers examinés par le responsable pédagogique du parcours, au regard des autres dossiers présentés et des capacités d'accueil, sur la base de la motivation exprimée par les candidats, des résultats obtenus en contrôle continu et lors des examens terminaux en licence ou diplômes équivalents, ainsi que des éventuelles expériences présentées (notamment séjours académiques à l'étranger, emplois, stages, engagement associatif au sein ou à l'extérieur de l'université, mandat électif à l'université, engagement sportif ou artistique).
	Droit notarial international Mme BIDAUD Christine et Mme PANET-MARRE Amélie	15		

Mentions	Parcours	Capacité d'accueil par parcours à Lyon 3	Capacité d'accueil par mention de Lyon 3	Critères
Histoire du droit et des institutions	Histoire du droit M. BARRIERE Louis-Augustin	25	25	dossiers examinés par le responsable pédagogique du parcours, au regard des autres dossiers présentés et des capacités d'accueil, sur la base de la motivation exprimée par les candidats, des résultats obtenus en contrôle continu et lors des examens terminaux en licence ou diplômes équivalents, ainsi que des éventuelles expériences présentées (notamment séjours académiques à l'étranger, emplois, stages, engagement associatif au sein ou à l'extérieur de l'université, mandat électif à l'université, engagement sportif ou artistique).
Droit public	Droit public des affaires M. KARPENSCHIF Mickaël	30	91	dossiers examinés par le responsable pédagogique du parcours, au regard des autres dossiers présentés et des capacités d'accueil, sur la base de la motivation exprimée par les candidats, des résultats obtenus en contrôle continu et lors des examens terminaux en licence ou diplômes équivalents, ainsi que des éventuelles expériences présentées (notamment séjours académiques à l'étranger, emplois, stages, engagement associatif au sein ou à l'extérieur de l'université, mandat électif à l'université, engagement
	Contrats publics* (*) co-accréditation Lyon 2, Lyon 3 et St-Etienne M. ROUX Christophe	15 pour Lyon 3		

Mentions	Parcours	Capacité d'accueil par parcours à Lyon 3	Capacité d'accueil par mention de Lyon 3	Critères
	Carrières publiques M. CATTEAU Damien	16		sportif ou artistique).
	Droit public fondamental* (*) co-accréditation Lyon 2, Lyon 3 et St-Etienne Mme CHAMARD-HEIM Caroline	15 pour Lyon 3		
	Droit de l'environnement M. BILLET Philippe	15		
Risques et environnement	Gouvernance des risques environnementaux (*) (*) co-accréditation Lyon 2, Lyon 3 et école centrale de Lyon Mme MICHALLET Isabelle	12 pour Lyon 3	12	dossiers examinés par le responsable pédagogique du parcours, au regard des autres dossiers présentés et des capacités d'accueil, sur la base de la motivation exprimée par les candidats, des résultats obtenus en contrôle continu et lors des examens terminaux en licence ou diplômes équivalents, ainsi que des éventuelles expériences présentées (notamment séjours académiques à l'étranger, emplois,

Mentions	Parcours	Capacité d'accueil par parcours à Lyon 3	Capacité d'accueil par mention de Lyon 3	Critères
				stages, engagement associatif au sein ou à l'extérieur de l'université, mandat électif à l'université, engagement sportif ou artistique).
Relations internationales	Expertise internationale Mme LE CHAPELAIN Charlotte	20	160	dossiers examinés par le responsable pédagogique du parcours, au regard des autres dossiers présentés et des capacités d'accueil, sur la base de la motivation exprimée par les candidats, des résultats obtenus en contrôle continu et lors des examens terminaux en licence ou diplômes équivalents, ainsi que des éventuelles expériences présentées (notamment séjours académiques à l'étranger, emplois, stages, engagement associatif au sein ou à l'extérieur de l'université, mandat électif à l'université, engagement sportif ou artistique).
	Francophonie-nouvelle économie-économie sociale et solidaire Mme PHAN-LABAYS Thi Hoai Trang	15		
	Francophonie et culture Mme PHAN-LABAYS Thi Hoai Trang	15		
	Francophonie et développement durable Mme PHAN-LABAYS Thi Hoai Trang	15		
	Francophonie et relations internationales Mme PHAN-LABAYS Thi Hoai Trang	15		

Mentions	Parcours	Capacité d'accueil par parcours à Lyon 3	Capacité d'accueil par mention de Lyon 3	Critères
	Gestion des programmes internationaux OIG/ONG M. DAVID François	20		
	Intelligence stratégique et gestion de crises M. MESZAROS Thomas	20		
	Relations internationales et diplomatie Mme COUSTON Mireille	20		
	Sécurité internationale et défense M. ZAJEC Olivier	20		
Ville et environnements urbains	Nouveaux Modes de Vie et Espaces de la Ville Contemporaine Mme MAILLEFERT Muriel – Mme BALIVET Béatrice	**5 en M1pour Lyon 3** **(5 en M2)** **(Parcours nouveaux modes de vie et usages de la ville contemporaine co-porté par Lyon 2 (15 étudiants) et l'ENS de**	Mention VEU portée par l'université de Lyon mais 5 pour Lyon 3	dossiers examinés par le responsable pédagogique du parcours, au regard des autres dossiers présentés et des capacités d'accueil, sur la base de la motivation exprimée par les candidats, des résultats obtenus en contrôle continu et lors des examens terminaux en licence ou diplômes équivalents, ainsi que des éventuelles expériences présentées (notamment séjours académiques à l'étranger, emplois, stages, engagement associatif au sein

Mentions	Parcours	Capacité d'accueil par parcours à Lyon 3	Capacité d'accueil par mention de Lyon 3	Critères
		Lyon (5 étudiants))		ou à l'extérieur de l'université, mandat électif à l'université, engagement sportif ou artistique).

Le portail e-candidat pour la phase d'admission en 1ère année de master, au titre de la campagne 2021.22, sera ouvert du 12 mai (date d'ouverture) au 2 juin 2021 inclus (date de clôture).

Les candidats devront renseigner les informations demandées et joindre les pièces suivantes :

- Relevé de notes du second semestre de l'année en cours ;
- Relevé de notes du premier semestre de l'année en cours ;
- Relevés de notes des années antérieures ;
- Lettre de motivation ;
- Curriculum-vitae ;
- Récépissé relatif au remplissage du formulaire complémentaire ;
- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour) ;
- Résultat de test de français pour les candidats étrangers (niveau C1 minimum – DALF).

Aucune autre pièce ne peut être jointe. Il en va par exemple ainsi d'éventuels courriers de recommandation

Les dossiers de candidature devront être complets à l'issue de la date de clôture du portail e-candidat (les étudiants de l'Université Jean Moulin Lyon 3 ou d'un autre établissement qui ne seront pas en mesure de joindre leur relevé de note du semestre 6 devront produire une attestation sur l'honneur en ce sens. Des vérifications seront faites). À l'issue de cette date aucune régularisation ne sera possible.

Délibération n° D2020-12-11-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après avis favorable de Mme la directrice des affaires financières,
Après avis favorable de M. l'agent comptable,

Sur proposition du président,

Après en avoir délibéré,

Propose

De répondre favorablement aux admissions en non-valeur, inférieures à 200€, présentées en annexe.

La présente délibération est adoptée à la majorité par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 19
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 2

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

Admissions en non-valeur inférieures à 200€

DOSSIER DE PROPOSITION D'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES INFÉRIEURES À 200 €
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2020

NB :
1- Suivant le CA du 05/02/2013, en ce qui concerne les montants inférieurs à 200€, le recouvrement se fait jusqu'à l'état exécutoire, mais pas de mandatement d'huissier ou de SATD (saisie administrative à tiers détenteur)

2- Pour chacun de ces dossiers, le recouvrement a été mené à son terme.

3- Le seuil de relance de paiement est fixé à 5€

N°facture	Date d'emission du titre	Montant	Personne physique	Personne morale	Services & Composantes	Nature de la recette	Motivation de la demande	Montant de la non valeur
210043432	04/03/2019	53,32 €	M. P F		SVE EDITION	Impression de thèses en 3 exemplaires	recouvrement mené à terme	53,32 €
210046149	18/07/2019	55,00 €	M. C N		SVES CENTRAUX	Frais d'inscription partiels 2018/2019	recouvrement mené à terme	55,00 €
210046142	18/07/2019	55,00 €	M. A A		SVES CENTRAUX	Frais d'inscription partiels 2018/2019	recouvrement mené à terme	55,00 €
210046206	22/07/2019	55,00 €	M. S E		SVES CENTRAUX	Frais d'inscription partiels 2018/2019	recouvrement mené à terme-NPAI poste-	55,00 €
210035571	27/09/2017	189,10 €	M. F Y		SVES CENTRAUX	Frais d'inscription complets 2016/2017	recouvrement mené à terme	62,00 €
210035580	27/09/2017	189,10 €	M. K K		SVES CENTRAUX	Frais d'inscription complets 2016/2017	recouvrement mené à terme	62,00 €
210041618	09/11/2018	62,00 €	M. D C		SVES CENTRAUX	Frais d'inscription partiels 2016/2017	recouvrement mené à terme	62,00 €

210040032	18/07/2018	206,90 €	M. Z L		IAE FC	M2 MCI -12 heures d'absences non prises en charge par l'OPCO)	recouvrement mené à terme	66,90 €
210043441	04/03/2019	71,51 €	M. P F		SVE EDITION	Impression de thèses en 3 exemplaires	recouvrement mené à terme	71,51 €
210044745	20/05/2019	72,00 €		Sté C.	IAE FC	M1 QSE (6 hrs d'absences non prises en charge par l'opco)	recouvrement mené à terme	72,00 €
210033052	13/03/2017	76,94 €	M. K B		SVE EDITION	Impression de thèses en 5 exemplaires	recouvrement mené à terme	76,94 €
210040697	01/10/2018	154,07 €	M. B L		SVE EDITION	Impression de thèses en 10 exemplaires	recouvrement mené à terme	77,07 €
210033225	28/03/2017	83,29 €	M. C F		SVE EDITION	Impression de thèses en 8 exemplaires	recouvrement mené à terme	83,29 €
210028139	18/01/2016	85,84 €	M. P		SVES CENTRAUX	Cotisations RAFP 2013	recouvrement mené à terme-NPAI poste-	85,84 €
210041615	09/11/2018	86,00 €	M. C M		SVES CENTRAUX	Frais d'inscription partiels 2017/2018	recouvrement mené à son terme-résident étranger-	86,00 €
210041701	12/11/2018	86,00 €	M. S N		SVES CENTRAUX	Frais d'inscription partiels 2017/2018	recouvrement mené à son terme	86,00 €
210041696	12/11/2018	86,00 €	M. M A		SVES CENTRAUX	Frais d'inscription partiels 2017/2018	recouvrement mené à son terme-NPAI poste-	86,00 €
210041699	12/11/2018	86,00 €	M. O N		SVES CENTRAUX	Frais d'inscription partiels 2017/2018	recouvrement mené à son terme-NPAI poste-	86,00 €
210033562	19/04/2017	90,00 €	M. D B		FAC DE DROIT	inscription à un colloque du 24 mars 2017	recouvrement mené à son terme	90,00 €
210046191	22/07/2017	93,00 €	M. MB		SVES CENTRAUX	Frais d'inscription partiels 2018/2019	recouvrement mené à son terme-résident étranger-	93,00 €
210043442	04/03/2019	93,10 €	M. D H		SVE EDITION	Impression de thèses en 5 exemplaires	recouvrement mené à son terme-NPAI poste-	93,10 €
210040696	01/10/2018	95,88 €	M. V J		SVE EDITION	Impression de thèses en 5 exemplaires	recouvrement mené à son terme-NPAI poste-	95,88 €
210046181	19/07/2019	96,00 €	M. G A		SVES CENTRAUX	Frais d'inscription partiels 2018/2019	recouvrement mené à son terme	96,00 €
210046203	22/07/2019	111,00 €	M. O S		SVES CENTRAUX	Frais d'inscription partiels 2018/2019	recouvrement mené à son terme-NPAI poste-	111,00 €
210046177	19/07/2019	111,00 €	M. O L		SVES CENTRAUX	Frais d'inscription partiels 2018/2019	recouvrementmené à son terme	111,00 €
210046148	18/07/2019	111,00 €	M. C L		SVES CENTRAUX	Frais d'inscription partiels 2018/2019	recouvrement mené à son terme	111,00 €
210046145	18/07/2019	111,00 €	M. B E		SVES CENTRAUX	Frais d'inscription partiels 2018/2019	recouvrement mené à son terme-NPAI poste-	111,00 €

210046178	19/07/2019	111,00 €	M D C		SVES CENTRAUX	Frais d'inscription partiels 2018/2019	recouvrement mené à son terme-NPAI poste-	111,00 €
210046180	19/07/2019	111,00 €	M. G A		SVES CENTRAUX	Frais d'inscription partiels 2018/2019	recouvrement mené à son terme	111,00 €
210046183	19/07/2019	111,00 €	M. R E		SVES CENTRAUX	Frais d'inscription partiels 2018/2019	recouvrement mené à son terme	111,00 €
210046197	22/07/2019	111,00 €	M. M J		SVES CENTRAUX	Frais d'inscription partiels 2018/2019	recouvrement mené à son terme	111,00 €
210046198	22/07/2019	111,00 €	M. NR		SVES CENTRAUX	Frais d'inscription partiels 2018/2019	recouvrement mené à son terme	111,00 €
210046199	22/07/2019	111,00 €	M. N N		SVES CENTRAUX	Frais d'inscription partiels 2018/2019	recouvrement mené à son terme	111,00 €
		3 331,05 €						**2 859,85 €**

UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION
17 décembre 2020

Délibération n° D2020-12-12-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 13 octobre 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après avis favorable de Mme la directrice des affaires financières,
Après avis favorable de M. l'agent comptable,

Sur proposition du président,

Après en avoir délibéré,

Propose

De répondre favorablement à la demande de remise gracieuse suivante :

Facture	Nature prestation	NOM	Composante	Motif de la demande	Montant restant à recouvrer	Montant de la remise accordée	Avis DAF, AC, et composante
210042776	Licence Professionnelle Métiers de la communication	MP	IAE	difficultés financières	3000	2 500,00 €	FAVORABLE

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 19
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 2

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

UNIVERSITÉ DE LYON

UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION
17 décembre 2020

Délibération n° D2020-12-13-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après avis favorable de Mme la directrice des affaires financières,
Après avis favorable de M. l'agent comptable,

Sur proposition du président,

Après en avoir délibéré,

Propose

De répondre favorablement à la demande de remise gracieuse suivante :

Facture	Nature prestation	NOM	Composante	Motif de la demande	Montant restant à recouvrer	Montant de la remise accordée	Avis DAF, AC, et composante
210043631	Master 2 mention gestion patrimoine	LR	IAE	difficultés financières	4750	4 750,00 €	FAVORABLE

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 17
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 4

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

Si vous estimez que cette décision est contestable vous pouvez former : soit un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de l'Université, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon. Le recours contentieux doit intervenir dans un délai de **deux mois** à compter de la notification de la décision

Délibération n° D2020-12-14-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après avis favorable de Mme la directrice des affaires financières,
Après avis favorable de M. l'agent comptable,

Sur proposition du président,

Après en avoir délibéré,

Propose

De répondre favorablement à la demande de remise gracieuse suivante :

Facture	Nature prestation	NOM	Composante	Motif de la demande	Montant restant à recouvrer	Montant de la remise accordée	Avis DAF, AC, et composante
210044480	Licence Professionnelle Gestion et administration des biens	BY	DROIT	empêchement à suivre la formation-pas d'inscription à l'université	4625	4 625,00 €	FAVORABLE

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 17
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 4

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

Si vous estimez que cette décision est contestable vous pouvez former : soit un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de l'Université, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon. Le recours contentieux doit intervenir dans un délai de **deux mois** à compter de la notification de la décision

Délibération n° D2020-12-15-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, L. 719-9 et R. 719-89 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après avis favorable de Mme la directrice des affaires financières,
Après avis favorable de M. l'agent comptable,

Sur proposition du président,

Après en avoir délibéré,

Propose

De répondre favorablement à la demande de remise gracieuse suivante :

Facture	Nature prestation	NOM	Composante	Motif de la demande	Montant restant à recouvrer	Montant de la remise accordée	Avis DAF, AC, et composante
210037434	Master 2 EAD RID	MD	DROIT	problèmes de santé et difficultés financières-aucun cours suivi-	2100	2 100,00 €	FAVORABLE

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 19
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 2

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

Si vous estimez que cette décision est contestable vous pouvez former : soit un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de l'Université, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon. Le recours contentieux doit intervenir dans un délai de **deux mois** à compter de la notification de la décision.

Délibération n° D2020-12-16-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après avis favorable de Mme la directrice des affaires financières,
Après avis favorable de M. l'agent comptable,
Sur proposition du président,

Après en avoir délibéré,

Décide

de répondre favorablement à la demande de remise commerciale suivante :

Montant convention	Facture	Nature prestation	NOM	Composante	Motif de la demande	Montant restant à recouvrer	Montant de la remise accordée	Avis DAF , A et composante
3 705,75 €	210047385	Licence 3 Gestion Management	Sté A...	IAE	absence du salarié 6 heures	54,90€	54,90 €	FAVORABLE

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 19
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 2

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

Si vous estimez que cette décision est contestable vous pouvez former : soit un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de l'Université, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon. Le recours contentieux doit intervenir dans un délai de **deux mois** à compter de la notification de la décision.

Délibération n° D2020-12-17-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après avis favorable de Mme la directrice des affaires financières,
Après avis favorable de M. l'agent comptable,

Sur proposition du président,

Après en avoir délibéré,

Décide

de répondre favorablement à la demande de remise commerciale suivante :

Montant convention	Facture	Nature prestation	NOM	Composante	Motif de la demande	Montant restant à recouvrer	Montant de la remise accordée	Avis DAF, AC, composante
13 545,00 €	210041843	Master 1 et 2 Management sectoriel	Sté R	IAE	absence du salarié 7 heures	105	105,00 €	FAVORABLE

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 19
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 2

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

Si vous estimez que cette décision est contestable vous pouvez former : soit un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de l'Université, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon. Le recours contentieux doit intervenir dans un délai de **deux mois** à compter de la notification de la décision.

Délibération n° D2020-12-18-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après avis favorable de Mme la directrice des affaires financières,
Après avis favorable de M. l'agent comptable,
Sur proposition du président,

Après en avoir délibéré,

Décide

de répondre favorablement à la demande de remise commerciale suivante :

Montant convention	Facture	Nature prestation	NOM	Compo sante	Motif de la demande	Montant restant à recouvrer	Montant de la remise accordée	Avis DAF, AC et composante
12 930,00 €	210047568	Master 1 et 2 Management sectoriel	Sté C	IAE	absence du salarié 7 heures	105	105,00 €	FAVORABLE

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 19
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 2

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

Si vous estimez que cette décision est contestable vous pouvez former : soit un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de l'Université, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon. Le recours contentieux doit intervenir dans un délai de **deux mois** à compter de la notification de la décision.

UNIVERSITÉ DE LYON

UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION
17 décembre 2020

Délibération n° D2020-12-19-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après avis favorable de Mme la directrice des affaires financières,
Après avis favorable de M. l'agent comptable,
Sur proposition du président,

Après en avoir délibéré,

Décide

de répondre favorablement à la demande de remise commerciale suivante :

Montant convention	Facture	Nature prestation	NOM	Composante	Motif de la demande	Montant restant à recouvrer	Montant de la remise accordée	Avis DAF, AC et composante
6 900,00 €	210048887	Master 1 Management des pôles hospitaliers	Sté O	IFROSS	interruption formation salarié pour raison de santé-partenaire régulier IFROSS-	5580	5 580,00 €	FAVORABLE

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 19
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 2

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

Si vous estimez que cette décision est contestable vous pouvez former : soit un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de l'Université, soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon. Le recours contentieux doit intervenir dans un délai de **deux mois** à compter de la notification de la décision.

Délibération n° D2020-12- 20-Acc
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2018-07-01-ins du 10 juillet 2018 portant approbation de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au président ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 08 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Décide

- D'approuver les conventions suivantes :

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
20-CC-1524	La Communauté d'Université et d'Etablissements et l'Université Lumière Lyon 2	Convention financière précisant les conditions dans lesquelles l'UL Lyon 2 et l'UJM Lyon 3 participeront aux engagements financiers pris par l'Université de Lyon pour financer les demandes de travaux supplémentaires de l'UL Lyon 2 et de l'UJM Lyon 3 de l'opération Campus du site des quais.

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 18
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
20-CC-1598	L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et ATEMIS (analyse travail mutat indus serv)	Convention qui définit les caractéristiques de l'opération envisagée et de fixer le montant ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière.

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 18
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
20-CC-1628	La Communauté d'Université et d'Etablissements	Avenant qui modifie la convention initiale.

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 18
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
20-CC-1637	La Communauté d'Universités et Etablissements « Université de Lyon »	Avenant à la convention de reversement expérimentation CURSUS-P05 COMPAS. Avenant pour modifier le budget de l'expérimentation CURSUS-P05 ainsi que le financement.

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 18
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
20-CC-1638	L'association sportive Jean Moulin Lyon 3	L'université Jean Moulin Lyon 3 accorde une subvention à l'AS Lyon 3 pour financer l'inscription les déplacements et l'hébergement des étudiants et de leurs encadrants participants à des compétitions sportives de niveaux nationales et internationales.

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 18
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
20-CC-1656	La société PULSALYS	Contrat de licence exclusive et de maturation de résultats.

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 18
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
20-CC-1659	Ministère de la Culture	Convention annuelle d'objectifs 2020, subvention de fonctionnement.

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 18
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
20-CC-1666	Lyon 3 valorisation	Convention de reversement suite à la clôture de la formation DU IER

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 18
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
20-CC-1675	Lyon 3 valorisation	La présente convention a pour objet de définir les modalités opérationnelles de la mise en œuvre de l'action de formation « Social Selling ».

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 18
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
20-CC-1676	Lyon 3 valorisation	Convention relative à la mise en place d'action dans le cadre de formations professionnelles courtes

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 18
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
20-CC-1683	The Research Executive Agency (REA) Commission européenne	Convention subvention pour l'action « Performing the archive : the everyday construction of « french » Identity in New Orleans ».

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 18
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
20-CC-1687	L'Etat représenté par le ministère des Armées	Convention pour la labellisation et le financement d'un « Centre d'Excellence »

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 18
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
20-CC-1679	Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Lyon	Avenant à la convention de partenariat entre l'Université Jean Moulin et le Crous de Lyon

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 18
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

Les conventions suivantes ont été signées par le président, sur délégation de pouvoir du conseil d'administration, et transmises pour information aux membres :

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
20-CC-1477	La délégation générale à la langue française et aux langues de France du ministère français de la Culture et Mme Michèle Lenoble-Pinson	Convention de partenariat pour déterminer les modalités d'intégration de certaines données issues du dictionnaire Belgicismes.
20-CC-1493	La société Ski Loisir Diffusion	Convention de partenariat.

20-CC-1499	L'Université Paris Nanterre	Convention de partenariat, aide à la publication de l'ouvrage « *Troubles en série* ».
20-CC-1534	Les éditions Anthémis	Convention d'aide à l'ouvrage « *Quel avenir pour le système européen de protection des droits de l'homme ?* »
20-CC-1542	LEXISNEXIS SA et Xavier Aumeran	Convention d'aide à la publication de l'ouvrage intitulé provisoirement « *Les transferts des sportifs dans un monde globalisé* »
20-CC-1571	L'association SWINGIN'LYON 3	Convention d'occupation temporaire de locaux
20-CC-1572	L'association ESL MUSIQUE	Convention d'occupation temporaire de locaux
20-CC-1593	La société AMMELOOT	Convention pour contractualiser la mise en place d'une intervention pour un accompagnement des projets des étudiants inscrits dans les programmes START et UP.
20-CC-1594	La SAS Pick & BOCH	Convention à pour objectif de contractualiser dans le cadre de la saison culturelle 2020-2021, la mise à disposition à titre gracieux d'une salle de répétition et d'instruments pour un atelier de tambours destiné aux étudiants de Lyon 3.
20 CC 1595	LEXISNEXIS SA et Hugues FULCHIRON	Convention d'aide à la publication de l'ouvrage intitulé provisoirement « La tamille du migrant »
20-CC-1596	La société HARMATTAN	Convention d'aide à la publication de l'ouvrage « *actes du Colloque en hommage à Pierre HASSNER du mercredi 23 octobre 2019* »
20-CC-1600	Etablissement français du sang Auvergne Rhône-Alpes	Convention d'occupation de locaux
20-CC-1602	Institut de l'engagement	Convention qui précise les modalités de collaboration entre les parties.

20-CC-1604	L'Université Lumière Lyon 2 et CAMPUS France	Avenant à la convention de mise à disposition de locaux n°2016-2773
20-CC-1605	L'Université Lumière Lyon 2 et l'Association des Amis de l'Université de Lyon	Avenant à la convention de mise à disposition de locaux n°2010-858
20-CC-1606	Théâtre du Point du Jour	Atelier théâtre en LSF
20-CC-1612	Crédit Agricole centre EST	Convention de mécénat
20-CC-1613	EDUCA DROIT	Charte du réseau pour l'éducation des enfants et des jeunes au(x) droit(s)
20-CC-1614	La société Bien dans ta Boite	La présente convention a pour objet de contractualiser la mise en place d'une intervention pour un accompagnement des projets des étudiants inscrits dans les programmes START et UP.
20-CC-1616	Le Lycée Auguste et Louis LUMIERE et la Région Auvergne-Rhône-Alpes	Convention d'occupation de locaux
20-CC-1622	Agence bibliographique de l'enseignement supérieur	Convention de participation au SUDOC
20-CC-1623	Les presses universitaires de Rennes	Convention d'aide à l'édition de l'ouvrage intitulé provisoirement « *Lire et donner à lire les littératures francophones* »
20-CC-1624	Sabine LI	Convention relative à l'exposition « *Sorcières & Armées de terre cuite* »
20-CC-1625	Le théâtre de la Renaissance	Convention de partenariat.
20-CC-1626	Le théâtre de la Cité – Villeurbanne (TNP)	Convention pour formaliser la volonté des parties à la convention de développer des actions et projets en commun dans un cadre défini et reposant sur des engagements réciproques.
20-CC-1627	L'Espace Pandora	Convention cadre de partenariat.

20-CC-1629	La COMUE Université de Lyon	Convention de reversement relative à l'action « innovation pédagogique » de l'IDEXLYON
20-CC-1634	L'Université Bordeaux Montaigne	Convention d'aide à la publication « la correspondance privée dans la Méditerranée antique : sociétés en miroir »
20-CC-1636	F. INICIATIVAS	Avenant au contrat de collaboration de recherche conclu dans le cadre de la CIFRE n°2017/0484
20-CC-1639	La compagnie à part entière	Convention relative à la représentation d'une lecture théâtrale et musicale « *MUTATISMUTANDIS – Circé, la déesse ou la sorcière ?* »
20-CC-1643	L'Université de Lyon	Convention de reversement relative à l'action « International » de l'IDEXLYON
20-CC-1645	Vincent NOCLIN	Convention accueillir un artiste à l'université Jean Moulin Lyon 3
20-CC-1648	Académie musicale NOVA	Avenant à la convention cadre n°19-CC-1359 Orchestre de chambre de Lyon, captation en remplacement représentation du concert tenor la force du destin 30 juin 2020
20-CC-1649	Académie musicale NOVA	Avenant à la convention cadre n°20-CC-1576 Orchestre de chambre de Lyon. Concert DVORAK Programmation du 28 octobre 2020.
20 CC 1650	Académie musicale NOVA	Avenant à la convention cadre n°20-CC-1576 orchestre de chambre de Lyon, concert MEDELSSOHN programmation du 25 septembre 2020
20-CC-1654	M. Lucien OULHABIB	Convention de prestation de service, traduction de documents d'archives dans le cadre de la réédition de l'ouvrage « *La pensée de Carl SCHMITT* »
20-CC-1657	La Ville de Lyon-musée d'art contemporain de Lyon	Convention de partenariat pour inciter les étudiants et les personnels de l'UJML à découvrir l'art contemporain en bénéficiant des offres d'exposition et conférences faites par le musée d'art contemporain.
20-CC-1658	L'association de recherche appliquée au management des organisations de santé (ARAMOS)	Avenant à la convention n°19-CC-1334 de mise en œuvre du 7ème Congrès de l'Association de recherche appliquée au management des organisations de santé.

20-CC-1660	MIMESIS EDIZIONI	MIMESIS EDIZIONI publie l'ouvrage *« L'avenir des écrans »*
20-CC-1661	L'Université de Bourgogne	Convention qui décrit les conditions et les modalités de collaboration entre les parties pour l'organisation du Colloque *Comprendre. Accepter. Consentir. Le consentement et le soin : philosophie, éthique, psychodynamique*.
20-CC-1662	Editions HARMATTAN	Aide à la publication de l'ouvrage *« 50 ans de Francophonie institutionnelle »*
20-CC-1663	DIJON METROPOLE	Convention qui définit les conditions et modalités de reversement de la pat de la subvention par le porteur de projet au partenaire.
20-CC-1664	Lieu de Mémoire / Mémorial de la Shoah	Contrat de prêt pour l'exposition itinérante *« Ecrivains et penseurs autour du Chambon-sur-Lignon »*
20-CC-1665	L'Université de Reims Champagne-Ardenne	Convention de partenariat pour le colloque *« Charles PENNEQUIN »*
20-CC-1667	La Faculté e Médecine et Maïeutique Lyon Sud Charles Mérieux, Université Claude Bernard Lyon 1	Convention service sanitaire, la convention règle les rapports entre la structure d'accueil où l'action de prévention est réalisée.
20-CC-1668	Ecole normal supérieur de Lyon (ENS)	Convention relative au financement de l'institut Rhônalpin des systèmes complexes
20-CC-1670	M. Eric DEMELIS	Convention pour l'exposition « *Accumulations* »
20-CC-1677	La COMUE	Convention de reversement relative à l'action « International » de l'IDEXLYON
20-CC-1678	La COMUE	Avenant à la convention de reversement relative aux « collèges académiques » de l'IDEXLYON
20-CC-1682	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	Convention de financement

20-CC-1684	Egis SA	Convention de partenariat pour le soutien à la chaire.
20-CC-1608	Le Groupement de Coopération Sanitaire Institut de Formation des Cadres de Santé du Territoire Lyonnais	Avenant n°2 prolongeant la convention de partenariat en formation continue n°18-718 Master 1 Management et administration des entreprises.
20-CC-1609	IFROSS (Institut de formation et de recherche sur les organisations sanitaires et sociales) et la société anonyme « CAHPP – Conseil et référencement »	Avenant n°1 à la convention de formation professionnelle n°19-1385
20-CC-1610	Le Groupement de Coopération Sanitaire Institut de Formation des Cadres de Santé du Territoire Lyonnais	Avenant n°2 prolongeant la convention de partenariat en formation continue n°18-719 master 2 management et administration des entreprises.
20-CC-1611	IFACI (Institut français de l'Audit et du Contrôle internes)	Avenant n°2 prolongeant la convention de partenariat n°19-962
20-CC-1615	L'association L3DD	Avenant n°1 à la convention n°20-1495 relative à la mise en place d'un projet associatif « Epicerie solidaire et gratuite -Phase de test »
20-CC-1617	Le Groupement de Coopération Sanitaire Institut de Formation des Cadres de Santé du Territoire Lyonnais.	Convention de partenariat en formation continue certificat « Gestion et coordination opérationnelle des parcours et organisations de santé ».
20-CC-1618	Le Groupement de Coopération Sanitaire Institut de Formation des Cadres de Santé du Territoire Lyonnais	Convention cadre de coopération stratégique en formation continue.
20-CC-1619	Le Groupement de Coopération Sanitaire Institut de Formation des Cadres de Santé du Territoire Lyonnais	Convention de partenariat en formation continue module introductif aux enjeux économiques et gestionnaires en santé
20-CC-1620	L'institut Français de Civilisation Musulmane (IFCM)	Partenariat pour définir les conditions de participation de l'IFCM au Parcours Mohammed Arkoun.
20-CC-1621		L'objet de la présente convention est de déterminer les modalités de conception et de gestion du parcours Mohammed Arkoun, et de permettre aux étudiants inscrits au sein des établissements partenaires d'y accéder.

20-CC-1632	Ministère de l'Intérieur	Convention 2020-2021 attribution de subvention portant sur l'expérimentation d'un parcours de formation intitulé « Mohammed Arkoun ».
20-CC-1640	Le bureau culturel de l'Ambassade de l'Etat du Koweït	Avenant n°1 à la convention spécifique d'accueil d'étudiants du Koweït
20-CC-1641	Université BALAMAND	Avenant n°3 relatifs à l'accord de programme délocalisé
20-CC-1642	Le Groupement d'Intérêt Public : Centre d'Etudes Universitaires de Bourg et de l'Ain (CEUBA)	Avenant n°1 modifiant et prolongeant la convention de partenariat n°19-1262
20-CC-1652	L'Université de Yaoundé 2	Convention de partenariat pour un diplôme délocalisé
20-CC-1653	L'entreprise LMS Formation	Avenant n°1 prolongeant la convention de partenariat n°19-1330
20-CC-1672	L'Université Hassan 1er -Settat, UH1	Programme accord de coopération d'application
	Ministère de l'Intérieur	Demande de subvention

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,

Pierre SERVET

Délibération n° D2020-12-21-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 123-3, L. 612-3 et D. 612-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis rendu par la commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 17 novembre 2020,

Sur proposition de M. le directeur des études et de la vie universitaire,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

L'inscription dans une formation initiale du 1er cycle de l'enseignement supérieur est précédée par une procédure nationale de préinscription.
Cette procédure est ouverte à tous les candidats, en préparation ou titulaires du baccalauréat ou diplôme équivalent, français ou étranger, sans limite d'âge, et les personnes remplissant les critères réglementaires prévus pour l'accès à la formation souhaitée peuvent émettre des vœux pour ces formations.

La plateforme Parcoursup permet aux candidats d'être informés des caractéristiques des formations (attendus, éléments pris en compte pour l'examen des vœux, capacités d'accueil, contenus et organisation de chaque formation...) et de faire des vœux sur les formations qui les intéressent.

Comme l'an passé, les établissements peuvent compléter les attendus définis nationalement.
Pour les filières non sélectives, suite à l'examen de la commission d'examen des vœux, seule une décision favorable peut être adressée au candidat. Elle est formulée sous la forme d'un « oui » ou le cas échéant d'un « oui si ».
Pour les formations sélectives, la réponse de la commission d'examen des vœux peut être « oui », le cas échéant « oui si » ou « non ».

Par ailleurs, la loi prévoit que pour les formations non sélectives pour lesquelles le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil, un taux minimal de candidats boursiers de lycée et un taux maximal de candidats non – résidents de l'académie. Ces taux sont fixés par l'autorité académique en concertation avec les chefs d'établissements et s'appliquent aux classements des vœux établis par les formations.

La présente délibération a pour objet de sécuriser les propositions faites par les composantes pour chaque formation. Ces propositions sont faites sur la base des capacités d'accueil de chacune des formations au regard des contraintes matérielles et pédagogiques.

Décide

D'approuver les différentes dispositions annexées à la présente délibération, pour l'année universitaire 2021-2022, les attendus locaux, les critères de classement, les parcours déjà existants, sélectifs ou non, et les nouveaux parcours, sélectifs ou non.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

DEVU

PARCOURS SUP : CRITERES ET ELEMENTS DE PONDERATION 2021

FACULTE/INSTITUT : LETTRES ET CIVILISATIONS

MENTION : Licence **HISTOIRE**

PARCOURS : HISTOIRE

A/ Attendus communs de la formation	**Critères pris en compte pour l'examen des dossiers**	**Eléments de pondération**
Disposer de **compétences** liées aux disciplines littéraires : • compétences de **compréhension** sur des documents ou un sujet analytique. • compétences **argumentatives** pour mettre en forme ses idées. • compétences **rédactionnelles** dans la production d'écrit • compétences d'**expression** à l'oral.	• Avis et notes des professeurs de français (conseil de classe et bulletins) • Notes au bac français. • Réussite à des concours (concours général, concours de la Résistance). • Constitution du dossier Parcoursup (pièces, qualité rédactionnelle) : projet motivé et fiche avenir.	Prioritaire
Avoir un **bon niveau** dans au moins une langue étrangère équivalent au niveau B (compétences de compréhension et d'expression écrite et orale)	• Avis et notes des professeurs de langues (conseil de classe et bulletin). • Obtention d'une certification (le cas échéant)	Secondaire
Être disposé à suivre une démarche scientifique. Faire preuve de curiosité intellectuelle, en particulier pour les sciences humaines	• Avis des professeurs (conseil de classe et fiche avenir). Implication dans une vie associative liée à la culture (avis dans le projet motivé et la fiche avenir) Intérêt pour la lecture, notamment les articles de presse, mentionné dans le	

Avoir un intérêt pour la recherche documentaire (bibliothèques, musées, presse)	dossier (avis dans le projet motivé et la fiche avenir).	
Capacité à travailler de façon autonome et organiser son travail seul ou en équipe.	• Avis des professeurs (conseil de classe et bulletin) • Fiche Avenir	Secondaire
Connaître les grandes orientations professionnelles de la formation (Histoire).	Projet motivé	Prioritaire
B/ Attendus locaux de la formation	**Critères pris en compte pour l'examen des dossiers**	**Eléments de pondération**
Savoir prendre des notes dans le cadre d'un cours.	• Avis et notes des professeurs (conseil de classe et bulletins). • Fiche Avenir	Prioritaire
Savoir argumenter sur un sujet traité en cours pour préparer l'apprentissage des techniques de la dissertation et du commentaire de document en histoire.	• Avis et notes des professeurs d'histoire-géographie (conseil de classe et bulletins). • Notes du baccalauréat dans les matières littéraires • Notes et appréciations de la spécialité HGGSP si spécialité suivie. • Participation et/ou réussite à des concours (concours général, concours de la Résistance).	Prioritaire
Avoir un intérêt pour les questions historiques, politiques économiques et sociales (lecture de la presse) Aimer lire, livres et presse.	• Avis et notes de professeurs (conseil de classe et bulletin). • Valorisation des élèves venant de filières européennes. • Projet motivé.	Secondaire
Avoir déjà effectué une recherche documentaire dans son cursus, notamment par le biais de la préparation du grand oral (bibliothèque, C.D.I, internet).	• Avis des professeurs (conseil de classe et bulletins). • Fiche avenir • Projet motivé	Secondaire
Connaître les cadres historiques posés dans les programmes de Terminale (filières générales) : les grandes césures politiques et économiques de l'Europe et du Monde depuis le XIXe siècle	• Avis et notes des professeurs (conseil de classe et bulletins). • Notes au baccalauréat	Prioritaire

Connaître les repères généraux de géographie (Etats, villes, topographie générale du globe, grandes zones géographiques)	• Avis et notes des professeurs (conseil de classe et bulletin) • Notes au baccalauréat	Prioritaire
Connaître le vocabulaire de l'histoire et de la géographie vu au lycée (Etat, Eglise/église, croissance urbaine, réseau, urbanisation, taux de natalité, transition démographique, …). Une fiche de renseignement par cours indiquera ce vocabulaire.	• Avis et notes des professeurs (conseil de classe et bulletins). • Notes au baccalauréat	Prioritaire
Avoir lu durant l'été au moins un manuel par cours proposé dans les bibliographies estivales. Les bibliographies sont sur le site internet de l'université.	• Projet motivé	Prioritaire
Attendus complémentaires pour la double licence histoire-géographie aménagement	Voir les attendus de géographie.	

Dans le cas où un « oui si » est proposé :

Néant

DEVU

PARCOURSUP : CRITERES ET ELEMENTS DE PONDERATION 2021

FACULTE/INSTITUT : LETTRES ET CIVILISATIONS

MENTION : LICENCE **GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT**

PARCOURS : GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT

Attendus communs de la formation	**Critères pris en compte pour l'examen des dossiers**	**Éléments de pondération**
Disposer de **compétences** liées aux disciplines littéraires : • compétences de **compréhension** sur des documents ou un sujet analytique. • compétences **argumentatives** pour mettre en forme ses idées. • compétences **rédactionnelles** dans la production d'écrits • compétences d'**expression** à l'oral.	- Notes des bulletins scolaires en français, histoire-géographie et philosophie (tronc commun) - Notes des bulletins scolaires des spécialités HLP / HGGSP (voie générale) si suivies - Notes des évaluations communes de contrôle continu d'histoire-géographie de première - Notes des évaluations communes de contrôle continu des spécialités HLP / HGGSP (voie générale) si suivies mais arrêtées en terminale - Notes des épreuves terminales anticipées de français - Appréciations générales des professeurs - Rédaction de la lettre de motivation	Prioritaire
Disposer d'un **bon niveau** dans au moins une langue étrangère équivalent au niveau B (compétences de compréhension et d'expression écrite et orale)	- Notes des bulletins scolaires en langues vivantes (tronc commun) Notes des bulletins scolaires de la spécialité LLCE (voie générale) si suivie - Notes des évaluations communes de contrôle continu en langues vivantes (écrit et oral) en première - Notes des évaluations communes de contrôle continu de la spécialité LLCE (voie générale) si suivie mais arrêtée en terminale	Secondaire

Être disposé à suivre une démarche scientifique	- Notes des bulletins scolaires en enseignement scientifique (voie générale) ou en mathématiques (tronc commun de la voie technologique) - Notes des bulletins scolaires des spécialités mathématiques / physique-chimie / SI / NSI / SVT (voie générale) si suivies - Notes des bulletins scolaires des spécialités des spécialités physique-chimie-mathématiques (voie technologique, selon les séries) - Notes des évaluations communes de contrôle continu en enseignement scientifique (voie générale) ou en mathématiques de tronc commun (voie technologique) - Notes des évaluations communes de contrôle continu dans les spécialités mathématiques / physique-chimie / NSI / SI / SVT (voie générale) si suivies mais arrêtées en terminale -Appréciations dans ces matières	Secondaire
Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour les sciences humaines	- Notes des bulletins scolaires en histoire-géographie (tronc commun) - Notes des bulletins scolaires des spécialités HGGSP / SES (voie générale) si suivies - Notes des bulletins scolaires de la spécialité droit et économie (voie technologique, série STMG seulement) - Notes des évaluations communes de contrôle continu d'histoire-géographie de première - Notes des évaluations communes de contrôle continu des spécialités HGGSP / SES (voie générale) si suivies mais arrêtées en terminale -Appréciations dans ces matières	Prioritaire
Capacité à travailler de façon autonome et à organiser son travail	Appréciations générales des professeurs	Secondaire
Avoir un intérêt pour la recherche documentaire (bibliothèques, musées, presse…)	Appréciations générales des professeurs	Secondaire
Avoir un intérêt pour les questions de société, les problématiques environnementales, l'aménagement et l'occupation des espaces	- Notes des bulletins scolaires en histoire-géographie (tronc commun) - Notes des bulletins scolaires des spécialités SVT / biologie-écologie / HGGSP / SES (voie générale) si suivies - Notes des bulletins scolaires des spécialités biochimie-biologie / alimentation et environnement / ingénierie et développement durable (voie technologique, selon les séries) - Notes des évaluations communes de contrôle continu d'histoire-géographie de première - Notes des évaluations communes de contrôle continu des spécialités des spécialités SVT / biologie-écologie / HGGSP / SES (voie générale) si suivies mais arrêtées en terminale - appréciations dans ces matières	Prioritaire
Attendus locaux de la formation	**Critères pris en compte pour l'examen des dossiers**	

Faire preuve de curiosité pour les objets géographiques (paysages, mondialisation, relief, ville, cartes, etc.)	- contenu de la lettre de motivation	Prioritaire
Avoir des connaissances générales sur l'organisation du monde et de la France	- Notes des bulletins scolaires en histoire-géographie (tronc commun) - Notes des bulletins scolaires de la spécialité HGGSP (voie générale) si suivie - Notes des évaluations communes de contrôle continu d'histoire-géographie de première - Notes des évaluations communes de contrôle continu de la spécialité HGGSP (voie générale) si suivies mais arrêtée en terminale - appréciations dans ces matières	Prioritaire
Avoir des repères généraux en histoire (grandes césures politiques et économiques de l'Europe et du Monde depuis le XIXe siècle).	- Notes des bulletins scolaires en histoire-géographie (tronc commun) - Notes des bulletins scolaires de la spécialité HGGSP (voie générale) si suivie - Notes des évaluations communes de contrôle continu d'histoire-géographie de première - Notes des évaluations communes de contrôle continu de la spécialité HGGSP (voie générale) si suivie mais arrêtée en terminale - appréciations dans ces matières	Secondaire
Avoir des notions de statistiques	- Appréciations en enseignement scientifique (tronc commun, voie générale) ou en mathématiques (tronc commun, voie technologique) - Notes des bulletins scolaires dans les spécialités mathématiques et SES (voie générale) si suivies - Notes des bulletins scolaires dans les spécialités physique-chimie-mathématiques (voie technologique, selon les séries) - Notes des évaluations communes de contrôle continu des spécialités mathématiques et SES (voie générale) si suivies mais arrêtée en terminale	Secondaire
Maîtriser les outils graphiques	- Notes des bulletins scolaires dans la spécialité arts (voie générale), si suivie - Notes des bulletins scolaires dans la spécialité design et métiers d'art (voie technologique, série ST2A seulement) - Appréciations dans ces matières - lettre de motivation	Secondaire
Savoir lire une carte, un atlas	- Appréciations en histoire-géographie (tronc commun) - Appréciations en spécialité HGGSP si suivie	Prioritaire
Capacités d'observation, de description	- Appréciations générales	Secondaire

Commenté [DS1]: Proposition : séparer « statistiques » et « outils graphiques », car pas les mêmes matières à l'appui

Commenté [DS2]: Tout de même prioritaire ?

Savoir présenter et commenter un document	- Appréciations générales	Secondaire
Capacité d'animation et de travail en groupe	- Engagement associatif - Participation aux conseils d'établissement - Contenu de la lettre de motivation	Secondaire
Maîtrise de base d'un environnement bureautique	- Obtention du B2i - Notes des bulletins scolaires des spécialités NSI / SI (voie générale) si suivies - Notes des bulletins scolaires des spécialités sciences de gestion et numérique / systèmes d'information et numérique / systèmes d'information et de gestion / outils et langages numériques (voie technologique, selon séries) - Appréciations générales	Secondaire
Attendus complémentaires pour la double licence histoire-géographie	- Notes des bulletins scolaires en histoire-géographie (tronc commun) - Notes des bulletins scolaires de la spécialité HGGSP (voie générale) si suivie - Notes des évaluations communes de contrôle continu d'histoire-géographie de première - Notes des évaluations communes de contrôle continu de la spécialité HGGSP (voie générale) si suivie mais arrêtée en terminale - appréciations dans ces matières - moyennes générales de lycée - appréciations relatives à la capacité de travail	Prioritaire

DEVU

PARCOURS SUP : CRITERES ET ELEMENTS DE PONDERATION 2021

FACULTE/INSTITUT : Faculté des Lettres et Civilisations

MENTION : LICENCE LETTRES

PARCOURS : LETTRES

Attendus communs de la formation	**Critères pris en compte pour l'examen des dossiers**
Disposer de **compétences** liées aux disciplines littéraires : • savoir **comprendre** et analyser des textes et documents de nature variée. • savoir **argumenter** pour mettre en forme ses idées et débattre. • savoir **rédiger** correctement. • Savoir **s'exprimer** avec aisance à l'oral.	• Avis des professeurs de français. • Notes en français : moyenne de l'ensemble des notes de première. • Notes en français aux épreuves du bac (écrit et oral).
Avoir une connaissance générale des cadres historiques et des courants esthétiques.	Avis des professeurs.
Avoir un **bon niveau** dans au moins une langue étrangère (niveau B) : compétences en *compréhension orale* ainsi qu'en *production écrite et orale*.	Moyenne des notes de terminale en LV1.
• Aimer lire des textes de différents genres et époques. • Faire preuve de curiosité intellectuelle, en particulier pour les pratiques littéraires et artistiques, ainsi que pour l'étude de la langue française. • Être disposé à suivre une démarche scientifique. • Avoir un intérêt pour la recherche documentaire (bibliothèques, musées, presse).	• Avis de la fiche avenir • Projet motivé

Capacité à travailler de façon autonome et à organiser son travail seul ou en équipe.	Avis de la fiche avenir.
Connaître les grandes orientations professionnelles de la formation (Lettres).	• Avis de la fiche avenir. • Projet motivé.

Attendus complémentaires pour la double licence LLCER-Lettres

Attendus communs de la formation	**Critères pris en compte pour l'examen des dossiers**
Disposer de **compétences** liées aux disciplines littéraires : • savoir **comprendre** et **analyser** des textes et documents de nature variée. • savoir **argumenter** pour mettre en forme ses idées et débattre. • savoir **très bien rédiger** à l'écrit. • s'exprimer avec aisance à l'oral.	• Avis des professeurs de français. • Notes en français : moyenne de l'ensemble des notes de première. • Notes en français aux épreuves du bac (écrit et oral).
Avoir une **très bonne culture générale**, notamment une bonne connaissance des cadres historiques et des courants esthétiques.	Avis des professeurs.
Avoir un **très bon niveau** dans au moins deux langues étrangères (niveau B) : compétences en *compréhension orale* ainsi qu'en *production écrite et orale*.	Moyenne des notes de LV1 et de LV2 en seconde et première.
• Aimer lire des textes de différents genres et époques. • Faire preuve d'une grande curiosité intellectuelle, en particulier pour les pratiques littéraires et artistiques, ainsi que pour l'étude des langues. • Être disposé à suivre une démarche scientifique. • Avoir un intérêt pour la recherche documentaire.	Avis de la fiche avenir.
Capacité à travailler de façon parfaitement autonome et à organiser son travail seul ou en équipe, face à une charge de travail personnel importante.	Avis de la fiche avenir.

DEVU

PARCOURS SUP : CRITERES ET ELEMENTS DE PONDERATION 2021

FACULTE/INSTITUT : LETTRES ET CIVILISATIONS

MENTION : Licence **HUMANITES**

Attendus communs de la formation	**Critères pris en compte pour l'examen des dossiers**	**Eléments de pondération**
Disposer de **compétences** liées aux disciplines littéraires : • compétences de **compréhension** sur des documents ou un sujet analytique. • compétences **argumentatives** pour mettre en forme ses idées. • compétences **rédactionnelles** dans la production d'écrits • compétences d'**expression** à l'oral.	• **Avis et notes des professeurs de français** (conseil de classe et bulletins) • **Notes** au bac français. • **Réussite à des concours** (concours général etc). • **Constitution du dossier Parcoursup** (pièces, qualité rédactionnelle).	Prioritaire
Disposer d'un **bon niveau dans au moins une langue étrangère** équivalent au niveau B (compétences de compréhension et d'expression écrite et orale)	• Avis et notes des professeurs de langue (conseil de classe et bulletins). • Obtention d'une certification.	Secondaire
Être disposé à suivre une démarche scientifique.	• Avis des professeurs (sciences, mathématiques, histoire-géographie) (conseil de classe et bulletins).	Secondaire
Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièremement pour les disciplines littéraires et les sciences humaines Avoir un intérêt pour la recherche documentaire (bibliothèques, musées, presse…)	• Avis des professeurs (conseil de classe et bulletins). • Implication dans une vie associative liée à la culture. • Intérêt pour la lecture et la vie culturelle indiqué dans le dossier.	Prioritaire

Capacité à travailler de façon autonome et organiser son travail seul ou en équipe.	• Avis des professeurs (conseil de classe et bulletins) • Fiche avenir	Secondaire
Connaître les grandes orientations professionnelles de la formation (Humanités).	• Projet motivé	Prioritaire
Attendus locaux de la formation	**Critères pris en compte pour l'examen des dossiers**	**Eléments de pondération**
Savoir prendre des notes dans le cadre d'un cours.	Avis et notes des professeurs (conseil de classe et bulletisn).	Prioritaire
Savoir argumenter et construire une réflexion.	• Avis et notes des professeurs de français, philosophie, histoire-géographie (conseil de classe et bulletins). • Notes du baccalauréat • Notes et appréciations de la spécialité Humanités si spécialité suivie. • Participation et/ou réussite à des concours divers.	Prioritaire
Avoir un intérêt pour les littératures anciennes et modernes et les civilisations de l'Antiquité Aimer lire, découvrir de nouvelles matières et de nouveaux champs de connaissance.	• Avis et notes de professeurs (conseil de classe et bulletins). • Argumentaire du dossier.	Prioritaire
Avoir déjà effectué une recherche documentaire dans son cursus, notamment par le biais de la préparation du grand oral (bibliothèque, C.D.I, internet).	• Avis des professeurs (conseil de classe et bulletisn).	Secondaire
Connaître le vocabulaire de base de l'analyse littéraire et les notions de base sur les genres littéraires et leur histoire	• Avis et notes des professeurs (conseil de classe et bulletins). • Notes au baccalauréat	Prioritaire
Avoir déjà pratiqué une langue ancienne ou les deux.	• Bulletins et notes si pratique au lycée.	Secondaire

	• Lettre de motivation et description du parcours scolaire dans le CV si pratiquée au collège	

DEVU

PARCOURS SUP : FICHE DE SYNTHESE

FACULTE/INSTITUT : Faculté des Langues

MENTION : LEA

PARCOURS : Tous parcours confondus

ATTENDUS NATIONAUX :

ATTENDUS ETABLISSEMENTS : Même attendus que les attendus nationaux

CRITERES DE CLASSEMENT :

- Notes satisfaisantes dans les matières littéraires (les langues vivantes, le français, l'histoire-géographie, la philosophie)

Pieces du dossier de candidature et modalité d'évaluation :

Score établi à partir de :

- Bulletins Première
- Bulletins Terminale
- Note Baccalauréat français

Le cas échéant : Nature de la proposition faite en « OUI SI » (préciser s'il s'agit d'un dispositif existant)

Pas de parcours « oui, si »

DEVU

PARCOURS SUP : FICHE DE SYNTHESE

FACULTE/INSTITUT : Faculté des Langues

MENTION : LLCER

PARCOURS : Tous parcours confondus

ATTENDUS NATIONAUX :

ATTENDUS ETABLISSEMENTS :

Mêmes attendus que les attendus nationaux.

CRITERES DE CLASSEMENT :

- Notes satisfaisantes dans les matières littéraires, manifestant une bonne maîtrise de l'expression écrite et orale, ainsi qu'un bon niveau de culture générale (langues vivantes ; français ; histoire-géographie ; philosophie).

Pieces du dossier de candidature et modalité d'évaluation :

Score établi à partir de :

- Bulletins de Première
- Bulletins de Terminale
- Note de Baccalauréat français

Le cas échéant : Nature de la proposition faite en « OUI SI » (préciser s'il s'agit d'un dispositif existant) : Pas de parcours « OUI SI »

***FACULTE/INSTITUT** : Faculté de Philosophie*

***MENTION :** LICENCE PHILOSOPHIE*

ATTENDUS PARCOURSUP 21:

Conseils aux candidats

La Licence de Philosophie de L'Université Jean-Moulin Lyon 3 peut accueillir des profils variés, quels que soient les enseignements de spécialité et les enseignements optionnels choisis au lycée.

La Licence de Philosophie est conseillée notamment, mais non exclusivement, aux élèves ayant choisi les combinaisons de spécialités et d'options suivantes :

- Spécialités *Humanités, littérature et philosophie – Arts – Littératures, langues et cultures de l'Antiquité*, option *LCA* ou *Arts*.
- Spécialités *Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques – Sciences économiques et sociales – Langues, littératures et cultures étrangères et régionales*, option *Droits et grands enjeux du monde contemporain* ou *Pratiques sociales et culturelles*.
- Spécialités *Mathématiques – Physique-chimie – Sciences de l'ingénieur*, option *Mathématiques expertes* ou *Arts*.
- Spécialités *Sciences de la vie et de la Terre – Physique-chimie – Humanités, littérature et philosophie*, option *Mathématiques complémentaires* ou *Droits et grands enjeux du monde contemporain.*
- Spécialités *Humanités, littérature et philosophie – Mathématiques – Langues, littératures et cultures étrangères et régionales*, option *LCA* ou *Langue vivante C*.

Ces combinaisons sont données à titre d'exemples et ne constituent en aucun cas des conditions d'entrée dans la formation. De fait, la formation accueille une grande diversité de profils.

Attendus nationaux

- *Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement.*

  Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et se solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de

pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

- *Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B).*

  Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

- *Être intéressé par la démarche scientifique.*

  Cette mention suppose en effet la capacité à comprendre et produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

- *Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour la pensée philosophique.*

  La licence Philosophie a pour objet l'étude et la compréhension de la pensée humaine, dans toute sa richesse, sa diversité, sa complexité.

- *Disposer d'une bonne culture générale et être ouvert au monde.*

  L'intérêt de la discipline Philosophie est bien évidemment essentiel, mais la démarche philosophique impose également une bonne culture générale dans des domaines diversifiés.

- *Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail seul ou en équipe.*

  Cet attendu marque l'importance, pour la formation en philosophie, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome, seul ou en petit groupe. Comme beaucoup de formations universitaires, la Licence de philosophie laisse en effet une place substantielle à l'organisation du travail personnel.

Attendus locaux

- Faire preuve d'une bonne maîtrise de l'expression ainsi que des exercices de base en philosophie (dissertation et explication de texte) ;
- Faire preuve de capacités de démonstration et de rigueur déductive ;
- Faire preuve d'une réelle capacité à argumenter, à développer une analyse conceptuelle, à expliquer des textes difficiles et à problématiser ;
- Savoir prendre des notes ;
- Une grande faculté de travail est demandée, comportant la capacité à lire et à synthétiser des notes de cours et de lecture, à organiser son travail, à mener des recherches documentaires en bibliothèque.

CRITERES ET ELEMENTS DE PONDERATION

Attendus nationaux de la formation	**Critères**
Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement	- Moyenne des deux sessions de contrôle continu de français en 1ère - Notes du bac de français (EAF) - Note du grand oral - Justificatif de maitrise de langue française (niveau B2) pour les étudiants en possession d'un diplôme étranger
Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)	- Moyenne de LVA en 1ère - Moyenne de LVA en Terminale
Être intéressé par la démarche scientifique	- Moyenne des 3 sessions de contrôle continu de l'enseignement scientifique de tronc commun en 1ère et Terminale. - S'il y a lieu, moyenne des 2 ou 3 sessions de contrôle continu de spécialité en 1ère et Terminale et des notes de contrôle terminal dans les enseignements de spécialité et/ou optionnels suivants : o Physique-chimie o Sciences de la vie et de la Terre o Sciences de l'ingénieur o Biologie-écologie (lycées agricoles)
Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour la pensée philosophique	- Moyennes Philosophie Terminale - S'il y a lieu, moyenne des 2 ou 3 sessions de contrôle continu de spécialité en 1ère et Terminale et des notes de contrôle terminal dans l'enseignement de spécialité Humanités, littérature et philosophie.
Disposer d'une bonne culture générale et être ouvert au monde	- Moyennes des 3 sessions de contrôle continu d'Histoire-Géographie en 1ère et Terminale. - S'il y a lieu, moyenne des 2 ou 3 sessions de contrôle continu de spécialité en 1ère et/ou Terminale et des notes de contrôle terminal dans les enseignements de spécialité et/ou enseignements optionnels suivants : o Arts o Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques o Langues, littératures et cultures étrangères et régionales o Littératures, langues et cultures de l'Antiquité o Sciences économiques et sociales o LCA (Langues et Culture de l'Antiquité) latin ou grec (enseignement optionnel) o Arts (enseignement optionnel) o Pratiques sociales et culturelles (enseignement optionnel) o Droits et grands enjeux du monde contemporain (enseignement optionnel supplémentaire en Terminale Générale).
Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail seul ou en équipe.	- Fiche Avenir - Avis du conseil de classe

Attendus locaux de la formation	Critères
Une bonne maîtrise de l'expression ainsi que des exercices de base en philosophie (dissertation et explication de texte). Savoir prendre des notes.	- Moyenne des deux sessions de contrôle continu de français en 1ère - Notes du bac de français (EAF) - Note du grand oral
Faire preuve de capacités de démonstration et de rigueur déductive.	- S'il y a lieu, moyenne des 2 ou 3 sessions de contrôle continu de spécialité en 1ère et Terminale et des notes de contrôle terminal dans les enseignements de spécialité et/ou optionnels de mathématiques : o Mathématiques o Mathématiques complémentaires (enseignement optionnel) o Mathématiques expertes (enseignement optionnel)
Une réelle capacité à argumenter, à développer une analyse conceptuelle, à expliquer des textes difficiles et à problématiser.	- Moyennes Philosophie Terminale - S'il y a lieu, moyenne des 2 ou 3 sessions de contrôle continu de spécialité en 1ère et Terminale et des notes de contrôle terminal dans l'enseignement de spécialité Humanités, littérature et philosophie
Une grande faculté de travail est demandée, comportant la capacité à lire et à synthétiser des notes de cours et de lecture, à organiser son travail, à mener des recherches documentaires en bibliothèque.	- Fiche Avenir - Avis du conseil de classe
Attendus complémentaires pour la double DROIT-PHILO	Les attendus de la double licence Droit-Philosophie sont ceux de la Licence de Philosophie et ceux de la Licence de Droit

<u>Dans le cas où un « oui si » est proposé</u> : Non applicable

DEVU

PARCOURS SUP : CRITERES ET ELEMENTS DE PONDERATION

FACULTE/INSTITUT : **iaelyon**

MENTION : Gestion

PARCOURS : DUCG

- **Mêmes attendus que les attendus nationaux.**

Compte tenu des attendus de la formation, le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche avenir.

L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur :

- **BAC généraux et STMG spécialité Gestion et Finance : Note anticipée à l'écrit du bac de français**
- **BAC généraux : Notes de terminale :**

Dans les enseignements de spécialité en filière générale :

- Mathématiques
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Sciences économiques et sociales

Dans les enseignements optionnels supplémentaires de terminale :

- Mathématiques complémentaires
- Mathématiques expertes
- Droits et grands enjeux du monde contemporain.

*** BAC STMG spécialité Gestion et Finance : Notes de terminale : Economie --Droit, Gestion et Finance et Management des organisations**

Dans le cas où un « oui si » est proposé :

PAS DE « OUI SI »

DEVU

PARCOURS SUP : CRITERES ET ELEMENTS DE PONDERATION

FACULTE/INSTITUT : **iaelyon**

MENTION : Gestion

PARCOURS : Management et Sciences Humaines

-

CRITERES DE CLASSEMENT :

Attendus communs de la formation	**Critères pris en compte pour l'examen des dossiers**
Disposer d'un niveau de mathématiques et de raisonnement conceptuel et logique, ainsi que d'aptitudes à la compréhension, l'analyse et la synthèse	- Filière de baccalauréat poursuivie (notamment bac général en ayant suivi des cours de mathématiques lors des trois années de lycée). - Notes obtenues en mathématiques en première et terminale (notes et classement). - Prise en compte d'une moyenne pondérée d'un bouquet de notes obtenues dans des disciplines scientifiques dont Sciences Economiques et Sociales (notes et classement). - Usage avis de synthèse « Fiche Avenir » : évaluation « méthode de travail » + « capacité à s'investir dans le travail ».
Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale en français et en anglais afin de pouvoir argumenter un raisonnement	- Notes obtenues au bac de français. - Notes obtenues en philosophie, en français et en langues vivantes (notes et classement).
Disposer d'un niveau de culture générale et témoigner d'un intérêt pour les questions sociétales	- Notes obtenues en philosophie, en histoire-géographie, en Sciences Economiques et Sociales, … : notes et classement. - Options suivies et notes obtenues en terminale.

Disposer de capacités de travail et de réflexion, collectives et en autonomie	- Usage avis du professeur principal et avis de synthèse « Fiche Avenir » : évaluation « méthode de travail » + « autonomie » + « engagement, esprit initiative »
Avoir un intérêt pour le monde de l'entreprise et les domaines socioéconomiques et managériaux	- Avis de synthèse « Fiche Avenir » : « Cohérence du vœu formulé avec la motivation du projet de formation » + « avis sur capacité à réussir. - « Projet de formation motivé »

Dans le cas où un « oui si » est proposé :

PAS DE « OUI SI »

DEVU

PARCOURS SUP : FICHE DE SYNTHESE

FACULTE/INSTITUT : **iaelyon**

MENTION : Gestion

PARCOURS : Techniques Quantitatives et Management

ATTENDUS LOCAUX :

Des compétences mathématiques et statistiques avérées sont nécessaire à la réussite en parcours TQM

CRITERES DE CLASSEMENT :

Attendus communs de la formation	Critères pris en compte pour l'examen des dossiers
Disposer d'un niveau de mathématiques et de raisonnement conceptuel et logique, ainsi que d'aptitudes à la compréhension, l'analyse et la synthèse	- Filière de baccalauréat poursuivie (notamment bac général en ayant suivi la spécialité Mathématiques, combinée de préférence avec "Sciences économiques et sociales", "Langues, littérature et culture étrangère", Histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques" ou "Numérique et sciences informatiques"). - Notes obtenues en mathématiques en première et terminale (notes et classement). - Prise en compte d'une moyenne pondérée d'un bouquet de notes obtenues dans des disciplines scientifiques dont Sciences Economiques et sociales (notes et classement). - Usage avis de synthèse « Fiche Avenir » : évaluation « méthode de travail » + « capacité à s'investir dans le travail ».
Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale en français et en anglais afin de pouvoir argumenter un raisonnement	- Notes obtenues au bac français. - Notes obtenues en philosophie, en français et en langues vivantes (notes et classement).

Disposer d'un niveau de culture générale et témoigner d'un intérêt pour les questions sociétales	- Notes obtenues en philosophie, en histoire-géographie, en Sciences Economiques et Sociales, … : notes et classement.
Disposer de capacités de travail et de réflexion, collectives et en autonomie	- Usage avis du professeur principal et avis de synthèse « Fiche Avenir » : évaluation « méthode de travail » + « autonomie » + « engagement, esprit initiative »
Avoir un intérêt pour le monde de l'entreprise et les domaines socioéconomiques et managériaux	- Avis de synthèse « Fiche Avenir » : « Cohérence du vœu formulé avec la motivation du projet de formation » = « avis sur capacité à réussir ». « Projet de formation motivé » -
Des compétences mathématiques et statistiques avérées sont nécessaire à la réussite en parcours TQM	

<u>Dans le cas où un « oui si » est proposé :</u>

UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN

FACULTE DE DROIT RENTREE 2021

CREATION D'UN NOUVEAU PARCOURS SUR PARCOURSUP

Licence professionnel des métiers de l'immobilier (Non sélectif)

Parcoursup 2020 : Liste des filières sélectives 2021/2022

Les filières sélectives :

1. Les diplômes universitaires de technologies (DUT)
    - DUT Carrières juridiques
    - DUT Gestion Administratives et commerciales des Organisations (GACO)
    - DUT Gestion Administratives et commerciales des Organisations (GACO) Arts
    - DUT Information, Communication, option Communication des Organisations
    - DUT Information, Communication, option Numérique dans les Organisations
    - DUT Gestion administrative et commerciale des organisations (GACO) en alternance.

2. La préparation au Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DUCG)

3. La double licence Droit et Philosophie

Suite aux vœux formulés sur Parcoursup, une sélection est effectuée par chaque département de formation au vu des dossiers présentés par les candidats. Une liste d'admis est alors établie par ordre de classement. Les critères pris en compte sont :

4. Les doubles licences suivantes :

Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Allemand et Gestion parcours Management et Sciences Humaines (MSH)
Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Allemand et Gestion parcours Techniques quantitatives et management(TQM)
Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Arabe et Gestion parcours Management et sciences humaines (MSH)
Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Arabe et Gestion parcours Techniques quantitatives et management (TQM)
Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Chinois et Gestion parcours Management et sciences humaines (MSH)
Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Chinois et Gestion parcours Techniques quantitatives et management (TQM)

Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Coréen et Gestion parcours Management et sciences humaines (MSH)
Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Coréen et Gestion parcours Techniques quantitatives et management (TQM)
Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Espagnol et Gestion parcours Management et sciences humaines (MSH)
Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Espagnol et Gestion parcours Techniques quantitatives et management (TQM)
Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Italien et Gestion Management et sciences humaines (MSH)
Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Italien et Gestion parcours Techniques quantitatives et management (TQM)
Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Japonais et Gestion parcours Management et sciences humaines (MSH)
Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Japonais et Gestion parcours Techniques quantitatives et management (TQM)
Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Polonais et Gestion Management et sciences humaines (MSH)
Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Polonais et Gestion parcours Techniques quantitatives et management (TQM)
Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Portugais et Gestion parcours Management et Sciences Humaines (MSH)
Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Portugais et Gestion parcours Techniques Quantitatives et Management (TQM)
Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Russe et Gestion Management et sciences humaines (MSH)
Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Russe et Gestion parcours Techniques quantitatives et management (TQM)

Double Licence Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales Anglais - Lettres
Double Licence : Histoire et Géographie-Aménagement

5. <u>La licence trilangue :</u>

6. <u>Licence Droit – Classe Préparatoire IEP avec l'Institution des Chartreux</u>

=> sous réserve de validation par les autorités académiques

7. <u>Création d'un parcours spécifique pour les diplomations internationales que l'on regroupera sous le label « École européenne et internationale de droit</u> »

=> sous réserve de validation par les autorités académiques

Délibération n° D2020-12-22-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-6, L. 612-6-1, D. 612-36-1 et D. 612-36- 2 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 04 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;

Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 17 novembre 2020,

Sur proposition de M. le directeur des études et de la vie universitaire,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

En application de l'article L. 612-6 du code de l'éducation, la sélection s'effectue à l'entrée en première année de master. Il est demandé cette année de les communiquer au ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation pour publication sur la plateforme : www.trouvermonmaster.gouv.fr.
Le niveau de référence retenue par le ministère est la mention, indépendamment des capacités d'accueil des différents parcours. Les informations demandées sont la capacité d'accueil en master, les critères de sélection à l'entrée en première année de master et les dates d'ouverture et de fermeture des portails de candidature.

Décide

D'approuver les capacités d'accueil, qui s'appliquent aux deux années de master, des mentions citées en annexes.

D'approuver les dates d'ouverture et de fermeture de la campagne de candidature aux mentions citées en annexes.

D'approuver les critères de sélection, sur dossier, pour l'accès à la première année du deuxième cycle pour les mentions citées en annexes de : la faculté des lettres et civilisations, de l'institut d'administration des entreprises, de la faculté de philosophie et de la faculté des langues, à l'exception des mentions citées au paragraphe suivant.

D'approuver les critères de sélection, par concours, pour les masters mention « Traduction et interprétation », « Langues étrangères appliquées – parcours langues – droit – commerce », « Langues étrangères appliquées – parcours communication internationale des entreprises et des administrations », et « Langues étrangères appliquées – parcours commerce international ».

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

FACULTE DES LANGUES 2021/2022

MENTION des MASTERS	CAPACITES D'ACCUEIL 2021-2022	CAPACITES D'ACCUEIL 2020-2021	Ouverture	Fermeture	Mentions de licence conseillées	Critéres d'examen des dossiers
Langues Etrangères Appliquées	**204**	**204**				
parcours langues-gestion	*132*	*132*	4 mai 2021	27 mai 2021	Licence LEA	Mention de la licence, notes, lettre de motivation et projet professionnel
parcours Langues-Droit-Commerce	*24*	*24*	20 avril 2021	20 mai 2021	Licence LEA	Mention de la licence, notes, lettre de motivation et projet professionnel + entretiens oraux dans les 2 langues étrangères
Parcours Communication Internationale des Entreprises et des Administrations	*24*	*24*	20 avril 2021	20 mai 2021	Licence LEA	Mention de la licence, notes, lettre de motivation et projet professionnel + entretiens oraux dans les 2 langues étrangères
Parcours Commerce International	*24*	*24*	20 avril 2021	20 mai 2021	Licence LEA	Mention de la licence, notes, lettre de motivation et projet professionnel + entretiens oraux dans les 2 langues étrangères
Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales	**396**	**396**				
parcours Culture Entreprise : Anglais (36) Autres langues (12)	*108*	*108*	4 mai 2021	27 mai 2021	Licence LLCER	Mention de la licence, notes, lettre de motivation et projet professionnel
parcours Linguistique	*36*	*36*	4 mai 2021	27 mai 2021	Licence LLCER	Mention de la licence, notes, lettre de motivation et projet professionnel
parcours Etudes Anglophones	*36*	*36*	4 mai 2021	27 mai 2021	Licence LLCER	Mention de la licence, notes, lettre de motivation et projet professionnel
parcours Etudes Allemandes	*36*	*36*	4 mai 2021	27 mai 2021	Licence LLCER	Mention de la licence, notes, lettre de motivation et projet professionnel
parcours Etudes Arabes	*36*	*36*	4 mai 2021	27 mai 2021	Licence LLCER	Mention de la licence, notes, lettre de motivation et projet professionnel
parcours Etudes Chinoises	*36*	*36*	4 mai 2021	27 mai 2021	Licence LLCER	Mention de la licence, notes, lettre de motivation et projet professionnel
parcours Etudes Italiennes	*36*	*36*	4 mai 2021	27 mai 2021	Licence LLCER	Mention de la licence, notes, lettre de motivation et projet professionnel
parcours Etudes Japonaises	*36*	*36*	4 mai 2021	27 mai 2021	Licence LLCER	Mention de la licence, notes, lettre de motivation et projet professionnel
parcours Etudes Russes	*36*	*36*	4 mai 2021	27 mai 2021	Licence LLCER	Mention de la licence, notes, lettre de motivation et projet professionnel
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	**122**	**122**				
Parcours Anglais	*50*	*50*	4 mai 2021	27 mai 2021	Licence LLCER	Mention de la licence, notes, lettre de motivation et projet professionnel
Parcours Italien	*36*	*36*	4 mai 2021	27 mai 2021	Licence LLCER	Mention de la licence, notes, lettre de motivation et projet professionnel
Parcours Allemand	*36*	*36*	4 mai 2021	27 mai 2021	Licence LLCER	Mention de la licence, notes, lettre de motivation et projet professionnel
Traduction et Interprétation	**24**	**24**	20 avril 2021	20 mai 2021	Licence LEA	Mention de la licence, notes, lettre de motivation et projet professionnel + tests écrits et entretiens oraux dans les 2 langues étrangères

http://facdeslangues.univ-lyon3.fr/master-434255.kjsp?RH=LAN-FORM&RF=LAN-FORMmast

faculté des Lettres et civilisations 2021/2022

MENTION	CAPACITES D'ACCUEIL 2021/2022	CAPACITES D'ACCUEIL 2020-2021	Ouverture recrutement	Fermeture recrutement	Mentions de licence conseillées	Critéres d'examen des dossiers
Archives	20	20	06-avr-21	18-mai-21	Histoire	bon niveau académique / qualité de la lettre de motivation témoignant d'une motivation élcairée pour le métier d'archiviste/bonus pour stage d'observation en licence/pertinence et cohérence du parcours
Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux	24	24	06-avr-21	18-mai-21	Information-communication (parcours audiovisuel)	bon niveau académique/ expérience en audiovisuel (maîtrise des techniques de montage, tournage et du numérique) / pertinence et cohérence du parcours/ projet professionnel affirmé
Communication des organisations	48	48	06-avr-21	18-mai-21	Information-communication	bon niveau académique /expérience en communication et connaissance du champ/pertinence et cohérence du parcours/ projet professionnel affirmé
Gestion de l'environnement	16	16	06-avr-21	18-mai-21	Géographie / géographie-aménagement/ Sciences de la terre et de la vie	bon niveau académique /qualité de la lettre de motivation / projet professionnel affirmé / expérience de stage dans le domaine / pertinence et cohérence du parcours
Gestion des territoires et développement local	84	84	06-avr-21	18-mai-21	Aménagement/ Géographie/Sociologie/Métiers des administrations	bon niveau académique /qualité de la lettre de motivation /projet professionnel affirmé / expériences professionnels / pertinence et cohérence du parcours
Histoire	60	60	06-avr-21	18-mai-21	Histoire	bon niveau académique / qualité de la lettre de motivation / projet de recherche explicite/pertinence et cohérence du parcours
Humanités numériques	10	10	05-juil-21	15-juil-21	Histoire/lettres /Humanités /Géographie /	bon niveau académique / qualité de la lettre de motivation / projet professionnel affirmé / pertinence et cohérence du parcours / inscription
Information, communication	non ouvert	non ouvert				
Information, documentation	24	24	06-avr-21	18-mai-21	Information-communication (parcours documentation)	bon niveau académique / expérience en documentation / projet professionnel affirmé / pertinence et cohérence du parcours
Lettres (hors parcours EFP)	55	55	06-avr-21	18-mai-21	Lettres (parcours Lettres modernes)	bon niveau académique / qualité de la lettre de motivation / projet de recherche explicite / pertinence et cohérence du parcours
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 1er degré	140	140	06-avr-21	18-mai-21	Toute mention de licence	bon niveau académique / pertinence et cohérence du parcours / qualité de la lettre de motivation / connaissance des métiers de l'enseignement

Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	314	314	06-avr-21	18-mai-21	Histoire / Géographie/Géographie-aménagement / Lettres /	bon niveau académique / pertinence et cohérence du parcours /qualité de la lettre de motivation / connaissance des métiers de l'enseignement
Mondes anciens	40	40	06-avr-21	18-mai-21	Histoire/ Humanités (parcours lettres	bon niveau académique / qualité de la lettre de motivation / pertinence et cohérence du parcours / projet de recherche explicite
Mondes médiévaux	30	30	06-avr-21	18-mai-21	Histoire	bon niveau académique / qualité de la lettre de motivation / projet de recherche explicite / pertinence et cohérence du parcours
Patrimoine et musées (1)	40	40	06-avr-21	18-mai-21	Histoire /Histoire de l'art et	bon niveau académique / qualité de la lettre de motivation / pertinence et cohérence du parcours / Projet professionnel affirmé / connaissance et expérience du domaine du patrimoine, de la médiation culturelle, des musées
Sciences de l'eau	non ouvert	non ouvert				
Sciences des religions et sociétés	20	20	06-avr-21	18-mai-21	Histoire / Anthropologie/sciences de	bon niveau académique / qualité de la lettre de motivation / projet de recherche explicite / projet professionnel affirmé
Ville et environnements urbains	e par la Faculté de d	non ouvert				

Lien: http://facdeslettres.univ-lyon3.fr/les-masters-707506.kjsp?RH=LET-ACCUEIL_FR

IAE 2021/2022

MENTION	CAPACITE D'ACCUEIL 2021-2022	CAPACITE D'ACCUEIL 2020-2021	Ouverture	Fermeture	Mentions de licence conseillées	Critéres d'examen des dossiers
Comptabilité - contrôle - audit	48	48	09-mars-20	01-avr-20	gestion	Notes cursus antérieurs- Toeic et SIM - projet professionnel - lettre de motivation- Justificatifs d'expérience professionnelle (FC) - Promesse de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage (alternance)
Contrôle de gestion et audit organisationnel	48	48	09-mars-20	01-avr-20	gestion	Notes cursus antérieurs- Toeic et SIM - projet professionnel - lettre de motivation- Justificatifs d'expérience professionnelle (FC) - Promesse de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage (alternance)
Entrepreneuriat et management de projets	36	30	09-mars-20	01-avr-20	gestion	Notes cursus antérieurs- Toeic et SIM - projet professionnel - lettre de motivation- Justificatifs d'expérience professionnelle (FC) - Promesse de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage (alternance)
Finance	68	70	09-mars-20	01-avr-20	gestion	Notes cursus antérieurs- Toeic et SIM - projet professionnel - lettre de motivation- Justificatifs d'expérience professionnelle (FC) - Promesse de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage (alternance)
Gestion de patrimoine	50	65	09-mars-20	01-avr-20	gestion	Notes cursus antérieurs- Toeic et SIM - projet professionnel - lettre de motivation- Justificatifs d'expérience professionnelle (FC) - Promesse de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage (alternance)
Gestion de production, logistique, achats	24	30	09-mars-20	01-avr-20	gestion	Notes cursus antérieurs- Toeic et SIM - projet professionnel - lettre de motivation- Justificatifs d'expérience professionnelle (FC) - Promesse de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage (alternance)
Gestion des ressources humaines	36	30	09-mars-20	01-avr-20	gestion	Notes cursus antérieurs- Toeic et SIM - projet professionnel - lettre de motivation- Justificatifs d'expérience professionnelle (FC) - Promesse de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage (alternance)
Management	145	90	09-mars-20	01-avr-20	gestion	Notes cursus antérieurs- Toeic et SIM - projet professionnel - lettre de motivation- Justificatifs d'expérience professionnelle (FC) - Promesse de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage (alternance)
Management des systèmes d'information	48	30	09-mars-20	01-avr-20	gestion	Notes cursus antérieurs- Toeic et SIM - projet professionnel - lettre de motivation- Justificatifs d'expérience professionnelle (FC) - Promesse de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage (alternance)
Management et administration des entreprises	70	60	09-mars-20	01-avr-20	double compétence, fermé à la mention Gestion	Notes cursus antérieurs- Toeic et SIM - projet professionnel - lettre de motivation- Justificatifs d'expérience professionnelle (FC) - Promesse de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage (alternance)
Management et commerce international	126	90	09-mars-20	01-avr-20	gestion	Notes cursus antérieurs- Toeic et SIM - projet professionnel - lettre de motivation- Justificatifs d'expérience professionnelle (FC) - Promesse de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage (alternance)
Management sectoriel	84	80	09-mars-20	01-avr-20	gestion sauf parcours management et comm : Fermé à la mention Gestion	Notes cursus antérieurs- Toeic et SIM - projet professionnel - lettre de motivation- Justificatifs d'expérience professionnelle (FC) - Promesse de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage (alternance)
Marketing, vente	90	90	09-mars-20	01-avr-20	gestion	Notes cursus antérieurs- Toeic et SIM - projet professionnel - lettre de motivation- Justificatifs d'expérience professionnelle (FC) - Promesse de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage (alternance)

Lien :http://iae.univ-lyon3.fr/masters-en-management-a-l-iaelyon-141278.kjsp?RH=IAE-FORMglob-master&RF=IAE-FORMglob-master

FACULTE DE PHILOSOPHIE : ANNEE UNIVERSITAIRE 2020/2021 : CAPACITES D'ACCUEIL, DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DU PORTAIL, LIEN D'ACCES A L'OFFRE DE FORMATION

MENTION des MASTERS	CAPACITES D'ACCUEIL 2020-2021	CAPACITES D'ACCUEIL 2021-2022	Ouverture	Fermeture	Mentions de licence conseillées	Critéres d'examen des dossiers
Histoire de la philosophie	**35**	**40**	03-mai	08-juin-20	Philosophie	*Obtention d'une Licence de philosophie. *Moyenne sur les 3 années de licence autour de 12/20.
Philosophie	**50**	**55**	03-mai	08-juin-20	Philosophie ou licence dans le domaine des Sciences	*Candidats souhaitant poursuivre en M2 dans le parcours Philosophie contemporaine : obtention d'une Licence de philosophie . *Candidats souhaitant poursuivre en M2 dans les parcours "Culture et santé", "Esthétique et cultures visuelles", "Ethique, écologie et développement durable", "Logique, histoire et philosophie des sciences et des technologies" : obtention d'une Licence de philosophie ou d'une licence avec plus de 14/20 dans le domaine des Sciences exactes ou des SHS.

Délibération n° D2020-12-23-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 841-5 et D. 841-2 à D 841-7 ;

Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° 2019-07-09-32-sco du 9 juillet 2019 portant composition de la commission CVEC ;

Vu les demandes présentées par les services de l'Université Jean Moulin Lyon 3 dans le cadre de la commission CVEC du 3 novembre 2020 ;

Vu les propositions formulées par la commission CVEC du 3 novembre 2020 ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique le 17 novembre 2020,

Sur proposition de M. le président de l'université,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

La commission CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) s'est réunie le 3 novembre 2020 pour examiner les demandes de dotations présentées par les services de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Conformément à la délibération ° 2019-07-09-32-sco du 9 juillet 2019 relative à la composition de la commission CVEC et son fonctionnement, les propositions de la commission CVEC sont soumises à l'avis de la CFVU et à l'approbation du CA.

Décide

D'approuver l'attribution des dotations au titre de la CVEC aux services administratifs bénéficiaires selon les montants figurant en annexe.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE DOTATIONS AU TITRE DE LA CVEC (COMMISSION 3 NOVEMBRE 2020)

N°	Service porteur	Intitulé du projet	Date du projet	Montant total du projet	Montant demandé	Montant attribué	Remarques
1	SMPPS	Renfort infirmier	Du 1er janvier au 31 décembre 2021	12 945,28 €	12 945,28 €	12 945,28 €	
2	Service des Affaires Culturelles	Atelier de pratique artistique « Je me suis fondu dans la grande histoire »	Fin septembre 2021 à fin mars 2022	5 715 €	5 175 €	5 175 €	
3	Service des Affaires Culturelles	Balade artistique par l'association Les Journandises	22 au 24 octobre 2021	2 400 €	1 600 €	1 600 €	
4	Services des Affaires Culturelles	« Accueillir un artiste à l'université Jean Moulin Lyon 3 : quel processus de création ? »	Novembre 2020 à mars 2022	9 840 €	9 170 €	9 170 €	
5	Service des Affaires Culturelles	Échange théâtral international étudiant. Festival L'Art au Moulin 2021. Atelier de théâtre en italien, Lyon 3 / CUT Bergame	Avril et mai 2021	7 422 €	3 272 €	3 272 €	
6	Service des Affaires Culturelles	Masterclass avec Macha MAKEÏEFF, metteure en scène & visite de l'exposition Trouble-Fête - Collection curieuse et choses inquiètes	Mai et juin 2021	2 600 €	2 600 €	2 600 €	
7	Pôle Vie Etudiante	Aménagements et travaux à l'Atelier des Assos (1ère partie : rénovation des surfaces inscriptibles - demande de complément)	A voir avec la DIL (fin 2020/début 2021)	9 090 €	6 290 €	6 290 €	
8	Pôle Vie Etudiante	Aménagements et travaux à l'Atelier des Assos (2ème partie : installation d'un système d'aération dans l'espace convivial)	Fin d'année universitaire 2020-2021	25 000 €	25 000 €	25 000 €	
9	Présidence - Mission Promotion des Egalités	Formation "Promotion des égalités"	Entre janvier et avril 2021	1 120 €	1 120 €	1 120 €	
10	Mission Développement durable Responsabilité Sociétale	Expérimentation bornes de tri des déchets et sensibilisation des étudiants au tri	Démarrage en décembre 2020 ou début 2021	16 727,20 €	16 727,20 €	16 727,20 €	*1 voix contre et 2 abstentions en CFVU*
11	Service Général des Relations Internationales	Pour vous accompagner dans vos démarches : SUPPORT	Fin janvier et de septembre à octobre 2021	6 610,80 €	6 610,80 €	6 610,80 €	
12	Service Général des Relations Internationales	Mixité et inclusion : regards internationaux (Mixité : sociale et ethnique et inclusion plutôt axée sur les personnes d'origine étrangère)	Avril 2021	3 340 €	3 340 €	3 340 €	
13	Service Général des Relations Internationales	Bien vivre alimentaire et patrimonialisation du savoir alimentaire	Octobre 2021 à fin avril 2022	7 212 €	7 212 €	5 032 €	*2 voix contre et 3 abstentions en CFVU* Avis positif de la commission CVEC suite à la réécriture de la fiche par le SGRI : augmentation du nombre d'étudiants (25 au lieu de 15), clarification sur l'ouverture du projet à toutes les formations, et diminution de plusieurs lignes budgétaires initialement élevées (coût du gite, des transports et des repas)
TOTAL				110 022,28 €	101 062,28 €	98 882,28 €	

Délibération n° D2020-12-24-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-3 et L. 712-6 et suivants ;

Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 17 novembre 2020,

Sur proposition de M. le directeur des études et de la vie universitaire,

Après en avoir délibéré,

Décide

D'approuver les modifications pédagogiques apportées au master LEA commerce international pour les années universitaires 2020/2021 et 2021/2022, ainsi qu'au master 2 – Management sectoriel parcours management qualité sécurité environnement – QSE de l'IAE pour l'année universitaire 2020/2021, comme présenté en annexes à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN

FACULTÉ
DES **LANGUES**

Année universitaire 2020/2021

Organisation du cursus / Régime Général

MASTER ARTS – LETTRES – LANGUES

mention **L**angues **E**trangères **A**ppliquées

Parcours COMMERCE INTERNATIONAL

Anglais / Allemand, Arabe, Chinois, Coréen, Espagnol, Italien, Japonais, Russe

SEMESTRE 1	Nbre Heures		Crédits matière	Crédits par UE	Contrôle des connaissances		
					Contrôle Continu	Terminaux	Durée
	CM	TD			TD	TE	
UNITE D'ENSEIGNEMENT LANGUE **A** (Anglais)							
Langue et monde contemporain Anglais	18	15	4	10	40	40	2 h
Langue et pratiques commerciales Anglais	18	15	4		40	40	2 h
Langue juridique Anglais	18		2			40	2 h
UNITE D'ENSEIGNEMENT LANGUE **B**							
Langue et monde contemporain *	18	15	4	10	40	40	2 h
Langue et pratiques commerciales *	18	15	4		40	40	1h30
Langue juridique		15	2		40		
UNITE D'ENSEIGNEMENT : **COMMERCE INTERNATIONAL**							
Droit international	18		2	10		40	2h
Fiscalité internationale	12	15	2		20	20	2h
NTIC-E-business ou option libre	18	15	2		40		
Conception et gestion des marques internationales	18		2			40	2h
Marketing international	12	15	2		40		
TOTAL	**168**	**120**		**30**			

Pour les langues B sur les 3 semestres – Coréen et Japonais uniquement– les deux matières qui ont un astérix (*) seront évaluées entièrement en CC [TD (40) et IE (40)]

SEMESTRE 2	Nbre Heures		Crédits matière	Crédits par UE	Contrôle des connaissances		
					Contrôle Continu	Terminaux	Durée
	CM	TD			TD	TE	
UNITE D'ENSEIGNEMENT LANGUE **A** (Anglais)							
Echanges, langue et culture Anglais	18	15	4	10	40	40	2 h
Langue et pratiques commerciales Anglais	18	15	4		40	40	2 h
Langue juridique Anglais	18		2			40	2 h
UNITE D'ENSEIGNEMENT LANGUE **B**							
Echanges, langue et culture *	18	15	4	10	40	40	2 h
Langue et pratiques commerciales *	18	15	4		40	40	1h30
Langue juridique		15	2		40		
UNITE D'ENSEIGNEMENT : **GESTION**							
Logistique et systèmes de transport	18	15	3	10	60		
Modes d'entrée sur les marchés à l'étranger	18	15	2		40		
Financements internationaux gestion des risques	18	15	2		40		
Union européenne et commerce international ou option libre	18	15	2		40		
Méthodologie de la recherche		10	1		20		
TOTAL OPTION	**144**	**120**		**30**			

UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN

FACULTÉ
DES **LANGUES**

SEMESTRE 3	Nbre Heures		Crédits matière	Crédits par UE	Contrôle des connaissances		
					Contrôle Continu	Terminaux	Durée
	CM	TD			TD	TE	
UNITE D'ENSEIGNEMENT LANGUE **ANGLAIS**							
Langue commerciale Anglais		15	3	10	60		
Langue et communication anglais		15	3		60		
Langue juridique Anglais	12	15	4		80		
UNITE D'ENSEIGNEMENT LANGUE B : **Allemand-Espagnol-Italien-Russe**							
Langue commerciale langue B		15	3	10	60		
Langue et communication langue B	12	15	4		80		
Langue juridique B		15	3		60		
UNITE D'ENSEIGNEMENT LANGUE B : **Arabe- Chinois- Japonais- Coréen**							
Techniques de rédaction		15	2	10	40		
Langue et monde contemporain langue B *	18	15	4		40	40	2 h
Langue et pratiques commerciales langue B *	18	15	4		40	40	1 h30
UNITE D'ENSEIGNEMENT : **COMMERCE INTERNATIONAL**							
Logistique et systèmes de transport	18	15	3	10	60		
Modes d'entrée sur les marchés à l'étranger	18	15	2		40		
Financements internationaux gestion des risques	18	15	2		40		
Union européenne et commerce international ou option libre	18	15	2		40		
Méthodologie de la recherche		10	1		20		
Connaissance de l'entreprise		15			Suivi de stage		
TOTAL				**30**			

SEMESTRE 4	Nbre d'H		Crédits matière	Crédits par UE	Contrôle des connaissances		
	CM	TD			TD	TE	TO
Stage et Mémoire de stage			30	30		400	200

Pour les langues B sur les semestres 1 à 3– Coréen et Japonais uniquement– les deux matières qui ont un astérix (*) seront évaluées entièrement en CC [TD (40) et IE (40)

UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN

FACULTÉ
DES **LANGUES**

Année universitaire 2021/2022

Organisation du cursus / Régime Général

MASTER ARTS – LETTRES – LANGUES

mention **L**angues **E**trangères **A**ppliquées

Parcours COMMERCE INTERNATIONAL

Anglais / Allemand, Arabe, Chinois, Coréen, Espagnol, Italien, Japonais, Russe

SEMESTRE 1	Nbre Heures		Crédits matière	Crédits par UE	Contrôle des connaissances		
					Contrôle Continu	Terminaux	Durée
	CM	TD			TD	TE	
UNITE D'ENSEIGNEMENT LANGUE **A** (Anglais)							
Langue et monde contemporain Anglais	18	15	4	10	40	40	2 h
Langue et pratiques commerciales Anglais	18	15	4		40	40	2 h
Langue juridique Anglais	18		2			40	2 h
UNITE D'ENSEIGNEMENT LANGUE **B**							
Langue et monde contemporain *	18	15	4	10	40	40	2 h
Langue et pratiques commerciales *	18	15	4		40	40	1h30
Langue juridique		15	2		40		
UNITE D'ENSEIGNEMENT : **COMMERCE INTERNATIONAL**							
Droit international	18		2	10		40	2h
Fiscalité internationale	12	15	2		20	20	2h
NTIC-E-business ou option libre	18	15	2		40		
Conception et gestion des marques internationales	18		2			40	2h
Marketing international	12	15	2		40		
TOTAL	**168**	**120**		**30**			

Pour les langues B sur les semestres 1 et 2 – Coréen et Japonais uniquement– les deux matières qui ont un astérix (*) seront évaluées entièrement en CC [TD (40) et IE (40)]

SEMESTRE 2	Nbre Heures		Crédits matière	Crédits par UE	Contrôle des connaissances		
					Contrôle Continu	Terminaux	Durée
	CM	TD			TD	TE	
UNITE D'ENSEIGNEMENT LANGUE **A** (Anglais)							
Echanges, langue et culture Anglais	18	15	4	10	40	40	2 h
Langue et pratiques commerciales Anglais	18	15	4		40	40	2 h
Langue juridique Anglais	18		2			40	2 h
UNITE D'ENSEIGNEMENT LANGUE **B**							
Echanges, langue et culture *	18	15	4	10	40	40	2 h
Langue et pratiques commerciales *	18	15	4		40	40	1h30
Langue juridique		15	2		40		
UNITE D'ENSEIGNEMENT : **GESTION**							
Logistique et systèmes de transport	18	15	3	10	60		
Modes d'entrée sur les marchés à l'étranger	18	15	2		40		
Financements internationaux gestion des risques	18	15	2		40		
Union européenne et commerce international ou option libre	18	15	2		40		
Méthodologie de la recherche		10	1		20		
TOTAL OPTION	**144**	**120**		**30**			

SEMESTRE 3	Nbre d'H		Crédits matière	Crédits par UE	Contrôle des connaissances		
	CM	TD			TD	TE	TO
Semestre d'études à l'étranger			30	30		600	

SEMESTRE 4	Nbre d'H		Crédits matière	Crédits par UE	Contrôle des connaissances		
	CM	TD			TD	TE	TO
Stage à l'étranger et Mémoire de stage			30	30		400	200

IAE

Erratum au régime des études et examens du master Mention management sectoriel 2020 2021.

Le planning d'alternance ci-joint concernant la promotion 2020 2021 de seconde année du parcours Qualité Sécurité Environnement annule et remplace le planning d'alternance présent dans le régime des études et examens.

FORMATION DU 21/09/2020 AU 15/092021

MASTER 2 - Management Sectoriel parcours Management Qualité Sécurité Environnement - QSE
Planning d'alternance 2020 / 2021

Sept.			Oct.			Nov.			Déc.			Janv.			Fév.			Mars			Avril			Mai			Juin			Juil.			Août			Sept		
1	M	36	1	J	40	1	D		1	M	49	1	V		1	L	5	1	L	9	1	J		1	S		1	M	22	1	J		1	D		1	M	
2	M		2	V		2	L	45	2	M		2	S		2	M		2	M		2	V		2	D		2	M		2	V		2	L	31	2	J		
3	J		3	S		3	M		3	J		3	D		3	M		3	M		3	S		3	L	18	3	J		3	S		3	M		3	V		
4	V		4	D		4	M		4	V		4	L	1	4	J		4	J		4	D		4	M		4	V		4	D		4	M		4	S		
5	S		5	L	41	5	J		5	S		5	M		5	V		5	V		5	L	14	5	M		5	S		5	L	27	5	J		5	D		
6	D		6	M		6	V		6	D		6	M		6	S		6	S		6	M		6	J		6	D		6	M		6	V		6	L		36
7	L		7	M		7	S		7	L	50	7	J		7	D		7	D		7	M		7	V		7	L	23	7	M		7	S		7	M		
8	M		8	J		8	D		8	M		8	V	SI	8	L	6	8	L	10	8	J		8	S		8	M		8	J		8	D		8	M	S	
9	M		9	V		9	L	46	9	M		9	S		9	M		9	M		9	V		9	D		9	M		9	V		9	L	32	9	J		
10	J		10	S		10	M		10	J		10	D		10	M		10	M		10	S		10	L	19	10	J		10	S		10	M		10	V		
11	V		11	D		11	M		11	V		11	L	2	11	J		11	J		11	D		11	M		11	V		11	D		11	M		11	S		
12	S		12	L	42	12	J		12	S		12	M	SI	12	V		12	V		12	L	15	12	M		12	S		12	L	28	12	J		12	D		
13	D		13	M		13	V		13	D		13	M		13	S		13	S		13	M		13	J		13	D		13	M		13	V		13	L		
14	L	38	14	M		14	S		14	L	51	14	J		14	D		14	D		14	M		14	V		14	L	24	14	M		14	S		14	M		
15	M		15	J		15	D		15	M		15	V		15	L	7	15	L	11	15	J		15	S		15	M		15	J		15	D		15	M	S	
16	M		16	V		16	L	47	16	M		16	S		16	M		16	M		16	V		16	D		16	M		16	V		16	L	33	16	J		
17	J		17	S		17	M		17	J		17	D		17	M		17	M		17	S		17	L	20	17	J		17	S		17	M		17	V		
18	V		18	D		18	M		18	V		18	L	3	18	J		18	J		18	D		18	M		18	V		18	D		18	M		18	S		
19	S		19	L	43	19	J		19	S		19	M		19	V		19	V		19	L	16	19	M		19	S		19	L	29	19	J		19	D		
20	D		20	M		20	V		20	D		20	M		20	S		20	S		20	M		20	J		20	D		20	M		20	V		20	L		
21	L	R M2	21	M		21	S		21	L	52	21	J		21	D		21	D		21	M		21	V		21	L	25	21	M		21	S		21	M		
22	M	39	22	J		22	D		22	M		22	V		22	L	8	22	L	12	22	J		22	S		22	M		22	J		22	D		22	M		
23	M		23	V		23	L	48	23	M		23	S		23	M		23	M		23	V		23	D		23	M		23	V		23	L	34	23	J		
24	J		24	S		24	M		24	J		24	D		24	M		24	M		24	S		24	L	** 21	24	J		24	S		24	M		24	V		
25	V		25	D		25	M		25	V		25	L	4	25	J		25	J		25	D		25	M		25	V		25	D		25	M		25	S		
26	S		26	L	44	26	J		26	S		26	M		26	V		26	V		26	L	17	26	M		26	S		26	L	30	26	J		26	D		
27	D		27	M		27	V		27	D		27	M		27	S		27	S		27	M		27	J		27	D		27	M		27	V		27	L		39
28	L	40	28	M		28	S		28	L	53	28	J		28	D		28	D		28	M		28	V		28	L	26	28	M		28	S		28	M		
29	M		29	J		29	D		29	M		29	V					29	L	13	29	J		29	S		29	M		29	J		29	D		29	M		
30	M		30	V		30	L	49	30	M		30	S					30	M		30	V		30	D		30	M		30	V		30	L	35	30	J		
			31	S					31	J		31	D					31	M					31	L	22				31	S		31	M					

VACANCES SCOLAIRES
(à titre d'information et non communiquées à ce jour)

jours fériés

à l'iaelyon/Esqese

en entreprise

R Rentrée du Master 2
S Soutenance du M2 sur ½ journée le reste du temps en entreprise
SI Séminaires Internationaux : dates à choisir 2,5 jours (au choix) à l'iae ou en entreprise ou la totalité des jours à l'étranger avec accord des entreprises

* sous réserve de modifications
** Cf. Convention collective, accord de branche ou entreprise

Délibération n° D2020-12-25-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, R. 719-49 et suivants ;

Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 17 novembre 2020,

Sur proposition de M. le directeur des études et de la vie universitaire,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Le gouvernement a annoncé en novembre 2018 une stratégie nationale d'attractivité pour les étudiants internationaux. Cette stratégie intitulée « Bienvenue en France » repose sur trois piliers : l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants internationaux ; la mise en place de droits d'inscription différenciés acquittés par certains étudiants internationaux, accompagnée d'une politique d'exonération et d'allocation de bourses confiée aux ambassades et aux établissements publics d'enseignement supérieur, qui permettra de financer ces mesures d'accueil ; et enfin, le renforcement de la présence de l'enseignement supérieur français à l'étranger.

Conformément aux dispositions ouvertes par les articles R. 719-49 à R. 719-50-1 du code de l'éducation, certains étudiants étrangers en mobilité internationale devant être assujettis à ces droits d'inscription différenciés (d'un montant de 2 770 € pour les diplômes relevant du premier cycle et d'un montant de 3 770 € pour les diplômes relevant du deuxième cycle, selon l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur) peuvent être totalement ou partiellement exonérés par le chef d'établissement des droits d'inscription afférents à la préparation d'un diplôme national.

Décide

D'approuver que l'ensemble des étudiants assujettis aux droits d'inscription différenciés sur l'année universitaire 2021-2022 bénéficie d'une exonération partielle, leur permettant d'acquitter un montant de droits égal à celui acquitté par les étudiants nationaux, dans la limite de 10% des étudiants inscrits hors boursiers de l'Etat.
Cette exonération est accordée pour la durée de préparation d'un diplôme équivalent aux grades suivants (BUT, Licence, Master).

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

Délibération n° D2020-12-26-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3, R. 719-49 et suivants,

Vu la délibération n° 2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° 2018-06-08-Sco du conseil d'administration de l'université en date du 19 juin 2018 ;

Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis favorable de la commission de formation et de vie universitaire en date du 17 novembre 2020,

Sur proposition de la Direction des Etudes et de la Vie Universitaire,

Après avoir délibéré,

Décide

d'approuver le dispositif relatif à l'exonération et au remboursement des droits d'inscription universitaire pour l'année 2020/2021, en annexe à la délibération.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

DISPOSITIF RELATIF A L'EXONERATION ET AU REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE 2020/2021

Le statut de demandeurs d'asile (point 6 du I) est rajouté au document approuvé par le conseil d'administration du 13 octobre 2020.

I. EXONERATION DE PLEIN DROIT A L'INSCRIPTION SUR JUSTIFICATIF

Textes de référence :

- *Art. R719-49 et R719-49 et suivants du Code de l'Education*
- *Circulaire fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche*
- *Délibération D2018-06-08-Sco du conseil d'administration de l'université en date du 19 juin 2018*

1. Etudiant boursier de l'enseignement supérieur

Concerne les droits nationaux

- L'étudiant doit présenter la notification conditionnelle d'attribution de bourse sur critères sociaux émise par le CROUS pour l'année en cours.
- En cas d'attribution tardive de bourse (notification non présentée au moment de l'inscription), l'étudiant devra demander le remboursement des droits acquittés pour l'année en cours.

2. Etudiant boursier du gouvernement français

Concerne les droits nationaux

- L'étudiant doit présenter l'avis d'attribution de bourse pour l'année en cours.

3. Pupille de la nation

Concerne les droits nationaux

- L'étudiant doit présenter l'attestation ou carte de pupille.

4. Etudiant en transfert arrivée

Concerne les droits nationaux.

- L'étudiant paie les droits d'inscription à son arrivée.
- Pour permettre l'inscription la composante doit saisir une autorisation d'inscription.
- Lors de l'inscription les pièces justificatives suivantes seront demandées
  - le certificat de scolarité de l'université d'origine
  - l'autorisation de transfert départ de l'université d'origine
- L'étudiant doit demander le remboursement des droits d'inscription auprès de son université d'origine.

5. Doctorants

Concerne les droits nationaux

- Les étudiants doctorants qui sont autorisés à soutenir leur thèse (ou l'ont soutenue) avant le 31 décembre suivant la rentrée universitaire sont exonérés des droits d'inscription pour ce diplôme et du paiement de contribution vie étudiante et de campus (CVEC) (voir circulaire de la DGSIP-B1-2 n° 19-150 du 29 juillet 2019). Le bénéfice de cette exonération est accordé sur présentation de l'autorisation de soutenance de thèse fixant une date de soutenance au plus tard le 31 décembre suivant la rentrée universitaire.
- Toutefois, dans l'hypothèse où un report de la date de soutenance est prononcé du fait d'une détection de plagiat après le dépôt de la thèse et si la nouvelle date fixée est postérieure au 31 décembre, la

Direction de la Recherche en informera la DEVU et l'Agence comptable, par voie de certificat administratif. L'étudiant perd le bénéfice de l'exonération et devra régulariser sa situation sur le plan comptable avant le 15 janvier suivant la rentrée universitaire.

- Si l'étudiant demande son remboursement ou le bénéfice de l'exonération après le 31 décembre suivant la rentrée universitaire, il lui faudra fournir une attestation de soutenance de thèse. Le remboursement des droits est alors acquis de plein droit, sans que l'avis de la commission prévue au point III du présent dispositif ne soit requis.

6. Etudiant bénéficiant du statut de réfugiés et candidats à la protection subsidiaire et demandeurs d'asile.
Concerne les droits nationaux

- Sur justificatifs. L'étudiant doit s'inscrire pour la première année dans l'enseignement supérieur.

II. REMBOURSEMENTS DE DROIT

Textes de référence :

- *Circulaire annuelle fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.*

1. Cas des abandons, hors transferts, avant le début de l'année universitaire
Concerne uniquement les droits nationaux.

- Le remboursement est de droit, des frais de gestion restant acquis à l'université (23€ au titre de l'année universitaire)
- L'étudiant doit se présenter à la composante pour déclarer son abandon et déposer le formulaire de demande de remboursement des droits d'inscription.
- Il doit impérativement déposer ou envoyer sa demande de remboursement, le cachet de la poste faisant foi, avant le :
  - 15 septembre pour les licences et les DUT
  - 15 octobre pour les masters
  - 15 janvier pour les diplômes avec une rentrée décalée

2. Cas des transferts départ
Concerne les droits nationaux.

- Le remboursement est de droit, des frais de gestion restant acquis à l'université (23€ au titre de l'année universitaire).
- L'étudiant doit présenter un certificat de scolarité mentionnant les droits d'inscription dont il s'est acquitté auprès de son université d'accueil.

3. Cas des étudiants dont la demande de césure a été acceptée

Le Remboursement partiel aux étudiants dont la demande de césure a été acceptée. En Licence le montant dû est de 113 € au lieu de 170 € (remboursement de 57€), En master le montant dû est 159 € au lieu de 243 € (remboursement de 84 €)

III. REMBOURSEMENTS SUR DEMANDE FAISANT L'OBJET D'UN EXAMEN EN COMMISSION DE REMBOURSEMENT

Textes de référence :

- *Art. R719-49 et suivants de Code de l'Education*
- *Arrêté annuel fixant les taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant de ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche*
- *Circulaire annuelle fixant les taux des droits de scolarité dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche*
- *Décision du Tribunal Administratif de Lyon rendue le 27 septembre 2006 pour un cas de demande de remboursement de droits de scolarité : Le juge administratif estime « qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'impose le remboursement de ces droits, qui n'ont pas la nature d'une rémunération pour service rendu, aux étudiants qui renoncent à suivre les enseignements auxquels ils s'étaient inscrits. »*

Principe :

Concerne les droits pour les diplômes nationaux (hors points I. et II. ci-dessus) et les droits réglés au titre des diplômes d'université.

- **Les étudiants qui ne bénéficient pas d'une exonération des droits nationaux peuvent prétendre au remboursement de ces mêmes droits, uniquement pour l'année universitaire en cours, sur décision du Président de l'Université et après examen de leur demande par une commission de remboursement dans les conditions exposées ci-après** (*23€ de frais de gestion restent acquis à l'université*).

A- Composition

- Vice-président de la CFVU, président de la commission
- Doyen, Directeur, ou Responsable administratif ou de scolarité des composantes
- Vice-président étudiant du Conseil Académique
- Responsable DEVU ou son représentant
- Personnel en charge de la commission de remboursement au Pôle vie étudiante

B- Fonctionnement

- La commission est réunie à l'initiative du Président de l'Université.
- Elle étudie les demandes transmises par le Pôle vie étudiante.
- Elle se réunit au mois de décembre pour examiner les demandes déposées avant le 15 novembre. Une deuxième session a lieu en mai pour étudier les demandes déposées avant le 15 avril.
  Elle présente ses avis au Président de l'Université qui est seul à pouvoir décider.
- Ses membres s'engagent à assurer la confidentialité des documents distribués et sont soumis au secret des délibérations.

- **Les étudiants se trouvant dans l'une ou l'autre des situations suivantes peuvent déposer une demande de remboursement des droits d'inscription sous réserve de s'être préalablement acquittés de l'intégralité du montant des droits afférents à leur formation.**

1. Abandon d'études

- Les étudiants qui abandonnent un diplôme d'université ou une préparation à Lyon 3 pour incompatibilité d'emplois du temps. Toute demande d'abandon d'études doit être accompagnée du justificatif d'abandon. Ce justificatif doit être visé par la scolarité.
- Erreur administrative avérée (ex : inscription dans un mauvais cursus)

- Effectif maximal atteint

- Les étudiants étrangers dont le titre de séjour n'est pas renouvelé

2. Les étudiants se trouvant dans une situation particulière

- problème personnel
- problème médical
- réorientation (départ dans un établissement privé)

- **Les étudiants se trouvant dans l'une des situations ci-dessus se verront rembourser le montant des droits d'inscriptions si l'abandon d'études a été signalé par écrit auprès du service de la scolarité concernée avant le**
  - **1er octobre pour les licences et les DUT**
  - **1er novembre pour les masters**
- **Des frais de gestion restent acquis à l'université (23€ au titre de l'année universitaire 2020/2021)**

- **En cas de situation financière difficile, et avant tout abandon d'études, l'étudiant est invité à prendre contact avec les assistantes sociales et à solliciter une aide devant la commission sociale du FSDIE.**

IV. CAS DE NON REMBOURSEMENT

- Les auditeurs libres sont exclus des procédures de remboursement.

Délibération n° D2020-12-27-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;

Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 17 novembre 2020,

Sur proposition de M. le président de l'université,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Chaque année le Ministère nous envoie le calendrier de candidature des étudiants internationaux qui souhaitent intégrer un diplôme dans notre université. Nous déclinons ce calendrier pour notre établissement.

Décide

D'approuver le calendrier présenté en annexe pour la procédure de candidature individuelle des étudiants étrangers non européens pour 2021-2022.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

Calendrier concernant la procédure de candidature individuelle des étudiants étrangers non européens

2021-2022

- **Dossiers DAP pour L1**
  - Saisie des choix des candidats sur Etudes en France : **du 1e novembre 2020 au 17 janvier 2021**
  - Date du test de français (TCF) organisé par Lyon 3 : **4 février 2021**
  - Commissions pédagogiques à organiser par les composantes à partir **du 1er mars 2021**
  - Date limite de réception au SGRI des réponses envoyées par les composantes (3 choix d'universités possibles pour l'étudiant) : **30 avril 2021**
  - Date limite du choix définitif de l'étudiant : **7 mai 2021**

- **Dossiers « Etudes en France » pour les L2, L3, M1 et M2**
  - Date limite de soumission électronique du dossier de candidature sur l'application « Etudes en France » : **5 mars 2021**
  - Date limite instruction SCAC : **30 avril 2021**
  - Transmission des dossiers aux composantes :
    du **6 mars du 21 mai 2021** à raison d'un envoi par semaine
  - Date limite d'envoi des réponses des composantes au SGRI : **28 mai 2021**
  - Date limite du choix définitif de l'étudiant : **1er juillet 2021**

Rappel important

Dès lors que les étudiants sont issus **de pays à procédure Etudes en France**, ils doivent obligatoirement respecter cette procédure. **Aucun dossier d'admission adressé directement aux composantes via ECandidat ne pourra faire l'objet d'une étude par la commission pédagogique.**

Délibération n° D2020-12-28-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 712-3 et L. 712-6 et suivants ;

Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 17 novembre 2020,

Sur proposition de M. le directeur des études et de la vie universitaire,

Après en avoir délibéré,

Décide

D'approuver le tarif d'inscription du master de droit public des affaires des secteurs stratégiques et des affaires (Délocalisé au Caire), proposé sous le format e-learning, présenté en annexe de la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

TARIF

Master de droit public des affaires des secteurs stratégiques et des affaires (Délocalisé au Caire) EN MODE E-LEARNING

Ce tarif d'inscription au Master de droit public des affaires des secteurs stratégiques des affaires s'adresse aux étudiants non résident au Caire pour cause de pandémie mais qui suivront la formation à distance.

- ⇨ **1000 € pour l'année universitaire 2020/2021**

Délibération n° D2020-12-29-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 712-3 et L. 712-6 et suivants ;

Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis favorable rendu par le conseil de faculté de droit du 30 novembre 2020,

Sur proposition de M. le président de l'université,

Après en avoir délibéré,

Décide

D'approuver le correctif à l'offre de formation payante de la faculté de droit au titre de l'année 2020/21, comme présenté dans le document en annexe.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

Conseil de faculté de droit, 30 novembre 2020

Ajout d'un correctif à l'offre de formation payante de la Faculté de Droit au titre de l'année 2020/21

Dans l'onglet STAGES, de l'IFROSS

Ajouter qu'au-delà de 3 modules, le tarif d'inscription est de 500 € supplémentaire par module.

FC3 LANGUES | LETTRES | PHILOSOPHIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE

TAUX HORAIRES DE REMUNERATIONS DES INTERVENANTS de la FC3 Langues | Lettres | Philosophie de l'UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3

Pour l'année universitaire 2020-2021
De septembre 2020 à août 2021

DOMAINES D'INTERVENTION	N° DOMAINE	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
PROGRAMMES FORMATIONS COURTES CM	**03**	**64 €**	**64 €**	**64 €**	**64 €**	**64 €**	**64 €**
D. A. E. U. (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires) **TD**	**04**	**46 €**	**46 €**	**46 €**	**46 €**	**46 €**	**46 €**

AUTRES TYPES DE REMUNERATIONS :

- **FORFAIT** : article D 714-60 du Code de l'Education (ex. article 6 du décret n° 85-1118 du 18 octobre 1985).

Pour information rappel des taux de rémunération des heures complémentaires en vigueur :

CM = 62,09 €
TD = 41,41 €
TP = 27,58 €

Délibération n° D2020-12-30-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 712-3 et L. 719-4, R. 719-48 et suivants ;

Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition de M. le président de l'université,

Après en avoir délibéré,

Décide

D'approuver les tarifs de rémunération des intervenants de la FC3 Langues, Lettres, Philosophie de l'université Jean Moulin Lyon 3, comme présenté dans le document en annexe.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

Délibération n° D2020-12-31-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 712-2 ; L. 712-3 et L. 712-6 et suivants ;

Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 17 novembre 2020,

Sur proposition de M. le directeur des études et de la vie universitaire,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Les projets « Tremplin » sont financés par un fond d'aide au développement abondé par le budget de l'université Jean Moulin Lyon 3 et administré par le service général des relations internationales.

L'objectif est de lancer de **nouvelles actions de formation à l'international** (une ouverture à la **recherche** étant possible) création de double-diplôme, de co-diplôme, mise en place de programme délocalisé, consortium, université d'été ou d'hiver, master conjoint, etc...

Les projets doivent être montés **en accord avec la (ou les) composante(s)** ayant vocation à héberger la formation (notamment, dès lors que toute nouvelle formation est susceptible d'avoir un impact sur le plafond des heures). Un projet Tremplin a pour vocation, ensuite, d'être pérennisé par le biais d'un soutien solide des composantes concernées.

Si plusieurs dossiers sont déposés pour une composante, il est demandé à cette dernière de les hiérarchiser.

Un appel à projet est effectué au titre de l'année 2021.

Les critères d'évaluation des projets sont les suivants :

- Cohérence pédagogique et scientifique
- Valeur ajoutée pour l'université, notamment pour la composante
- Caractère stratégique de la coopération et du partenariat
- Transversalité du projet
- Faisabilité du projet
- Caractère novateur du projet

Un **comité mixte** issu de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et du Conseil des Relations Internationales auditionne les porteurs de projets, établit un classement des dossiers et propose les montants à attribuer. Le classement et les montants sont ensuite soumis à la **commission de la formation et de la vie universitaire** pour validation.

Décide

D'approuver l'octroi de subventions sur les fonds Tremplin 2021 dont les montants et les résumés des projets retenus sont détaillés en annexe.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

Candidatures présentées Appel à Projets Tremplin 2020

Composante	Projet	Porteur(s)	Actions prevues	Missions programmées dans le cadre du projet Tremplin 2021	Université(s) partenaire(s)	Montant éligible demandé	Decision du Comité mixte
IUT -GACO	Programme Délocalisé à Ho-Chi-Minh, VIETNAM	Gilles SANLAVILLE	Prise de contact avec des responsables académiques d'universités d'Ho Chi Min (à déterminer) pour proposer le montage d'un diplôme délocalisé BU (ex DUT) GACO	1 mission à Ho Chi Minh + 1 accueil des partenaires à Lyon	envisagées mais non contactées : Foreign Trade University (Dai Hoc Ngoai Thuong) Université d'Economie d'Ho-Chi-Minh (UEH)	2 500 €	**Projet intréssant mais à présenter plus construit l'année prochaine (en lien avec le Pôle programme délocalisés et les composantes dejà en lien avec le Vietnam)**
Droit - IDPI	Internationalisation des formations en alternance et coopération scientifique en matière foncière avec le Sénégal	Virginie Pezzella + Alida Sahli	Université Gaston Berger : mise en place d'une convention d'application académique et scientifique en matière foncière, organisation d'un colloque d'initiation de la coopération à Lyon Université Cheikh Anta Diop : ré-activation de la convention avec l'Université de Cheikh Anta Diop / état des lieux des formations en alternance / perspective de coopération / Capacity Building	1 mission de 3 agents de Lyon 3 au Sénégal (à Saint Louis et à Dakar) entre juin et juillet 2021 1 mission d'un collègue de Gaston Berger et d''un collègue de CheikhAnta Diop pour l'organisation d'un colloque de spécialité sur le foncier, à Lyon 3	Université Gaston Berger (Saint Louis, Sénégal) Université Cheikh Anta Diop (Dakar, Sénégal	8 485 €	**8 485 €**
Droit - 2IF	Délocalisation du parcours "francophonie et Relations internationales" dans un master 2 Relations internationalies à l'institut des relations internationales de l'Université Yaoundé 2	Thomas Meszaros	Missions de prospection et concertation pour la mise en place et l'ingénierie du programme délocalisé actions de recherche communes dotation documentaire	2 missions à Yaoundé (printemps et été 2021)	Université Yaoundé 2	6 060 €	**2000 € pour l'achat d'ouvrages. Projet à coordonner entre 2IF, le SGRI (pour l'envoi) et les BU des 2 établissements. Les missions à Yaoundé sont déjà prises en charge dans le cadre de la convention**
						17 045 €	**8 485 €**

UNIVERSITÉ DE LYON

UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN

PROJETS TREMPLIN 2021

IDENTIFICATION DU PROJET

Titre du projet :	Délocalisation du parcours « Francophonie et Relations internationales » du Master 2 mention Relations internationales à l'Institut des relations internationales du Cameroun (Université de Yaoundé 2)
Composantes(s) concernée(s) :	Faculté de Droit / Institut international pour la Francophonie (2IF)
Responsable(s) du projet :	Thomas MESZAROS – Directeur du 2IF
Etablissement(s) partenaire(s) à l'international :	Institut des relations internationales du Cameroun (Université de Yaoundé 2)
Résumé du projet :	Délocalisation du parcours « Francophonie et Relations internationales » du Master 2 mention Relations internationales à l'Institut des relations internationales du Cameroun (Université de Yaoundé 2) pour la rentrée 2021/2022
Actions prévues :	- missions de prospection et de concertation pour la mise en place et l'ingénierie du programme délocalisé - élaboration d'actions de recherche commune (cotutelle de doctorat, manifestions scientifiques, publications conjointes)
Missions projetées :	- Une mission à Yaoundé au printemps 2021 avant l'ouverture du Master délocalisé (un responsable de 2IF et un responsable de SRI) - Une mission à Yaoundé avant la fin de l'année 2021 pour évaluer à mi-chemin du programme
Montant du financement demandé :	6060 euros
Budget global :	8590 euros

UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN

PROJETS TREMPLIN 2021

DESCRIPTIF DU PROJET

Partie A : Résumé du projet

Le projet a pour objectif de délocaliser le parcours « Francophonie et relations internationales » du Master 2 mention Relations internationales à l'Institut des relations internationales du Cameroun (Université de Yaoundé 2).

Ce Master permettrait de fournir aux étudiants de l'IRIC les connaissances et les compétences en géopolitique, histoire et enjeux de la mondialisation, défis religieux, organisation et politiques de la Francophonie. Le parcours vise à l'acquisition d'un savoir-faire dans l'analyse, la synthèse, l'exposé et l'argumentation dans le domaine de la Francophonie et des relations internationales. Il prépare à la professionnalisation des étudiants mais aussi à la valorisation de la recherche.

La délocalisation de ce parcours nécessite des rencontres entre 2IF et l'IRIC. Il s'agit des missions de prospection et de concertation afin d'identifier des spécificités locales et de faire rajustements si nécessaire.

La mise en place de ce parcours « Recherche » du Master 2 nécessite de renforcer le fonds documentaire local, notamment en ce qui concerne les nouveaux ouvrages en F/francophonie et en Relations internationales. Cela permettrait aux étudiants de mener leurs recherches et de préparer leurs mémoires dans de bonnes conditions.

Cette formation permettrait :

- d'une part, aux étudiants de devenir des ambassadeurs pour la promotion de la Francophonie et des coopérations francophones en travaillant comme experts pour les institutions et opérateurs de la Francophonie, les ministères, les structures nationales chargées des affaires francophones.
- d'autre part, de s'inscrire en doctorat de science politique. Certaines thèses pourraient être en cotutelle avec l'Université Lyon 3, renforçant ainsi la coopération entre les deux établissements en matière de la recherche, notamment celle portant sur l'objet de la Francophonie, une des missions phares de 2IF.

Partie B : Description du partenariat international et justification sur le choix du partenaire et son implication

La formation initiale sur le thème des institutions de la Francophonie et la recherche sur l'objet Francophonie et sur son attractivité figurent parmi les principales missions de 2IF. Le choix de délocaliser ce parcours du Master 2 en Afrique francophone où se dessine l'avenir de la Francophonie, en particulier au Cameroun, un pays africain majoritairement francophone, est au cœur de la stratégie internationale de 2IF.

Le partenariat avec l'Université de Yaoundé 2 est déjà ancien. Les relations entre les deux établissements remontent à 2008 avec l'ouverture d'une chaire Senghor de la Francophonie. Créé en 2002 à l'initiative du Recteur Michel Guillou, le réseau international des chaires Senghor de la Francophonie regroupe actuellement

21 membres dont l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Université de Yaoundé 2. Le programme délocalisé, fondé sur une coopération internationale entre universités francophones, est une étape supplémentaire dans les relations entre les deux établissements et le développement du Réseau international des chaires Senghor de la Francophonie. En 2011, il est décidé de délocaliser le parcours recherche « Francophonie et Relations internationales » du master 2 Droit, économie et Gestion, mention Relations internationales. Les 3 premières promotions se sont très bien déroulées. L'évaluation des étudiants a été positive. Lors de la dernière promotion (2016/2017), des changements de personnels ont entrainé des retards. Depuis cette date, ce programme délocalisé n'a pas été renouvelé.

Cette année, avec la nomination d'un nouveau titulaire de chaire et la mise en place d'une nouvelle équipe administrative sur place, l'Université de Yaoundé 2 a exprimé le souhait de renouveler ce master délocalisé. Un cursus de Master 1 a été ouvert au sein de l'IRIC. Il viendra alimenter le Master 2. Nous pourrions envisager sereinement le redémarrage de cette délocalisation avec pour objectif d'avoir un effectif annuel de 30 à 40 d'étudiants.

La reprise de la délocalisation nous permettrait également de développer le volet recherche notamment en accueillant à Lyon des doctorants issus cette formation comme cela fut le cas par le passé. La reprise de ce partenariat nous permettra également, en termes de recherche, de co-organiser des colloques sur la Francophonie (comme ce fut le cas du colloque « crises, facteurs de crises et Francophonie » organisé à Yaoundé les 25 & 26 septembre 2009).

Partie C : Démarche engagée jusqu'à présent pour lancer le projet, description de l'engagement du partenaire international dans ce projet

Plusieurs échanges de courriels et téléphoniques ont été réalisés entre 2IF, la faculté de droit, le service des relations internationales de l'Université Lyon 3 et l'IRIC de l'Université Yaoundé 2.

Le projet de convention et le projet budgétaire sont en cours de discussion entre la Faculté de Droit/2IF/le service des relations internationales de l'Université Lyon 3 et l'IRIC de l'Université Yaoundé 2.

L 'engagement des parties prenantes sont les suivantes :

L'Université de Yaoundé 2 au Cameroun est chargée :

- de la présélection des dossiers des futurs étudiants, de l'envoi des dossiers au jury de sélection et de l'organisation matérielle de l'enseignement ;
- de s'assurer de la disponibilité des infrastructures et des équipements au service de la formation ;
- d'informer les étudiants de tout ce qui concerne le programme de formation ;
- d'organiser à Yaoundé l'évaluation des étudiants et la soutenance des mémoires de recherche ;
- de désigner le responsable local du programme de coopération ;
- de rémunérer les cours assurés par les missionnaires de l'Université Jean Moulin Lyon 3 intervenant dans le programme ;

- de prendre en charge les titres de transports des missionnaires de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (avion, visa, hébergement) ainsi que de payer les indemnités (forfait journalier) des missionnaires de l'Université Jean Moulin Lyon 3 intervenants dans le programme sur la base du barème en vigueur dans les universités françaises (barème MINEFI)
- de rémunérer les cours assurés par les enseignants de l'université de Yaoundé 2 intervenant dans le programme ;
- de mettre à disposition du personnel administratif, des équipements pédagogiques et de fournir une assistance aux enseignants se déplaçant à Yaoundé et missionnés par l'Université Jean Moulin Lyon 3.

L'Université de Yaoundé 2 assure la gestion financière des dépenses effectuées au Cameroun et ouvre un compte spécifique à cet effet.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 est chargée :

- de la composition du jury de sélection, d'admission et de délivrance du diplôme suivant un arrêté pris par le Doyen de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 ;
- de l'inscription des étudiants et de la délivrance des diplômes ;
- de l'organisation et du suivi des missions d'enseignement de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 veille au respect de la maquette d'habilitation par le partenaire et désigne le responsable du programme de coopération à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Partie D : Programme détaillé du projet (objectifs, actions, acteurs, calendrier et transversalité du projet)

N°	Objectifs	Actions	Acteurs	Calendrier	Transversalité du projet
1	Démarrage du programme délocalisé en septembre 2021	- organisation d'une mission de prospection de Lyon 3 à Yaoundé - établissement d'une procédure de gestion du programme - signature de la convention de partenariat	- 2IF/Faculté de Droit de Lyon 3 - SRI de Lyon 3 - IRIC/Yaoundé 2	Printemps 2021	- L'Université Lyon 3 et l'Université de Yaoundé 2 font partie du réseau international des Chaire Senghor de la Francophonie dont l'une des principales missions est de promouvoir l'enseignement et la recherche sur l'objet « Francophonie ». - Ce master délocalisé permettrait d'assurer cette mission avec les meilleurs étudiants
2	Dotation d'ouvrages sur la Francophonie et les relations internationales	- inventaire des ressources documentaires à l'IRIC - recensement des besoins	- 2IF - IRIC/Yaoundé 2	Avant septembre 2021	

		documentaires à l'IRIC - estimation du budget -commande et envoi des ouvrages			francophones à l'IRIC. - Les enseignements sont assurés par les enseignants de l'Université Lyon 3, de l'Université de Yaoundé 2 ainsi que ceux venant d'autres chaires Senghor de la Francophonie du réseau international des chaires Senghor de la Francophonie.
3	Évaluation à mi-chemin du programme	- organisation d'une mission de Lyon 3 à Yaoundé 2	-2IF - IRIC/Yaoundé 2	Décembre 2021	

Partie E : Résultats attendus

- signature de la convention avant juin 2021
- envoi des ouvrages à l'IRIC avant septembre 2021
- démarrage du Master délocalisé en septembre 2021
- organisation des missions d'enseignements en septembre 2021
- évaluation de la formation par les partenaires (Lyon 3/Yaoundé 2) et les usagers étudiants en juin 2021.

Partie F : Impact et valorisation pour l'université

La mise en place du master délocalisé à l'Université de Yaoundé 2 rentre bien dans la politique de développement international et de la francophonie de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Ce programme permettrait de renforcer la présence de notre Université dans le paysage universitaire international, notamment en Afrique. Il permettrait également de former des étudiants en recherche sur la Francophonie qui pourraient ensuite continuer leur doctorat en France ou dans un autre pays francophone et de renforcer le réseau international des chaires Senghor de la Francophonie, un objectif essentiel pour 2IF.

Partie G : Budget global détaillé (voir annexe)

Nom et prénom : Thomas MESZAROS
Date : 28 octobre 2021
Signature et cachet :

Institut international pour la Francophonie (2IF)
Université Jean Moulin Lyon 3
1C, avenue des Frères Lumière
CS 78242
69 372 Lyon cedex 08
France
+33 4 78 78 73 73 – 2if@univ-lyon3.fr

Partie réservée à la Composante :
(à compléter uniquement si plusieurs demandes sont présentées au sein de la composante)

Classement ou ordre de priorité de la demande du projet : … /…

BUDGET PREVISIONNEL

TREMPLIN 2021

COMPOSANTE OU SERVICE : 2IF/Faculté de Droit

Titre du projet : Délocalisation du parcours « Francophonie et Relations internationales » du Master 2 mention Relations internationales à l'IRIC (Université de Yaoundé 2, Cameroun)

Montant du Projet : 8590 euros

Objet détaillé des dépenses	Montant TTC des dépenses en euros	Origine des recettes	Montant TTC des recettes en euros
Mission de prospection en mars/avril 2021			
billets d'avion x 2 personnes	2 100,00	SRI	2 100,00
Perdiems x4x2 (120 euros x 4 nuits x 2 personnes)	960,00	SRI	960,00
Dotation d'ouvrages			
250 ouvrages	4 000,00	SRI (3000 euros), 2IF (1000 euros)	4 000,00
Mission d'évaluation à mi-chemin en décembre 2021			
billets d'avion x 1 personne	1 050,00	2IF	1 050,00
Perdiems x4 (120 euros x 4 nuits x 1 personne)	480,00	2IF	480,00
TOTAL DEPENSES	**8 590,00**	**TOTAL RECETTES**	**8 590,00**

PROJETS TREMPLIN 2021

IDENTIFICATION DU PROJET

Titre du projet :	Internationalisation des formations en alternance et coopération scientifique en matière foncière Développement de la coopération avec le Sénégal
Composantes(s) concernée(s) :	Faculté de droit – Faculté des lettres et des civilisations
Responsable(s) du projet :	Virginie Pezzella, Maître de conférences en lien avec Alida Sahli, en sa qualité de coordinatrice de la zone
Etablissement(s) partenaire(s) à l'international :	Université Gaston Berger (Saint Louis, Sénégal) Université Cheikh Anta Diop (Dakar, Sénégal)
Résumé du projet :	Développement de la coopération académique et scientifique avec le Centre d'Excellence sur la gouvernance des ressources foncières de l'Université Gaston Berger Amorçage d'une coopération avec l'Université Cheikh Anta Diop en vue d'une internationalisation des formations en alternance
Actions prévues :	Université Gaston Berger : mise en place d'une convention d'application académique et scientifique en matière foncière, organisation d'un colloque d'initiation de la coopération à Lyon Université Cheikh Anta Diop : ré-activation de la convention avec l'Université de Cheikh Anta Diop / état des lieux des formations en alternance / perspective de coopération / Capacity Building
Missions projetées :	1 mission de 3 agents au Sénégal (à Saint Louis et à Dakar) entre juin et juillet 2021 : ré-activation de la convention avec l'Université de Cheikh Anta Diop / mise en place d'une convention d'application en matière foncière avec l'Université Gaston Berger; 1 mission d'un collègue de Gaston Berger et d''un collègue de CheikhAnta Diop pour l'organisation d'un colloque de spécialité sur le foncier, à Lyon 3, d'initiation de la coopération scientifique. Participation des universités partenaires du réseau GLARE : Algérie, Maroc et Bénin
Montant du financement demandé :	8485,00 euros
Budget global :	13285,00 euros

PROJETS TREMPLIN 2021

DESCRIPTIF DU PROJET

Partie A : Résumé du projet

Le projet comporte deux volets :

- L'Institut de droit du patrimoine et de l'immobilier de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 porte avec un partenaire institutionnel : l'Université Gaston Berger, un projet de développement d'une coopération spécifique dédiée aux questions foncières. Les transitions que nous connaissons font émerger des problématiques appelant des réponses globales et pluridisciplinaires. L'Afrique s'intéresse particulièrement à la question foncière au sens large comprenant notamment les sujets tels que l'eau / les aliments. L'ambition est de développer des liens bilatéraux avec le Sénégal, des liens multilatéraux en Afrique avec le Sénégal et plusieurs autres partenaires dont le Bénin, le Maroc et l'Algérie, et des liens plus larges avec le Sénégal et l'ensemble du réseau GLARE. Pour structurer la coopération avec le Sénégal, l'idée est de mettre en place des formations sur mesure et des conférences et colloques de spécialité. Le présent projet consiste en l'élaboration d'une convention spécifique ayant pour objet ces points et l'organisation d'un colloque d'ouverture de la coopération.
- L'alternance constitue un enjeu majeur pour l'Afrique. Le projet a pour objectif de rétablir un lien partenarial avec l'Université de Cheikh Anta Diop, première université du pays et en plein essor, afin de développer dans un premier temps, une réflexion sur l'enseignement par alternance et, dans un second temps, en février 2022 ou 2023 selon l'évolution de la situation sanitaire, d'un Capacity Building sur l'institutionnalisation de centre de formation par l'alternance, deuxième étape d'une démarche déjà initiée en Afrique avec le Maroc et d'un premier projet obtenu en juillet 2020 (Projet ICFAL).

Partie B : Description du partenariat international et justification sur le choix du partenaire et son implication

S'agissant de la coopération avec l'Université Gaston Berger, une convention de partenariat est déjà active. Le partenaire a été mobilisé à l'occasion de la mise en place du réseau GLARE : Global Land and Real Estate Transition Management. Le réseau est composé de soixante partenaires dont une trentaine d'universités dans le monde ayant pour objet d'apporter une réponse globale et pluridisciplinaire pour améliorer la gouvernance foncière et immobilière dans un contexte de transition : transition urbaine, transition environnementale et transition digitale. Or, l'Université Gaston Berger est le deuxième établissement d'enseignement supérieur à avoir été choisi pour abriter un Centre d'Excellence sur la Gouvernance des Ressources foncières pour l'Afrique de l'Ouest francophone. Dans l'objectif du réseau GLARE, ce centre a pour mission le renforcement des capacités des acteurs sur la gouvernance des ressources foncières et concerne aussi bien des enseignants, des chercheurs, des étudiants, des professionnels. L'implication de cette université et de ce centre en particulier permet de rendre compte de la spécificité des problématiques rencontrées en Afrique, dans une dimension de formation, de recherche et dans une dimension géo-politique.

S'agissant de la coopération avec l'Université de Cheikh Anta Diop, il s'agit d'un amorçage de coopération pour Lyon 3 sur le sujet de l'alternance au Sénégal. L'alternance constitue un enjeu majeur en Afrique. Elle constitue une voie pour rapprocher établissements d'enseignement supérieur et entreprises afin de renforcer l'insertion professionnelle et l'employabilité des lauréats des universités africaines.

Fort de son expérience en matière d'alternance, l'IDPI a fortement contribué, avec le service général des relations internationales et Formasup Ain-Rhône-Loire, à un Capacity Building ICFAL (institutionnalisation des centres de formation en alternance des universités marocaines d'un montant de 850 000 euros).

Cette réflexion nous paraît utilement pouvoir être prolongée au Sénégal. La quatrième édition du séminaire intergouvernemental Sénégal-France, qui s'est tenue à Dakar le 17 novembre 2019, a insisté sur un certain nombre d'axes de la coopération bilatérale. Parmi ceux-ci, il a pu être convenu que les deux pays « approfondiront leur collaboration en faveur de nos jeunesses, en particulier sur le plan de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'employabilité, en plaçant l'égalité femmes-hommes, l'équité et la qualité au cœur des politiques d'éducation. Les centres de formation soutenus par la France et le campus franco-sénégalais proposeront un programme pédagogique en prise avec les besoins du marché économique local. Une augmentation de la mobilité étudiante et des collaborations entre institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche sera encouragée, notamment par l'installation au Sénégal, au sein du campus franco-sénégalais, d'institutions françaises d'enseignement supérieur. L'Université Cheikh-Anta-Diop semble être l'Université susceptible de porter un tel projet. Fondée en 1957, elle est la principale université de Dakar et la première université d'Afrique francophone d'après le classement de Shanghai. Elle comporte 6 facultés dont la Faculté des sciences juridiques et politiques, une faculté des lettres et sciences humaines et une Faculté des sciences économiques et de gestion. L'université de Cheikh Anta Diop représente un vivier important d'étudiants : 80 000 étudiants faisant les 3/8. Depuis la fin de l'année 2019, cette université est sur un vaste chantier de rénovation, tant au plan de ses infrastructures que de sa stratégie de développement.

Partie C : Démarche engagée jusqu'à présent pour lancer le projet, description de l'engagement du partenaire international dans ce projet

1er volet avec l'Université Gaston Berger :
Depuis 2018, des liens ont été initiés avec le Centre d'Excellence sur la gouvernance foncière dans le cadre d'un réseau GLARE dont le projet le plus abouti en matière de formation consiste à porter un Erasmus Mundus Master conjoint sur le sujet. Le réseau s'est mis en place depuis 2017 au plan scientifique et par des actions bilatérales ou multilatérales en Europe, au Canada, en Afrique et en Asie. Il s'agit de poursuivre le développement de la coopération initiée en Afrique. Le Recteur de l'Université de Gaston Berger a émis une lettre d'intention pour participer à l'ensemble des projets permettant de développer les compétences des enseignants, des étudiants et des professionnels sur les questions foncières. Une reprise de contact a été réalisée en vue du présent projet et pour rendre concret cette lettre d'intention. Un désir d'avancer ensemble apparaît.

2d volet avec l'Université Cheikh Anta Diop :
L'alternance et les discussions sur le Sénégal ont fait l'objet de démarches depuis 2019, en France, avec l'identification d'une stratégie de développement sur le sujet de l'alternance en Afrique en deux temps : un premier projet au Maroc, puis fort de cette expérience, un second projet au Sénégal au regard du contexte du pays.
Plusieurs actions ont lieu en France :

- Rencontre à l'automne 2019 entre la directrice de l'IDPI et le directeur de Formasup Ain-Rhône-Loire qui a une bonne connaissance du pays ;
- Réunion fin août 2020 avec le porteur de la coopération du Sénégal pour l'IDPI, Virginie Pezzella, une vacataire de l'IDPI ayant une bonne connaissance du pays et des réseaux utiles au projet, Magali Esposito, la directrice de l'IDPI et Alida Sahli du SGRI.
- En Afrique : 5 au 10 février 2020, voyage d'étude par Magali Esposito au Sénégal sur les perspectives de développement immobilier, avec le Club immobilier de Montpellier, occasion pour cette dernière de rapporter les éléments utiles à l'identification des partenaires appropriés pour notre projet.
- Rentrée 2020 : amorçage du lien avec l'Université de Cheikh Anta Diop. Retour d'intérêt.

Partie D : Programme détaillé du projet (objectifs, actions, acteurs, calendrier et transversalité du projet)

Pour l'Université Gaston Berger :
Objectifs : établissement d'une relation partenariale pérenne et effective avec la mise en place de programme de formation sur mesure à destination des professionnels et des étudiants et une coopération scientifique.

Actions : Rédaction de la convention spécifique et colloque d'ouverture de la coopération à la rentrée 2021 (octobre-novembre)

Acteurs : les deux universités + sur le colloque, les autres partenaires africains du projet GLARE (Université Hassan 1er Settat– Maroc, Université d'Abomey Calavi – Bénin, l'Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme - EPAU Algérie et l'Institut National agronomique – Belfort Algérie)
Calendrier : Missions de définition du cadre de la coopération : juin-juillet 2021 et colloque d'ouverture : octobre-novembre 2021
Transversalité du projet : traitement de la question foncière dans sa transversalité, principalement : Droit – Science Politique -Géographie-Aménagement-Gestion-Philosophie.

Pour l'Université Cheikh Anta Diop :
Objectifs : Réactivation de la convention entre nos deux établissements – Réflexion sur l'alternance - identification d'une relation partenariale sur la formation en alternance et d'un projet de Capacity Building sur l'alternance, une des priorités nationales : la relation universités/entreprises.
Actions : Rédaction de la convention-cadre et d'une convention spécifique sur le sujet
Acteurs : les deux universités, ainsi qu'une identification des autres universités du Sénégal susceptibles d'être mobilisées dans le cadre du projet de Capacity Building.
Calendrier : Missions de définition du cadre de la coopération : juin-juillet 2021. – Accueil des collègues africains pour une immersion à Lyon 3 et à Formasup Ain-Rhône-Loire : septembre-octobre 2021.
Transversalité du projet : traitement de la question de l'alternance dans une logique globale dépassant donc les disciplines.

Partie E : Résultats attendus

- Promotion de la coopération entre le Sénégal et la France, en faveur de la jeunesse africaine, le Sénégal étant le point d'accès privilégié de toute l'Afrique de l'Ouest.
- Développement de partenariats universités/entreprises au Sénégal par la voie de l'alternance
- Développement de la coopération scientifique dans le domaine du foncier et de l'environnement
- Amorçage pour la coopération européenne (Capacity Building)

Partie F : Impact et valorisation pour l'université

- Internationalisation des formations en Afrique
- Attractivité des formations et rayonnement de l'Université Jean Moulin Lyon 3 au Sénégal mais également dans les pays voisins africains
- Valorisation de l'expertise de l'Université Jean Moulin Lyon3 des formations en alternance
- Organisation de colloques, séminaires, projets de recherche, mobilité enseignante et co-tutelle

Partie G : Budget global détaillé

Cf. annexe tableau Excel

Nom et prénom : Virginie PEZZELLA
Date : 15/09/2020
Signature et cachet :

Partie réservée à la Composante :
(à compléter uniquement si plusieurs demandes sont présentées au sein de la composante)

Classement ou ordre de priorité de la demande du projet : ... /...

BUDGET PREVISIONNEL

TREMPLIN 2021

COMPOSANTE OU SERVICE	Faculté de Droit
Titre du projet :	Internationalisation des formations en alternance et coopération scientifique en matière foncière : Développement de la coopération avec le Sénégal
Montant du Projet	**13 285,00**

Objet détaillé des dépenses	Montant TTC des dépenses en euros	Origine des recettes	Montant TTC des recettes en euros
1 mission au Sénégal : Villes Dakar et Saint-Louis : 3 personnels Lyon 3 (administratif et enseignants) - Durée 6 jours / Juillet 2021			
Estimation transport aérien Lyon/Dakar	2 250,00	**TREMPLIN**	2 250,00
Estimation transport Dakar/Saint Louis : 260 km (Taxis Aller/retour)	300,00	**TREMPLIN**	300,00
Frais annexes	300,00	**TREMPLIN**	300,00
Per diem : 140 euros la nuitée 3 personnels * 6 nuitées = 18 jours au total	2 520,00	**TREMPLIN**	2 520,00
Organisation d'un colloque Lyon - France Octobre Novembre 2021			
Cocktail	1 200,00	**TREMPLIN**	1 200,00
Invitations de 2 professeurs en France			
Invitation d'un professeur Université Cheikh Anta Diop - Sénégal			
Invitation d'un professeur Université Saint-Louis- Sénégal			
Estimation transport aérien Dakar/Lyon : 2 personnes	1 200,00	**TREMPLIN**	1 200,00
Indemnités de séjour : 3 nuitées par personne	540,00	**TREMPLIN**	540,00
Restauration 5 repas par personne	175,00	**TREMPLIN**	175,00
Sous total Tremplin	**8 485,00**		**8 485,00**
Participation des universités partenaires au colloque : 2 jours			
EPAU - Algérie : 2 personnes	1 500,00	**PARTENAIRE**	1 500,00
INA - Algérie : 2 personnes	1 500,00	**PARTENAIRE**	1 500,00
Université Hassan 1er Settat - Maroc : 2 personnes (mutualisation mission MIC Maroc)	600,00	**PARTENAIRE**	600,00
Université Abomey Calavi - Bénin : 1 personne	1 200,00	**PARTENAIRE**	1 200,00
Sous total autres financements	**4 800,00**		**4 800,00**
TOTAL DEPENSES	**13 285,00**	**TOTAL RECETTES**	**13 285,00**

PROJETS TREMPLIN 2021

IDENTIFICATION DU PROJET

Titre du projet :	Programme Délocalisé à Ho-Chi-Minh, VIETNAM
Composantes(s) concernée(s) :	Département GACO, IUT LYON 3
Responsable(s) du projet :	Gilles SANLAVILLE
Etablissement(s) partenaire(s) à l'international :	Foreign Trade University/University of Economics
Résumé du projet :	Proposer la formation « GACO », Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (DUT qui devient BUT) dans la capitale économique du Vietnam, Ho-Chi-Minh.
Actions prévues :	Prendre contact/Rencontrer les responsables du Vietnam. Discuter du BUT (Bachelor Universitaire Technologique) avec GACO France et Déterminer quel parcours possible.
Missions projetées :	Mettre en œuvre la formation à Ho-Chi-Minh dès septembre 2022 ?
Montant du financement demandé :	2500 euros ? (billets avion, hôtels, accueil des partenaires, déplacements en France (GACO France) etc.)
Budget global :	2500 euros ?

DESCRIPTIF DU PROJET

Partie A : Résumé du projet

Les entreprises multinationales et technologiques choisissent souvent Hô Chi Minh-Ville pour intégrer le marché vietnamien. La ville abrite les meilleures universités nationales, des installations de recherche et le plus grand aéroport international du pays. En tant que ville la plus développée du pays, Hô Chi Minh-Ville en est son centre économique. En 2018, Hô Chi Minh-Ville représentait environ 22 % du PIB national et 29 % de son capital financier. Ceci bien que la ville ne représente que 0,6 % de la superficie et 10 % de la population du pays. En 2018, 44 000 nouvelles entreprises se sont enregistrées dans la ville, dépassant ainsi la capitale Hanoi, qui se classe en seconde position. Cela reflète l'environnement entrepreneurial qui a donné naissance à l'importante scène de création d'entreprises dans le pays.

Il est également important de souligner que le consulat général de France et Business France accompagnent les entreprises françaises dans leur implantation à Ho-Chi-Minh ; par ailleurs le Consul général Vincent Floreani s'est lui-même rendu sur place dans deux entreprises franco-vietnamiennes (voir le lien vidéo suivant « la diplomatie économique en action à Hô Chi Minh-ville (Saigon) » : https://www.youtube.com/watch?v=3tu3Zk5zC7k

La formation GACO (Gestion Administrative et Commerciale des Organisations, qui devient un Bachelor Technologique Universitaire en 2021 proposant 4 parcours possibles), répondrait aux besoins de nombreuses entreprises et organisations dans une mégalopole telle que Ho Chi Minh, plaque tournante économique en Asie du Sud Est, car elle permet de former des étudiants en vue d'occuper des postes de gestionnaires polyvalents, d'assistants managers rattachés à la direction générale d'une PME-PMI ou à une direction fonctionnelle d'une organisation de grande taille (entreprises, administrations…).

Partie B : Description du partenariat international et justification sur le choix du partenaire et son implication

Il ne m'a pas encore été possible de réaliser de démarches concrètes auprès des partenaires universitaires basés à Ho-Chi-Minh, cependant j'ai pris le temps de faire quelques recherches qui m'ont amené à porter mon attention sur 2 universités, à savoir :

1) Foreign Trade University (Dai Hoc Ngoai Thuong) qui a l'habitude de collaborer avec un grand nombre d'universités étrangères, notamment la France. La mission de l'université est d'encourager les talents et de fournir des ressources humaines de haute qualité spécialisées en économie, commerce international, administration des affaires, finance et banque, droit, comptabilité et audit et langues étrangères. Elle vise à développer des capacités d'apprentissage et des méthodes de travail professionnelles dans un environnement concurrentiel. De ce fait, elle serait un partenaire universitaire idéal pour l'Université Jean Moulin LYON 3.

2) L'Université d'Economie d'Ho-Chi-Minh (UEH) est une université multidisciplinaire offrant différents niveaux et modes d'enseignement, du bachelor au doctorat. L'université accueille chaque année un grand nombre d'étudiants, ce qui en fait l'une des plus grandes universités vietnamiennes dans le domaine de l'économie et de l'administration.
   De surcroît, elle collabore activement avec de nombreux partenaires étrangers et serait un allié de taille pour l'Université Jean Moulin LYON 3.

Partie C : Démarche engagée jusqu'à présent pour lancer le projet, description de l'engagement du partenaire international dans ce projet

A ce jour, n'ayant pas encore obtenu d'éclairage suffisant quant au fonctionnement des programmes délocalisés au sein de LYON 3, je n'ai malheureusement pas eu l'opportunité d'entamer des démarches concrètes auprès des partenaires mentionnés ci-dessus. Les éléments à ma disposition ont été obtenus au travers de recherches personnelles notamment via internet, et soulignent bien le souhait des universités de Hô Chi Minh-ville de développer davantage leurs liens à l'international. Le Vietnam a également des accords avec les IUT de France au travers de « ADIUT », peut-être qu'il s'agirait là d'un lien facilitateur dans la mise en place d'un tel projet, d'autant plus que l'un des objectifs majeurs de GACO France est de donner une dimension internationale à la formation.

Partie D : Programme détaillé du projet (objectifs, actions, acteurs, calendrier et transversalité du projet)

L'objectif principal serait de proposer la formation BUT GACO au sein de l'une des universités partenaires d'Ho-Chi-Minh en septembre 2022 ? voire 2023 ?

Ainsi, il serait nécessaire, dans un premier temps, de rencontrer les partenaires vietnamiens afin de discuter des principales conditions d'une telle mise en place ainsi que de déterminer clairement, avec GACO France, les Unités d'Enseignement et matières rattachées au parcours BUT GACO à proposer dans un cadre étranger.

Ce programme d'enseignement délocalisé pourrait être proposé en langue française ainsi qu'en langue anglaise afin de répondre à l'exigence de la dimension internationale établie par les universités vietnamiennes et ferait donc appel à de multiples compétences académiques et professionnelles (marketing, comptabilité, droit des entreprise, droit international, management, logistique, langues, stages en entreprise etc.).

Ainsi je souhaiterais pouvoir être un acteur majeur de l'établissement d'un tel programme et me rapprocherai d'autres enseignants GACO, voire homologues de l'université partenaire, dans le but de construire et installer le Bachelor Universitaire Technologique au sein de l'établissement d'accueil.

Partie E : Résultats attendus

Offrir une diplomation « BUT GACO, LYON 3 » aux étudiants vietnamiens et internationaux de l'Université d'Ho-Chi-Minh, et ainsi répondre aux ambitions de la diplomatie française visant à resserrer les liens avec le Vietnam.

Partie F : Impact et valorisation pour l'université

Le partenariat avec le Vietnam permettrait de renforcer et clarifier la place de LYON 3 dans le paysage universitaire international, de permettre aux étudiants et aux enseignants de profiter d'accords internationaux d'échange de haut niveau ainsi que d'accroître l'attractivité de l'université dans les années à venir en renforçant ses collaborations dans les domaines et les thématiques considérés comme prioritaires. Pour terminer, il s'agirait là d'une opportunité de nourrir ses réseaux, notamment celui de « EastAsiaNet ».

Partie G : Budget global détaillé (voir annexe)

2500 euros ? un budget qui permettrait le voyage (avion + logement) jusqu'au Vietnam afin de rencontrer les partenaires, de les accueillir également à Lyon (invitation de courtoisie au restaurant etc.), de se déplacer au sein de la France afin de dialoguer avec les acteurs de GACO France etc.

Nom et prénom : SANLAVILLE Gilles
Date : 29/10/2020
Signature et cachet :

Partie réservée à la Composante :
(à compléter uniquement si plusieurs demandes sont présentées au sein de la composante)

Classement ou ordre de priorité de la demande du projet : … /…

BUDGET PREVISIONNEL

TREMPLIN 2021

COMPOSANTE OU SERVICE	Département GACO IUT
Titre du projet :	Programme délocalisé Ho Chi Minh
Montant du Projet	2500 euros?

Objet détaillé des dépenses	Montant TTC des dépenses en euros	Origine des recettes	Montant TTC des recettes en euros
Billets aller/retour avion Lyon - Ho Chi Minh	**1000 euros**		
Logement/Hôtel Ho Chi Minh, pour une semaine	350 euros		
Repas	280 euros		
Accueil des partenaires vietnamiens à Lyon (restaurant etc.)	100 euros		
Déplacements pour rencontres avec les acteurs GACO France	250 euros		
Logement/hôtel dans le cadre des rencontres GACO France	200 euros		
TOTAL DEPENSES	**2180 euros**	**TOTAL RECETTES**	**0,00**

Délibération n° D2020-12-32-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3, L. 712-6 et L. 841-5 ;

Vu le décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la Contribution de Vie Etudiante et de Campus ;

Vu la circulaire n° 2011-1021 du 3 novembre 2011 parue au BO n° 43 du 24 novembre 2011 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 17 novembre 2020,

Sur proposition de M. le président de l'université,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

La situation de confinement et d'urgence sanitaire génère de nombreuses difficultés aux étudiants, notamment financières.

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) habituellement utilisé principalement pour le financement des projets associatifs a vu sa consommation chuter avec les périodes de confinement et les mesures restrictives imposées pour les rassemblements hors périodes de confinement.

Le projet de délibération soumis au Conseil d'Administration s'inscrit dans une logique de soutien aux étudiants en permettant d'utiliser le budget FSDIE pour apporter une aide complémentaire aux différents dispositifs existants (FSDIE social, bourses, aides d'urgence et aides spécifiques du Crous, distributions de denrées de première nécessité par les associations étudiantes, etc.).

Décide

D'approuver les mesures adoptées dans le dispositif d'aide financières d'urgence pour les étudiants figurant en annexe.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

ANNEXE 1
DISPOSITIF D'AIDE FINANCIERE D'URGENCE POUR LES ETUDIANTS

Objet du dispositif

La situation de confinement et d'urgence sanitaire génère de nombreuses difficultés aux étudiants, notamment financières.

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes habituellement utilisé principalement pour le financement des projets associatifs a vu sa consommation chuter avec les périodes de confinement et les mesures restrictives imposées pour les rassemblements hors périodes de confinement.

Le dispositif d'aide financière d'urgence pour les étudiants s'inscrit dans une logique de soutien aux étudiants en permettant d'utiliser le budget FSDIE pour apporter une aide complémentaire aux différents dispositifs existants (FSDIE social, bourses, aides d'urgence et aides spécifiques du Crous, distributions de denrées de première nécessité par les associations étudiantes, etc.).

Budget

Le budget FSDIE 2020 restant disponible est d'un peu plus de 210 000 € après les dernières commissions de l'année et après réception des remboursements de subventions par les associations étudiantes ayant dû annuler leurs événements. Ce montant sera réparti entre la mise en place de ce dispositif d'aide financière d'urgence pour les étudiants et le renouvellement de la convention conclue avec le Crous concernant le fonds social d'urgence de l'Université.

Etudiants concernés

Les étudiants qui pourront avoir recours au dispositif sont des étudiants inscrits en formation initiale à l'Université Jean Moulin, résidant en logement individuel et dont la demande d'aide correspondra aux critères énoncés ci-dessous.

Types d'aides

L'aide apportée visera à lutter contre la précarité énergétique et liée au logement, exacerbée par la crise et pour laquelle les dispositifs existants sont rares. Une aide d'un montant maximal de 500 € pourra être attribuée sur production d'impayés de factures de loyer, d'électricité, de gaz et/ou d'eau. Les documents éligibles sont des factures ayant fait l'objet d'une relance de paiement, au nom de l'étudiant, émises en décembre 2020 ou janvier 2021, et être d'un montant total au moins égal à 70 €. Chaque étudiant ne pourra faire qu'une demande d'aide, même si le montant maximal de 500 € n'a pas été atteint.

S'il reste du budget FSDIE 2020 disponible suite à la mise en place de cette aide jusqu'au 31 janvier 2021, soit elle sera prolongée, soit d'autres aides pourront être mises en place. Elles pourront concerner la lutte contre la précarité numérique et/ou l'aide aux achats de première nécessité et feront l'objet d'une nouvelle délibération.

Modalités de mise en œuvre

Pour bénéficier de l'aide financière d'urgence, les étudiants devront compléter le formulaire qui sera mis à leur disposition sur leur Intranet étudiant, accompagné des pièces justificatives demandées. Un contrôle de l'éligibilité des pièces sera effectué par l'administration.

Les modalités précises seront communiquées aux étudiants dès l'ouverture du dispositif, et pourront évoluer pour correspondre à une mise en place opérationnelle qui réponde au mieux aux besoins des étudiants tout en prenant en compte les contraintes de l'administration.

Délibération n° D2020-12-33-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-1 et suivants et L. 841-5 ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis favorable rendu par la commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 17 novembre 2020,

Sur proposition de M. le président de l'université,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Dans le cadre du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), volet social, et compte-tenu du cadre déontologique de la profession d'assistant de service social, les éléments concernant la situation personnelle des étudiants ne peuvent pas être communiqués à la commission de la formation et de la vie universitaire, ce qui ne donne pas la possibilité à cette commission de rendre réellement un avis.

La situation de confinement et d'urgence sanitaire et les nombreuses difficultés générées immédiatement aux étudiants, notamment financières, ont exacerbé la précarité de l'équilibre financier dans lequel vivent les étudiants.

Le projet de délibération soumis au conseil d'administration s'inscrit dans une logique d'optimisation du circuit décisionnel en permettant plus de souplesse dans l'organisation des commissions FSDIE volet social, avec pour objectif de poursuivre la réduction des délais de traitement des dossiers d'aides sociales versées par l'Université.

Décide

d'approuver les mesures adoptées dans le règlement FSDIE figurant en annexe 1 pour améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en permettant au Président de l'Université d'adopter, par voie de décision, l'attribution des aides du volet social du FSDIE, sur proposition de la commission interne compétente.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 3

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET

ANNEXE 1
PROPOSITION DE RÈGLEMENT FSDIE

RÈGLEMENT APPLICABLE AU FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3

Références :

- Articles L.712-6 et L841-5 du Code de l'Éducation
- Décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la Contribution de Vie Etudiante et de Campus
- Circulaire n° 2011-1021 du 3 novembre 2011 parue au BO n° 43 du 24 novembre 2011

DISPOSITIONS COMMUNES

ARTICLE 1ER : DEFINITION ET BUDGET

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) est un fonds principalement destiné au financement des projets portés par des associations étudiantes dont l'objectif est de s'adresser prioritairement aux autres étudiants mais aussi à la communauté universitaire dans son ensemble. Une part de ce fonds peut être affectée à l'aide sociale aux étudiants en difficulté, dans la limite de 30 % des crédits. La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Jean Moulin Lyon 3 décide chaque année de l'enveloppe attribuée à la part sociale du FSDIE.

Une part de 3 % des crédits FSDIE de l'établissement, appelée « réserve », est destinée aux actions de vie étudiante. Un tiers maximum de la réserve peut être utilisé pour des aides sociales individuelles d'urgence, le reste étant consacré au financement de dépenses de fonctionnement de l'Atelier des Assos et d'animation de la vie associative (notamment organisation d'événements et de formations à destination des associations). Dans le cas où tout ou partie de cette réserve n'est pas engagée au 31 octobre de chaque année, elle est réaffectée au financement des projets aux associations jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire.

Il est rendu compte chaque année de l'usage des crédits FSDIE devant la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), en distinguant les subventions aux associations, les aides sociales et la réserve.

ARTICLE 2 : FONCTIONNEMENT ET COMPOSITION DES COMMISSIONS

Les demandes de subventions aux associations et d'aides sociales aux étudiants sont examinées respectivement par la commission FSDIE « initiatives » et la commission FSDIE « social ».

Chacune de ces deux commissions FSDIE est composée de :

- le Vice-président en charge de la CFVU ou la personne désignée à cet effet par le Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3, présidant la commission
- les deux vice-présidents étudiants (CFVU + CA)
- un élu étudiant du CA ou son suppléant
- deux élus étudiants de la CFVU ou leur suppléant
- le responsable du Pôle Vie Etudiante de la DEVU ou son représentant
- un gestionnaire du Pôle Vie Etudiante de la DEVU

ainsi que de représentants spécifiques à chaque volet du FSDIE (cf. dispositions des articles 6 et 9).
Chacune des commissions se réunit au moins trois fois par an, sur convocation par courriel au moins 15 jours avant la tenue de la commission.

La date limite de dépôt des dossiers intervient entre 10 et 20 jours avant la tenue de la commission. Elle est fixée par le Pôle Vie Etudiante de la DEVU et consultable sur l'Intranet étudiant.

La commission FSDIE émet, après délibération, un avis sur les demandes par vote à main levée à la majorité absolue des suffrages exprimés : en cas de partage égal des voix, la voix du Président de la commission est prépondérante.

ARTICLE 3 : DECISIONS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET D'AIDES INDIVIDUELLES

En application de la délibération du Conseil d'Administration du 10/07/2018 donnant délégation de pouvoir au Président sur les décisions d'attribution de subventions auprès de personnes morales dont le montant est inférieur à 23 000 €, les décisions d'attribution de subventions aux associations sont rendues par le Président de l'Université sur proposition de la commission FSDIE compétente et après avis de la CFVU. Les décisions d'attribution dont le montant est égal ou supérieur à 23 000 € font l'objet d'une convention.

En application de la délibération conseil d'administration du 17/12/2020 donnant pouvoir au Président concernant le volet social du FSDIE, les décisions d'attribution d'aides individuelles aux étudiants sont rendues par le Président de l'Université sur proposition de la commission FSDIE compétente.

Les aides sociales individuelles d'urgence sont accordées sur décision exceptionnelle du Président qui en rend compte à la CFVU la plus proche, et au CA suivant.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Le fonds est alimenté par une partie de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) acquittée par les étudiants en formation initiale, dont le montant minimal est fixé conformément aux dispositions du décret relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la CVEC.

ARTICLE 5 : DEONTOLOGIE

Chaque commission FSDIE est soumise à des règles de déontologie.
Afin d'éviter tout conflit d'intérêts, les membres de la commission FSDIE initiatives étant par ailleurs membres d'une association étudiante ne peuvent pas participer à la délibération ni au vote en ce qui concerne les projets portés par leur association. Ils ont l'obligation de déclarer cette appartenance à la commission ainsi que tout autre conflit d'intérêts, et de se retirer de la commission pendant le passage de l'association et lors de la délibération afférente.
Les membres de la commission FSDIE social ne peuvent pas participer à la délibération ni au vote en ce qui concerne une demande d'aide déposée par leurs soins, ou déposée par un membre de leur famille. Tout membre placé dans une de ces situations devra donc se retirer de la commission pour la durée de l'examen du ou des dossiers concernés.
Compte-tenu du cadre déontologique de la profession d'assistant de service social, les éléments concernant la situation personnelle des étudiants sont communiqués de manière anonyme à la commission FSDIE social et ne peuvent pas être communiqués à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

DISPOSITIONS RELATIVES AU VOLET SOCIAL DU FSDIE

ARTICLE 6 : COMPOSITION DE LA COMMISSION

La commission FSDIE social est composée des représentants cités dans l'article 2, ainsi que des assistants de service social concernés par les dossiers présentés, d'un enseignant élu à la CFVU, d'un représentant du Crous, de représentants des mutuelles étudiantes et de représentants des services universitaires pouvant apporter un éclairage sur les situations.

ARTICLE 7 : TYPES D'AIDES ELIGIBLES

Sont éligibles les demandes d'aides spécifiques pour des frais liés aux études, au regard de la situation personnelle de l'étudiant :

- aide au départ en stage
- aide à la mobilité (départ à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échange)
- aide à l'achat d'ouvrages spécifiques ou d'équipement
- aide aux étudiants en situation de handicap dans le cadre d'un financement d'équipement restant à charge
- autres situations particulières susceptibles d'avoir des conséquences sur le suivi et la réussite des études.

ARTICLE 8 : CRITERES DE RECEVABILITE

Seuls les étudiants inscrits en formation initiale à l'Université Jean Moulin Lyon 3 peuvent déposer une demande d'aide financière.

Tout dossier déposé hors délai ou incomplet ne sera pas examiné. Il appartient aux étudiants de se conformer aux directives de l'administration sur les modalités de dépôt des dossiers de demande d'aide financière, telles qu'elles ressortent des publications

disponibles (courriels, site Internet ou site Intranet étudiant). Les date et horaire limite de dépôt des dossiers sont fixés par le Pôle Vie Etudiante de la DEVU.

Un étudiant ne peut pas prétendre à plus de deux aides du FSDIE par cycle universitaire au cours de sa scolarité à Lyon 3.

Sont exclus du dispositif :
- les auditeurs de la formation continue,
- les étudiants suivant une formation délocalisée à l'étranger.

DISPOSITIONS RELATIVES AU VOLET INITIATIVES DU FSDIE

ARTICLE 9 : COMPOSITION DE LA COMMISSION

La commission FSDIE initiatives est composée des représentants cités dans l'article 2, ainsi que de représentants de collectivités territoriales et de personnalités qualifiées dans les domaines des projets associatifs.

ARTICLE 10 : CRITERES DE RECEVABILITE

Les projets doivent être conçus, mis en œuvre et portés par une association étudiante référencée à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Le FSDIE ne finance aucun projet émanant d'associations ou organisations non référencées. L'association doit être à jour des formalités requises par l'Université, notamment en matière de recensement annuel. Elle doit également suivre des formations, ateliers et/ou réunions d'informations concernant l'accompagnement à la vie associative. Pour ce faire, les membres de l'association devront se répartir leur présence sur ces différents temps forts afin que l'association soit représentée le plus souvent possible et puisse ainsi exercer son activité dans les meilleures conditions.

Tout dossier déposé hors délai ou incomplet ne sera pas examiné. Il appartient aux associations de se conformer aux directives de l'administration sur les modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention, telles qu'elles ressortent des publications disponibles (courriels, site Internet ou site Intranet étudiant). Les date et horaire limite de dépôt des dossiers sont fixés par le Pôle Vie Etudiante de la DEVU.

Les projets doivent être présentés en amont de l'action ; tout projet dont l'action aura eu lieu avant la tenue de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) ne pourra pas être examiné.

Les associations doivent présenter chaque projet devant la commission FSDIE.

Afin de pouvoir présenter d'autres projets en commission FSDIE, les bilans détaillés et les justificatifs (selon le listing indiqué dans le dossier de bilan téléchargeable sur l'Intranet étudiant) de toutes les actions précédemment subventionnées doivent avoir été transmis au Pôle Vie Etudiante de la DEVU au plus tard 1 mois après la tenue du projet, et doivent avoir été jugés recevables par la commission FSDIE.

ARTICLE 11 : PAIEMENT DE LA SUBVENTION ET SON EVENTUEL REMBOURSEMENT

Le paiement de la subvention est réalisé en un versement après signature de la décision d'attribution.

Si la subvention allouée est supérieure à 23 000 euros, une convention devra être établie entre l'Université et l'association, conformément à la règlementation en vigueur.

Toute association ayant obtenu une subvention de la commission FSDIE devra apposer le logo de l'Université sur les différents supports de communication liés au projet subventionné, y compris sur les supports numériques (site web, invitations, affiches, flyers, programme, t-shirt, goodies, banderoles...), et devra impérativement faire valider les visuels par le Service Communication avant toute diffusion. En l'absence d'apposition du logo dans le respect de la charte graphique ou en l'absence du respect du circuit de validation, l'association s'exposera au remboursement de l'intégralité de la subvention attribuée au titre dudit projet.

Le bilan détaillé de chaque projet subventionné et les justificatifs afférents (selon le listing indiqué dans le dossier de bilan téléchargeable sur l'Intranet étudiant) doivent avoir été transmis au Pôle Vie Etudiante de la DEVU au plus tard 1 mois après la tenue du projet. Le Président de l'association est garant du bilan produit et transmis par l'équipe porteuse du projet. Si le bilan est jugé irrecevable par la commission FSDIE, l'association pourra être convoquée par ladite commission et s'exposera au remboursement de l'intégralité de la subvention perçue au titre dudit projet.

Tout projet non réalisé, ou reporté dans un exercice budgétaire ultérieur (c'est-à-dire dans une année civile ultérieure à celle énoncée dans le dossier de subvention), donnera lieu au remboursement intégral de la subvention octroyée. Les associations s'engagent à prévenir l'Université dans les plus brefs délais et à rembourser l'intégralité de la subvention perçue au titre de ce projet. Un projet reporté pourra néanmoins faire l'objet d'une autre demande de subvention dans les délais impartis et selon les conditions habituelles.

ARTICLE 12 : MISE EN PLACE D'APPELS A PROJETS THEMATIQUES

La commission FSDIE peut décider de la mise en place d'appels à projets sur des thématiques qu'elle souhaite mettre en avant afin d'inciter les associations à monter des projets autour de ces sujets (par exemple : solidarité, développement durable, handicap, accueil et intégration des réfugiés, etc.). Ces appels à projets suivent les mêmes modalités que la commission FSDIE initiatives, et peuvent comporter des clauses spécifiques dans le but de soutenir pleinement ces projets.

DISPOSITION FINALE

ARTICLE 13 : MISE EN ŒUVRE

Le présent règlement est applicable à compter du 1er janvier 2021.

Délibération n° D2020-12-34-Acc
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 17 décembre 2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2018-07-01-ins du 10 juillet 2018 portant approbation de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au président ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 08 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Décide

- D'approuver la convention suivante :

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
20-CC-16514	Orchestre de chambre de Lyon	Attribution par l'université Jean Moulin Lyon 3 d'une subvention de fonctionnement à l'orchestre de chambre de Lyon

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 16
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 3
- ✓ Nombre d'abstentions : 2

Lyon, le 18 décembre 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,

Pierre SERVET